



1<sup>e</sup>vivant<sub>en</sub>ville  
**Nouvelles émergences**

GOUVERNANCE, INTENSITÉ URBAINE, AGRICULTURE ET ANIMALITÉ URBAINES







le vivant en ville  
**Nouvelles émergences**  
GOUVERNANCE, INTENSITÉ URBAINE, AGRICULTURE ET ANIMALITÉ URBAINES

**L**a Métropole de Lyon s'est investie de longue date dans un engagement fort et pérenne sur la nature et le bien-être en ville. Préserver et protéger le vivant, animal comme végétal, constituent aujourd'hui des piliers de l'action de la Métropole en faveur de l'environnement et du développement durable. Cette publication sur le thème du « vivant en ville » s'inscrit dans la continuité des symposiums de 2007, de 2009 et de 2011 : ces dernières années, la question du vivant a soulevé un intérêt de plus en plus marqué tant de la part des scientifiques - qui y voit une façon nouvelle et durable de construire et d'habiter la ville - que des citoyens qui se la sont appropriée pour la porter sur la place publique.

Au cours de ces symposiums, le partenariat avec Vétagro-Sup et l'Université de Lyon a vu le jour : le présent ouvrage en matérialise aussi bien le dynamisme que la pertinence. Les réflexions qui y ont été menées mettent en place quatre grandes thématiques qui en forment l'ossature :

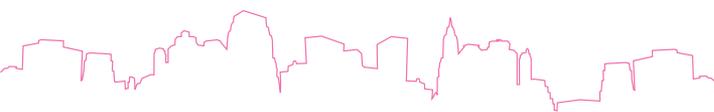
- *L'articulation entre gouvernance et vivant en ville,*
- *Les réponses envisagées face aux enjeux de l'intensité urbaine,*
- *La place et l'enjeu de l'agriculture urbaine*
- *La question de l'animalité et du bien-être en ville.*

Notre démarche et notre réflexion ont répondu à un principe de transversalité et de pluridisciplinarité qui permettent de saisir la complexité de l'intégration et de la durabilité du « vivant en ville ». À cette ouverture scientifique s'est ajoutée, bien sûr, une ouverture géographique et scalaire dans la mesure où les terrains des contributeurs, professionnels comme universitaires, sont diversifiés, du territoire métropolitain à des sites plus éloignés, de l'échelle locale, bien sûr, à l'échelle nationale et internationale. À travers cet ouvrage, la Métropole de Lyon s'affirme aussi comme un pôle international majeur de réflexion et d'action quant au développement durable et au vivant dans la ville.

L'ensemble des contributions nombreuses vient enrichir la réflexion générale portée par cet ouvrage de points de vue complémentaires et toujours stimulants. Nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs sollicités et à rendre hommage au sérieux et à l'intelligence avec lesquels ils ont traité ces thématiques qui participent à construire la Métropole durable de demain. ☺



Crédit photo : Ville de Genève, Service des espaces verts.



# sommaire

## **PRÉFACE**

Emmanuelle Soubeyran ..... } p.07

## **INTRODUCTION**

François Darribehaude, Sébastien Gardon & Bernard Lensele ..... } p.08

## **PROPOS LIMINAIRE**

Guillaume Faburel ..... } p.12

## **LE VIVANT EN VILLE**

**et la gouvernance**

..... } p.19

## **RÉPONSES AUX ENJEUX**

**de l'intensité urbaine**

..... } p.71

## **AGRICULTURE**

**Urbaine**

..... } p.135

## **ANIMAL**

**et bien être en ville**

..... } p.177

## **POSTFACE**

Lise Bourdeau-Lepage..... } p.217



} **Emmanuelle Soubeyran**  
Directrice Générale de VetAgro Sup



**J**e suis heureuse d'accompagner cette publication sur le thème du « vivant en ville », qui s'inscrit dans la continuité des symposiums de 2007, 2009, et 2011 liés à cette thématique à laquelle l'École Nationale Vétérinaire de Lyon puis VetAgro Sup avaient été activement associés en accueillant ces rencontres et en participant aux publications des actes.

Cette nouvelle publication sur *Le Vivant en ville, Nouvelles émergences* a mobilisé de nombreuses compétences professionnelles et universitaires, nationales comme internationales, et implique plusieurs chercheurs de VetAgro Sup, dans les grands secteurs scientifiques et de formation qui sont les nôtres.

Ce faisant, elle marque l'implication de VetAgro Sup sur l'ensemble des thèmes traités, et en particulier ceux de la gouvernance du vivant, de l'animalité, et du bien-être en ville.

VetAgro Sup a toute légitimité à s'impliquer car notre Institut rassemble des compétences en sciences agronomiques, vétérinaires et en santé publique et s'engage résolument dans des projets interdisciplinaires enrichis de nombreux partenariats avec d'autres institutions.

Cette publication est également un exemple de mobilisation des compétences de VetAgro Sup autour du concept de santé globale, concept fédérateur et révélateur de la valeur ajoutée dont l'Institut est porteur et qui constitue le cœur de son identité.

Elle permet également la poursuite du partenariat désormais engagé de longue date avec la Métropole de Lyon, qui aboutira je l'espère, à l'organisation d'un nouveau symposium sur le vivant en ville, sur le modèle des précédentes rencontres.

Je félicite le comité de direction de l'ouvrage, et remercie l'ensemble des contributeurs sollicités pour leur implication et leur intérêt pour le projet. La variété et la qualité des contributions sauront, j'en suis certaine, passionner le plus grand nombre avec cette ouvrage riche en illustrations et destiné à la fois au grand public comme aux spécialistes des questions du vivant en ville.

} François Darribehaude,  
Sébastien Gardon  
& Bernard Lensel

Direction scientifique et coordination de l'ouvrage

# Le vivant en ville, De nouveaux questionnements pour renouveler les postures de recherche ?

Ces dernières années, de nombreuses publications ou manifestations ont questionné les rapports parfois sous-jacents, invisibles ou trop distendus, entre la nature et la ville<sup>(1)</sup>. Convoquant des approches variées et s'appuyant sur des recherches pluridisciplinaires, ces travaux mettent l'accent sur l'équilibre entre l'homme et son environnement, sur les enjeux d'intégration de la nature dans les espaces urbains, sur le retour ou le développement de formes d'agriculture urbaine ou encore sur la prise en compte plus

large du bien-être et de la santé des citoyens. Ces préoccupations émergent dans un contexte où les problématiques de prise en compte de la biodiversité<sup>(2)</sup>, de focalisation sur les environnements urbains, de développement durable, ou de santé globale, se transforment en impératifs prospectifs à intégrer aux réflexions sur les sociétés contemporaines.

Si les travaux sur ces questions se sont renouvelés, les approches développées par les auteurs semblent se diriger essentiellement dans deux directions qui ne permettent pas toujours d'englober tous les questionnements soulevés. Ainsi la réflexion sur un retour de l'agriculture ou de la nature en ville s'organise aujourd'hui autour de deux dimensions difficilement réconciliables. D'un côté, la thématique végétale est particulièrement développée autour des jardins ouvriers, familiaux, partagés ou collectifs<sup>(3)</sup> dans une logique de « verdissement » ou de retour de la nature en ville<sup>(4)</sup>. De l'autre côté, nous avons des travaux plus centrés sur l'animal<sup>(5)</sup>, qui questionnent les enjeux sociaux, sanitaires ou d'alimentation<sup>(6)</sup> alors que s'engage un nouveau rapport, sensible et complexe, entre

“...les auteurs semblent se diriger essentiellement dans deux directions qui ne permettent pas toujours d'englober tous les questionnements soulevés.”

**“Cet espace de réflexion et de prospective a mobilisé  
les partenaires de la Métropole, de VetAgro Sup  
et de l’Université de Lyon, qu’ils soient chercheurs,  
enseignants, acteurs, professionnels  
ou techniciens de la ville”**

les hommes et les animaux<sup>(7)</sup>, entre l’agriculture et les territoires urbains<sup>(8)</sup>. Sur les enjeux urbanistiques et architecturaux, largement développés dans cet ouvrage, les controverses<sup>(9)</sup> relaient largement les tensions entre les choix d’une ville dense et compacte, favorisant les mobilités et donc l’exigence de réduction des empreintes carbone via le regroupement et la mixité des fonctions urbaines d’un côté, mais générant des problèmes d’îlots de chaleur et de nuisances via la concentration des activités ; et à l’inverse le choix ou le maintien d’une ville plus apaisée et aérée, laissant place à la nature et à l’agriculture, avec des espaces dédiés réservés ou à reconquérir (friches, délaissés urbains). Les exemples respectifs du quartier Botière-Chênaie à Nantes et d’EVA-Lanxmeer, à Culembourg (Pays-Bas), cités dans les contributions de cet ouvrage (chapitres de Marjorie Musy et de Laurène Wiesztort), illustrent bien ces deux approches.

Quelle que soit l’approche mobilisée ou l’entrée thématique, ces nouveaux questionnements impliquent de nouvelles manières de faire et de diffuser la recherche et les études. Ils suggèrent un rapprochement des points de vue et des raisonnements sur l’action publique à travers des partenariats entre institutions et établissements, entre acteurs, professionnels, chercheurs et usagers, via des espaces et des dispositifs de recherche et de formation par et pour l’action.

Le groupe de travail sur le vivant en ville mis en place à partir de janvier 2015 par la Métropole de Lyon et VetAgro Sup autour de ces questions, et dont cet ouvrage résulte, en est le parfait exemple. Cet espace de réflexion et de prospective a mobilisé les partenaires de la Métropole, de VetAgro Sup et de l’Université de Lyon, qu’ils soient chercheurs, enseignants, acteurs, professionnels ou techniciens de la ville. Plusieurs stagiaires se sont aussi investis sur ce dossier en suivant les réunions du groupe, en participant à la préparation comme à la finalisation du livre ainsi qu’en contribuant à certaines parties de l’ouvrage à partir de leurs travaux de Master<sup>(10)</sup>. Geneviève Bernardin a elle aussi contribué activement à ce volume en faisant notamment le relais avec les précédents symposiums sur le vivant en ville qu’elle avait portés. Sans cet appui et ces soutiens, ce projet n’aurait pas pu aboutir.

Ainsi de nombreux acteurs et professionnels sont venus présenter leurs travaux et débattre avec le groupe au cours de séances de réflexions et d’audition organisées. Cette première étape a permis de réunir régulièrement le groupe entre février et juillet 2015. Puis à partir de juillet 2015 le groupe de travail s’est concentré sur la préparation de l’ouvrage avec l’élaboration puis le lancement d’un appel à contribution, la sélection des papiers, l’évaluation des contributions, les retours et les échanges avec les auteurs, la gestion des relations avec l’éditeur, la recherche de partenaires et de financeurs.

Des événements rencontres sont venus également ponctuer ce travail. Il y a d’abord eu une conférence-débat sur l’alimentation et l’agriculture en ville organisée à VetAgro Sup le 28 janvier 2015. Dans la foulée, un premier Groupe d’études des politiques publiques, composé d’étudiants du Master PAGERS<sup>(11)</sup>, a travaillé sur la thématique des basses-cours urbaines<sup>(12)</sup>. Ce travail, restitué le 25 mars 2015 dans l’Hôtel de la Métropole de Lyon avec une table-ronde réunissant experts et spécialistes du sujet, a permis d’identifier un certain nombre d’enjeux à prendre en compte pour mener des politiques de réintroduction des animaux en ville.

À la suite de ce premier travail, un stage proposé par la Ville de Lyon a permis à un étudiant du Master PAGERS d’approfondir la question du rapport entre animal et ville avec une soutenance en septembre 2015<sup>(13)</sup>. Ce mémoire revenait sur l’identification des problèmes (nuisances, responsabilités, etc.), la mise en avant d’avantages (en termes social, de biodiversité, etc.) et les solutions à apporter à la présence animale en ville du point de vue d’une municipalité. Puis à la rentrée 2015, un nouveau Groupe d’étude des politiques publiques, commandité par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Rhône et par la Ville de Lyon, a été confié à un groupe d’étudiants du Master PAGERS sur les problématiques des réseaux de vétérinaires urbains<sup>(14)</sup>. Ce travail collectif est revenu sur la nécessité de mieux associer

ces vétérinaires aux politiques de santé publique notamment dans les territoires urbains, qui apparaissaient de ce point de vue moins structurés que les espaces ruraux.

Cette dynamique d'études dessine ainsi les contours d'un véritable programme pluriannuel d'appui et d'études construit entre l'ENSV VetAgro Sup, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la DDPP du Rhône sur les problématiques de l'animal et de la nature en ville. Il se traduit déjà par des travaux collectifs d'étudiants, des stages, des études, des publications et l'organisation de manifestations. Surtout il offre un autre regard sur la manière de faire et d'alimenter les études et les recherches par un lien étroit entre praticiens, élus, chercheurs, enseignants, à partir d'un nouveau rapport entre d'un côté les structures commanditaires, leurs attentes et leurs besoins, et de l'autre des dispositifs pédagogiques et d'enquête innovants répondant aux enjeux des acteurs de terrain et aux préoccupations de l'action publique.

**“...il offre un autre regard sur la manière de faire et d'alimenter les études et les recherches par un lien étroit entre praticiens, élus, chercheurs, enseignants...”**

Ainsi dans la continuité des différents symposiums internationaux (et de leur publication sous forme d'actes) sur le vivant en ville organisés en 2007, 2009, et 2011 à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon puis VetAgro Sup avec le soutien du Grand Lyon, cet ouvrage prend la forme d'un volume collectif qui précède cette fois la restitution des contributions réunies. Cinq ans après le dernier grand colloque, les partenaires associés, au premier rang desquels la Métropole de Lyon, à ces manifestations ont contribué à soutenir ces réflexions pour permettre la publication de ces nouveaux travaux. Ce partenariat désormais engagé de longue date entre la Métropole de Lyon et VetAgro Sup, est susceptible de se prolonger par l'organisation d'un nouveau symposium

sur le vivant en ville, sur le modèle de ses prédécesseurs pour valoriser cette publication et réunir les différents contributeurs.

Cet ouvrage s'ouvre sur un chapitre préliminaire proposé par Guillaume Faburel sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les métropoles. Ensuite les différentes contributions sont regroupées en quatre parties thématiques. Constituée de chapitres assez hétéroclites, la première partie interroge les enjeux de gouvernance du vivant en ville en mettant l'accent sur les acteurs, les dispositifs et les institutions qui régulent ou favorisent la gestion du vivant en ville. La deuxième partie présente les différentes stratégies et tentatives de réponse aux enjeux d'intensité urbaine en mettant en avant différents exemples sur la valorisation de la nature en ville. La troisième partie fournit des pistes de réflexion sur la place de l'agriculture en ville en imaginant le retour de certaines activités. Enfin la dernière partie questionne le bien-être en ville à partir de la présence des animaux et des rapports entre les hommes et les animaux.

Les différentes contributions réunies ici illustrent ainsi la variété des contributeurs - qu'ils soient universitaires, praticiens, étudiants - ; la diversité des cas étudiés - provenant de différentes zones géographiques : Afrique, Amérique du Sud et du Nord, Europe, avec des monographies locales synthétiques mais fouillées - ; la diversité des approches mobilisées - géographie, aménagement, histoire, science politique, droit, sciences du vivant - ; ainsi que l'hétérogénéité des entrées thématiques étudiées : animal, bien-être, santé, agriculture, environnement, formes urbaines.

Nous remercions une nouvelle fois nos partenaires et l'ensemble des contributeurs sollicités pour leur implication et leur intérêt pour ce projet d'édition. Un grand merci à Anne-Marie Caroline Pauget et Béatrice Bodego qui nous ont accompagnés tout au long de cette aventure et dans des conditions parfois difficiles. Avec ce volume riche d'exemples et de pistes de réflexions, nous espérons pouvoir contribuer à la poursuite des réflexions sur le vivant en ville. ☺

## NOTES

- (1) Voir notamment le dossier « Nature(s) en ville » de la revue *Métropolitiques*, février 2013.
- (2) Cf. discussions en cours autour du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- (3) Voir Patrick Mundler, Jean-Noël Consalès, Gil Melin, Cyril Pouvesle et Perrine Vandembroucke, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, 2014, pp. 52-63. Voir aussi le Groupe d'Etudes des Politiques Publiques : *La pelle et la pioche, des outils politiques ? Les jardins collectifs du Grand Lyon, possible leviers des politiques de l'alimentation*, ENSV VetAgro Sup SciencesPo Lyon, 2012.
- (4) Voir Lise Bourdeau-Lepage, *Nature en ville : attentes citadines et actions publiques*, Editopics, 2014 ; le colloque *Bien-être en ville, Regards croisés nature-santé* organisé à Lyon en juin 2014 ; ou André Torre et Lise Bourdeau-Lepage, « Quand l'agriculture s'installe en ville... désir de nature ou contraintes économiques ? », *Métropolitiques*, 6 février 2013.
- (5) Voir notamment le numéro 44 de la Revue *Histoire urbaine* de décembre 2015 sur « Animaux dans la ville ».
- (6) Voir les numéros spéciaux de *Espaces et Sociétés* sur « Agriculture et ville », n° 158, 2014/13 ; et *Géocarrefour* sur « Agriculture urbaine et alimentation, entre politiques publiques et initiatives locales », 89 / 1-2, 2014. Voir également sur ce thème les colloques *Devenir métropole soutenable, Des stratégies territoriales partagées*, colloque organisé à Rennes en octobre 2014 ; le 52<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF sur le thème : *Territoires méditerranéens : agriculture, alimentation et villes*, organisé à Montpellier en juillet 2015 ; et *Nature des villes, nature des champs : Synergies et controverses*, colloque organisé à Valenciennes-La Louvière en septembre 2015.
- (7) Voir sur ce point Paulin Ngouana Diffouo, *L'animalité urbaine : Un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale*, Mémoire de Master 2 PPGC Parcours PAGERS, SciencesPo Lyon ENSV VetAgro Sup, 2015.
- (8) Voir Yvon Le Caro, « L'espace agricole dernière frontière de l'urbanité ? Une approche par les pratiques habitantes à Rennes (Bretagne) », in Marc Dumont et Emmanuelle Hellier (dir.), *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et*

*modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 117-133.

- (9) Voir sur ce point les travaux de Thierry Paquot et notamment l'ouvrage qu'il a dirigé : *Conversations sur la ville et l'urbain*, Infolio Editions, Gollion, 2008.
- (10) Anne-Marie Caroline PAUGET, Béatrice BODEGO et Paulin NGOUANA DIFFOUO, notamment.
- (11) Parcours « Politiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires » du master « Politiques publiques et gouvernements comparés », École Nationale des Services Vétérinaires – VetAgro Sup et SciencesPo Lyon
- (12) « Les basses cours urbaines : il faut trouver une règle pour le jeu de la poule ! » Etude commanditée par la Métropole de Lyon et par l'équipe ACSPACE (ENSV) et réalisée par : Yacine BACHA, Hélène BRIEN, Eric DURAND, Anne-Charlotte DUROUX, Anaïs FLEMING, Candice VENTE, mars 2015.
- (13) Paulin NGOUANA DIFFOUO, *L'animalité urbaine : Un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale*, Mémoire de Master 2 PPGC Parcours PAGERS, SciencesPo Lyon ENSV VetAgro Sup, 2015.
- (14) « Problématique de l'animal en ville : Rôle du vétérinaire urbain et aspects de santé publique », Etude commanditée par la Direction de l'Ecologie Urbaine de Lyon et la Direction Départementale de la Protection des Populations et réalisée par : Kamel BENHABRIA, Fabienne CLERC, Cédric COLMAR, Edith FONTAINE, Hadrien JAQUET, Isabelle MILLOT, Mariana MOSIN mars 2016.

} Guillaume Faburel

Professeur, Université Lyon 2, Enseignant à Sciences Po Lyon, Responsable de l'axe Études urbaines à l'UMR Triangle et de l'Atelier 4 du LabEx *Intelligences des Mondes Urbains*

# Enjeu pour les villes métropolisées : vers la recomposition d'un commun territorial par l'environnement<sup>(1)</sup>

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2

## 1. LA FAIBLE « ACCEPTABILITÉ » SOCIALE DES FONCTIONNEMENTS MÉTROPOLITAINS

Si le terme de métropole est à ce jour en France dans toutes les bouches, des élus aux prestataires de l'urbanisme, en passant par les cercles d'universitaires, nos grandes villes sont déjà largement, en termes fonctionnels et existentiels, des métropoles. Que l'on juge les pratiques (ex : mobilité), les usages (ex : de la nature dite récréative), ou encore les comportements (ex : résidentiels). Une littérature dorénavant fort abondante en décrit certains atours, notamment sous l'angle d'un périurbain aussi considéré comme « *tiers espaces* » du fait métropolitain (travaux des géographes Laurent Cailly, Yves Chalas, Rodolphe Dodier, Michel Lus-sault, Lionel Rougé, Martin Vanier...).

Toutefois, bien que historiques, ces mêmes fonctionnements demeurent complexes, et expliquent les difficultés éprouvées par la communauté scientifique pour qualifier ce dont le fait métropolitain serait précisément le nom. Si tout le monde s'entend,

a minima, sur l'idée que la métropolisation est la forme contemporaine du processus total d'urbanisation planétaire, pour alors spatialement donner à voir une « *Aire urbaine qui étend son rayonnement en réunissant les différents fragments, sociaux ou spatiaux, qui la constituent.* » (Dictionnaire de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 2013), est-ce :

- l'échelle pertinente de nos villes réelles ou de seules unités compétitives de l'économie globale (Damon et Paquot, 2014) ?

- la simple concentration croissante de populations dans des villes mères (étymologie du terme de métropole), ou une nouvelle dynamique de repolarisation satellite des villes historiques (polycentrisme) ?

- un nœud d'échanges pour l'accélération des flux et la fixation du capital néo-productif... ou un territoire multipolaire de la gestion solidaire de ressources en voie de raréfaction ?

“Nous étions, et sommes encore largement ce jour, dans le registre des impacts.”

Certes, de plus en plus de chercheur-e-s en sciences politiques notamment travaillent sur gouvernances urbaines à l’heure des métropoles (Pinson, 2009), de même que sur la récente apparition des institutions métropolitaines : logique d’action et périmètres d’intervention, compétences pour l’aménagement et jeux d’acteurs... (Lefèvre, Roseau et Vitale, 2013 ; Bourdin, 2013 ; Gilli, 2014 ; Béhar, 2014). Mais, il est à constater que les réalités existentielles de tels espaces métropolisés demeurent encore largement absentes des débats, et ce malgré l’ancienneté et le nombre de personnes concernées dans leur vécu quotidien.

Or, cette absence passe particulièrement sous silence quelques caractéristiques du « fait » métropolitain particulièrement dans sa construction politique (Faburel, 2015). En l’occurrence, elle nous a longtemps fait mésestimer le rôle de l’évolution de nos rapports à la nature et, ce faisant, du regard que nous portons voire des conceptions que nous avons de l’environnement et des paysages... métropolitains. Pourtant, la dynamique de polarisation/étalement est étroitement liée à ce type d’expériences sociales au creuset de demandes évolutives en matière de nature<sup>(2)</sup>.

Comme nous souhaitons le montrer, comprendre de tels rapports évolutifs vis à vis, simultanément, de la (grande) ville et de l’environnement (auxquels d’ailleurs les politiques de la nature en ville cherchent à répondre), permet d’interroger en retour le devenir du ou des communs proposés par les espaces métropolisés. Ceci permet notamment d’éclairer par exemple la faible « acceptabilité » sociale de la densité urbaine, pourtant hissée au rang de mot d’ordre pour l’action métropolitain, justifiée par les prétendus méfaits écologiques des « désirs » de nature.

## 2. LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES EN QUESTION

Certes, de prime abord, il existe plusieurs générations de politiques publiques dédiées aux questions de nature et plus largement aux enjeux de l’environnement et des paysages urbains. Historiquement, les premières (souvent aménitaires) ont eu comme objectif principal de protéger certains environnements dits de nature (ex : politiques de conservation de sites remarquables), ou encore de réguler les externalités environnementales des activités polluantes ou gênantes (ex : lutte contre les nuisances sonores). Nous étions, et sommes encore largement ce jour, dans le registre des impacts. Toutefois, sont également plus récemment à remarquer des actions voire des politiques entières qui tentent de dépasser des catégories héritées, et leurs grands partages : organique / fonctionnel, rural / urbain, nature / culture...

Par les paysages et les morphologies spatiales, par l’énergie et les enjeux climatiques, par l’agriculture et la production alimentaire, ou encore plus directement par la diversité écologique et la nature en ville, des évolutions à la fois théoriques et pratiques se produisent. Concernant plus directement les objets qualifiés de nature, elles sont aussi diverses que le jardinage urbain, le maraîchage périurbain, l’approvisionnement en circuits courts, la gestion différenciée de nature en ville... Toutes ces actions ont récemment vu le jour, selon différentes modalités (ex : expérimentations), d’instrumentation (conventions, chartes, labels...), voire de généralisation (ex : normes et certifications).

D’ailleurs, dans ce registre des catégories de l’action publique cette fois-ci, nous admettons, toujours à la suite de bien d’autres auteurs, quelques évolutions concomitantes dans les formes de la régulation environnementale et paysagère :

- depuis de nouvelles formes de gestion (ex : adaptation, mutualisation et optimisation dans le secteur de l’énergie),

- jusqu’à l’apparition de nouvelles politiques (par exemple d’accompagnement de l’agriculture périurbaine),

- en passant par l'expérimentation des outils de protection de la biodiversité (ex : promotion des usages dits doux des écosystèmes).

Mais, bien qu'appareillant beaucoup l'arsenal de l'action urbaine, notamment aujourd'hui par le prisme de la lutte contre le dérèglement climatique (ex : îlots de chaleur urbains), les politiques environnementales et paysagères des grandes villes peinent encore à saisir cette évolution réactive de nos expériences pratiques et de nos imaginaires sociaux qui plus largement embrassent le vivant.

En fait, entre changements dans les cadres cognitifs (ex : nature/culture) et formes évolutives de la régulation (ex : coopération), les enjeux environnementaux et paysagers adressent aujourd'hui des ques-

“Il s'agit en premier lieu d'apprécier ce que *habiter* la « ville » signifie à ce jour...”

tions d'une toute autre nature, politique, aux grandes villes d'ores et déjà métropolisées. Car, environnement et paysages, et plus largement nos rapports à la nature, recouvrent ce jour des réalités anthropologiques (Ingold, 2000) qui, transversales, vont jusqu'à interroger bien plus directement les modèles de développement et leurs constructions politiques (Lolive et Soubeyran, 2007).

Partant de la qualification donnée par Peter Sloterdijk à l'environnement, soit « *la totalité des circonstances que l'on ne peut pas abandonner mais auxquelles on ne peut plus se confier sans aucune autre forme de processus* », trois fils d'enjeux, largement entremêlés, se dessinent de plus en plus ostensiblement un peu partout. Ces trois fils permettent justement selon nous de reposer la question de ce qui nous est commun dans le contexte général de la globalisation économique et dans le processus total de sa re-matérialisation par l'urbanisation planétaire.

Précisons que cette quête du commun, qui opère un retour remarqué sur les scènes scientifiques mais aussi des praticiens<sup>(3)</sup> découle d'un troisième et dernier constat liminaire à notre propos : déjà très largement engagée, la métropolisation des villes donne lieu à de plus en plus d'analyses critiques, voire de formes de résistances. En fait, si la ville a historiquement pour singularité première une tension dialectique entre élévation sociale par accès à l'emploi et creuset de solidarité par la diversité, entre émancipation individuelle et attaches collectives, la (grande) ville ne semblerait plus assurer, comme Cité, le commun de nos existences, en raison de fragmentations et relégations grandissantes, de déprédations et pollutions croissantes. C'est avec cet arrière plan réflexif que nous développons ces trois fils d'enjeux.

### 3. L'HABITER ÉCOLOGIQUE COMME IMAGINAIRE DU COMMUN

Il s'agit en premier lieu d'apprécier ce que *habiter* la « ville » signifie à ce jour, c'est-à-dire une organisation des espaces de vie par les gens eux-mêmes, et plus largement encore par et pour l'ensemble du vivant (Paquot, Lussault, Younès, 2007). Il ne s'agit donc pas simplement d'analyser le fait de se localiser fonctionnellement, de se loger pratiquement, de se déplacer efficacement... mais d'entrevoir une co-construction de l'espace de vie dans des territorialités et intermédiations multiples entre réalités variablement urbaines.

Car, par-delà quelques retours remarquables de la pensée alter voire anti-urbaine (Salomon Cavin et Mathieu, 2014), il est admis un phénomène croissant d'exode urbain, une 3e vague néoruraliste, et plus largement un désir de plus en plus tangible d'autres cadres de vie que ceux de l'urbain dense de la post-industrialisation. Les enquêtes officielles rendent compte sans relâche depuis maintenant 30 ans de velléités de départ des grandes villes, même si nos catégories statistiques tendent encore à les masquer (ex : aires urbaines). À ce jour, 300 grandes villes décroissent en Europe, 1 700 à travers le monde, et pas uniquement du fait de la crise post-industrielle durablement engagée<sup>(4)</sup>.

Dans le même temps, des recherches menées récemment ont mis en lumière les arrières plans de quelques imaginaires d'un *habiter* souhaité. Par exemple, sur la base d'échanges avec des groupes d'habitants, de conditions modestes comme aisées, du centre comme de la périphérie, de l'Est comme de l'Ouest, sur le devenir du grand territoire d'Ile-de-France (Faburel, Roché et Prié, 2012, pour le Conseil Régional), les expériences ordinaires de la grande ville fondent des aspirations majoritairement nourries par des désirs et souhaits de transformations marquées : proximité et familiarité (et non promiscuité), équilibre du vivant (et non concentration artificielle), ou encore justice par la coopération et l'entraide (loin de l'évitement social et de l'entre soi affinitaire). Et ceci apparaît fort éloigné de toute nostalgie pour un quelconque modèle villageois, accompagné de son pré carré de l'éden de nature et de sa folklorisation culturelle, images pourtant répandues dans les dires d'experts urbains sur de tels imaginaires (re)naissants.

Or, il se trouve que les qualités environnementales et paysagères, les attributs de nature et du vivant participent bien plus que ce que l'on a pu le considérer des années durant (ex : discours ambiant sur l'in-esthétisme du périurbain), d'expériences et de ressentis, de pratiques et d'attitudes, qui agissent comme filtre interprétatif des conditions (urbaines) de vie (Abélès, Charles, Jeudy et Kalaora, 2000). D'ailleurs, exemple parmi tant d'autres des ressources pratiques et symboliques apportées à l'action, de telles expériences et leurs qualités sont dès lors de plus en plus entrevues par les autorités comme des moyens de retisser pragmatiquement des liens face à la multiplication des dilutions spatiales et des coupures fonctionnelles (trames, corridors, continuités...).

Une meilleure compréhension de ce qui fait *habiter* permet ainsi de mieux appréhender des imaginaires très évolutifs de la grande ville, et, peut-être, d'écrire un nouveau récit du commun des régions métropolisées, de questionner une identité partagée<sup>(5)</sup>. Or, fort peu de prospectives savantes des « *futurs métropolitains* » laissent envier et visions, croyances et idéaux, imaginaires et aspirations... véritablement s'exprimer, par exemple sur de tels désirs sociaux d'environnement et de nature. Les rares expériences en

## “...ce qui fait à ce jour modèle d'égalité et valeur de justice dans nos sociétés”

la matière nous viennent plutôt de l'étranger (cf. cas de Bologne), lorsque en France, par une conception de la démocratie sur laquelle nous reviendrons sous peu, on se limite le plus souvent à parler au nom des « *héros discrets* » que seraient les habitants<sup>(6)</sup>.

### 4. LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE COMME VALEUR DU COMMUN

Dès lors, un deuxième fil d'enjeu apparaît. Si, les expériences quotidiennes et ordinaires de la grande ville fondent d'autres désirs de faire lieu et d'*habiter*, alors les fonctionnements actuels des régions métropolisées devenues espaces de vie sont à questionner. Or, dans ce registre, outre l'accélération croissante des rythmes de vie (au fondement du désir de proximité lors du travail mené en Ile-de-France, *supra*), ou encore, très différemment, une uniformisation de nombre de paysages par une urbanisation de plus en plus standardisée, il est aussi à remarquer, socialement, des fragmentations voire ségrégations croissantes dans les villes devenues mondes, à l'exemple, parmi d'autres, des résidences fermées. Si, là non plus, ceci n'est pas récent, les phénomènes s'amplifient, et la question de la justice sociale et spatiale se (re)pose. Or, de nouveau, l'environnement comme les paysages devraient être inclus dans les réflexions préalables à l'action, et ce, de manière différente.

Certes, la nature participe grandement de ces nouvelles enclosures (cf. place du végétal dans les copropriétés sécurisées). Mais, par delà le constat d'inégalités ou encore leurs catégories d'analyse, le sentiment de justice prend aussi forme dans les épreuves perceptives évoquées plus haut. Il s'incarne

dans des contextes d'expériences mobilisant explicitement plusieurs registres sensoriels (Céfaï et Lafaye, 2001). Dès lors, par-delà la définition classique des inégalités environnementales (i.e. disparités sociales face à des maux environnementaux), cette thématique permet, par exemple, de reconsidérer de manière plus sensible les cultures et pratiques sociales de l'écologie. Au premier chef, les cultures populaires qui existent en la matière, contrairement à ce que l'idée d'un luxe environnemental a longtemps laissé prospérer comme représentation (Ariès, 2015).

En ce sens, l'angle de la justice environnementale permettrait d'appréhender sans doute politiquement autrement les réalités spatiales des partages sociaux croissants (Faburel, 2016). D'ailleurs, comme pour l'*habiter*, exemples parmi tant d'autres des ressources pratiques et symboliques apportées à l'action, les qualités environnementales et paysagères sont de plus en plus entrevues comme des moyens de retisser des liens d'entraide et de solidarité (jardins collectifs, approvisionnement par circuits courts, recycleries...) face à la multiplication des fractures et ségrégations sociales. Non alors sans souvent venir nourrir d'autres emphases communicationnelles, telle l'appellation de « métropole solidaire ».

Toutefois, malgré les multiples questions dès lors susceptibles d'être adressées à l'action publique, par exemple sur ce qui fait ce jour modèle d'égalité ou valeur de justice dans nos sociétés (Rosanvallon, 2011), les constructions métropolitaines et plus encore les politiques urbaines se détournent encore très largement de la justice environnementale comme valeur du commun, et ce singulièrement en France (Faburel, 2013a).

## 5. LE DROIT À LA NATURE COMME PUISSANCE D'AGIR DES HABITANTS POUR LES COMMUNS

Si l'*habiter* manifesterait d'autres rapports cognitifs et pratiques aux villes métropolisées par l'évolutivité de demandes et rapports de nature, et si l'injustice environnementale serait d'abord une incapacité pour certains d'agir en vue d'améliorer leur propre habiter (Faburel, 2008), alors ces questions environnementales et paysagères pourraient réarmer politiquement les habitants pour donner vie à d'autres formes de la *res publica* (Céfal, 2009). Et, de nouveau, l'environnement et les paysages auraient de grandes vertus pour l'action, par exemple de réduire d'autres coupures, celles entre inclus et exclus du pouvoir d'agir et donc de nos démocraties encore largement techniques et délégatives (Stengers, 2002). C'est le dernier fil tissé ici autour du commun : le vivant comme puissance d'agir des habitants.

En fait, même s'il existe dorénavant au sein des savoir-faire des métiers de l'urbains un foisonnement d'« ateliers de ville », d'« ateliers de paysage » et de « maisons de projet », une multiplication rapide des « ballades urbaines », « dérives paysagères » voire « promenades métropolitaines », sans parler du rôle, fétichisé, du vocable « expertise d'usage », « savoirs d'usage », « maîtrise d'usage » dans les discours professionnels de l'action urbaine, la participation demeure souvent inscrite dans une culture démocratique au mieux de la consultation, au pire de la pédagogie. C'est l'une des raisons pour lesquelles la démocratie participative institutionnalisée peine à réellement s'ouvrir aux problématiques de l'*habiter* (Faburel, 2013b). Autant qu'elle perpétue dès lors largement quelques inégalités sociales d'accès à l'espace démocratique (Blondiaux, 2008).

Pourtant, par le désir rencontré d'*habiter* autrement, nous assistons à une évolution écologique des modes de vie (Dobré et Juan, 2009). Par l'affranchissement croissant de parcours résidentiels vis à vis de l'organisation fonctionnelle des territoires, voire parfois de leurs filières d'aménagement (ex : auto-construction), ces modes de vie sont même de plus en plus compris comme de véritables aménageurs des territoires

(Viard, 2012). Nous y remarquons une multiplication des formes, micropolitiques (Guattari, 1986), d'engagements voire de résistances ordinaires (Scott, 2008), accompagnées de leurs légitimités à l'agir (Hatzfeld, 2011) : mobilités alternatives, circuits courts alimentaires, achats groupés, habitat participatif, monnaies locales...

Dès lors, environnement et paysage apparaissent comme facteurs premiers de reconstruction politique de notre commun (ou cosmopolitique), celui d'un agir en commun, comme prise d'autonomie et pratique d'auto-gouvernement (Dardot et Laval, 2014). Lorsque, par les valeurs paysagères (Donadieu, Périgord et Barraud, 2012), nous n'assistons pas à ce que Debarbieux nomme, au travers du commun, *empaysagement* (2007), soit un « un tournant dans la façon qu'ont les sociétés contemporaines de se penser elles-mêmes et de penser leur inscription matérielle par l'entremise de la représentation et de l'action paysagère », « dans le souci de reconstruire du projet politique territorialisé sur des bases nouvelles ». Par l'*habiter* écologique, par la justice environnementale et par la puissance d'agir par et sur la nature, se jouerait alors l'entièreté de la matrice de notre présence au, de et par le monde (Castoriadis, 1999).

Toutefois, puisque ce type d'évolutions se remarque à ce jour peut-être plus en dehors des murs monnaies locales de la ville, cela devrait alors en premier lieu grandement inciter les gouvernements métropolitains, nouvellement regardant des « entre deux » territoriaux que constituent les « campagnes urbaines », à y prêter bien plus attention. Voici peut-être la toute première condition, pratique, pour considérer les défis environnementaux et paysagers comme les leviers et vecteurs premiers de reconstruction d'un commun de la cité<sup>(7)</sup>. ☺

### NOTES

(1) Ce texte est la version longue d'un article publié en janvier 2015 dans la Revue de l'Académie d'agriculture, n°5, pp. 41-44.

(2) « L'attraction vers des espaces ressentis comme « naturels » est surtout une fuite de la ville, vécue comme trop dense, trop bruyante, trop polluée, et qui s'est renforcée au XIXe siècle lorsque l'espace urbain est aussi devenu le lieu du développement industriel

(Stallybrass et White, 1986 ; Short, 2009). C'est également cette fuite de la densité urbaine qui nourrit l'attrait pour la maison individuelle entourée d'un jardin, et que l'on recherche - ou en tout cas que l'on trouve - plutôt loin des centres urbains et proche de la campagne. Dans les deux cas, les espaces convoités que l'on qualifie volontiers de « naturels » sont bien souvent des territoires agricoles. L'idée de nature qui s'esquisse alors ne se définit donc pas tant pour elle-même que par opposition à la ville. » (Chomarot, dir., 2014, p. 5).

(3) Cf. Rencontres nationales de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme sur le Bien commun territorial, novembre 2014, Paris.

(4) Plus du quart des villes de plus de 100 000 habitants perdent de la population dans le monde (Fol et Cunnigham-Sabot, 2010), 7% des grandes agglomérations mondiales de plus d'un million d'habitants ont perdu des habitants entre 2000 et 2005 (cf. Nations Unies), 40 % des villes européennes de plus de 200 000 habitants perdent significativement de la population (Rapport Européen Urbact II, 2013, p.10).

(5) Cette quête identitaire est bien un défi métropolitain annoncé, comme n'a cessé de le rappeler le colloque Innovations et fabrique de l'identité métropolitaine, organisé en octobre 2013 par la Ville de Paris et par Sciences Po Paris.

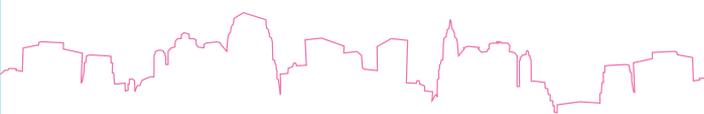
(6) Selon les termes utilisés en 2013 par l'une des équipes de l'Atelier International du Grand Paris (<http://www.ateliergrandparis.fr/news/?p=5130>).

(7) « Les discours et les pratiques sécessionnistes à l'encontre du récit et du fait métropolitains deviennent une réalité de plus en plus tangible. La métropole, avec ses nouvelles formes d'urbanités (fluidification, marchandisation, accélérateur des flux, utilitarisme, lieu de création et de concentration de richesses, bétonisation, verticalité, désappropriation etc.), ferait même de moins en moins consensus : on assisterait à un retour de l'urbaphobie. Il apparaîtrait, au contraire, la nécessité et le besoin de « faire village », de renouer avec des formes de sociabilités rassurantes, d'avoir un ancrage territorial en dehors de la ville. Depuis l'avènement et le triomphe de l'urbanité, les citadins chercheraient un équilibre qui passerait par l'expérience du monde rural en espérant y retrouver des liens d'entraide, de solidarité et de rapport à la nature, en voie de disparition dans le modèle de vie proposé en ville. L'urbanité s'accompagnerait d'une « mise en désir des campagnes. » » (Hervieu et Viard, 1996, op. cit.)

## BIBLIOGRAPHIE

- Ariès P., 2015, *Écologie et cultures populaires*, Edition Utopia, 209 p.
- Abèles M., Charles L., Jeudy H-P. et Kalaora B. (dir.), 2000, *L'Environnement en perspective : contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan
- Béhar D., 2014, « Paris, Lyon, Marseille : la gouvernance métropolitaine entre standardisation et différenciation », *Métropolitiques*, mise en ligne le 22 09, <http://www.metropolitiques.eu/Paris-Lyon-Marseille-la.html>
- Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Seuil, coll. La République des idées, 109 p.
- Bourdin A., 2013, « Le Grand Paris : vers une problématique de l'action métropolitaine », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Numéro spécial Grand Paris, n°3, pp. 613-632.
- Castoriadis C. 1999, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 540 p.
- Céfaï D. et Lafaye C., 2001, « Lieux et moments d'une mobilisation collective - Le cas d'une association de quartier », in Céfaï, D., Trom, D. (dir), 2001, *Les formes de l'action collective, Mobilisations dans des arènes publiques, Raisons pratiques*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Céfaï D., 2009, « Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 245-269.
- Damon J. et Paquot Th., 2014, *Les 100 mots de la ville*, PUF, Que sais-je, 126 p.
- Debarbieux B., 2007, *Actualité politique du paysage* in *Revue de géographie alpine*, 95-4, <http://rga.revues.org/382>
- Donadieu P., Périgord M. et Barraud R., *Le paysage, entre natures et cultures*, Paris, Lavoisier, coll. 128, 2e édition, 2012
- Dardot P., Laval Ch., 2014, *Commun. Essai sur la révolution du XX<sup>e</sup> siècle*, La découverte, Hors Collection Sciences Humaines, 400 p.
- Dobré M., Juan S. (sous la dir.), 2009, *Consommer autrement - La réforme écologique des modes de vie*, l'Harmattan, Paris, 312 p.
- Faburel G., 2016, Faburel G., 2016, « Inégalités environnementales », in Choné A., Hajek I., Hamman Ph. (coord.), *Guide des humanités environnementales*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 529-543.
- Faburel G., 2015, « Construction démocratique de l'agir métropolitain. Métropole 1 - Habitants o. Vers un match retour ? », *L'esprit des villes*, n°2, Infolio, pp. 155-176.
- Faburel G., 2013a, « Comprendre les inégalités et injustices environnementales. Défis pour l'analyse et pour l'égalité des territoires », *Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques, pour la ministre de l'Egalité des territoires et du logement*, La documentation Française, pp. 204-221 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf>
- Faburel G., 2013b, « L'habitant et les savoirs de l'habiter comme impensés de la démocratie participative », *Cahiers Ramau*, n°6, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Presses de l'Ecole d'Architecture de la Villette, pp. 31-53.
- Faburel G., Roché C. et Prié V., 2012, *L'Ile-de-France aujourd'hui et demain : les visions et imaginaires de ses habitants La proximité contre la densité*, Bureau de recherches Aménités pour le Conseil Régional Ile-de-France, 49 pages (Synthèse in Coupes et découpes territoriales. Quelle réalité du bassin de vie ?, Cahiers n°3 de l'IAU Ile-de-France).
- Faburel G., 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un réel facteur de cohésion urbaine ? », *Revue Espace - Populations - Sociétés*, n°1, pp. 111-126.
- Gilli F., 2014, *Grand Paris. L'émergence d'une métropole*, Presses de Sciences Po, coll. Nouveaux débats, 320 p.
- Guattari F., 1986, *Micropolitiques*, Recueil de textes présentés par Suely Rolnik, traduction française par Renaud Barberas, Les empêcheurs de penser en rond, 2007.
- Hatzfeld H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Co-édition Adels/L'Harmattan, Coll. Questions contemporaines.
- Hervieu B., Viard J., 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Marseille, L'Aube, 160 p.
- Ingold T., 2000, *The Perception of the Environment: Essays on Livelihood, Dwelling and Skill*, Routledge, Taylor & Francis Group, 465 p.
- Lefèvre C., Roseau N., Vitale T., 2013, *De la Ville à la Métropole. Les défis de la gouvernance. L'œil d'or*, Coll. critiques & cités, 400 p.
- Lolive J., et O. Soubeyran (dir.), 2007, *L'émergence des cosmopolitiques, La Découverte, Collection Recherches*, 384 p.
- Paquot Th., Lussault M., Younès C. (dir), 2007, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 384 p.
- Pinson G., 2009, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 416 p.
- Salomon Cavin, J., Mathieu, N., 2014, « Interroger une représentation collective : la ville mal-aimée », in Martouzet, D. (Ed.), *Ville aimable*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais.
- Scott J. C., 2008, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris, Éditions Amsterdam, 270 p.
- Stengers I., 2002 (version originale 1997), *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte, Coll. Sciences Sociétés.
- Viard J., 2012, *Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie*, Editions de l'Aube, 204 p.





# Le vivant en ville et la gouvernance

## **GRAND LYON : naissance d'une politique d'adaptation aux changements climatiques**

Luce Ponsar ..... p.20

## **LA VIE EN VILLE, L'AGRICULTURE ET LE VERT URBAINS : le présent et l'avenir**

Irina Rotaru & Bernard Lensele ..... p.32

## **L'ANIMAL EN VILLE, Enjeux et limites d'une cohabitation nécessaire**

François Darribehaude, Sébastien Gardon ..... p.42

## **LE VIVANT DANS LE CONTEXTE D'UNE VILLE en plein bouleversement : Altamira en Amazonie brésilienne**

Guillaume Leturcq & Marcia Grisotti ..... p.48

## **ENTRE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE ET URBANISME TACTIQUE : le cas des délaissés urbains montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir**

Valérie Demers, Mikael Saint-Pierre & Maxime Larose..... p.60

# Grand Lyon : naissance d'une politique d'adaptation aux changements climatiques

} **Luce Ponsar**  
Chargée de mission Plan Climat, Métropole de Lyon



L'expérience lyonnaise en terme d'adaptation date d'une décennie seulement (programme AMICA) et la question des îlots de chaleur urbains, identifiés comme un volet majeur accentuant la vulnérabilité de notre agglomération, n'est traitée que depuis 4 à 6 ans tout au plus. En peu de temps, cette démarche a réussi à croiser la recherche publique et privée, des initiatives empiriques en termes d'aménagement, le rapprochement des services de la Métropole de Lyon autour de ses compétences « traditionnelles » de la gestion de l'eau, de politique de l'arbre, et enfin du climat. Elle implique depuis peu les élus locaux (par le Plan Local d'Urbanisme, valant sur les communes du Grand Lyon de Programme Local de l'Habitat) et les citoyens (lien recherche-habitants). Toutes ces dimensions sont

presque concomitantes et aucune n'est finalisée ce qui pose un problème de mobilisation des chercheurs locaux dans le domaine du climat et de l'ICU en particulier, de positionnement de la collectivité par rapport à la Recherche et Développement des groupes privés, de capacité de sensibilisation des élus et d'implication des aménageurs eux-mêmes, y compris quand la maîtrise d'ouvrage est publique. Une des pistes pour améliorer ce lien entre chercheurs, praticiens et société civile pourrait être la mise en place d'un Observatoire local du Climat (projet EPOC).

- 1 -



- 1 - L'agglomération lyonnaise bénéficie d'un climat continental, située dans la vallée du fleuve Rhône et de la rivière Saône, ouverte à l'est sur les Alpes et fermée à l'ouest par des reliefs jusqu'à 300 mètres d'altitude. RUCH MP, Agence d'Urbanisme de Lyon (2014)

- 2 -



- 2 - Adapter progressivement l'espace public aux enjeux climatiques de demain? Simulation photographique réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, parvis de l'école Normale Supérieure, aujourd'hui très minéralisé, Lyon 8°.

### 1. LA PÉDAGOGIE : L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ICU COMME PRÉALABLE

#### • Les premières prises en compte du sujet :

Le Grand Lyon identifie dès 2006, à travers le projet européen AMICA basé sur l'histoire des événements extrêmes, les vagues de chaleur comme le principal enjeu local lié au changement climatique.

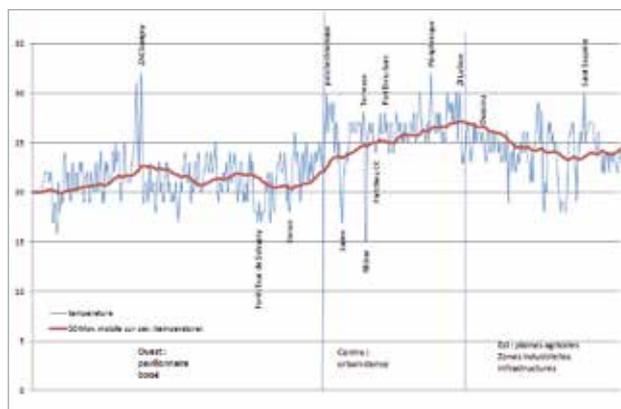
C'est ensuite le travail d'un étudiant, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, qui produit la première carte de vulnérabilité des populations à l'échelle de 4 zones de

l'agglomération : l'analyse se base sur les couleurs des surfaces et la localisation des publics fragiles (Champiat, 2006).

Le Grand Lyon confie alors à son partenaire, l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, une mission d'AMO pour cartographier cet enjeu à l'échelle de l'agglomération. A partir d'une image satellite Landsat, la première carte de températures de surface est publiée en 2010. L'étude est complétée d'un transept et de statistiques mettant en relief le lien entre occupation du sol et températures de surface. Un guide et un référentiel thématique pour l'aménagement des espaces publics complètent ce travail, mettant en avant les leviers d'action opérationnels : albédo, végétalisation, surfaces perméables et présence d'eau.

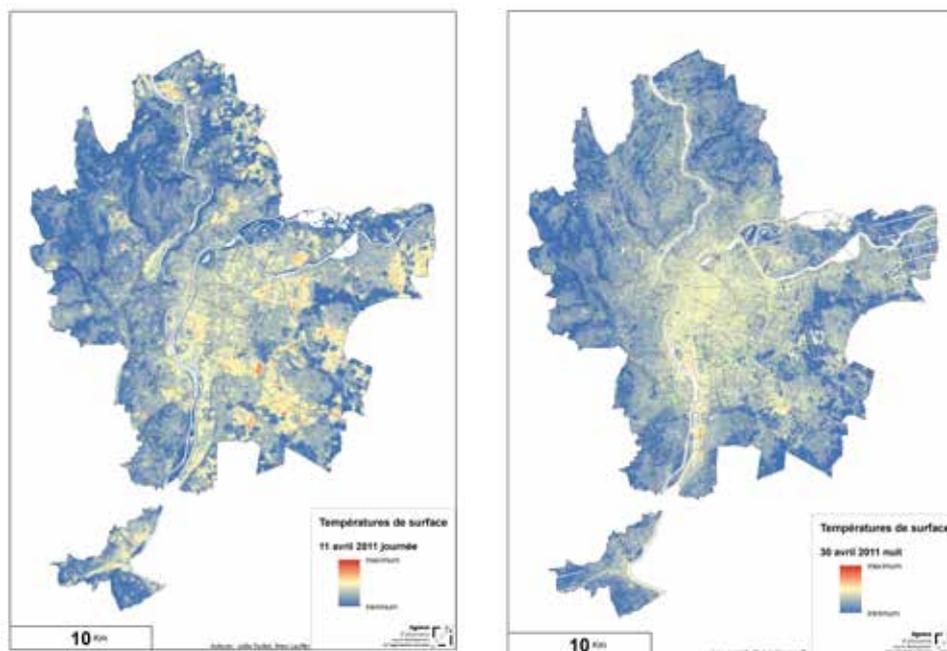
Pour aller plus loin, il apparaît nécessaire d'appréhender la dynamique de l'ICU dans l'espace et dans le temps en prenant en compte l'influence de la météo et des mouvements d'air et le lien à l'occupation des sols : un partenariat avec la recherche locale est donc initié en 2011.

- 3 -



- 3 - La carte des températures de surface établie à partir des données Landsat fait apparaître un "dôme" de chaleur au-dessus de l'agglomération dont le point le plus chaud est situé dans l'Est de l'agglomération (l'Ouest est plus vallonné, plus boisé et moins densément urbanisé.), Agence d'urbanisme de Lyon (2011).

- 4 -



- 4 - Cartes des températures de surface issues de prises de vue Landsat de jour et de nuit, Julita Dudek, Agence d'Urbanisme de Lyon, 2014.

• **Un besoin d'expérimenter et de connaître :**

Le Grand Lyon se rapproche de partenaires scientifiques du monde de la recherche : une thèse est initiée avec l'université Lyon III (Julita Dudek), sur les agglomérations de Lyon, Saint-Étienne et Grenoble, avec l'appui des Agences d'Urbanisme des trois agglomérations, la collaboration de Météo France et le soutien de l'Agence nationale De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Elle vise à approfondir la connaissance sur la spatialisation du phénomène d'ICU et à le relier à l'occupation du sol sur 3 villes différentes.

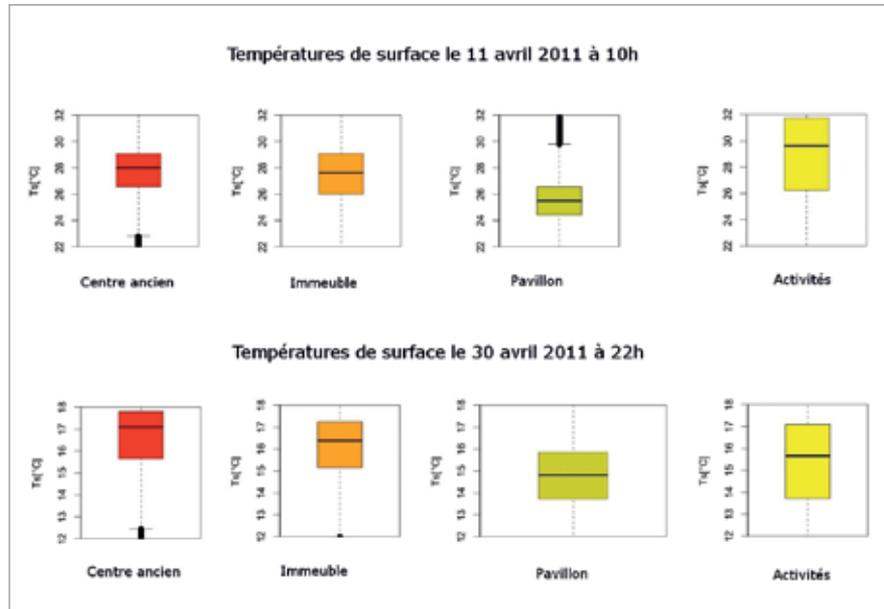
De nouvelles séries de cartes satellites sont produites, pour les années 1986, 2001 et 2011.

La comparaison des cartes de jour et de nuit a notamment permis de rendre visibles certains phénomènes. Des valeurs exceptionnelles apparaissent : les zones d'activités, l'aéroport ou le périphérique apparaissent comme points chauds alors que ce ne sont pas les zones les plus denses de la ville. Les explications ne tardent pas à nous être révélés par la notion de « sky view factor ». Ainsi, les grands aplats goudronnés des autoroutes ou parkings des zones d'activité montent fortement en température la journée, mais dans un milieu très ouvert qui ne piège pas la chaleur, ils « relarguent » ensuite leur énergie la nuit. Au contraire, la ville dense se réchauffe moins vite le jour, les bâtiments maintenant la rue à l'ombre, mais peine à se rafraîchir la nuit du fait de son inertie.

Enfin, il semble que le Parc de la Tête d'Or, avec 117 hectares, ne suffit pas à rafraîchir les quartiers proches. C'est peut-être la limite de ces images satellites qui n'offrent que la vision des surfaces planes, on est encore loin des cartes d'ICU...

Dans le cadre de la thèse de Julita Dudek, une modélisation est initiée en utilisant les données d'occupation du sol des agences d'urbanisme et le modèle MesoNH de météo France. Le phénomène de la canicule de 2003 est ainsi « rejoué ». Cette approche novatrice permet d'apprécier la forme de l'ICU lyonnais : au-delà des « points chauds »

- 5 -



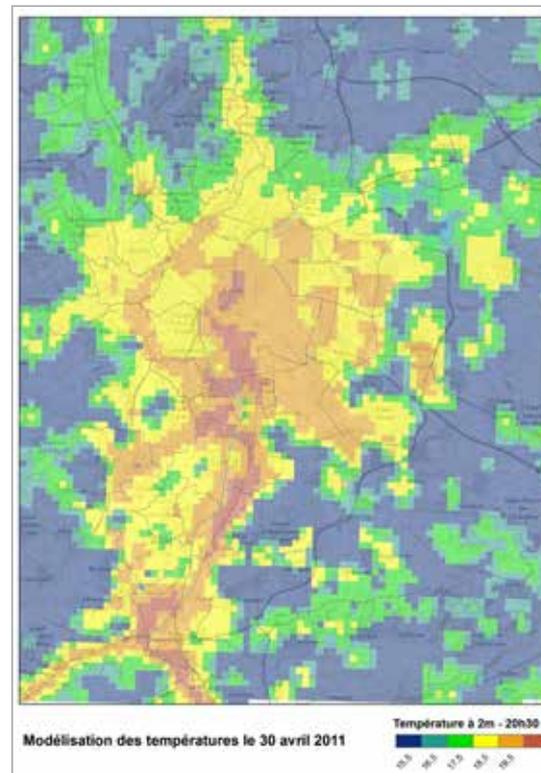
- 6 -



révélés par la carte satellite, on distingue des masses d'air chaudes déformées par la morphologie de la ville (rugosité) et les vents dominants.

La thèse de Julita Dudek a permis une montée en compétence globale des acteurs institutionnels et des associations du territoire. À l'issue de la production des cartes, un travail de vulgarisation a été entamé avec les trois agences d'urbanisme afin de transmettre les enseignements scientifiques aux praticiens. Elle a aussi mis en lumière les manques : besoin de mesures de terrain dans la durée et réparties spatialement afin de vérifier la pertinence du modèle, renforcement des liens entre les acteurs sur le sujet de l'adaptation aux changements climatiques, « chaînon manquant » entre recherche et préconisations opérationnelles sur les ICU.

De manière plus générale, il apparaît nécessaire de continuer à produire de la connaissance scientifique et de la mesure de terrain (à relier aux mesures sur l'air, l'eau, etc.). Ce sont les contributions scientifiques et la sensibilisation des acteurs qui font le débat local et améliorent l'action publique et l'initiative privée.



- 5 - Températures de surface le jour et la nuit par type d'urbanisation : la zone pavillonnaire reste la plus fraîche, les zones d'activité industrielle sont très chaudes le jour mais se refroidissent plus rapidement la nuit, Julita Dudek (2014).

- 6 - Le parc de la Tête d'Or, 117 ha en cœur de ville, un "oasis de fraîcheur", mais pas un "climatiseur" de la ville dense. Jacques Leone Grand Lyon (2007)

- 7 - Modélisation des températures de l'air à 2 mètres. Thèse de Julita Dudek, appui Agence d'Urbanisme, 2014.

- 7 -

- 9 -



## 2. DES OUTILS SPÉCIFIQUES À LA PRISE EN COMPTE DE L'ICU DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

### • Initiatives sur des quartiers emblématiques :

Les grands projets de renouvellement urbain ont aussi été l'occasion pour le Grand Lyon et les équipes de maîtrise d'œuvre de tester de nouvelles approches d'urbanisme durable.

Sur le site de La Duchère, quartier emblématique de la politique de la ville, le bureau d'étude TRIBU réalise une analyse environnementale intégrant un coefficient d'ICU basé sur l'albédo, un coefficient de régulation thermique, de biodiversité et de ruissellement.

L'étude a ainsi montré que le projet atténuait le phénomène grâce à la démolition d'une partie des bâtiments et à la remise en

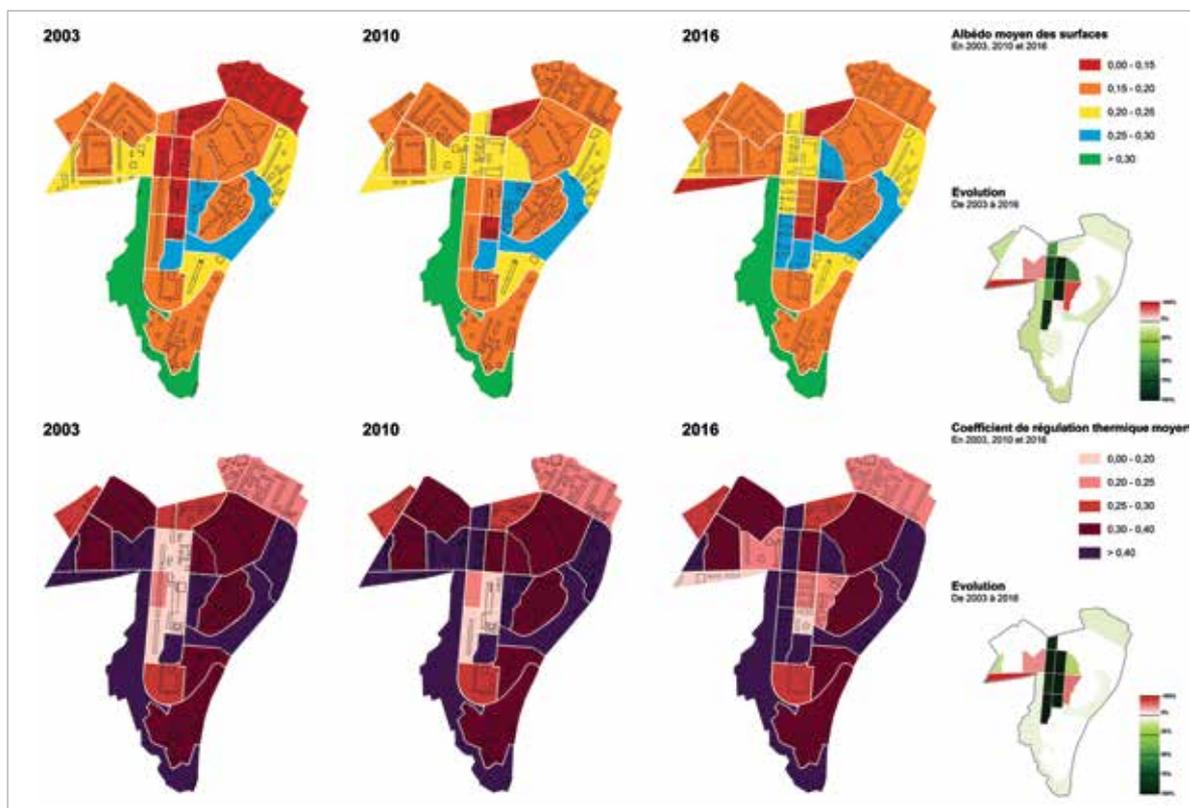
valeur du parc du Vallon qui joue aussi un rôle hydraulique.

Sur le quartier de la Confluence, 150 Ha renouvelés en plein cœur de la Ville, la première modélisation thermique d'un quartier lyonnais a été réalisée par l'IRSTV de Nantes : ce travail a mis en valeur l'importance des masques solaires dans la qualité thermique du bâtiment et le confort des espaces publics. Depuis, deux stations de mesure météorologiques ont été installées sur les espaces publics pour suivre l'ambiance climatique au plus près des populations.

Il s'agit cependant d'initiatives expérimentales qui peinent à se généraliser : en effet, les outils développés proviennent soit de la recherche soit de R&D des bureaux d'études mais les outils facilement appropriables par des non-spécialistes manquent encore.

- 9 - Le parc du Vallon à la Duchère (Lyon 9), en plus de son apport récréatif, joue un rôle dans la gestion des eaux pluviales avec des bassins en cascade. Jacques Leone Grand Lyon.

- 8 - Pour l'analyse environnementale sur le territoire de La Duchère, l'impact sur les ICU est évalué à l'aide du coefficient d'albédo combiné au coefficient de régulation thermique (végétation). (Tribu, 2010).



- 8 -

- **Un besoin d'outils à l'échelle des projets urbains :**

À ce jour, les cartes de température produites à l'échelle de l'agglomération ne sont pas suffisantes pour travailler à l'échelle des quartiers. Par ailleurs, les outils de modélisation utilisés de manière ponctuelle sur les éco-quartiers sont au stade de la recherche (SOLENE, TEB, Ecoclimap).

Ainsi, des outils comparant le gain et le coût des solutions seraient aujourd'hui utiles afin de hiérarchiser les priorités. Végétalisation suffisamment dense et de pleine terre si possible ? Valorisation des eaux pluviales pour l'arrosage ? Eau à vocation récréative dans l'espace public ? Prise en compte des ombres portées, intégration des rayonnements solaires par saison et par heures ? Couleur claire et nature des matériaux ?

- **Illustration sur le quartier de la Part-Dieu :**

Le quartier de la Part Dieu, en plein renouvellement, doit faire face à de nombreux défis et mise aujourd'hui sur l'innovation. En effet, le plan directeur prévoit des projets publics (doublement de la gare, nouveaux espaces publics, bibliothèque, nouveaux cheminements) et privés (bureaux, centres commerciaux, tours, etc.). C'est aussi un quartier qui se densifie et où se pose la question de la qualité de vie au quotidien. Quel micro-climat sous les tours ? Quels confort de vie dans la ville dense ?

Depuis 2011, la R&D du groupe Veolia mène sur ce quartier des expériences en partenariat avec le Grand Lyon : des mesures



- 11 -

de températures ont été effectuées sur 12 points du quartier durant l'été 2011, un pilote d'humidification de chaussée inspiré d'une expérience japonaise a été testé sur une partie déjà renouvelée du quartier entre 2012 et 2014 (ZAC de la Buire).

Les essais réalisés (humidification par cycle de 2 mn, voir schéma suivant) ont permis de démontrer que cette solution pouvait réduire la température de la chaussée de 3 à 5 °C, et d'améliorer le confort des passants de 0,5°C (indice de confort thermique WBGT). Un suivi sociologique a été mené : les habitants sont curieux quant à l'impact de ce genre de technique, perçue à la fois comme « traditionnelle » (usage de l'eau) et « innovante » et se montrent très regardants quant à l'usage d'eau en période de sécheresse.

Ces études se poursuivent actuellement avec une réflexion sur l'usage possible d'eaux pluviales et le test d'outils de modélisation à l'échelle du quartier (projet « EVA » pour tester l'impact de l'Eau, du Végétal et de l'Albédo sur le micro-climat).



- 12 -

- 10 -

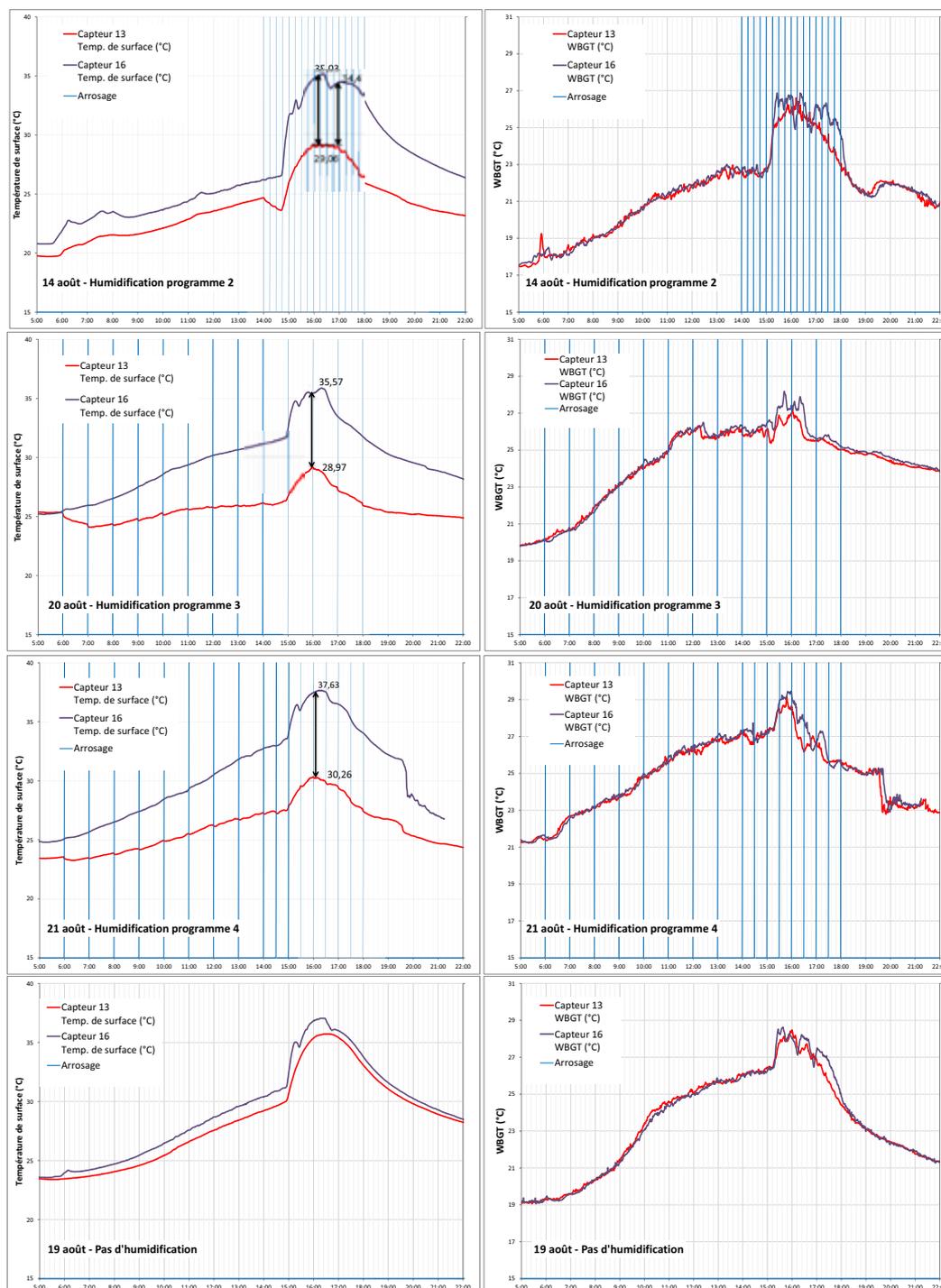


- 10 - Le quartier de la Confluence vient de doubler la surface du centre de Lyon entre Rhône et Saône (RUCH MP, Agence d'Urbanisme de Lyon (2012).

- 11 - Le quartier de la Part-Dieu est le plus grand quartier tertiaire de Lyon où se croisent chaque jour un demi-million de personnes. Avec 5000 logements supplémentaires prévus à terme, c'est un lieu d'expérimentation majeur pour améliorer le confort de vie des lyonnais. (Jacques Leone, Grand Lyon, 2007)

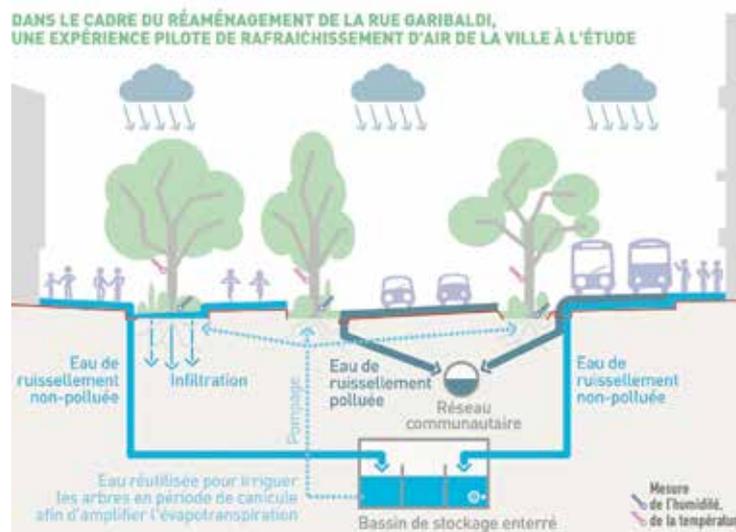
- 12 - Pilote d'humidificateur de chaussée de la rue de la Buire (Lyon 3), Veolia, 2012.

- 14 - La comparaison des températures de chaussée et d'un indice de confort thermique (le WBGT) montre des différences marquées au sol entre la rue pilote (capteur 13) et la rue témoin (capteur 16) et un effet léger sur le confort thermique. (Veolia, 2014).



Enfin, la collectivité profite d'autres projets d'aménagements pour explorer le lien entre climat et végétal dans le périmètre proche de la Part-Dieu : sur la place Mazagran, le réaménagement de la rue Garibaldi ou celui du cours Emile Zola, il est envisagé d'installer des capteurs de température couplés à des capteurs tensiométriques dans le sol pour relier la présence d'eau dans le sol, le fonctionnement de l'arbre et le climat local.

À partir de cette base scientifique, complétée par la vision globale du phénomène d'ICU sur l'agglomération, comment sensibiliser les aménageurs et architectes à ces enjeux ? Comment adapter le vocabulaire scientifique de l'ICU à celui de l'aménagement urbain ? Un défi pour certaines politiques publiques de la collectivité elle-même (PCET), mais aussi pour les groupes privés expérimentant sur ce quartier.



- 13 - Lors de la reconversion de la rue Garibaldi, l'ancienne trémie a été conservée pour récupérer les eaux pluviales issues des voies peu fréquentées (voies de bus, piéton et cyclable). Cette eau pourra être utilisée pour le nettoyage de l'espace public ou pour arroser les espaces verts. Grand Lyon, 2014.



### 3. LA DIRECTION DE L'EAU ET L'UNITÉ ARBRES ET PAYSAGES DU GRAND LYON, ACTEURS DU RAFFRAÎCHISSEMENT DE LA VILLE

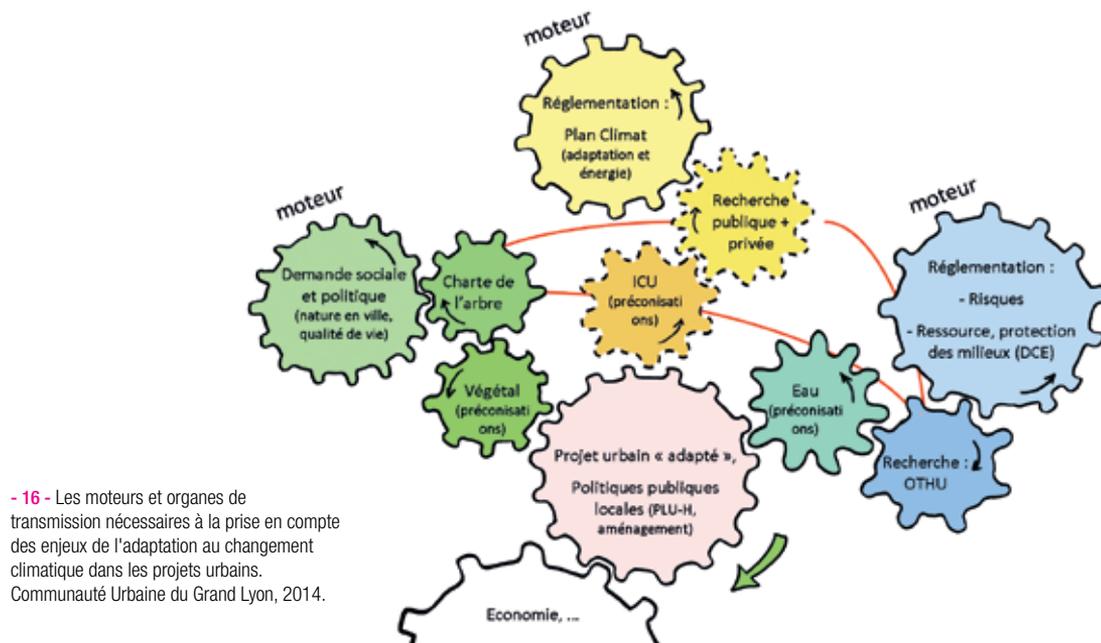
• **Des « moteurs » en place : l'eau et le végétal :** Les premiers services à avoir intégré le sujet de l'adaptation au changement climatique sont les services de l'eau et de la voirie (équipe Arbres et paysages). En effet, cet enjeu vient conforter les volets traditionnels de leur politique : pour l'arbre, nature en ville et qualité de vie ; pour l'eau, gestion du risque et préservation de la ressource. La culture « climat » était ainsi facilement appropriable

avec les cultures de ces deux compétences, qui disposaient de savoir-faire plus anciens.

Du côté de la Voirie, l'unité « Arbres et paysages » a mis en place depuis 2011 une « charte de l'arbre » partenariale permettant une meilleure intégration de l'arbre dans les projets urbains. Le couvert végétal est suivi de près et les essences sont choisies en fonction de leur capacité à s'adapter au changement climatique. En effet, les arbres plantés aujourd'hui seront adultes dans le climat de 2040, avec des températures extrêmes et sécheresses plus fréquentes.

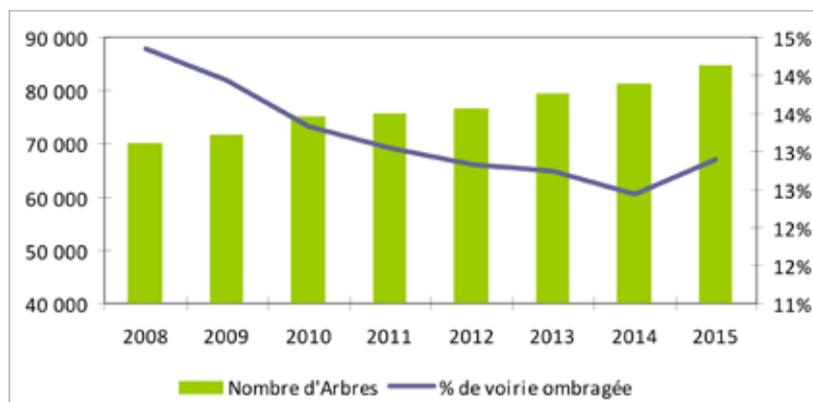
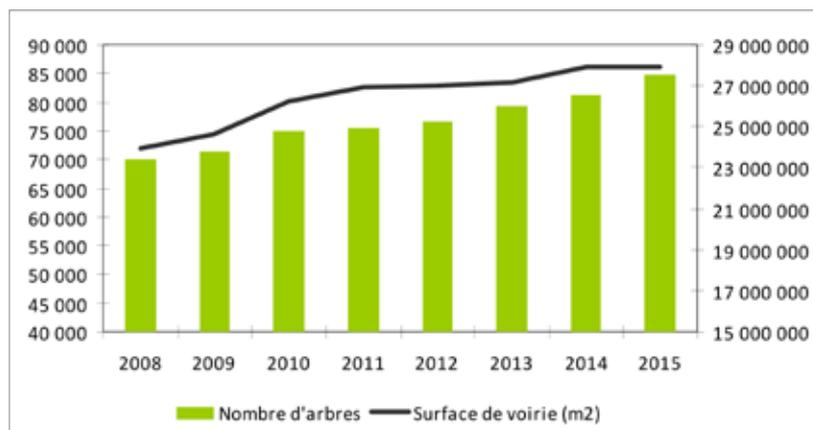
- 14 - Depuis 1995, les eaux de pluies doivent être gérées à la source pour tout nouveau projet. Ici, une noue de récupération des eaux pluviales à Sathonay Camp, Elisabeth Sibeud, 2015.

- 14bis - Illustration en coupe d'une tranchée drainante végétalisée. Jeremy Gonod, Grand Lyon.



- 16 - Les moteurs et organes de transmission nécessaires à la prise en compte des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les projets urbains. Communauté Urbaine du Grand Lyon, 2014.

- 16 -



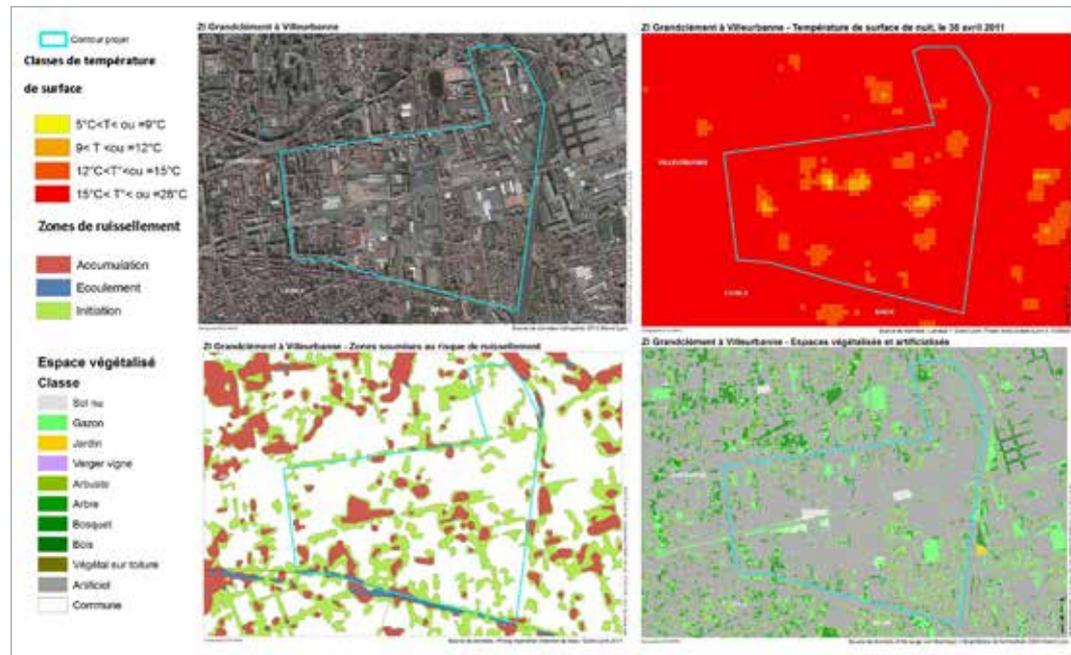
On pourrait ainsi symboliser la diffusion de préconisations « eau et végétal » jusqu'au projet urbain comme une mécanique : les moteurs (réglementation, demande sociale) nécessitant des « organes de transmission » (recherche locale, partenariats avec les professionnels) pour faire avancer le projet urbain vers la prise en compte de l'adaptation.



- 15 -

- 15&15Bis - Depuis une dizaine d'années, de nombreux arbres sont plantés et de nouvelles voies sont créées : « la part ombragée » des voiries en baisse devraient maintenant se rééquilibrer avec l'épanouissement des jeunes arbres. Crédits photos : Bernard Lensele.

- 17 -



- 17 - Croisement de cartes de ruissèlement, de présence végétale et de température de surface sur le périmètre d'un projet de renouvellement urbain. Grand Lyon 2014.

• **Un besoin de croiser les approches :**

Comment l'eau et le végétal rencontrent les ICU ? La révision du PLU-H (2012-2017) a été l'occasion de tester une approche de transversalité entre les services. Un travail de croisement des stratégies eau - végétal - ICU a été amorcé comme support aux projets urbains.

Ces cartes illustrent de manière pédagogique le message suivant : réintroduire du végétal en ville (jardins de pluie, parcs, noues) a d'autant plus d'impact dans une zone où la pluie s'accumule (limitation du risque d'inondation ; apport d'eau au végétal) et si la zone en question est touchée par les ICU. Réunis sous la bannière des PCET, l'ICU trouve dans ces deux compétences des relais efficaces, des points d'arbitrage fondamentaux pour les orientations des politiques publiques locales durables.



- 15bis -

- 18 -



- 18 - "Le changement climatique",  
L. Ponsar, Grand Lyon, 2014.

- 19 - Un travail de recherche sur le confort urbain ne se fera pas sans la prise en compte des citoyens "experts d'usage" de la ville. L. Ponsar, Grand Lyon, 2014.

#### 4. LES PISTES

##### • Donner une impulsion politique

Le Plan Climat Énergie Territorial est constitué à ce jour de 26 actions cadres sur l'atténuation des changements climatiques qui permettent d'améliorer la sobriété énergétique du territoire (objectif -20% d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 2000 et 2020) et de développer les énergies renouvelables. L'intégration d'un volet sur l'adaptation au changement climatique est nécessaire pour fonder la légitimité politique des actions initiées à titre expérimental jusque là. Sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire mis à jour en 2014, le PCET sera complété en 2015 par 5 ou 6 actions cadres sur l'Adaptation, validées par les Vice-Présidents en lien fort avec le sujet (eau, urbanisme, développement durable, voirie). Les 73 signataires du PCET pourront aussi porter ces actions au-delà des compétences de la collectivité (par exemple en travaillant sur les espaces privés).

- 19 -



- 20 - Noues en eau à Sathonay-Camp après un orage : l'entretien de ces espaces, à la croisée des compétences de la Propreté, des Espaces Verts, de l'Eau et de la Voirie, pose la question des coûts d'entretien de gestion de ces espaces végétalisés. Elisabeth Sibeud, Grand Lyon, 2014.

##### • Agréer les compétences scientifiques locales : l'Observatoire local du Climat

Le projet EPOC (Étude de Préfiguration d'un Observatoire local du Climat) a pour objectif de fonder les bases d'une force de recherche pérenne qui viendrait apporter des préconisations au niveau de l'aménagement. En 2014-2015, ce sujet a fait l'objet d'une recherche post-doctorale (Didier SOTO, IMU). A partir d'un état des lieux des compétences du territoire, différentes formes de collaboration sont à l'étude pour regrouper des acteurs publics, privés et permettant l'implication des citoyens.



- 20 -

##### • Favoriser la transversalité au sein de l'organisation

La démocratisation des « techniques alternatives » de gestion des eaux pluviales est un moyen efficace de réintroduire le végétal et l'eau en ville et de lutter contre l'ICU et les événements pluvieux extrêmes. Cependant, en aval du projet urbain, se pose la question de leur gestion.

Pour faire face à cette problématique croissante, un travail inter-services est en cours sur la « ville perméable » qui aboutira à la publication d'un guide sur les profils de voirie à privilégier et les exemples de gestion qui peuvent être mises en place avec les communes et les services. Une thèse a aussi été initiée en 2015 sur la perception de ces ouvrages par les services techniques et la population (Nina Cossais, Grand Lyon, laboratoire CITERES à Tours, laboratoire « Environnement, Ville et Société » à Lyon).

- 21 -



- 21 - Rue Garibaldi, le projet de requalification de la voirie fait la part belle aux modes doux et à la gestion des eaux pluviales (noues « paysagées »). Jacques Leone, Grand Lyon, 2014.

#### • Végétaliser les parcelles privées et impliquer les habitants

La révision du PLU-H qui sera adopté en 2017 devrait augmenter la part de végétal lors de constructions sur les parcelles privées : cette étape est indispensable pour amplifier la dynamique de végétalisation entreprise par la collectivité. À l'heure où le Grand Lyon essaie de limiter les coûts de gestion, peut-on envisager une prise en charge par les habitants de la gestion d'espaces verts semi-collectifs ?

À ce sujet, les attentes des habitants sont fortes : la question du cadre de vie a été un point essentiel lors des récentes concertations sur les projets urbains de requalification de voiries (rue Garibaldi, cours Emile Zola, place Mazgran).

#### CONCLUSION

La démarche d'adaptation au changement climatique portée par le Plan Climat présente une opportunité pour :

- être plus à l'écoute des habitants et des personnes vulnérables en intégrant les enjeux de santé publique (ombrage des voies cyclables, « oasis de fraîcheur » ?). Les nouvelles compétences de la Métropole sur le volet social et santé imposent un nouveau regard sur la prise en compte des vagues de chaleur dans les phases d'urgence sanitaire comme dans l'amélioration à long terme
- créer, dans le cadre des compétences « traditionnelles » d'aménagement et d'urbanisme de la collectivité locale, de nouveaux « organes de transmission » permettant de faire de l'ICU, tout comme l'eau ou le végétal, un moteur d'amélioration du projet urbain ;

- amorcer une réflexion sur les temps de la ville en période de forte chaleur (travail, ouverture des services publics, piscines et autres équipements) ;

- favoriser le dialogue entre chercheurs, entre praticiens d'une même collectivité, ou entre partenaires professionnels et associatifs.

L'originalité de l'approche en cours sur le territoire du Grand Lyon tiendrait à la forte tradition de partenariat dans cette intercommunalité de presque de 50 ans, qui entre dans une nouvelle phase d'intégration avec la Métropole. L'adaptation au changement climatique, par sa nécessaire transversalité des thématiques et les temps longs qu'elle implique, est une nouvelle opportunité de dynamiser les partenariats sur ce sujet. ☺

# La vie en ville, l'agriculture et le vert urbains : le présent et l'avenir

} Irina Rotaru

École Polytechnique de Milan, Italie et Présidente de Villes en mouvement, Roumanie

} Bernard Lensel

Urbaniste Chargé des relations externes, Métropole de Lyon, France



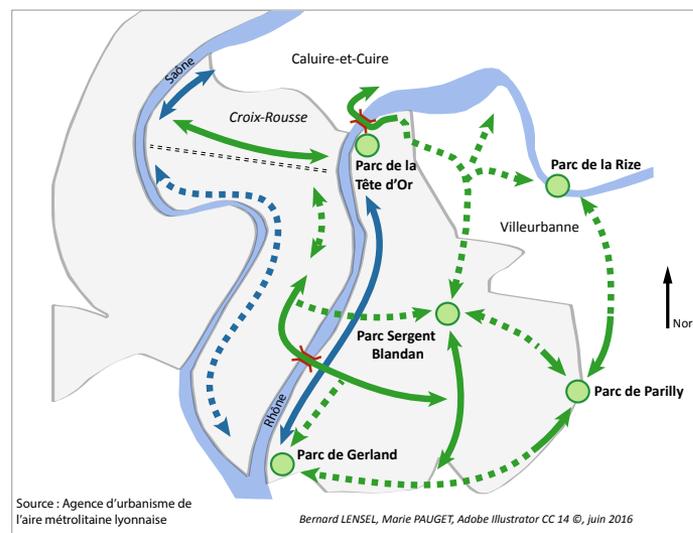
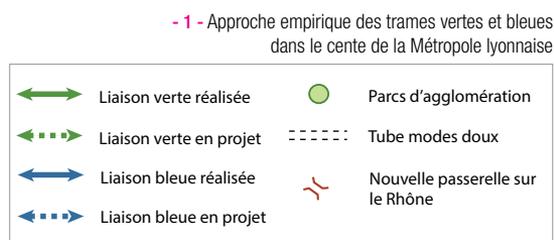
Les recherches scientifiques ainsi que la littérature de tout type et les gens évoquent de plus en plus souvent le changement climatique, les catastrophes naturelles progressivement fréquentes et la limitation des ressources dans le contexte de l'accroissement accentué de la population. Les préoccupations écologiques sont donc maintenant à l'ordre du jour et la nature en ville devient notamment un questionnement au cœur de l'actualité.

Quel type de végétation est le plus approprié dans les villes ? Quel rapport existe-t-il entre l'urbain et le rural, entre la ville et la campagne ? Suite à l'urbanisation progressive des territoires, est-ce qu'on pourra envisager une nouvelle forme d'habitat humain autosuffisant, une sorte d'hybride entre le urbain et le rural ? Est-ce que l'agriculture biologique pourra être compatible avec l'urbanité ? Quelles sont les implications sociales des différents types des cultures ? Que dire de leur influence sur la santé des êtres humains ? Par ailleurs, l'agriculture en ville peut-elle être regardée comme une forme de solidarité ? La végétation est-elle plutôt un élément structu-

rant ou essentiellement un décor auxiliaire dans la ville ? Est-ce que le « vert urbain<sup>(1)</sup> » peut assurer une meilleure qualité de vie et dans le cas positif, comment, dans quelles conditions ?

Celles-ci sont autant de questions que la présente contribution tente de traiter en apportant des réponses pertinentes issues d'études de cas concrets. Afin d'anticiper de possibles réponses aux difficultés actuelles, la perception et les attentes des décideurs et des habitants par rapport au vert urbain dans différents pays sont analysées dans leur évolution temporelle. Sans la prétention de partager une innovation déterminante, les auteurs se proposent d'offrir une image factuelle de la situation actuelle dans le domaine, en ouvrant une perspective vers le futur et les nouvelles recherches à conduire pour inspirer la construction, la transformation et l'utilisation durables des villes.

*Mots clés : ville durable, vert urbain, solidarité urbaine, agriculture de loisir, coefficient de biotope, fermes verticales, toitures végétalisées, climatisation intérieure naturelle.*



## UN BREF RAPPEL DU CONTEXTE

Aujourd'hui plus que jamais, les sociétés sont confrontées à de nombreux enjeux et tendances contradictoires. La nécessité de refaire les villes sur elles-mêmes en limitant ainsi l'étalement urbain, provoque des tensions sur l'organisation et l'utilisation des espaces, la densification et la rurbanisation des villes. Dans ce contexte, la végétation ne doit plus être perçue comme une sorte de caprice esthétique de gens ayant « dépassé la stricte satisfaction de leur bien-être matériel »<sup>(2)</sup>, mais comme une partie indispensable de ceci. Même si ce n'est pas absolument reconnu par tous, la nature n'a pas besoin des hommes, elle peut se régénérer toute seule, même si c'est sous une forme différente. Ce sont les hommes qui auraient des difficultés à survivre sans leur environnement.

La fonction de la nature en ville - de l'image jusqu'aux aspects pratiques, à la santé et aux bénéfices financiers

Même au niveau des villes, le besoin de nature devient plus fort et plus fonctionnel, car il est intimement lié à l'air qu'on respire et à l'eau qu'on boit. On ne doit pas penser au « vert urbain » comme à une simple coquetterie, mais comme à un élément utilitaire indispensable. Il ne s'agit pas de son rôle de nourriture (car au moins à présent

nos villes sont souvent trop polluées pour pouvoir imaginer des cultures urbaines saines), mais comme un élément purificateur majeur de l'air et de l'eau qui contribue aussi à la régulation thermique. La végétation dans un parc, par exemple, absorbe les particules, la poussière et les gaz toxiques, filtrant environ 85% de l'air pollué (Bolund et Sven, 1999) et réduit aussi considérablement les niveaux du bruit.

Assurant l'alimentation en oxygène, l'humidification, la circulation de l'air et l'isolation phonique, les plantations urbaines facilitent des économies importantes d'énergie. Une étude faite à Chicago a démontré qu'en augmentant avec 10% la surface couverte par arbres on peut réduire l'énergie totale pour le chauffage et le refroidissement de 5 à 10% (Sorensen, Smit, Barzetti and Williams, 1997).

« Un toit vert protège contre des dommages structuraux, et devrait durer entre deux et trois fois plus longtemps qu'un toit classique. Les toits verts agissent comme isolants, réduisant le refroidissement en été et les besoins de chauffage en hiver d'environ 25 % » (Neumeister, 2015).

La végétation urbaine est donc significative pour la santé mais aussi pour l'humeur, pour l'état d'esprit et, plus généralement, pour la performance des gens. « The connection between people and nature

is important for everyday enjoyment, work productivity and general mental health »<sup>(3)</sup> (Sorensen, Smit, Barzetti and Williams, 1997). Une étude transversale néerlandaise réalisée auprès de 250 782 personnes met en valeur la capacité des espaces verts à réduire le stress (Maas et collab., 2006). Malgré l'association fréquente des parcs urbains avec la délinquance, les recherches conduites par Kuo et al (1998) démontrent le contraire, donc qu'ils intensifient le sentiment de sécurité facilitant de même l'appropriation des quartiers.

Par ailleurs, l'environnement et les espaces verts augmentent la valeur des propriétés et les bénéfices financiers des développeurs d'environ 5% à 15% (Heidt et Neef, 2008). Parfois, il semble que l'amélioration esthétique due à la végétalisation peut apporter aussi des bénéfices financiers remarquables, car les villes deviennent plus agréables et attrayantes pas seulement pour les habitants et pour les touristes, mais aussi pour les investisseurs. Cette hypothèse est soutenue par l'expérience des deux grandes villes du Sud-Est asiatique, Singapour et Kuala Lumpur, pionnières dans le positionnement des projets concernant les espaces verts et de l'amélioration de la qualité de l'environnement au cœur de leurs stratégies de développement urbain<sup>(4)</sup>.

- 2 - La structure du système Vertige, source Vertige

- 3 - Toiture aménagée avec le système Vertige, source Vertige



- 2 -



### QUELLE VÉGÉTATION POUR LES VILLES ?

Concernant la végétation urbaine, le choix des espèces devra être fait d'abord selon des critères fonctionnels, en prenant en compte notamment les capacités d'absorption de différentes nuisances. Un autre élément essentiel dans la sélection des plantes et arbres à planter dans les villes dérive de leur degré d'adaptation aux conditions données y compris la capacité de les améliorer. De ce fait, c'est préférable qu'ils ne nécessitent pas des quantités importantes d'engrais chimiques/synthétiques, et même, si possible, pas du tout. Par ailleurs, la décision doit prendre en compte non seulement les coûts initiaux d'acquisition et de mise en place, mais aussi l'entretien. Après sont aussi à considérer les possibles problèmes d'allergie, les odeurs à éviter, les types et quantités de déchets produits (par exemple feuilles mortes) ainsi que les caractéristiques des racines qui dans certains cas peuvent détruire les pavements, les clôtures ou même affecter les maisons.

Une plante intéressante, facilement adaptable dans le milieu urbain, est par exemple le Tillandsia gris qui n'a pas de racines et se présente comme une sorte de rideau adaptable en fonction de l'espace disponible.

Elle peut être simplement accrochée sur une clôture ou fixée avec du silicone pour aquarium, des punaises, ou du fil de pêche, sur les parois du terrarium, sur des pierres ou même sur les racines d'autres végétaux. Dans le cas des espaces verts urbains, outre le maintien facile, l'image offerte tout au long de l'année est très importante ainsi que l'économie d'espace. La végétation dans les milieux urbains est pensée autrement que celle aux alentours, en recherchant des solutions adaptées aux surfaces de plantation atypiques comme par exemple des supports verticaux, surélevés, superposés, voire dans certains cas, positionnés en sous-sol. En plus on doit absolument prendre en compte le volume des racines des plantes pour éviter les risques de nuisance du sol, mais aussi des réseaux ou même du bâti.

Récemment ont été développés différents systèmes pour les toitures végétalisées particulièrement efficaces dans le milieu urbain surtout grâce à leur capacité d'absorber la pollution, en occupant très peu d'espace tout en étant très facile à entretenir. En France, un des plus répandus a été le système Vertige proposé par un groupe de professionnels de Bordeaux<sup>(5)</sup>. Après avoir sélectionné plusieurs petites plantes très adaptables, se nourrissant de la pollution, ils ont conçu une structure très souple qui rend facile leur mise en place, ainsi que l'irrigation et la manutention à long terme dans une grande variété de contextes. Les espèces des plantes succulentes (sédum) sont mélangées avec celles vivaces bulbeuses (jonquilles, iris, tulipes etc.) et graminées en produisant en plus un effet esthétique intéressant.

La couche végétale est assez légère (poids à saturation d'eau inférieur ou égal à 57 Kg au m<sup>2</sup>) et permet la pose sur différents supports (dalles de béton, tôles d'acier nervurées, bois et panneaux dérivés) sans modification de l'étanchéité. Le système d'irrigation goutte-à-goutte intégré dans le tapis végétal limite les consommations abusives d'eau et préserve la propreté des vitrages du bâtiment.

Aujourd'hui, les toitures végétalisées et les murs végétaux sont aussi considérés comme une solution écologique pour isoler l'enveloppe du bâtiment et économiser l'énergie. Les propositions les plus avancées essayent d'intégrer les plantes, le bâti et les hommes dans un système unitaire, écosystème artificiel reprenant la synergie des formes d'organisation de la nature. Des recherches dans ce sens ont été conduites par exemple par le cabinet d'architecture espagnol Harquitectes. Leurs études ont permis récemment la construction d'un centre de recherche dans le cadre du campus de l'Université Autonome de Barcelone, bâtiment qui intègre des plantes permettant la climatisation intérieure naturelle.

Cela dit, il ne faut pas que cela serve de prétexte à une réduction des espaces publics, dont la fonction sociétale de lieu de rencontre reste fondamentale pour le caractère d'urbanité d'une ville.

Les jardins potagers urbains sont un autre type de vert urbain très en vogue actuellement. En revanche, malgré tous les efforts de leurs promoteurs, on ne peut pas parler d'une réelle agriculture biologique à cause de la pollution de l'air, de l'eau, mais aussi du sol et de sa qualité incertaine. En plus, on ne peut pas envisager des cultures de subsistance de ce type également du fait qu'actuellement l'agriculture destinée à la consommation, efficiente financièrement est devenue quasi-dépendante des engrais chimiques fortement polluants, donc pas envisageable dans les villes.



- 4 -



- 5 -

- 6 -



- 4 et 5 - L'intégration des plantes dans le bâtiment du centre de recherche de UAB - Harquitectes

- 6 - L'intégration des plantes dans le bâtiment du centre de recherche de UAB - Harquitectes

### ALLIER LE VOLET SOCIAL AU VOLET ENVIRONNEMENTAL

Les jardins communautaires classiques - comme par exemple celui organisé par l'AAA (l'Atelier d'Architecture Autogérée) à Colombes (Ile de France) à travers le projet R-urban<sup>(6)</sup> - apportent un bénéfice au plan social ainsi qu'une petite contribution à la purification de l'atmosphère. Cependant, ils ne peuvent pas devenir le centre d'une communauté autosuffisante.

À leurs vertus s'ajoutent la fonction éducative qu'ils ont dans la plupart des cas, les influences positives indirectes concernant la santé des gens ainsi que l'occasion de tester différentes solutions pour la ville future. Pour cette dernière approche, le projet « iardini in transito »<sup>(7)</sup> développé en Italie, à Milan, est un réel outil d'expérimentation du cadre de vie ; la plantation devient alors vraiment un simple prétexte pour l'initiation des débats plus complexes sur l'avenir des espaces, des quartiers et des localités urbaines.

- 7 et 8 - Les fermes verticales expérimentées par AeroFarms source : <http://aerofarms.com/>

- 7 -



- 8 -



À partir de ses travaux sur l'agriculture de loisir pratiquée en périphérie, mais également en plein centre urbain, Van Oort (1994) la définit comme une espèce d'activité n'impliquant pas autant la recherche d'un revenu monétaire que celle d'un mode de vie. Cette pratique peut avoir aussi un rôle d'assimilation important en conservant des terrains de la famille et des traditions locales. En commentant cela, André Fleury et Pierre Donadieu (1997) affirment que les jardins familiaux relèvent d'une idéologie assez proche et « il est probable qu'un certain nombre de très petites fermes céréalières, exploitées à temps partiel, sont dans ce cas, ... offrant à la fois un cadre de vie rural, un maintien du patrimoine familial et la poursuite d'un ancien métier ». Cependant, l'économie d'autoconsommation<sup>(8)</sup>, caractéristique autrefois des classes sociales aisées<sup>(9)</sup> ou des monastères qui disposaient de vastes domaines peut encore être trouvée dans les villes des pays tropicaux en voie de développement ou sous-développés, mais ne semble plus vraiment réaliste dans le cas des villes européennes. Les lots agraires à proximité des villes, pratiqués en Angleterre par exemple, paraissent plus adaptés pour les cultures destinées à la consommation. Pourtant le monde qu'on a pu connaître change avec un rythme très alerte et les gens à tous niveaux sont en train d'imaginer et d'inventer de nouvelles solutions efficaces pour des habitats hybrides entre urbain et rural. Ainsi, en Allemagne<sup>(10)</sup> et aux États-Unis<sup>(11)</sup> il y a plusieurs équipes de chercheurs qui expérimentent différentes variantes des fermes verticales possiblement intégrables dans de vieux bâtiments urbains vides. Jusqu'à présent, ce sont surtout des opérations test, mais le but est d'arriver à cultiver localement, en intérieur et de manière très efficace des herbes, des fleurs et des végétaux qui ne nécessitent pas l'utilisation des pesticides.

Parfois, la végétation peut servir aussi en tant que matériel de construction, en n'assurant pas seulement la décoration des places, mais aussi la séparation et/ou l'isolation de différents espaces. En partant de là et dans le désir de contribuer à la création de villes durables, plus naturelles et moins invasives, nombreuses solutions innovantes ont été imaginées. En Italie, un groupe de chercheurs de l'Université "Federico II" de Naples est en train de développer plusieurs matériaux performants d'origine biologique intégrant des algues, des champignons ou des coquillages tandis qu'aux États-Unis, à l'Université Vanderbilt de Nashville, on utilise les protéines d'épinards pour créer des cellules photovoltaïques.

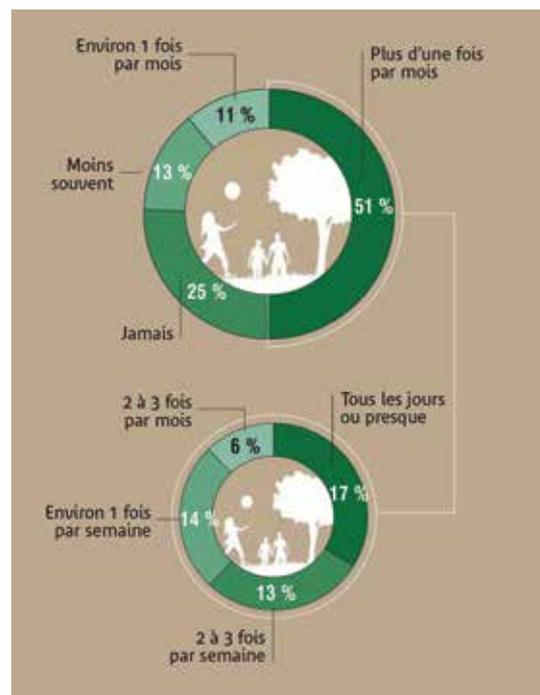
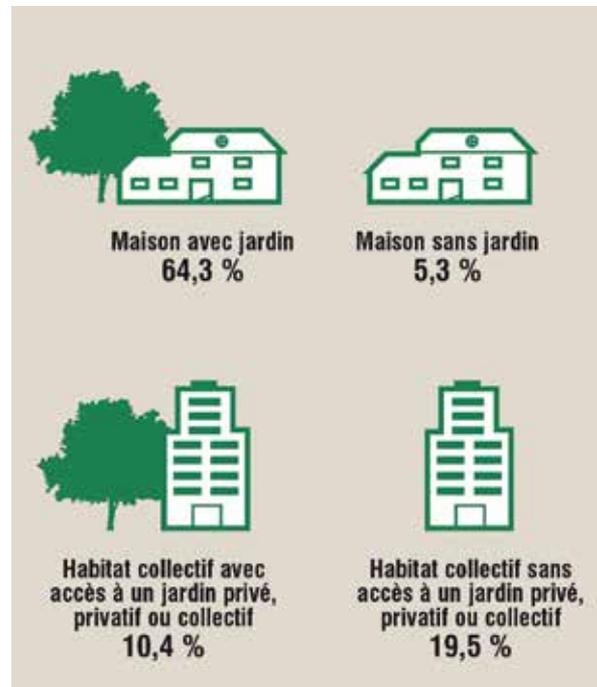
Des éléments végétaux sont employés de plus en plus fréquemment au niveau des interventions de type « guérilla urbaine », pensées pour redonner aux villes et à leurs habitants les aires occupées par des friches et délaissés urbains.

### LA PERCEPTION ET LES ATTENTES DES CITADINS

Selon Roy, Byrne & Pickering (2012) dans le « vert urbain public » on inclut : les parcs, les réserves naturelles, les terrains de sport, les aires de ripisylve, les promenades vertes et les sentiers, les jardins communautaires, les arbres d'alignement, les aires naturelles protégées, les cimetières ainsi que les espaces moins conventionnels comme les murs et les terrasses végétalisés ; le « vert urbain privé » est quant à lui composé des jardins privés, des espaces communs plantés des immeubles d'habitation et des campus d'entreprises.

Au niveau de la compréhension collective, les espaces verts urbains sont généralement associés avec la nature et sont donc pour cette raison encore plus appréciés.

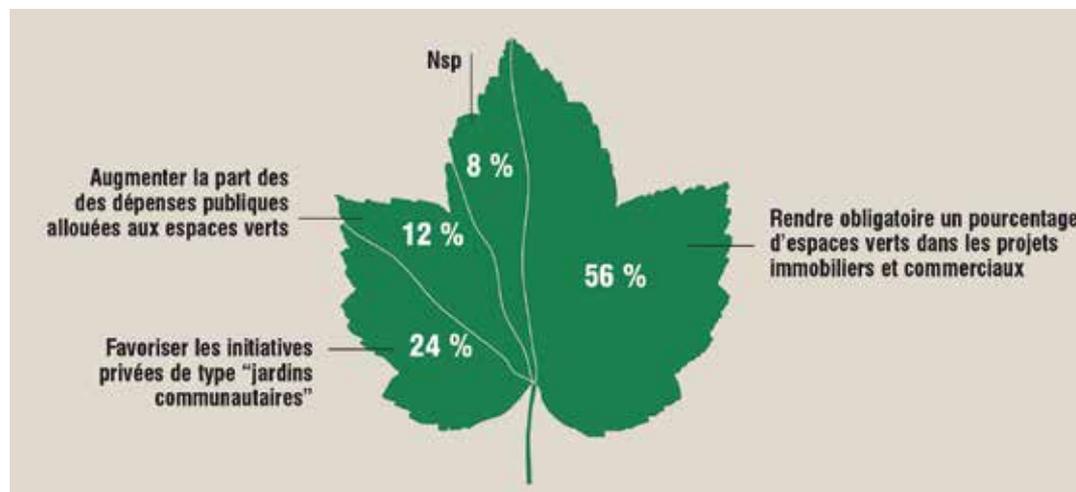
Conformément aux résultats de l'enquête UNEP<sup>(12)</sup> (UNEP, 2013), les français disent apprécier les jardins urbains premièrement pour leurs vertus écologiques, les allemands et les espagnols pour leurs fonctions sociales comme lieux « de bien-être, de rencontre et de partage entre amis » et les britanniques pour leur esthétique et ambiance en tant que lieu de vie.



- 9- Les types d'habitation dans lesquels vivent les français – extrait du rapport UNEP « Les espaces verts de demain. Usages et attentes des Français » 2008, p 4

- 10 - La fréquentation des espaces verts urbains par les français – UNEP 2008, p 5

- 11 -

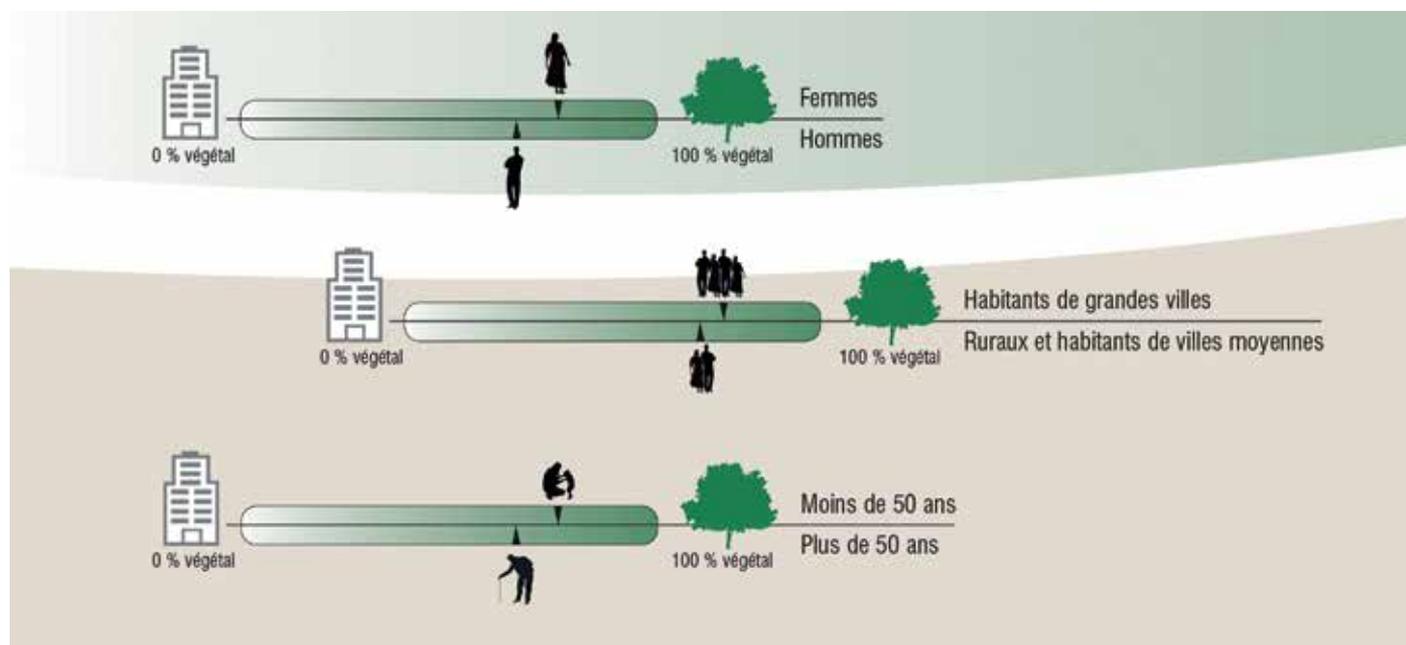


- 11 - Les opinions des français sur comment améliorer leur cadre de vie – UNEP 2008, p. 7

- 12 - Les opinions des français sur les réalisations végétales à développer sur leur commune – UNEP 2008, p. 12

- 13 - À quoi ressemblerait la ville idéale des français ? » – UNEP 2008, p. 142

- 12 -



- 13 -



### LE VERT URBAIN : NÉCESSITÉ OU LUXE

Si en Europe et surtout en France, le « vert urbain » est vu comme un accessoire courant indispensable pour la ville contemporaine, dans les pays asiatiques où la densité de la population est particulièrement significative, il devient souvent l'apanage des populations les plus aisées. D'ici la discussion des aspects éthiques possiblement associés à ce sujet avec le végétal comme facteur de justice urbaine. En commentant l'accessibilité différenciée des espaces verts (uneven accessibility of urban greenspace), Wolch, Byrne et Newell (2014) manifestent une inquiétude par rapport aux coûts de la vie plus élevés, occasionnés par l'aménagement et le maintien des espaces verts, en lien avec la gentrification. Dans ce contexte, ils évoquent des stratégies « just green enough » - traduites par la capacité de faire bénéficier les gens du vert urbain nécessaire pour la santé publique - tout en évitant cette gentrification<sup>(43)</sup>. Ils considèrent une telle approche intrinsèquement liée à la volonté des planificateurs et des acteurs locaux de promouvoir des projets d'espaces verts « explicitly shaped by community concerns, needs, and desires rather than either conventional urban design formulae or ecological restoration approaches »<sup>(44)</sup>. Par ailleurs, ils soutiennent la protection des quartiers les plus pauvres, en favorisant les espaces qui n'ont pas seulement une fonction écologique, mais aussi sociale en jouant le rôle des liens communautaires. Ils lancent le concept de « just green enough » (seulement assez vert) qui selon eux « demands a care-

ful balancing act. It involves collaborations between local government and disparate community groups, and a willingness of local stakeholders to contest powerful real estate interests and mainstream environmental advocates. But the active involvement of urban planners, designers, and ecologists is also essential, to articulate strategies for urban green space that explicitly advance public health, environmental equity, and social justice in urban communities »<sup>(45)</sup>.

L'importance de la végétation dans les villes est progressivement reconnue par de plus en plus de gens, ce qui se voit au niveau des recommandations européennes, mais aussi des politiques publiques et des règlements nationaux.

En Allemagne, il existe déjà depuis quelques dizaines d'années une réglementation qui favorise la végétalisation des terrains face à la minéralisation, à travers le taux des impôts.

En France, dans le but de limiter les « îlots de chaleur urbains », l'Assemblée nationale a voté le 26 mars 2015 un amendement dans le cadre du projet de loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » par l'intermédiaire duquel on impose aux nouveaux centres commerciaux de végétaliser toute ou au moins une partie de leur toiture ou de l'équiper de moyens de production d'énergie durable (comme les panneaux photovoltaïques ou les éoliennes).

Depuis 2009, la ville canadienne de Toronto dispose d'une loi similaire exigeant des toits verts sur les nouveaux bâtiments. Les études préliminaires à la base ont suggéré qu'une telle végétalisation permet d'ajuster les températures ambiantes, en économisant ainsi des centaines de millions de dollars en coûts d'énergie.

À Singapour, le National Parks Board a introduit dès 2009 ladite Skyrise Greenery Incentive Scheme (SGIS) à travers laquelle on finance jusqu'à 50% des coûts d'installation des toitures végétalisées et des murs enherbés. Depuis son lancement, plus de 110 bâtiments existants ont obtenu un support à travers le SGIS dans leurs démarches de végétalisation traduites par des interprétations assez variées, des toitures végétales extensives jusqu'aux plantations comestibles et jardins suspendus de récréation. Le nouveau schéma SGIS 2.0 en force depuis avril 2015 jusqu'au 31 mars 2020 soutient une végétalisation du bâti encore plus prononcée. Par ailleurs, une récompense pour les efforts de traitement écologique est lancée en gratifiant ainsi les rôles des architectes qui prennent en considération les éléments végétaux depuis les premières phases du projet en collaboration avec tous ceux intéressés par une certaine évolution.

### QUEL FUTUR POUR NOS ESPACES DE VIE URBAINS ?

De plus en plus gens affirment leur besoin de nature, 7 Européens sur 10 cherchant s'installer près d'un espace vert, tandis qu'au niveau des français, 90% déclarent avoir besoin d'un contact quotidien avec les végétaux (UNEP, 2013)<sup>(46)</sup>.

On parle de plus en plus souvent d'infrastructure verte, définie comme l'ensemble des espaces verts, des sources et des cours d'eau et de tous autres éléments naturels d'une ville capables d'accomplir les fonctions de l'infrastructure artificielle conventionnelle : régulation des températures, prévention du risque d'inondation ou des avalanches, drainage, purification de l'air etc.

En même temps, il est de plus en plus évident que la quantité des espaces verts ne peut pas être considérée comme le seul indicateur à prendre en compte.

L'intégration nature-ville commence à être énoncée comme un sujet essentiel dans le contexte des nouveaux enjeux et défis de nos villes. Mais afin d'y arriver, il faut un consensus à plusieurs échelles soutenu par un changement généralisé des mentalités. Dernièrement, l'écologisation des villes a été beaucoup soutenue par les initiatives au fil de l'herbe. Très pertinentes et utiles pour créer un climat favorable au développement durable, pour convaincre et mobiliser un grand nombre des personnes, ceux-ci n'arrivent pas à se manifester à la hauteur de leur potentiel si elles ne sont pas accompagnées / encadrés au niveau politique. En conséquence, un mouvement net doit se faire à tous les niveaux en assurant le lien entre les directions générales promues par les décideurs et les leaders d'opinion et la réalité des territoires.

La plupart des idées existent déjà quelque part, mais c'est leur mise en synergie qui manque. Le principal défi de nos sociétés n'est pas forcément d'inventer des villes complètement nouvelles, mais de repenser les villes actuelles ; de valoriser ce qui existe déjà par l'intégration des éléments disparates dans un système unitaire. Dans ce sens différents efforts ont été déjà mis en place, par exemple les analyses développées par un groupe pluridisciplinaire de professionnels néerlandais Except, qui a mis au point un répertoire des opportunités à introduire un « plus vert » bénéfique dans une ville - en terme d'espaces, mais aussi au niveau virtuel des partenariats et des mécanismes à créer ou à renforcer<sup>(17)</sup>.

En France des engagements politiques permettant le passage « du citoyen consommateur au citoyen « consommateur » dans ce domaine ont été pris déjà depuis quelques années. Par exemple le Plan « Restaurer et Valoriser la Nature en Ville »<sup>(18)</sup> a été publié à Paris le 9 novembre 2010 sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dans le contexte créé par la Grenelle de l'environnement. Plus récemment, la loi ALUR promue en 2014, donne une attention distinctive aux besoins

en matière d'environnement et en s'inspirant de l'expérience de la ville allemande de Berlin<sup>(19)</sup>, introduit le « coefficient de biotope par surface »<sup>(20)</sup> (alinéa III de l'article L.123-1-5).

Un autre concept introduit par la même loi est « Bimby »<sup>(21)</sup> qui vise la densification des aires déjà construites pour la protection en revanche des surfaces vertes plus importantes en limitant ainsi l'étalement urbain.

Une analyse plus approfondie sur cette approche du développement urbain a été entreprise par Éric Charmes<sup>(22)</sup> entre 2009 et 2012, dans le cadre du projet ANR portant le même nom (BIMBY). D'autres recherches ont été menées en parallèle sur cette problématique, avec la préconisation de renforcement de polarités secondaires en périphérie, notamment dans le cadre de la revue Urbia de l'Université de Lausanne, en 2009 et 2010. La notion d'intensité urbaine qui en découle permet de concilier la densification avec les trames vertes et bleues, utilisées par les modes actifs de déplacement, dans les tissus urbains réorganisés (Lavadinho et Lensel, 2012).

Les budgets des collectivités locales étant de plus en plus restreints, il devient nécessaire se fonder de plus en plus sur la volonté des habitants et des associations dont le but est d'aménager, mais encore plus d'entretenir les espaces verts sur leur propriété ou même au niveau d'un ensemble d'habitations. Ce processus existe déjà dans des pays voisins (Suisse et Allemagne, notamment) et il semble se construire en France actuellement. L'idée de partage et celle de commons reviennent dans l'actualité dans un effort d'optimisation indispensable des systèmes de gestion. Lorsqu'on veut répondre aux besoins de nature de chacun, la prévalence doit être accordée au service et pas à la propriété effective du terrain. On peut envisager une propriété publique ou privée mais avec l'usage partagé, commun des espaces et aussi une responsabilité partagée associée. Comme les espaces verts privés ont aussi leur importance pour la qualité de vie des citoyens, les investisseurs et développeurs doivent désormais justifier une compréhension approfondie des implications de leurs choix à long terme. ©

## NOTES

(1) Dans le cadre de cette contribution on considère le « vert urbain » comme l'équivalent de toute forme de végétation présente en ville, indépendamment de son statut juridique ou emplacement.

(2) Lise Bourdeau-Lepage, « Nature(s) en ville », *Métropolitiques*, 21 février 2013, cité par Lise Bourdeau-Lepage et Roland Vidal dans « Nature en ville : attentes citadines et actions publiques », *Editopics*, 2014

(3) Le lien entre les êtres humains et la nature est important pour le bonheur quotidien, pour la productivité des personnes et pour la santé mentale générale

(4) Oxford Business Group *The Report: Malaysia 2014* et *The Report: Malaysia 2012* [www.oxfordbusinessgroup.com](http://www.oxfordbusinessgroup.com)

(5) <http://r-urban.net/>

(6) <https://giardiniintransito.wordpress.com/chi-siamo/>

(7) <https://giardiniintransito.wordpress.com/chi-siamo/>

(8) Identifié par un groupe social autonome qui organise son propre approvisionnement alimentaire en dehors de filières commerciales

(9) Comme par exemple le Potager du Roi encore présent à Versailles, qui fournissait la cour royale

(10) <http://www.dieraumbegruener.de/>

(11) Par exemple la société de technologies aéroponiques AeroFarms basée à Ithaca <http://aerofarms.com/>

(12) L'Unep - Union Nationale des Entreprises du Paysage – est une organisation professionnelle représentative des 26 500 entreprises du paysage, chargée de défendre et promouvoir les intérêts de la profession, mais aussi d'informer et aider ses adhérents dans leur vie d'entrepreneur.

(13) Dans ce cas la gentrification - nommée dans la littérature dédiée « ecological gentrification » (Dooling, 2009), « green gentrification » (Gould & Lewis, 2012), « environmental gentrification » (Checker, 2011) or « eco-gentrification » (Patrick, 2011) – se traduit par le bannissement des personnes mêmes pour lesquelles l'aménagement des nouveaux espaces verts a été fait, à cause de considérations financières, ceux-ci n'étant pas capables faire face au incréments des dépenses (loyer, entretien, frais courants etc.)

(14) Configurés explicitement selon les inquiétudes, les besoins et les désirs des habitants plutôt qu'en appliquant des formules conventionnelles de design urbain ou des approches de restauration écologique

(15) *Exige une action équilibrée. Il implique des collaborations entre le pouvoir local et les groupes d'habitants organisés ainsi que la volonté des acteurs locaux de contester les intérêts fonciers puissants et les défenseurs traditionnels de l'environnement. L'implication active des planificateurs, des projecteurs et des écologistes est aussi essentielle pour l'articulation des stratégies pour l'espace vert qui font avancer la santé publique, la qualité de l'environnement et la justice sociale dans les communautés urbaines.*

(16) *Selon l'Enquête Unep-Ipsos 2013 « Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ? » réalisée du 11 au 18 Janvier 2013 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de 16 ans et plus dans chacun des pays suivants : Espagne, Allemagne et Grande-Bretagne. L'échantillon a été construit selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille, région et catégorie d'agglomération). Pour la France, les chiffres sont issus des enquêtes Unep/Ipsos précédentes : Enquête Unep-Ipsos 2007 « Les Français et leur jardin », Enquête Unep-Ipsos 2008 « Les espaces verts de demain : usages et attentes des Français », Enquête Unep-Ipsos 2009 « Terrasses et jardins, nouvelles valeurs », Enquête Unep-Ipsos 2010, « Le jardin, un bien social à partager – Les Français font le choix du vert ».*

(17) <http://www.except.nl/en/services/2-urban-green-scan>

(18) *Disponible en ligne à [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_nature\\_ville\\_durable2\\_cle114816.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf)*

(19) *Berlin utilise ce mécanisme depuis 1998*

(20) *CBS - Ratio entre la surface favorable à la nature et la surface totale d'une parcelle construite en exprimant une obligation de maintien ou création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur l'unité foncière qui peut être établie par l'intermédiaire du PLU. Elle peut être matérialisée par exemple à travers : espace libre en pleine terre, surface au sol artificialisée mais végétalisée sur une profondeur minimale déterminée par le règlement, toitures et murs végétalisés etc. Les différentes manières de respecter cette obligation n'ayant pas la même efficacité du point de vue de la préservation de la biodiversité, le règlement du PLU peut ainsi prévoir un coefficient différent pour chacune d'entre elles prenant en compte ainsi cette différence d'efficacité.*

(21) *« build in my back yard » (« Construisez derrière chez moi »).*

(22) *Directeur du Laboratoire RIVES, ENTPE, Université de Lyon*

## RÉFÉRENCES

- Bolund, P. and Sven, H. (1999) «Ecological Services in Urban Areas », Elsevier Sciences: Ecological Economics, Vol. 29, 1999, pp. 293-301. doi:10.1016/S0921-8009(99)00013-0
- Charmes, E. (2011) *La ville émiétée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF, Paris
- Checker, M. (2011). *Wiped out by the Greenwave: Environmental gentrification and the paradoxical politics of urban sustainability*. *City and Society*, 23, 210-229.
- Da Cunha, A., Kaiser, C., « Densité, centralité et qualité urbaine : la notion d'intensité, outil pour une gestion adaptative des formes urbaines ? » dans la *Revue Urbia* n°9, décembre 2009, Lausanne
- Dooling, S. (2009). « Ecological gentrification: A research agenda exploring justice in the city » *International Journal of Urban and Regional Research*, 33, 621-639.
- Fleury A. et Donadieu P. (1997), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine » dans le *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°31, août 1997
- Gould, K. A., & Lewis, T. L. (2012). *The environmental injustice of green gentrification: The case of Brooklyn's Prospect Park*. In J. DeSena, & T. Shortell (Eds.), *The Worldin Brooklyn: Gentrification, immigration, and ethnic politics in a global city* (pp.113-146). Lanham, MD: Lexington Books.
- Heidt, V. and Neef, M. (2008) «Benefits of Urban Space for Improving Urban Climate » in Margaret M. Carreiro, Yong-Chang Song and Jianguo Wu (editors) *Ecology, Planning and Management of Urban Forests: International Perspective*, Springer New York, pp 84-96
- Kuo, F. E., Bacaicoa, M., & Sullivan, W. C. (1998). *Transforming inner-city landscapes: Trees, sense of safety, and preference*. *Environment and Behavior*, 30, 28-59
- Lavadinho, S., Lensel, B., Urbanités vertes et actives, dans la *Revue Collage*, 5/12, Zürich, Chur/ Cuira, Lausanne, 2012
- Maas, J., Verheij, R., et collab. (2006) « Green space, urbanity and health: how strong is the relation? » *Journal Epidemiol Community Health*, vol. 60, p. 587-592
- Marly, J., *Pendant de l'intensité urbaine : une intensité rurale à planifier*, dans la *Revue Urbia* n°9, décembre 2009, Lausanne
- Neumeister Bernard (2015) « Les nouveaux bâtiments commerciaux en France devront installer des toits verts ou des panneaux solaires » sur *Infohightech*. Toute l'actualité sur les hautes technologies
- Accessible en ligne <http://www.infohightech.com/les-nouveaux-batiments-commerciaux-en-france-devront-installer-des-toits-verts-ou-des-panneaux-solaires/>
- Oxford Business Group (2012) *The Report: Malaysia 2012*
- Oxford Business Group (2014) *The Report: Malaysia 2014*
- Patrick, D. J. (2011). *The politics of urban sustainability: Preservation, redevelopment and landscape on the High Line* (M.A. Thesis). Budapest: Central European University.
- Sorensen, M.; Smit, J.; Barzetti, V. and Williams, J. (1997) «Good Practices for Urban Greening », *Inter-American Development Bank* <http://www.iadb.org/sds/doc/ENV109KKeipiE.pdf>.
- UNEP (2013) « Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ? » *Résultats de l'enquête Unep-Ipsos 2013*
- UNEP (2008) *Les espaces verts de demain : Usages et attentes des Français*
- Van Oort G. (1994) « L'agriculture de loisir, une nouvelle forme d'utilisation de l'espace ? Le cas de la frange urbaine de la ville d'Utrecht » dans le *Bulletin de l'Association de géographes français*, - Volume 71, Numéro 2/1994, pp. 135-143 disponible en ligne à [http://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1994\\_num\\_71\\_2\\_1727](http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1994_num_71_2_1727)
- Wolch, J.R. ; Byrne, J. ; Newell, J.P. (2014) «Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough' » in *Landscape and Urban Planning* 125, Elsevier, pp 234-244 disponible en ligne [https://www.researchgate.net/publication/260439342\\_Wolch\\_JR\\_Byrne\\_J\\_and\\_Newell\\_JP\\_Urban\\_green\\_space\\_public\\_health\\_and\\_environmental\\_justice\\_the\\_challenge\\_of\\_making\\_cities\\_just\\_green\\_enough\\_Landscape\\_Urban\\_Plan](https://www.researchgate.net/publication/260439342_Wolch_JR_Byrne_J_and_Newell_JP_Urban_green_space_public_health_and_environmental_justice_the_challenge_of_making_cities_just_green_enough_Landscape_Urban_Plan)

# L'animal en ville, Enjeux et limites d'une cohabitation nécessaire

} **François Darribehaude**  
Directeur adjoint ENSV VetAgro Sup, Docteur HDR en droit.  
Chercheur associé, Institut de Droit de l'Environnement,  
Université Lyon 3

} **Sébastien Gardon**  
Chargé de mission ENSV VetAgro Sup, Docteur en  
science politique. Chercheur associé, UMR CNRS  
5206 Triangle



**C**ette contribution revient sur la présence de l'animal en ville en identifiant les enjeux et les problèmes relatifs aux rôles et à la place attribués, souhaités, subis des animaux dans les espaces publics urbains<sup>(1)</sup>. À partir de l'exemple de la Ville de Lyon, il s'agit de montrer comment émerge, de manière concrète ou informelle, anticipée ou non, une régulation qui associe acteurs privés et acteurs publics autour de ces questions et comment peut se construire une politique publique de gestion de l'animalité urbaine.

## 1. LA PRÉSENCE DE L'ANIMAL EN VILLE, ENJEU D'UNE RÉGULATION PUBLIQUE.

La présence des animaux dans l'espace urbain n'est pas un phénomène nouveau<sup>(2)</sup>. Il ressort d'une récente enquête de FACCO/TNS SOFRES qu'environ 70% des français vivant en ville possèdent un animal<sup>(3)</sup>. Cette présence est encore plus significative qu'on ne l'imagine car nombre d'animaux commensaux et sauvages sillonnent les espaces urbains. Ainsi, « l'animalité urbaine » constitue une hétérogénéité<sup>(4)</sup> avec d'un côté les animaux de compagnie appartenant aux espèces domestiques ; et de l'autre les espèces sauvages<sup>(5)</sup>. La réinsertion d'animaux d'élevage en ville vient accentuer cette hétérogénéité, source de complexité notamment pour l'identification des solutions à apporter aux problématiques liées à la présence animale en ville, comme aux méthodes et moyens pour déterminer et mettre en œuvre ces solutions.

La relation entre l'homme et l'animal est un enjeu pour les politiques publiques de la ville, nécessitant l'intervention des pouvoirs publics locaux, entre autres du fait de l'émergence de nouveaux rapports entre l'homme et l'animal.

### • Les problèmes de l'animalité urbaine

Les problèmes effectifs, ou fantasmés, causés par l'animal sont nombreux, à l'image - et en raison - de sa variété. Perçus comme la principale nuisance occasionnée par la présence de l'animal en ville, les déjections canines sont estimées à plus de 5 000 tonnes<sup>(6)</sup> par an dans la ville de Lyon. Certains animaux comme le renard sont de véritables « destructeurs » de sac poubelle, cause d'insalubrité. Les oiseaux, et en particulier les pigeons sont à l'origine de salissures sur les habitations, les voitures, les routes. Tel ne serait pas nécessairement le des animaux d'élevage stricto sensu, soumis à des règles d'hygiène très strictes et non pas « laissés pour compte ».

Parler de problème de sécurité et de tranquillité implique les différents troubles de voisinage que peuvent occasionner les animaux en zone urbaine ainsi que les dangers corporels qu'ils représentent.



Chiens de Bucarest. Crédit photo : Bernard Lensei

Au début des années 2000, les morsures ont été à l'origine de plusieurs débats, ayant amené les hommes politiques à se prononcer sur la question<sup>(7)</sup>. À côté de cette insécurité humaine, on ajoutera les dommages (morsures, blessures, ...) causés entre animaux, domestiques ou sauvages. Quant aux nuisibles, comme leur qualificatif le laisse présager, les dégâts qu'ils causent sont multiples : plantes, destruction de nids, éboulements de berges de par les terriers.

L'animalité urbaine, domestique comme sauvage, est également facteur de troubles à la tranquillité publique : olfactifs, sonores, physiques (dégâts matériels). La coexistence renouvelée entre animaux d'élevage et animaux « urbains » en est un facteur potentiellement aggravant, y compris en termes de santé publique.

Au niveau de la santé publique, la forte proximité entre l'homme et l'animal en milieu urbain accroît le risque de transmission de maladies zoonotiques<sup>(8)</sup>. Les chiens et les chats, animaux domestiques communs, peuvent en être vecteurs<sup>(9)</sup>. La prolifération des oiseaux et en particulier des pigeons, n'est pas sans conséquence sur la santé des citoyens lyonnais<sup>(10)</sup>. Quant aux autres animaux nuisibles, ils peuvent également être vecteurs de maladies transmissibles à l'homme<sup>(11)</sup>. Les manifestations allergiques, de plus en plus fréquentes dans l'espace urbain, sont pour leur part notamment dues à la proximité des

animaux, domestiques<sup>(12)</sup> comme commensaux ou sauvages<sup>(13)</sup>. Les symptômes allergiques sont souvent très variés.

Autour de ces conflits concernant des problèmes d'hygiène, de nombreux acteurs se sont fait entendre, au premier rang desquels les associations de protection animale. La saisine répétée des pouvoirs publics (la direction de l'écologie urbaine) pour faire face à ces conflits constitue un pan significatif de la publicisation du problème.

### • L'Animalité urbaine, facteur de bien-être

Au-delà de la sécurité et du réconfort que peut apporter l'animal de compagnie, de son rôle éducatif, l'animal peut favoriser les contacts sociaux, et permet de rompre l'isolement de certaines populations urbaines<sup>(14)</sup>. Le rôle d'appui de certains animaux auprès de personnes handicapées est indiscutable, et leur présence en ville est notable. Enfin, les chiens sont aujourd'hui de véritables « coéquipiers » des agents de maintien de l'ordre dans la Ville de Lyon.

Mais les animaux de compagnie ne sont pas les seuls à avoir un impact positif sur la vie ou sur l'environnement de l'homme en milieu urbain. Certains animaux présents dans l'espace urbain comme les poules ou les oiseaux apparaissent souvent comme des composteurs de déchets ménagers.

C'est d'ailleurs ce que déclarait un usager au cours d'une capture de pigeon dans le troisième arrondissement de la Ville de Lyon : « *Laissez ces pauvres oiseaux (...) Ils réduisent au moins les déchets abandonnés après le marché* »<sup>(15)</sup>.

Cette vision de l'animal utile a d'ailleurs été soutenue par certaines collectivités, à l'instar de la commune de Besançon<sup>(16)</sup>.

Sur un tout autre plan, les parcs zoologiques apparaissent comme des institutions de gestion d'une animalité urbaine. Comme le disait Caroline HODAK, « le zoo fait partie de l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture urbaine ». Elle place ainsi la conservation de la diversité d'animaux au centre d'un urbanisme prometteur. Un parc comme celui de la Tête d'Or est ainsi à la fois un lieu de loisir, de pédagogie, et de maintien d'une certaine biodiversité, quoiqu'inadaptée au milieu urbain.

De son côté, la biodiversité animale en milieu urbain rencontre des limites qui sont en partie justifiées par les nuisances que sont susceptibles d'engendrer les animaux, et la volonté de conserver la variété et la variabilité d'espèces animales dans l'espace urbain lyonnais génère un coût tant écologique qu'économique.

Les projets d'aménagements urbains doivent répondre à cette sensibilité en respectant ces enjeux et en intégrant la prise en considération de la faune dans les aménagements. C'est d'ailleurs ce que prévoit la réglementation en vigueur concernant l'élaboration et la préservation des trames vertes et bleues. Or les caractéristiques du milieu urbain apparaissent défavorables pour la « nature » pour plusieurs raisons :

- L'espace dédié à la végétation est très réduit.
- La fragmentation des milieux est extrême (les voiries et le bâti découpent les espaces).
- La qualité des sols urbains est très médiocre (« L'imperméabilisation du sol (...) a rendu la vie difficile à la faune et à la flore. »).
- Enfin les espèces introduites sont nombreuses et peuvent altérer les habitats.

## 2. LA GESTION DE L'ANIMALITÉ URBAINE, ENTRE COERCITION ET NÉGOCIATION

### • Une responsabilité municipale impliquant une action publique formalisée voire coercitive

Au-delà de la responsabilité juridique du propriétaire -ou de la personne qui en assure la garde- d'un animal susceptible d'être engagée en cas de dommage qu'il causerait, celle de la municipalité est également susceptible d'être engagée pour des dommages qui pourraient résulter de la présence animale. Ainsi par exemple, d'une chute causée par des déjections canines sur la voie publique<sup>(17)</sup>, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres.

Cette responsabilité municipale résulte de la mission de garantie de la tranquillité publique, de la sécurité et de la salubrité

sur le territoire communal attribuée à la municipalité. Celle-ci, qui nous le verrons se traduit par une stratégie de gestion de l'animalité en ville complexe et concertée, a comme contrepartie l'attribution aux Maires de pouvoirs de police propres qui leur permet une mise en œuvre effective de ces politiques, ce que l'exemple de la ville de Lyon démontre bien.

La Ville de Lyon mène en effet des actions significatives en faveur d'une intégration « adéquate » de l'animal en zone urbaine, à travers ses directions de l'écologie urbaine<sup>(18)</sup> et propreté<sup>(19)</sup>, ainsi que par un rappel régulier de la réglementation et le contrôle de sa bonne application<sup>(20)</sup>.



Crédit photo : Bernard Lensele

Occupant une place non négligeable dans la stratégie de gestion de certaines espèces animales par la Mairie de Lyon, le choix d'une politique rigoureuse de réduction de la population animalière en Ville conjugue des mesures d'élimination physique et de stérilisation des populations cibles, sans oublier le nettoyage des sols et façades des bâtiments publics en partie souillés par les fientes et cadavres d'animaux. Par exemple, pour réduire le nombre de pigeons dans la ville<sup>(21)</sup>, le Maire de Lyon à travers la Direction de l'écologie urbaine organise des campagnes mensuelles de capture dans les 9 arrondissements de la Ville, puis d'élimination par asphyxie ou euthanasie, qui permet une réduction annuelle d'environ 4 000 pigeons<sup>(22)</sup>, ce qui n'est cependant pas sans générer des critiques :

« *La destruction des pigeons dans la ville de Lyon est comparable à des camps de concentration (...) c'est une politique exécrationnelle. L'animal c'est du vivant et le vivant pour moi est sacré.* »<sup>(23)</sup>

Il en est également ainsi du trappage des chats et chiens sans propriétaires (libres), suivi de leur stérilisation après capture puis relâche<sup>(24)</sup>.

• **Une politique publique de l'animalité construite autour d'un jeu d'acteurs complexe**

Comme tout problème public, la présence de l'animal en milieu urbain mobilise divers acteurs, caractérisés par des capacités, des perceptions et des préférences spécifiques. Elle permet d'alimenter la réflexion de l'autorité municipale, qui dépasse désormais la seule recherche de solutions techniques aux nuisances liées à la présence animale et s'intéresse à l'amélioration de la cohabitation entre l'homme et l'animal.

Au-delà des particuliers propriétaires ou non d'animaux, les « nourrisseurs »<sup>(25)</sup> sont une catégorie bien particulière d'« acteurs isolés » à mentionner. Leur implication peut aller jusqu'à assurer les soins des animaux errants qu'ils nourrissent :

« *Les chats que je fais capturer seront par la suite envoyés chez un vétérinaire pour stérilisation à mes frais : 46 euros pour un mâle, 70 euros pour une femelle et 110 euros pour une chatte pleine* »<sup>(26)</sup>.



Chats libres, Lyon.  
Crédit photo : Fabienne Clerc

Les nourrisseurs jouent ainsi un rôle important dans l'intégration urbaine des animaux dits libres. De leurs côtés, les vétérinaires constituent bien entendu eux aussi des acteurs individuels très présents, de par leur rôle d'évaluation du comportement des animaux et de contrôle de leur état de santé.

Les « acteurs publics » sont également multiples. La Mairie de Lyon gère la présence animalière, dans la limite des compétences qui lui sont dévolues<sup>(27)</sup>, notamment par l'intermédiaire de sa Direction de l'Ecologie Urbaine :

« *Nous intervenons principalement en cas de plaintes faites auprès de notre service ou auprès de la mairie (...) Nos actions s'inscrivent dans le cadre du pouvoir de police du maire* »<sup>(28)</sup>.

On retrouve également la Métropole de Lyon (qui avait jusqu'à récemment une Mission « Animalité urbaine »), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ou l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il en est de même des acteurs associatifs. Ces associations, qui ont pour objet ou pour projet de protéger les animaux, d'assurer leur bien-être et de les défendre contre les actes de cruauté, sont perçues comme les relayeurs des sollicitations de particuliers<sup>(29)</sup> et partagent globalement les mêmes points de vue. Les interactions entre ces associations sont marquées par une assistance et une information mutuelle :

« *Avec d'autres associations et en particulier avec la SPA de Marennes, on est en bonne phase. Le plus souvent, nous nous associons pour procéder à des trappes d'animaux en danger (...) Il arrive souvent qu'on s'oriente mutuellement les potentiels adoptants. Par exemple, si un adoptant a besoin d'un chaton et que mon association n'en dispose pas, je l'oriente vers une autre association qui en a, et vice versa* »<sup>(30)</sup>.

Ce qui n'évite pas les conflits dans une situation de « concurrence » notamment financière entre associations.

La gestion de l'animalité urbaine dans la Ville de Lyon est donc encadrée par une multitude d'acteurs en interaction ayant chacun un enjeu propre. Ainsi, les services municipaux et les services de l'État (DDPP notamment) interagissent-ils de façon régulière, qu'il s'agisse de missions d'information auprès de la Mairie ou du contrôle de légalité de son action.

« Parfois, nous sommes contactés par des mairies qui nous appellent pour savoir ce qu'il faut faire face à une situation ou solliciter une autorisation préfectorale (...) Mais aussi pour nous faire part des situations ne relevant pas leur compétence et vice versa (...) Nous contactons aussi la mairie lorsque des particuliers nous appellent et que leurs réclamations relèvent du ressort du maire ».<sup>(31)</sup>

De leur côté, les nourrisseurs peuvent solliciter la Direction de l'Écologie Urbaine pour l'introduction en milieu urbain d'animaux libres :

« Nous avons quelques relations avec les services publics et en particulier la Direction de l'Écologie Urbaine auprès de qui par des moyens plus diplomatiques nous cherchons à obtenir leur accord et leur accompagnement pour la mise en place des sites de nourrissage dans l'espace urbain ».<sup>(32)</sup>

Ils peuvent également interagir avec les associations de protection animale, pour l'adoption des animaux qu'ils rencontrent ou leur stérilisation<sup>(33)</sup>. Enfin les vétérinaires occupent dans ce jeu d'acteurs une place primordiale, en interaction constante avec l'ensemble des acteurs individuels et collectifs, privés comme publics. Identifiés comme partenaires de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction Départementale de la Protection des Populations, ils entretiennent avec les associations des relations privilégiées.

## CONCLUSION

Pour préparer la Ville de demain, il apparaît indispensable de définir la place, le rôle et le statut de ces occupants, parmi lesquels les animaux tout comme d'ailleurs les végétaux. Or, « la question de l'animalité urbaine excède très largement les questions soulevées par le désagrément de propreté canine sur les trottoirs ou les dommages des animaux commensaux. L'animal n'est pas seulement un mobilier mais un être avec qui l'homme partage son existence et fondamentalement son appartenance à une communauté ».<sup>(34)</sup>

La concertation et la négociation entre les acteurs, publics comme privés, qui se sont saisis de ces problématiques sont incontournables. Elles garantissent la mobilisation de savoirs et de savoir-faire diversifiés et la prise en compte des différents besoins et perceptions existants. Leur approfondissement et leur formalisation au sein des instances communales sont des voies de progrès dans lesquelles la ville de Lyon s'engage progressivement. Dans cette perspective, des travaux sont menés par les étudiants de l'École Nationale des Services Vétérinaires (VetAgro Sup) et de SciencesPo Lyon avec la Ville de Lyon et la DDPP du Rhône sur la place des animaux en ville et le rôle des vétérinaires urbains. Il s'agit notamment de fournir aux pouvoirs publics et aux acteurs concernés une méthodologie de travail, une grille d'analyse des enjeux de la présence des animaux en ville, des préconisations en matière de surveillance, de gestion et d'encadrement de ces pratiques, l'identification de besoins de formations spécifiques, ainsi que des préconisations générales en matière de gestion des politiques sanitaires (réseaux à mettre en place, outils de communication et d'information à développer, implication des vétérinaires, des pouvoirs publics). ☉

## NOTES

(1) NB : cette contribution s'appuie en particulier sur le matériau d'étude rassemblé par NGOUANA DIFFOUC (P.) à l'occasion d'un stage effectué au sein de la Direction de l'Écologie Urbaine de la Ville de Lyon, sous notre co-direction scientifique et sous la direction du Dr Sophie PAMIES, Directrice de ce service. Ce stage a donné lieu à la rédaction d'un mémoire référencé en nbp 12.

(2) Voir pp.146-153, « Quelle agriculture dans la ville ? Rétrospective et perspectives dans l'agglomération lyonnaise » (mêmes auteurs) ».

(3) Cf. enquête TNS/Sofres. Ce seraient au total 12,7 millions de chats, 7,3 millions de chiens, 5,8 millions d'oiseaux, 34,2 millions de poissons et 2,8 millions de petits mammifères qui vivraient dans des familles humaines.

(4) Voir Dominique Lestel, « Bêton » : Réflexions sur l'animalité urbaine (en ligne : mars 2004. Disponible sur Millénaire 3 <<http://www.millenaire3.com/Beton-reflexions-sur-l-animalite-urbaine.122+M57fb60858fa.0.html>>

(5) Incluant certaines espèces dites nuisibles mais également d'autres protégées, sans oublier les gibiers (fouine, chevreuil, blaireau).

(6) Cf. Les synthèses Millénaire 3, 2005, les relations homme-animal en milieu urbain, le Grand Lyon, septembre 2005.

(7) Cette question d'insécurité a d'ailleurs été au centre des débats parlementaires et médiatiques qui ont ainsi fortement contribué à la politisation du problème et à l'adoption de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, JORF n°5 du 7 janvier 1999 page 327.

(8) Une zoonose désigne les maladies transmissibles des animaux vertébrés à l'homme et inversement.

(9) La pasteurellose reste l'une des zoonoses les plus transmises par le chien. Cette maladie infectieuse a pour agent vecteur la *pasteurella*. Elle se transmet par morsures et griffures de chiens ou de chats, ou dans certains cas par inhalation de *pasteurella* dans des locaux hébergeant les animaux infectés. S'agissant de la salmonellose et de la leptospirose, elles ne sont pas très contactées dans le milieu urbain lyonnais car les animaux vecteurs de ces maladies sont moins présents dans la ville de Lyon (bœufs, poules, tortues). Mais certains rongeurs comme la souris ou le rat sont susceptibles de transmettre cette maladie à l'homme à travers leurs urines.

(10) Les oiseaux domestiques ou sauvages peuvent être à l'origine de la transmission de certaines zoonoses comme l'ornithose-Psittacose. Sa transmission se fait par inhalation d'aérosols de poussières ou par des fientes contaminées. Elle peut aussi se transmettre par consommation de viande ou d'œufs. Avec l'épidémie de la grippe aviaire en 2006, est apparu le danger que représentent pour l'homme les animaux de la basse-cour. Transmise par le virus de l'influenza aviaire (IAHP H5N1), la grippe aviaire est susceptible d'entraîner la mort de l'homme.

(11) Les ragondins peuvent par leurs morsures, leurs urines ou leurs déjections transmettre à l'homme ou à d'autres animaux des maladies comme la leptospirose ; le renard peut être un vecteur de rage, de trichinose ou encore d'échinococcose alvéolaire ; le chevreuil peut être à l'origine de la maladie de Lyme, etc.

(12) cf. entretien avec un vétérinaire libéral, cité par NGOUANA DIFFOUCO (P.), *L'animalité urbaine : Un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale*, Mémoire de Master 2 PPGC Parcours PAGERS, SciencesPo Lyon ENSV VetAgro Sup, 2015 : « Il est vrai que les animaux domestiques tels les chats et chiens, ou encore des oiseaux sont responsables d'allergie chez l'homme (...) Il y a des personnes très sensibles qui, au simple contact avec les poils de chat ou de chien présentent une réaction allergique (...) Mais, il faut préciser que l'allergène principal se trouve dans la salive du chat, qu'il dépose sur ses poils en se léchant ».

(13) Les allergies peuvent par exemple être causées par les plumes d'oiseaux, les déjections, les sécrétions glandulaires et salivaires, ainsi que par les urines des rongeurs.

(14) SDF, personnes âgées, par exemple. Voir également la contribution de Anne-Claire Lomellini-Dereclenne sur l'activité de médiation animale présent dans ce même volume.

(15) NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.32.

(16) Dans cette ville, les autorités locales ont lancé des programmes qui consistent à distribuer des poules aux différents foyers de la commune, avec pour principal objectif la réduction des déchets ménagers dans la ville, Voir sur ces points : BACHA (Y.), BRIEN (H.), DURAND (E.), DUROUX (A.-Ch.), FLEMING A. & VENTE (C.), *Les basses cours urbaines : il faut trouver une règle pour le jeu de la*

*poule !*, Rapport de Groupe d'Etudes des Politiques Publiques, réalisé dans le cadre du Master PAGERS, ENSV VetAgro Sup SciencesPo Lyon, 2015.

(17) En application de l'article L.2212-2 CGCT, la municipalité est en charge de la sûreté du passage dans les rues, les quais, places et voies publiques. V. CAA Marseille, 11.1.10.

(18) Comme la stérilisation des chats errants afin d'éviter leur prolifération.

(19) Dans la lutte contre les déjections ainsi que face aux nuisances occasionnées par les animaux commensaux.

(20) L'arrêté municipal du 18 novembre 2009 instituant une obligation de ramassage des déjections canines et abrogeant l'article 7 de l'arrêté du 6 mai 1999 concernant les mesures de police relatives aux chiens impose par exemple « (...) aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au nettoyage de l'espace public souillé par les déjections solides que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique ou privée ouverte au public, y compris sur la chaussée et dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins, et espaces verts publics, hormis les espaces sanitaires canins gérés par la Ville de Lyon et la communauté urbaine de Lyon » (art. 1<sup>er</sup>).

(21) C'est-à-dire en tenant compte de leur rôle potentiel de vecteur zoonotique et de dégradation de l'environnement urbain.

(22) Cf. rapport d'activité 2014 de la section animale de la Direction de l'écologie urbaine.

(23) Entretien avec une mère nourricière cité par NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.42. Contrairement à la Ville de Lyon, la Ville de Paris procède à leur stérilisation.

(24) S'il s'avère après examen d'un vétérinaire qu'ils présentent un danger pour la population, ils seront cependant euthanasiés.

(25) Ces particuliers sont ainsi qualifiés car ils distribuent de la nourriture aux animaux libres (canards, chats, pigeons).

(26) Entretien avec une mère nourricière cité par NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.51.

(27) Le Règlement Sanitaire Départemental le désigne comme l'autorité chargée d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune ainsi que de contrôler le respect des règles d'hygiène, cf. Article L 2212 du Code Général

des Collectivités Territoriales.

(28) Entretien avec un technicien de la direction de l'écologie urbaine de la Ville de Lyon, cité par NGOUANA DIFFOUCO.

(29) « En plus d'être un collectif de personnes nourrissant les animaux dans la rue, nous faisons aussi partie de certaines associations (...) c'est plus facile de se faire entendre au sein d'une association », entretien avec une mère nourricière (NGOUANA DIFFOUCO).

(30) in *La protection des animaux*, Revue trimestrielle diffusée par la société protectrice des animaux de Lyon et du Sud-Est, N° 225 – mars 2015 – 134<sup>ème</sup> année, pp. 12-16.

(31) Entretien avec une responsable des services de l'Etat, cité par NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.62.

(32) Entretien avec une mère nourricière, cité par NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.60.

(33) « Les mères nourricières dites protectrices indépendantes qui se chargent de trapper les chats errants et de les faire stériliser à leur frais, nous contactent quand les chats ne sont pas sauvages pour savoir si on a une place pour les accueillir », cf. entretien avec la responsable de l'association Panorama des Animaux (NGOUANA DIFFOUCO (P.), *op.cit.*, p.60).

(34) NGOUANA DIFFOUCO (P.), *L'animalité urbaine : Un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale*, Mémoire de Master 2 PPGC Parcours PAGERS, SciencesPo Lyon ENSV VetAgro Sup, 2015, p.91.

# Le vivant dans le contexte d'une ville en plein bouleversement : Altamira en Amazonie brésilienne

**Guillaume Leturcq**

Docteur en Géographie sociale et actuellement post-doctorant à l'université d'État de Campinas, au Brésil.

**Marcia Grisotti**

Professeure au Département de Sociologie et Science Politique et Coordinatrice du groupe de recherche en écologie humaine et sociologie de la santé à l'université Fédérale de Santa Catarina (UFSC) au Brésil.



**L**e contexte trouble, spécifique à la ville d'Altamira, illustre une gestion du Vivant en ville nécessairement adaptable. La gouvernance locale traditionnelle (mairie, représentants du gouvernement de l'État-Pará et/ou de l'État fédéral) n'est plus en mesure de faire face à la situation quasi chaotique que traverse la ville. D'autres agents prennent donc position, notamment les agents économiques (entreprises privées), pour compenser les défaillances constatées. Elles influencent le futur urbain de la ville et donc la place qu'occupe le Vivant en ville dans un contexte en grande transformation.



Altamira, ville moyenne au Nord du Brésil, au cœur de la forêt tropicale amazonienne, est en pleine croissance urbaine, à la fois démographique et structurelle. La construction voisine du barrage de Belo Monte est la principale cause du « boom » général qui marque la ville depuis environ cinq ans et qui modifie les habitudes quotidiennes de la population. Depuis plus d'un siècle, Altamira est considérée comme un espace urbain au Brésil par l'IBGE (Institut Brésilien de Géographie et Statistiques), institut responsable des recensements et statistiques. Elle compte officiellement 76 695 habitants en 2010 (IBGE), effectif qui aurait doublé depuis. La transformation de l'espace de vie local est le thème du chapitre pour comprendre comment dans un contexte urbain en plein bouleversement, les habitants continuent à vivre, à utiliser des lieux de vie et à se déplacer. Nous abordons ainsi le thème du vivant en ville, sous ses diverses formes (humaine, naturelle, animale, etc.) et nous aurons un regard un peu plus spécifique avec une approche géographique liée à l'espace de vie et son utilisation par les habitants. Comme le décrit Nicolas Robette (2012), « l'individu n'est plus rattaché uniquement à son lieu de résidence mais à l'ensemble des lieux avec lesquels il est en rapport » et c'est dans ce cadre que nous analyserons les modifications des lieux de vie des individus d'Altamira. Le vivant à Altamira est particulier à cause

de la construction d'une immense usine hydroélectrique, le troisième plus important ouvrage de ce type au monde et le plus grand chantier d'ingénierie en Amérique Latine. Le principal problème lié à la réception d'une usine hydroélectrique au Brésil est le manque de planification et l'insuffisance de gestion du calendrier. Les mesures de compensations des effets négatifs existent, mais arrivent trop souvent en retard ou jamais, pénalisant d'autant plus la région d'accueil. Avec Belo Monte, le contexte est encore plus prégnant car l'ouvrage est immense et la région d'accueil est l'Amazonie, espace déjà touché dans les années 1970 par la construction de la route transamazonienne et son projet de développement particulier. Belo Monte s'implante à proximité de la ville d'Altamira (cinquante kilomètres environ) et modifie directement le vivant local à trois niveaux : d'abord la population et les flux de circulations, migrations et mobilités ; puis la croissance et la transformation de l'infrastructure urbaine ; enfin l'économie, les inégalités et la violence. Les trois éléments modifient la relation de la population avec son espace de vie quotidien et la question centrale est de comprendre la relation qu'entretiennent, ou non, les habitants avec la ville dans ce contexte chaotique et comment leur bien-être est modifié.

### POPULATION, ANIMAUX ET JARDINS

Altamira est une ville amazonienne, située au cœur de l'État du Pará, nommée centre opérationnel de la construction de la route transamazonienne, au cours des années 1970. À partir de ce moment, son évolution démographique est importante. La population du municipe (similaire à l'échelle communale en France) d'Altamira est multiplié par trois entre 1970 et 1980 et continue d'augmenter la décennie suivante, profitant de l'expansion et du développement de la Transamazonienne, pour atteindre un peu plus de 70 000 personnes au début des années 1990 (IBGE). Parallèlement, l'urbanisation du municipe s'accroît et atteint presque 70 % en 1991 (IBGE). La croissance démographique d'Altamira se calme au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une période de stagnation si l'on considère la nouvelle augmentation depuis 2010. Le début de la construction du barrage de Belo Monte, plus grand ouvrage civil actuel au Brésil, agit comme un déclencheur de migrations pour les familles à la recherche d'opportunité d'emplois ou d'amélioration de conditions de vie. Selon le dernier recensement de l'IBGE en 2010, la population de la ville d'Altamira est de 76 695 personnes et la dernière estimation officielle (2015) pour le municipe entier est de 108 382 habitants.

-1-



-2-



Selon le responsable local de l'IBGE, Douglas Oliveira, lors d'un entretien en mai 2015, il évalue la population de la ville d'Altamira à près de 130 000 personnes, soit quasiment un doublement en l'espace de cinq ans.

La forte augmentation de la population est un facteur important qui explique le bouleversement du vivant dans la ville, sous toutes ces formes, humaines, animales et végétales. La relation des habitants avec les animaux est un élément intéressant et particulier à Altamira, car il s'agit d'une ville amazonienne, donc nous aurons à la fois la relation de l'Homme avec des animaux de compagnie et parfois des animaux plus spécifiques à l'environnement, c'est-à-dire des animaux « tropicaux » amazoniens. Lors de l'application d'un questionnaire en 2014, auprès de plus de 500 domiciles d'Altamira, nous avons noté un nombre important d'animaux domestiques dans les domiciles. Les données finales le confirment avec la présence de chats bien supérieures à la moyenne nationale (31,1 % des domiciles d'Altamira ont au moins un chat, contre 17,7 % au Brésil) et équivalente en ce qui concerne les chiens (43,6 % à Altamira et 44,3 % sur le territoire national, IBGE 2013). Étant une ville amazonienne, les animaux que l'on a pu recenser au cours du questionnaire sont particuliers, exotiques. Ainsi, 18 domiciles disent avoir chez eux des oiseaux amazoniens, tels que les aras, perroquets ou picolette. Autrement, trois familles disent abriter des jabutis, type de tortue amazonienne et une famille affirme avoir deux singes. Le vivant sous sa forme animale est donc très présent à Altamira et cela peut s'expliquer par la forte influence de la zone rurale sur la ville, (présence de la route transamazonienne qui traverse la ville) et du contexte amazonien qui fournit des animaux spécifiques en zone urbaine.

- 1 & 2 - Illustration des jardins et des plantations, des nouvelles résidences du quartier périphérique (RUC) de Jatoba (octobre 2015). Guillaume Leturcq, Altamira/Brésil.

- 3 -

L'influence rurale se retrouve aussi dans les nouvelles habitations qui existent à Altamira depuis 2014, celles pour les familles victimes de la montée des eaux. Les familles habitant proches de la rivière Xingu sont forcées de changer de domicile pour des maisons construites en périphérie, mais qui disposent toutes d'un jardin à l'arrière. Lors d'une recherche de terrain dans les nouveaux quartiers (octobre 2015), nous avons constaté une très forte utilisation des espaces verts pour la production de fruits, de légumes et de plantes aromatiques. Nous pouvons observer sur les deux photos suivantes (Photos 01 et 02) que le jardin est agencé et organisée et en ce qui concerne la famille de la première photo, les plantes aromatiques sont mises en ventes.

Le vivant dans les nouveaux quartiers s'exprime aussi avec la décoration végétale. Alors que les familles déplacées vivaient dans des situations précaires, dans des maisons en bois sur pilotis sans acte de propriété ni d'infrastructures légales urbaines (eau, égout, électricité), la nouvelle résidence permet d'avoir un cadre de vie différent et nous avons observé que certaines familles en profitent pour planter des plantes décoratives et mettre des fleurs à l'entrée de leur domicile (Photo 03).

Nous pouvons affirmer que les nouveaux quartiers périphériques expriment une nouvelle forme du vivant à Altamira, notamment en ce qui concerne la relation entre l'Homme et son environnement proche, animaux et végétaux. Anciennement, habitant dans des conditions insalubres, les familles victimes du barrage de Belo Monte ont maintenant accès à des conditions de vie que l'on peut considérer comme favorable à un vivant plus présent au quotidien pour les familles, c'est-à-dire plus d'animaux domestiques, du fait de la présence d'un jardin dans les nouvelles résidences et aussi d'une végétation plus présente. Évidemment, ce vivant s'exprime par la volonté de la famille, car la nouvelle



résidence offre un potentiel, mais la mise en œuvre est de la seule action des résidents. Ainsi, dans les nouveaux quartiers, nous observons aussi des résidences où le jardin est abandonné ou utilisé comme espace à urbaniser (agrandissement de la résidence ou garage). De manière générale, la transformation du vivant pour les familles, leurs animaux et leur relation aux espaces verts est importante depuis le début des migrations forcées des familles victimes du barrage, mais nous allons observer maintenant que d'autres modifications urbaines influencent le vivant sous d'autres aspects.

- 3 - Décoration végétale de l'entrée d'une maison du nouveau quartier périphérique (RUC) de Jatoba (octobre 2015). Guillaume Leturcq, Altamira/Brésil.

- 4 -



- 4 - Maison en Palafitas (maison en bois sur pilotis) dans le quartier de Boa Esperança, aujourd'hui détruit en prévision de la montée des eaux du Xingu. Guillaume Leturcq, février 2014, Altamira/Brésil

## ÉVOLUTION DE LA MORPHOLOGIE URBAINE

Les arrivées massives de population dans les années 1970 et 1980, dans le municipe d'Altamira, se situent le long de la route transamazonienne, en zone rurale, mais parallèlement, Altamira ne cesse de s'urbaniser, étant le centre local de la colonisation. L'urbanisation du municipe est passée de 58 % en 1980 à 85 % en 2010 selon l'IBGE (IBGE, 2010) et s'accompagne « d'une croissance des aires imperméabilisées et d'une diminution des aires de végétation » (Hirye ; Alves ; Kux, 2015). Avec les phases d'augmentation de la population, la superficie urbaine d'Altamira croit. Dans les années 1980-1990, la ville développe sa zone urbaine et de nouveaux quartiers commencent à apparaître en marges (Costa, 2013). L'annonce de la construction effective de Belo Monte en 2010 est un autre moment clé dans l'évolution urbaine d'Altamira, transformant radicalement sa

morphologie (Cf. Carte 01). En plus des critères externes présentés précédemment, le lac du barrage de Belo Monte a un effet direct sur la ville. En bord de la rivière Xingu, Altamira voit ses marges modifiées et des quartiers entiers détruits par la montée des eaux dans les trois igarapés (bras de rivière urbain) que compte la ville. Les zones d'inondation touchent un peu moins de 8 000 familles urbaines (soit une estimation de 40 000 personnes, une famille brésilienne en région Nord est composée en moyenne de cinq individus) selon les informations du consortium (Norte Energia, 2011). Les deux principales zones affectées sont le centre et les marges de la rivière Xingu, et les quartiers précaire (Cf. Photo 04) des igarapés Altamira et Ambé (Cf. zones bleutées de la carte suivante).

Les familles victimes de la montée des eaux sont pour la plupart réinstallées dans de nouveaux quartiers périphériques construits par l'entreprise responsable pour Belo Monte. Ils sont au nombre de cinq (Cf. zone avec une bordure rouge), les reasselements urbains collectifs (RUC) sont des quartiers d'intense urbanisation, composés par des habitations standardisées. Selon des informations de la Norte Energia, près de 4 500 lots devaient voir le jour dans les cinq RUCs, mais selon l'Institut SocioAmbiental (ISA, 2015), à ce jour, l'entreprise n'a signé un contrat que pour 4 100 lots, alors qu'elle enregistre 5 141 habitations affectées par la montée des eaux. Ces données expriment un vrai déficit d'offre de logement pour les familles victimes du barrage et l'entreprise Norte Energia continue d'augmenter le nombre



- 7 -

- 7 - Bord de l'igarapé Altamira, aujourd'hui nettoyé de toute urbanisation et dans l'attente de la réalisation d'un parc urbain. Guillaume Leturcq, octobre 2015, Altamira/Brésil.

- 5 -



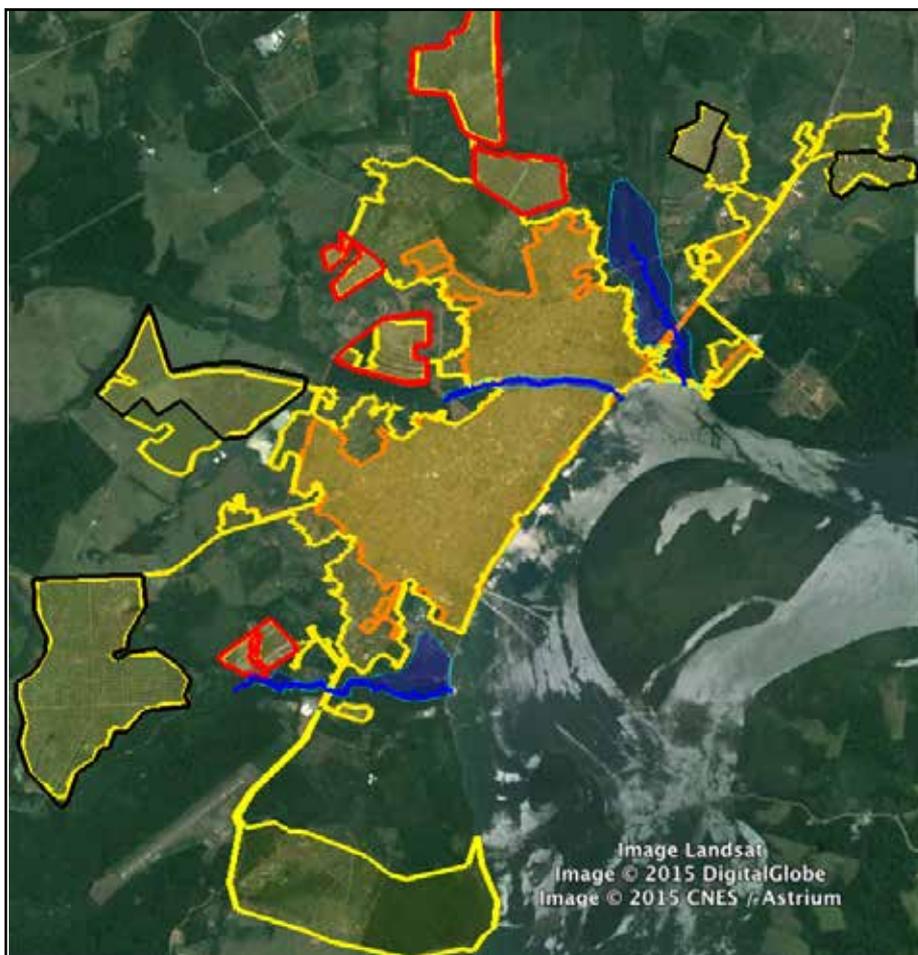
de maisons construites dans les RUCs afin d'offrir des conditions décentes de résidence aux familles victimes du barrage. Les habitants des nouveaux quartiers s'adaptent déjà, à leur manière, au nouveau cadre de vie, transformant les maisons et créant des activités économiques liées aux services et au commerce (Cf. Photos 05 et 06). La vitalité des habitants s'exprime fortement dans ces quartiers, montrant un dynamisme particulier de l'activité économique et de la mobilité urbaine, puisqu'ils se trouvent en périphérie urbaine (Cf. Photo 01), avec des transports publics considérés comme inexistant. De plus, la ville n'est pas encore préparée à

recevoir la montée des eaux du Xingu. Les zones prochainement inondées ne sont pas encore prêtes et les berges qui sont censées devenir des espaces de protection environnementale et des parcs urbains sont encore loin d'être aménagées (Cf. Photo 07). Les conditions de vie liées à la morphologie urbaine d'Altamira sont particulièrement précaires et chaotiques, avec un cadre instable et difficile pour les familles. Néanmoins, elles trouvent des ressources pour s'adapter et continuer leurs activités. L'espace de vie modifié des familles victimes directement du barrage et ayant changé de domicile est plus difficile à reconstruire.



- 6 -

- 5 & 6 - À droite, maison transformée, entourée de deux maisons originelles, quartier de Jatoba (octobre 2015) et sur la photo de gauche, deux maisons du RUC Jatoba, adaptées pour accueillir un commerce (mini-marché et pharmacie). Guillaume Leturcq, octobre 2015, Altamira/Brésil.



Carte 01 : Évolution de la superficie urbaine d'Altamira.

Source : Réalisation Guillaume Leturcq, Image Satellite Landsat 2014, Google Earth 2015.

 Limite urbaine 2005	 Limite urbaine 2015
 Nouveau lotissement depuis 2010	 Reassentamento urbain collectif
 Igarapé, bras de rivière urbain	 Estimation de la zone inondée

## ÉCONOMIE, VIOLENCE ET INÉGALITÉS

Le processus de changement rapide de la ville d'Altamira et le peu de temps accordé aux habitants pour planifier leur avenir, produit différentes attentes socio-économiques et des incertitudes sur la meilleure façon pour s'accorder/s'adapter au nouveau mode de vie de la ville. Lors de ce processus, les individus, qui ont un capital économique, ont pu anticiper les changements, se préparant et profitant des avantages liés à l'augmentation de la demande de différents biens. Par exemple, avec l'importante arrivée d'ingénieurs, de consultants, de fonctionnaires du gouvernement, entre autres, apparaît une hausse du prix de l'immobilier et des prix des nuits d'hôtels en ville. Les habitants qui possèdent plus d'un bien immobilier ou qui ont des parents et/ou amis, chez qui ils peuvent se loger provisoirement, en ont profité pour louer leur bien, qui selon un agent immobilier local, lors d'un entretien, pour des prix six fois supérieurs au marché immobilier « normal » de la région : un loyer d'une maison de trois chambres, au début de la construction du barrage, coûte environ 7 000 réaux (soit un peu plus de 3 000 euros en 2010). Notre séjour à Altamira, en tant que chercheurs, entre 2013 et 2015, illustre aussi cet aspect. Le prix de la nuit d'hôtel d'une chambre simple est de 210 réaux en 2013 (environ 73 euros en 2013), alors qu'en 2015, le prix est tombé à 130 réaux (environ 32 euros), expliqué par la baisse d'activité générale liée au barrage.

- Carte 01 -

- 8 -



- 8 - Enfant lavant des verres en plastique pour ensuite les réutiliser pour la vente de jus de fruit. Marcia Grisotti, juillet 2013, Altamira/Brésil.

- 9 - Habitations, circulation, électricité et accès à l'eau précaires dans un quartier de Palafitas d'Altamira. Guillaume Leturcq, février 2014, Altamira/Brésil.



- 9 -

Cependant, la majorité de la population est sans capital économique, recevant à peine quelques avantages liées à la vente de produits et services locaux (Cf. Photo 08) et le plus souvent espérant des bénéfices indirects venant de l'ouvrage, tels que la construction d'hôpitaux, d'écoles et d'installations de réseaux d'assainissement. L'attente des infrastructures basiques démontre à la fois une carence flagrante en ville, mais aussi l'espoir et l'attente de populations prêtes à s'adapter à de nouvelles conditions de vie. Néanmoins, depuis le début de la construction du barrage et jusqu'à maintenant (fin 2015), la ville d'Altamira affronte des difficultés inhérentes à l'augmentation de la population, décrite précédemment, et surtout liées à l'absence de réalisation des engagements et compromis avec l'entreprise Norte Energia. L'infrastructure déjà précaire avant l'arrivée de Belo Monte n'a presque pas été modifiée depuis. La situation, uniquement dans le

secteur de la Santé, est déjà très touchée car le municpe reçoit des ressources financière par habitants du Système Unique de Santé (SUS). Avec la présence de populations non comptabilisées, il existe un déficit évident dans les services offerts à la population. La construction d'un nouvel hôpital prévu avant même le début de la réalisation du barrage n'est à ce jour pas encore effective, la fin étant prévue en octobre 2015. L'installation du réseau général d'égouts a été accomplie dans les rues d'Altamira, mais il reste incomplet du fait de la non-liaison entre le réseau et les habitations. Les habitants d'Altamira exigent que la connexion soit faite soit par l'entreprise Norte Energia ou par la mairie d'Altamira. Selon les dernières informations, cette dernière devrait réaliser l'ouvrage d'un coût estimé entre 20 et 30 millions de réaux, reliant environ 25 000 maisons aux nouveaux systèmes d'égouts. De plus, à partir du moment où les habitants seront branchés sur le réseau

d'égouts, ils devront commencer à payer un impôt pour l'assainissement, ce qui pour de nombreuses familles signifie une hausse des coûts de la vie domestique. Certaines peuvent préférer rester dans un système d'illégalité (Cf. Photo 09). La relation des familles les plus pauvres avec le système public n'est pas simple. Le choix de l'illégalité autorise une manière de vivre dans des conditions décentes, forme locale d'adaptation aux conditions de vie offertes.

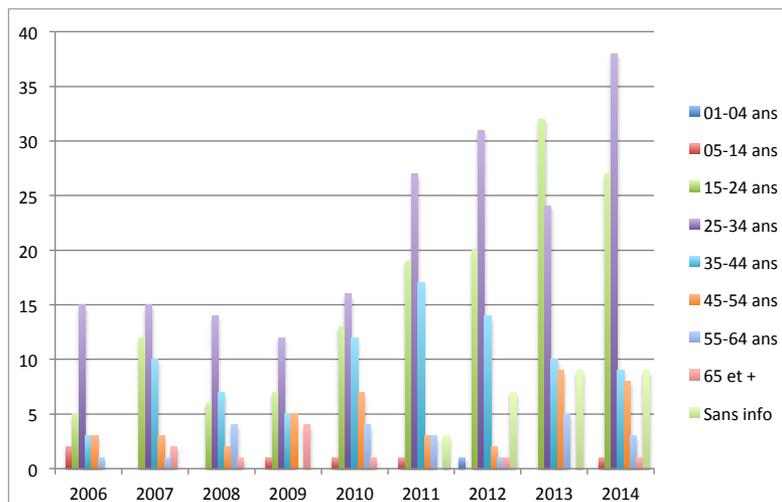
- 10 -



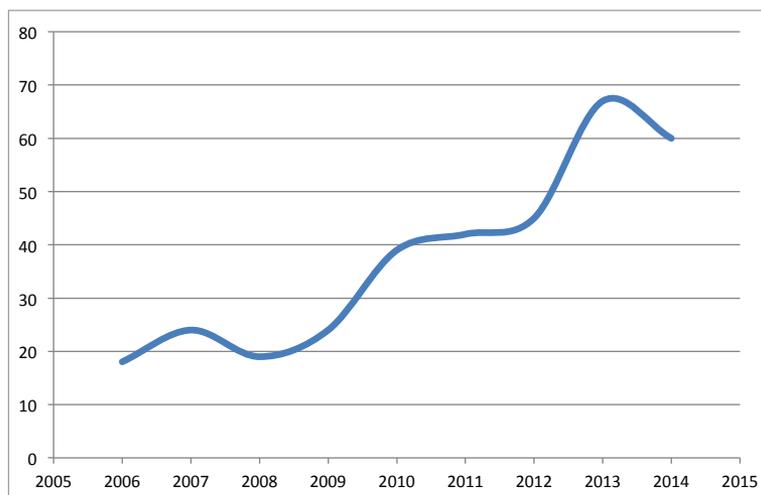
- 10 - Travailleurs agglutinés sur les trottoirs dans l'attente du passage des bus de l'entreprise pour les emmener sur le chantier, favorisant la vente de nourriture dans la rue. Guillaume Leturcq, novembre 2014, Altamira/Brésil.

Le marché local du travail se trouve fortement perturbé par les offres d'emploi liées au barrage. La nouvelle offre d'emploi, intense et plus rémunératrice, pousse les travailleurs locaux à abandonner leurs activités en ville pour aller travailler sur le chantier, générant une carence de travailleurs dans diverses activités telles que : électricien, maçons, charpentiers, etc. Le phénomène atteint aussi la région rurale autour d'Altamira qui souffre depuis plusieurs années du même manque pour les ouvriers agricoles, provoquant pour partie une modification de la production agricole locale. Pratiquement toute la main d'œuvre locale est recrutée pour la construction du barrage. L'arrivée de nombreux migrants à la recherche d'emploi vient se greffer dans une économie en ébullition. De nombreux services locaux sont touchés par un manque de main d'œuvre dans divers secteurs importants, avec finalement une conséquence négative sur la vie quotidienne des familles d'Altamira.

Le type d'emploi offert sur le chantier a pour caractéristique d'être temporaire, car la politique du consortium Norte Energia est d'éviter la création de liens entre les employés, créant ainsi une forte rotation du processus d'embauche. Conceição (2014) explique, avec comme base d'information les données du Ministère du Travail et de l'Emploi, que les constants recrutements pour le barrage sont liés aux constants licenciements réalisés par l'entreprise : entre janvier et juillet 2013, un total de 12 289 employés sont recrutés et 52 % d'entre eux sont licenciés lors de la même période. La situation de rotation de l'embauche est dénoncée par les mouvements sociaux de la région et représente un des aspects les plus contestés lors des diverses grèves de travailleurs du barrage - deux en 2011, quatre en 2012, trois en 2013 (Conceição, 2014). L'instabilité du marché du travail est un facteur perturbateur pour de nombreuses personnes et familles d'Altamira, mais son dynamisme attire beaucoup (Cf. Photo 10).



- fig. 1 - Morts provoquées par des violences, type homicides, à Altamira. Source : Sinan, 2014.



- fig. 2 - Morts provoquées par des accidents de la circulation, à Altamira. Source : Sinan, 2014.

Amplement dénoncée dans la presse locale et nationale, la violence dans la ville d'Altamira augmente drastiquement, comme l'illustre le graphique suivant (Figure 01), pour les hommes entre 15 et 34 ans, entre 2011 et 2013 (Sinan, 2014). La question sous-jacente, méritant une recherche approfondie, est de savoir si les personnes qui commettent les violences à Altamira sont des migrants récents ou des autochtones qui deviennent plus violents, réagissant aux changements sociaux et économiques de la ville ?

Tout comme l'augmentation de la violence, il existe une hausse du nombre d'accidents de la circulation en ville, comme le montrent les données du Sinan 2014 dans la Figure 02.

Les deux événements (morts par violence ou accidents de la route), lors d'une première analyse, peuvent être attribués à la hausse du nombre de migrants arrivant en ville pour la construction de Belo Monte, corrélation basique la plus diffusée dans les médias. De fait, il existe une relation possible liée à l'augmentation de la population en ville. Cependant, d'autres variables alimentent l'analyse, accentuant la complexité des causes.

Pour les morts liées aux accidents de la circulation, par exemple, nous vérifions, sur la base d'entretiens faits avec la police civile et militaire, avec les pompiers et les employés du Département de Circulation (Detran), qu'entre 2008 et 2010, lors de deux opérations appelées « Lumière rouge », réalisée dans la ville d'Altamira par la Police Fédérale, est démantelée une bande de malfrats formée par des fonctionnaires du Detran et des propriétaires d'Auto Écoles qui facilitaient l'émission de permis de conduire par corruption. Il est alors découvert la vente des documents de l'examen final pour les permis de conduire, ainsi que d'autres fraudes liées à l'inspection de la circulation et l'inspection irrégulière de véhicules en échange d'un pot de vin. Quelle conséquence les fraudes ont sur l'augmentation des accidents de la circulation à Altamira ? Et comment les mesurer, parallèlement à l'augmentation des migrants, dans les données sur l'augmentation du nombre de morts par accidents de la route ? (Grisotti, 2016). Dans ce domaine, les populations locales sont-elles des victimes des effets négatifs accompagnant la construction d'usines hydroélectriques ?



Les barrages hydroélectriques sont des exemples de projets de développement de grande échelle qui apportent des afflux soudains de personnes et de capital. Représentant un événement de grande magnitude qui affecte à court et à long terme la trajectoire d'une région, le processus de planification peut se dérouler sur de nombreuses années (23 ans dans le cas de Belo Monte), impliquant de multiples réajustements au projet originel en réponses aux pressions politiques et économiques et aux intérêts locaux et nationaux. Cela provoque des conséquences à divers niveaux temporels : que ce soit avant, lors de la phase de projet ; durant la construction de l'ouvrage avec la situation chaotique ; et après même la fin de travaux en ce qui concerne les effets environnementaux et sur les conditions de vie des familles locales. Malgré les avancées des accords internationaux sur les principes généraux : de précaution, d'égalité intra et intergénérationnel, de préservation de la diversité sociale et culturelle, et de l'internationalisation des coûts associées à une intervention planifiée (Tilt, Braun et He, 2009), l'application de ces principes montre des failles à diverses occasions (Fearnside,

2001; Moret et Ferreira, 2009). De plus, ils ne sont que trop rarement considérés par les gouvernements, avant et durant le processus d'installation des ouvrages. Les déclarations récentes (2015) de Jim Yong Kim, président de la Banque Mondiale (Cf. [article de The Guardian, 09/03/2015](#)), grands financeurs des usines hydroélectriques durant le XX<sup>e</sup> siècle, illustre le malaise et la faillite des politiques de réinstallations des familles victimes des ouvrages de développement. Il reconnaît « divers problèmes [...], ne pas avoir fait du bon travail en supervisant des projets impliquant des réinstallations », ce qui démontre un manque de responsabilité concernant les modes de vie et la qualité de vie des populations victimes des grands projets.

Le processus de développement économique est évidemment inégal entre les acteurs impliqués. Les recherches de terrain pour l'exemple de Belo Monte, démontrent que les habitants d'Altamira, bien que profondément affectés par les altérations urbaines, économiques et structurelles, continuent de créer des liens spatiaux au sein de leur cadre de vie et de construire ou reconstruire leur espace de vie urbain.

## CONCLUSION

D'un point de vue historique, les problèmes démographiques et structurels qui découlent de la construction du barrage de Belo Monte représentent un événement supplémentaire dans la reconfiguration du vivant, à Altamira, étant une étape après un boom démographique suite à l'arrivée massive de population dans les années 1970 et 1980 lors de la construction de la route transamazonienne.

Malheureusement, l'histoire se répète en ce qui concerne la priorité donnée aux aspects liés à l'ouvrage (du point de vue de l'ingénierie, le barrage est gigantesque et monumental), plutôt qu'à la population et à ses conditions de vie.

Le vivant à Altamira est modifié sous ses trois formes que l'on rencontre en ville, à savoir la population, qui augmente fortement ; les animaux qui sont particuliers au contexte et ont un nouvel espace de vie ; et les végétaux et leurs nouvelles place dans la vie des familles déplacées par la construction du barrage.

Pour le secteur électrique, la génération d'énergie est la condition essentielle pour promouvoir le développement économique du pays. Il n'existe pas de désaccord sur ce point ; ce qui est visé, pour les stratégies de réduction des effets négatifs sociaux et des problèmes découlant de la réinstallation des familles victimes, pour les futurs projets de développement est la planification systématique et intégrée qui incorpore une production détaillée des données et des études socio-environnementales préliminaires dans la région affectée, valorisant les modes de vie et les formes adéquates de compensation des pertes réelles.

Parallèlement, la planification et l'exécution des travaux semblent désarticulées des politiques publiques, qui devraient apporter un appui pour les habitants locaux et la population migrante. De plus, l'articulation intersectorielle des politiques publiques, la définition des responsabilités et l'élaboration de stratégies qui renforcent les services, les programmes et les infrastructures de la zone d'influence du projet, sont des conditions essentielles pour la réduction des effets et la reconfiguration des modes de vie et du vivant de manière générale. ☉

**NOTES**

(1) *On note que les emplois avec des positions hiérarchiques inférieures ont un taux de démission plus élevé, comme les maçons et charpentiers, ayant respectivement un taux de 70 % et 60,4 % (Conceição, 2014).*

(2) Cf. document sur internet : [www.fenapef.org.br/fenapef/noticia/index/14727](http://www.fenapef.org.br/fenapef/noticia/index/14727).

(3) Cf. <http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/09/world-bank-president-jim-yong-kim-resettlement-land-rights>

**BIBLIOGRAPHIE**

BRASIL. Programa de Aceleração do Crescimento. Ministério do Planejamento. Pacto da Mobilidade Urbana entra em sua segunda fase. 2014. Disponible sur : <[www.pac.gov.br/noticia/7a07b7ef](http://www.pac.gov.br/noticia/7a07b7ef)>. Accès le : 02 fev. 2015.

CONCEIÇÃO, T. S. Trabalhadores nos canteiros de obras da UHE Belo Monte - Altamira: condições de saúde e políticas públicas. Master en Desenvolvimento Sustentável do Trópico Úmido - Núcleo de Estudos Amazônicos, Universidade Federal do Pará, Belém. 2014.

COSTA, É. F. N. Da. Periferização, dispersão e fragmentação urbana em cidades intermediárias da amazônia : O caso de Altamira, Pará. Dissertation de Master du Programme de Pós-graduação em Desenvolvimento e Meio Ambiente Urbano, da Universidade da Amazônia. Belém, 2013.

FEARNSIDE, P. M. Environmental Impacts of Brazil's Tucuruí Dam: Unlearned Lessons for Hydroelectric Development in Amazonia In : Environmental Management, Vol. 27, No. 3, pp. 377-396, 2001.

GRISOTTI, M. A Construção de relações de causalidade em saúde no contexto da hidrelétrica de Belo Monte. In : Ambiente & Sociedade (2016, in press).

HIRYE, M. C. de M. ; ALVES, D. S. ; KUX, H. J. H. Análise das transformações na área urbana de Altamira (PA), entre

2000 e 2010, a partir da composição Vegetação-Impermeabilização-Solo (V-I-S). In: SIMPÓSIO BRASILEIRO DE SENSORIAMENTO REMOTO, 17., 2015, João Pessoa. Anais. São José dos Campos: Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais, 2015.

INSTITUTO BRASILEIRO DE GEOGRAFIA E ESTATÍSTICA (IBGE). Censo Demográfico 1991. População Residente Urbana Rural. Rio de Janeiro: IBGE, 1991.

Censo Demográfico 2000. Rio de Janeiro: IBGE, 2000.

Censo Demográfico 2010. Rio de Janeiro: IBGE, 2010.

Estimativa da População 2015: Altamira, Pará. 2015. Disponible sur : <<http://www.cidades.ibge.gov.br/xtras/temas.php?lang=&codmun=150060&idtema=130&search=para|altamira|estimativa-da-populacao-2014>>. Accès le : 06 juin 2015.

INSTITUTO SOCIOAMBIENTAL (ISA). Dossiê Belo Monte: Não há condições para a Licença de Operação. 2015. 172 p. Disponible sur : <<http://www.socioambiental.org/pt-br/dossie-belo-monte>>. Accès le: 30 juin 2015.

MORET, A. de S.; FERREIRA, I. A. As hidrelétricas do rio Madeira e os impactos socioambientais da eletrificação no Brasil. In: Ciência Hoje, Vol. 45, No. 265, 2009.

MORAN, E. F. Developing the Amazon. Bloomington, Indiana University Press, 1981.

MORAN, E. Processos Sociais e Ambientais que acompanham a construção de Grandes Projetos: Um Estudo Socioambiental da construção da Hidrelétrica de Belo Monte, Amazônia. Programa Excellence Chairs. Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP), 2013.

NORTE ENERGIA. Relatório de Impacto Ambiental - Rima. 2009.

NORTE ENERGIA. Projeto Básico Ambiental: Plano de Requalificação Urbana. Vol. III, Tomo I, 2011.

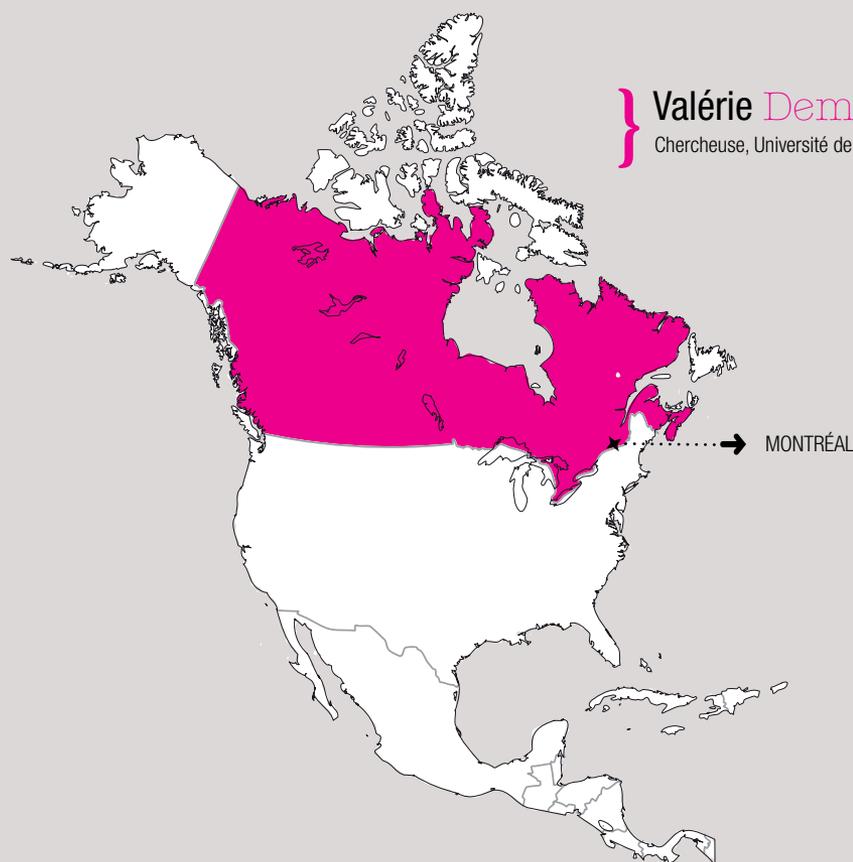
ROBETTE, N. Les espaces de vie individuels : de la géographie à une application empirique en démographie. Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], document 605, mis en ligne le 27 avril 2012.

SINAN (Sistema de Informação de Agravos de Notificação). Ministério da Saúde. Brasil, 2014.

TILT, B.; BRAUN Y.; HE, D. Social impacts of large dams projects: A comparison of international case studies and implications for best practice. In: Journal of Environmental Management 90, pp. 5249-5257, 2009.

THE GUARDIAN. World Bank president admits resettlement failures. Disponible sur : <[www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/09/world-bank-president-jim-yong-kim-resettlement-land-rights](http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/09/world-bank-president-jim-yong-kim-resettlement-land-rights)>. Accès le : 09 mars 2015.

# Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir



} Valérie Demers  
Chercheuse, Université de Montréal, Canada

} Mikael Saint-Pierre  
Chercheur, Université de Montréal, Canada

} Maxime Larose  
Chercheur, Université de Montréal, Canada

Pour les personnes qui vivent en zone urbaine dense, les délaissés urbains constituent une occasion de s'approprier les espaces résiduels de la ville. Depuis une dizaine d'années, nous assistons à une transformation de la perception des citoyens et des praticiens de l'aménagement sur ces espaces. Auparavant perçus comme des « stigmates irritants », ils correspondent désormais à des occasions permettant de promouvoir des modèles d'aménagement alternatifs et participatifs.

**“Les gestes d’urbanisme tactique ont souvent  
comme résultat la (re)végétalisation  
de délaissés urbains.”**

Toutefois, ces occasions sont souvent saisies par des *initiés*, comme des professionnels du design et de l’urbanisme par exemple, qui exploitent de délaissés urbains pour réaliser des projets éphémères de qualité, mais sans contribution populaire directe. Ce sont la réglementation municipale et la structure administrative de Montréal, complexes et opaques aux yeux d’une majorité de citoyens, qui agiraient souvent comme frein face à de potentiels projets d’appropriation par des *non-initiés* et les consacrerait comme pratique quasi exclusive des initiés.

Néanmoins, divers aménagements temporaires disposés sur des terrains vacants (plantation en pots, balançoires, œuvres d’art, marquage au sol, etc.) nous permettent d’observer que de plus en plus de citoyens s’approprient collectivement des espaces délaissés et végétalisés par l’administration des villes, et de ce fait, développent un sentiment affectif envers l’environnement ainsi que des liens de proximité sur le plan local. Cette appropriation est souvent catalysée par un accompagnement par des experts, qu’ils s’agissent de citoyens ou de professionnels. Cette nouvelle réalité de l’action citoyenne, ancrée dans les délaissés urbains a le potentiel de susciter le développement et le renforcement d’un pouvoir d’agir, qui selon nous, peut mener à la constitution d’une véritable citoyenneté active.

### LA NATURE, L’HUMAIN ET L’URBAIN

#### • L’urbanisme tactique

L’urbanisme tactique a vu le jour au début du XXI<sup>e</sup> siècle simultanément dans une poignée de grandes villes nord-américaines. Ce concept, que l’on nomme également urbanisme *guérilla*, urbanisme DIY (*do it yourself*) ou pop-up urbanisme, englobe une vaste typologie d’actions. L’urbanisme tactique est une mouvance unique dans l’histoire moderne de l’aménagement et du développement urbain. Il se définit par la prise de position, dans l’espace, du citoyen face aux enjeux de l’aménagement. Il est caractérisé par sa temporalité et le caractère secondaire, par rapport à la réglementation, des interventions/usages (Lehtovuori & Ruoppila, 2012). Le terme tactique fait référence aux écrits de Michel de Certeau (1984) qui oppose les stratégies des institutions et gouvernements aux tactiques pouvant être utilisées par les citoyens-consommateurs. *People for Public Spaces*, organisation new-yorkaise prônant l’écologie urbaine et le développement urbain durable, fait référence à ce qui est *lighter, quicker et cheaper* (approximativement : allégé, plus rapide et plus abordable) pour désigner ce qui se rapproche de l’urbanisme tactique.

À Montréal, l’organisme Lande, qui facilite la réappropriation des terrains vacants par les citoyens et les citoyennes, définit la mouvance par « *l’utilisation [de l’espace] à des fins autres que celles prescrites par le règlement de zonage dans le but de répondre à un besoin communautaire immédiat exprimé par un groupe de*

*citoyens, avec l’intention d’en user pour une période limitée, sans que ces derniers aient l’intention de s’en porter acquéreur* » (Saulnier-Tremblay, 2016).

Les variations de l’urbanisme tactique ont toutefois un point en commun, soit l’appropriation citoyenne de l’espace. Alors que l’espace de la ville est principalement « planifié » et « construit », il existe également des espaces libres, les « délaissés urbains ». Ces lieux de transitions, oubliés ou ignorés par les services de l’aménagement, sont souvent identifiés comme étant sans valeur (van Eeghem, 2013, p. 588). Loin d’être un ensemble homogène, il existe différentes typologies de délaissés urbains ; de la ruelle aux terrains vagues, en passant par les saillies de trottoirs, murs aveugles et grands espaces gazonnés.

Les gestes d’urbanisme tactique ont souvent comme résultat la (re)végétalisation de délaissés urbains. En effet, cette tendance, observée un peu partout en Amérique, prouve que les besoins immédiats des communautés tournent souvent autour d’un désir, voire d’une nécessité, de se rapprocher de l’environnement en contexte urbain. Que ce soit par des projets de verdissement, tel que le démontrent les exemples de saillies de trottoir ou de ruelles (San Francisco, Toronto, Vancouver) ; ou bien d’agriculture urbaine, tel que l’illustre l’établissement de fermes urbaines (New York) ; ou encore par des projets de sauvegarde de friches (Montréal), l’urbanisme tactique a souvent comme dénominateur commun la nature, sous toutes ses formes.

• **Le contexte montréalais**

À Montréal, nous avons vu apparaître différentes initiatives d'urbanisme « dit » tactique à partir du début des années 2010. Le Park(ing) Day, importé de San Francisco, a eu un grand succès, devenant d'ailleurs le plus gros événement du genre au monde en 2014 avec 218 cases de stationnement transformées pour une journée. Les trois éditions successives des Villages Éphémères de l'Association du design urbain du Québec ont aussi contribué à redynamiser des endroits laissés en friche.

On remarque toutefois que ces initiatives montréalaises sont grandement marquées par l'éphémérité événementielle. Plus encore, peu d'initiatives sont réellement portées par des groupes citoyens ou communautaires. Dans la majorité des cas, ces actes d'urbanisme restent développés par des initiés du développement urbain. Ils revêtent donc l'étiquette tactique puisqu'ils sont principalement perçus comme étant tendance ou en vogue plutôt que comme des solutions à des besoins locaux.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la professionnalisation de l'aménagement urbain. Parmi celles-ci, la complexité et l'opacité de la technocratie montréalaise contribuent à obstruer l'accès à l'information : À qui appartient ce terrain ? Comment verdir cette ruelle ? Que puis-je planter dans cette saillie ? En effet, la gouvernance montréalaise actuelle est caractérisée par une division des responsabilités entre ville-centre et arrondissements. Cette situation peut causer un préjudice à tout citoyen souhaitant obtenir rapidement certains renseignements et accéder à des autorisations informelles. Le processus d'accès à de l'information sur les délaissés urbains, dans le cas échéant les terrains vacants, mène souvent à une impasse (Saulnier-Tremblay, 2016). Aucune disposition n'est prévue par la Ville afin de répondre à ces requêtes. Ces espaces vacants sont non seulement ignorés par les employés des services de l'urbanisme, mais également confusément assujettis à la réglementation de la ville.

Il existe toutefois des exemples de projets d'appropriation citoyenne réussis et

pérennes. Le programme ruelle verte, initié par les membres du Regroupement des éco-quartiers, programme de la ville de Montréal, est un exemple type de projet d'appropriation citoyenne mené avec succès ; plus d'une centaine de sites revalorisés depuis près d'une décennie. Un autre exemple est celui de Sentier Urbain, un organisme citoyen qui effectue plusieurs projets de verdissement dotés des volets d'éducation et de sensibilisation, dans quelques quartiers montréalais depuis 1993.

• **La loi sur l'aménagement et l'urbanisme, quelle participation citoyenne ?**

Au Québec, c'est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979) qui énonce les responsabilités des villes et municipalités sur le plan de la planification du territoire suivant différents principes de base sur la participation populaire au processus de planification (dont l'information, la consultation et la participation par référendum). Cependant, la législation ne prévoit pas réellement de participation active de la population en amont du processus. Les villes et municipalités se contentent plus souvent de consulter la population sur des projets achevés.

Quelques entités municipales, particulièrement en milieu urbain, se font toutefois plus novatrices et offrent aux citoyens un pouvoir de décision lors de la conception. En l'occurrence, le cas du projet de revitalisation de la Place Gérald-Godin, sur le Plateau Mont-Royal à Montréal, est emblématique. Toutefois, ce cas fait office d'exception dans un domaine où la culture de participation se résume le plus souvent à informer les citoyens et à écouter leurs inquiétudes quelques mois avant la réalisation d'un projet. Outre quelques modifications mineures au projet initial, les grandes orientations semblent inaltérables. Puisque la réglementation ne planifie aucun d'appui, les villes et municipalités ne sont pas poussées à innover en matière de participation citoyenne dans le domaine de la planification du territoire.

Malgré ces obstacles réglementaires, et grâce à une ouverture de certaines administrations publiques, de nombreux citoyens ont abandonné leur rôle auparavant passif devant les services reçus pour devenir



Ruelle verte 4<sup>e</sup> Avenue - 5<sup>e</sup> Avenue - Holt - Dandurand  
Crédit photo : Ville de Montréal

si actifs que nous sommes dorénavant en mesure de parler d'une administration publique « coproduisant » la ville avec les citoyens plutôt que pour ces derniers. Dans le domaine de l'aménagement, la coproduction permet aux acteurs publics de diminuer leurs coûts en allouant moins de personnel à l'aménagement, alors que pour les citoyens, l'appropriation des espaces vacants végétalisés, dans le but de les aménager selon des besoins communautaires authentiques, devient ainsi plus légitime. Dans ce cadre, il ne fait aucun doute que les praticiens de l'aménagement les plus perspicaces aient déjà commencé à développer les nouvelles compétences requises, notamment quant à l'accompagnement des citoyens, afin de mener à bien des projets adaptés à cette nouvelle réalité.



### VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME?

Peut-on parler d'un changement de paradigme de l'aménagement des villes touchant à la fois l'administration publique, les praticiens de l'aménagement et les citoyens ? Nous pouvons dès maintenant affirmer qu'en plus de permettre aux citoyens le renforcement d'un sentiment affectif par rapport à la nature, l'appropriation de délaissés urbains rassemblent les conditions propices au développement d'une prise en charge individuelle et collective, soit un pouvoir d'agir. C'est selon nous ce qui les dirigera, lentement mais sûrement, vers une citoyenneté active.

Le citoyen, en tant qu'« expert de son milieu » (Boisvert et Millette, 2009), devient ainsi l'acteur le plus légitime pour penser et concevoir des projets qui répondent à ses besoins spécifiques. Autrement dit, par sa

connaissance des enjeux locaux et quotidiens, il peut être reconnu comme véritable spécialiste de sa réalité et devient par conséquent le candidat idéal pour proposer des avenues menant à un aménagement urbain qui lui correspond. De ce fait, sa lecture des problématiques qui le concernent et des solutions possibles peuvent le motiver à initier, seul ou collectivement, un projet de (re)aménagement urbain. C'est précisément dans ce cadre que le développement du pouvoir d'agir se concrétise, d'une part, et que d'autre part, le rôle du praticien de l'aménagement peut être défini davantage comme celui d'un accompagnateur, plutôt qu'uniquement celui d'un concepteur.

#### • Le milieu de vie comme promesse...

*L'empowerment*, ou « pouvoir d'agir », réfère au processus menant à l'actualisation de soi (Saïas, 2009). Il évoque également un sentiment de compétence permettant aux membres d'une communauté de se regrouper pour s'outiller et se dynamiser (Hawley et McWhriter, dans Saïas, 2009). De cela s'ensuit un authentique sentiment d'avoir une emprise sur sa vie et sur les décisions ayant des impacts soit sur cette dernière, soit sur sa communauté (Rappaport, 1977).

Une approche centrée sur le pouvoir d'agir permet ainsi d'avoir une influence sur la disponibilité et l'accessibilité des ressources du milieu et sur la volonté et la capacité des collectivités de se prendre en main. Elle favorise la mise en place d'une dynamique articulant l'implication active des personnes et les conditions de réalisation des actions à accomplir, tout en demeurant à l'écoute des différents contextes. Sa spécificité est de placer les personnes au centre de la définition du changement à venir (Le Bossé 2004).

Cette approche permet par ailleurs de concevoir l'environnement comme un lieu d'échanges, de concertation et de participation plutôt que comme l'objet d'experts. Yates McKee parle de « sclérose littéraire » qui fait que les acteurs de l'écologie voient l'environnement comme une chose déterminée qui doit être représentée, protégée et défendue en tant que tel par des experts, plutôt que comme le lieu de médiation d'un

réseau de forces sociales, politiques, économiques et naturelles qui concerneraient tous les citoyens. (McKee, 2006, p.141)

Enfin, une démarche centrée sur le pouvoir d'agir permet aussi, suivant le principe d'équité intergénérationnelle du développement durable, d'inclure à la fois les acteurs présents ainsi que les acteurs absents que sont les non humains et les humains non contemporains (Sébastien, 2011), également touchés par les enjeux d'aménagement. En revêtant le rôle de l'accompagnateur, le praticien de l'aménagement peut ainsi aider à rendre visibles ces acteurs absents aux yeux des acteurs présents dans la négociation environnementale.

#### • ... et comme responsabilité

L'orientation d'une communauté vers le développement d'un pouvoir d'agir n'est pas sans rappeler la notion de citoyenneté. Cette volonté, lorsque promue par une communauté cherchant à satisfaire des besoins communautaires, traduit même particulièrement bien la dimension des pratiques de la citoyenneté, dont le façonnement du bien commun (Weinstock, 2000, p. 16-17).

Or, puisque dans le cas présent ces pratiques prennent spécifiquement forme dans les délaissés urbains, le support du territoire ferait en sorte d'imposer au citoyen de la ville une certaine responsabilité par rapport au milieu et au cadre de vie, chose qui serait le propre non pas de la citoyenneté, mais plutôt de l'écocitoyenneté (Legardez, 2011). Verdier Martinez (2010 : 7) insiste à cet égard sur l'importance du territoire, qui en tant qu'« épicerie de la politique », favorise le déploiement d'une « éco » citoyenneté.

Dans un tel contexte, le praticien de l'aménagement, s'il souhaite tenir compte des différentes préoccupations des individus exprimant leur citoyenneté par le moyen d'une appropriation spatiale et matérielle, doit suivre une logique « d'accompagnement des communautés respectueuses de "l'auto-détermination" relative des acteurs locaux » (Mercier, Bourque et Germain, 2009 : 3). Cet aspect réfère ici plus spécifiquement au pôle identitaire de la citoyenneté.

## LES DIMENSIONS DU POUVOIR D'AGIR DANS LES DELAISSES URBAINS

Le processus de pouvoir d'agir suit une progression logique sur quatre plans dont l'interaction les renforce les uns les autres : la participation, la compétence technique, l'estime de soi et la conscience critique (Ninacs, 1995). Selon nos observations en lien avec l'aménagement et le verdissement des délaissés urbains, les quatre composantes s'articulent selon une logique précise.

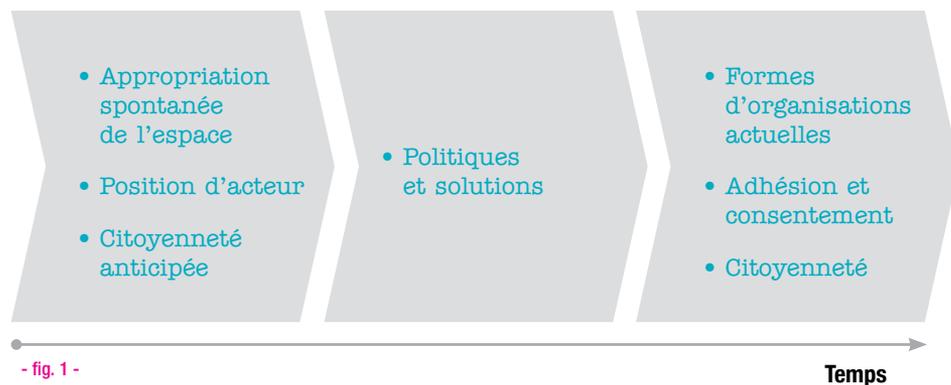
La condition préalable à toute initiative n'est nulle autre que l'estime de soi. Dès lors que l'individu a la confiance qu'il peut entamer un projet et le porter avec succès jusqu'à sa réalisation, puis, que cette confiance lui est reflétée par d'autres, nous assisterons à ce qu'il convient d'appeler l'activation. De cette volonté résultera la participation de l'individu à des échanges avec ses pairs. Les informations acquises mèneront par la suite à l'implication de l'individu au sein dudit projet. La présence et la contribution apportée par la personne lors des différentes étapes du projet lui permettront d'acquérir parallèlement des compétences techniques transmises par des concitoyens et des praticiens de l'aménagement d'une part, et une conscience critique lui permettant de mieux cerner la valeur de son action comme potentiel vecteur de changement. Bien entendu, son estime de soi se verra renforcée par sa participation étant donné qu'il aura davantage de compétences et que les gens lui reconnaîtront la légitimité qui lui revient.

Le praticien de l'aménagement accompagnateur des collectivités gagnera nécessairement de l'efficacité en maîtrisant suffisamment les différentes composantes du pouvoir d'agir.

### • L'estime de soi pour produire le quotidien de la ville

L'estime de soi, en tant que dimension du pouvoir d'agir, évoque un processus en deux temps :

1. la nécessité de l'auto reconnaissance de la légitimité de deux dimensions de soi (celle de sa personne et de son identité et celle de sa compétence) ;
2. la reconnaissance de ces deux dimensions, à tout le moins partiellement, par les autres (Ninacs, 1995).



- fig. 1 -

Conséquemment, Boisvert et Millette (2009 : 187) affirment qu'« une communauté ne saurait mieux se développer qu'à partir de ses forces, de sa capacité à se mettre en mouvement, bref, de son potentiel spécifique ». C'est ainsi en plaçant les citoyens en position d'expertise que le potentiel d'une communauté peut être jugé (Boisvert et Millette, 2009). Le citoyen « ordinaire », reconnu comme citoyen « expert » contribuant au développement de connaissances, peut même agir à titre de « consultant » pour d'autres citoyens en tant que *réalisateur du quotidien* (« *everyday fixers* ») (Divay, 2013). Ainsi, la reconnaissance des compétences du citoyen par sa communauté peut ultimement engendrer une reconnaissance de la part des acteurs de l'État, qui dans l'optique de développer certains projets, feront appel à ce dernier.

Dans certains arrondissements, la tendance à intégrer les citoyens, experts ou pas, en amont du processus de planification fait en sorte que l'administration publique réalise de plus en plus l'aménagement et le développement du territoire en partenariat avec des organismes communautaires ce qui favorise la participation (O'Leary et Vij, 2012). De cette manière : « Des organisations de la société civile et des entreprises privées participent à la prestation de services sur une base contractuelle avec les organismes

publics, dans des proportions fort variables selon les domaines » (Divay, 2012 : 5). À Montréal, en 2015, une démarche de cocréation a été réalisée pour la réfection de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Pour l'occasion, durant plus d'un mois, des activités consultatives et participatives ont été proposées à tous les résidents, organismes et citoyens corporatifs du quartier. Alors que de recueillir l'opinion des usagers peut sembler naturel, il s'agissait là d'une première à Montréal pour une des plus importantes artères commerciales. Dans ce sens, le renforcement de l'estime de soi découlant de la reconnaissance de la communauté par les institutions publiques ainsi que de son rôle de meneuse au sein de certains projets, inciterait logiquement le citoyen à devenir proactif et à accroître son degré de participation (Montgomery, 2014).

### • La participation comme création d'une citoyenneté anticipée

Selon Ninacs (1995), il ne fait aucun doute que l'estime de soi et la participation se renforcent mutuellement, ce qui est clairement dénoté par la « corrélation entre la participation dans des organisations communautaires et l'empowerment "psychologique" » (Ninacs, 1995, p. 77). De ce fait, la participation suivrait le processus de progression suivant : d'une assistance muette, l'individu passe à une participation à des discussions

simples (droit de parole), à la participation à des débats, et enfin, à la participation à des décisions, qui s'illustrent par un aval ou un refus de consentement.

En fait, dans le Programme national de Santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux (Gouvernement du Québec, 2008), la participation s'apparente à une citoyenneté active et engagée dépassant le droit de vote et les processus décisionnels locaux et nationaux. Elle s'illustre ainsi dans les « formes d'engagement individuel et collectif visant une certaine transformation sociale de son milieu et de la société » (Mercier, Bourque et Germain, 2008, p. 24) ainsi que « dans une forme plus individuelle, avec l'insertion de la personne dans les projets communautaires » (Mercier, Bourque et Germain, 2008, p. 24).

L'appropriation spontanée des délaissés urbains par des citoyens en vue d'y réaliser un projet, mouvement impulsé de la base, c'est-à-dire sans que celle-ci ait été demandée ou suggérée par quiconque, en est probablement l'illustration la plus emblématique. Ce processus évacue en effet une forme dépassée de citoyenneté confinant l'individu à un rôle passif :

La plupart du temps, les formes d'organisation actuelles d'exercice de la citoyenneté structurent la position des individus de façon à obtenir leur adhésion ou leur consentement à des politiques ou à des solutions souvent imaginées par des experts ou des fonctionnaires. Du point de vue géosocial, ces formes d'organisation (concertation, partenariat, comité tripartite, séance consultative, commission, etc.) mettent les individus en position de réagir à la position de l'autre (nucléaire) plutôt que de les inciter à adopter leur propre position, une position d'acteur (Parazelli, 2010, p. 279-280). (fig. 1)

En attribuant au citoyen cette position d'acteur, l'appropriation spontanée de l'espace autorise l'exercice d'une citoyenneté anticipée. Selon ces modalités, celle-ci prend racine en amont du cours temporel admis de la citoyenneté et s'exerce dans les formes d'organisations actuelles (ou traditionnelles).



Des citoyens en atelier de cocréation de l'espace  
Crédit photo : MSP

#### • Les compétences techniques en mode accompagnement

L'acquisition progressive de connaissances pratiques et techniques serait indispensable pour le passage à l'action faisant partie du processus de développement du pouvoir d'agir (Ninacs 1995). Un accompagnement capable de soutenir le développement de diverses compétences techniques et pratiques contribue de cette manière à bâtir le pouvoir d'agir d'un groupe de citoyen souhaitant s'impliquer dans la transformation d'un espace.

C'est précisément en ce sens que la collaboration des citoyens avec un acteur expert tel qu'un praticien de l'aménagement à la fois concepteur et accompagnateur, qui effectue un transfert de connaissances, souvent techniques et pratiques, mais aussi parfois théoriques, permet aux citoyens de s'orienter vers l'action. Les compétences acquises permettent ainsi aux citoyens qui portent

des projets de naviguer plus aisément à travers ses différentes étapes de réalisation et de mieux connaître les législations et outils sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Cet accompagnement peut se matérialiser de différentes manières : animations de rencontres, gestion de projet, co-création, conception de documents techniques, aide à la négociation, accès à de l'information, etc.

Ici, il n'est pas question de réaliser des tâches pour le compte d'un regroupement de citoyens, mais bien de mettre en valeur les talents et de faire percoler la volonté présente dans le groupe tout en comblant les manques d'expertise afin de faciliter le montage et l'avancement du projet. L'accompagnateur favorise avant tout le passage de l'idée à la matérialisation du projet, ce qui se réalise en contribuant, avec un niveau de conscience variable selon les accompagnateurs, au développement du pouvoir d'agir des citoyens.



Crédit photo : 596 acres

À titre d'exemple, l'organisme *596acres* de New York est un pionnier dans le développement du pouvoir d'agir de groupes citoyens. En offrant des services d'accompagnement dans la création de jardins collectifs sur des terrains vacants publics dans la Grosse Pomme, l'organisme a contribué à la création de près de 200 groupes communautaires ayant accès à des terrains. Plus encore, l'organisme offre des services de mobilisation après l'accompagnement initial afin d'assurer que l'impact des actions soit le plus pérenne possible. L'initiative a vu plusieurs dizaines d'organisations s'inspirer de leurs actions afin de dupliquer le modèle à l'international. Montréal n'échappe pas à la tendance, avec la création de Lande en 2014.

Une autre ville ayant mis de l'avant un programme permettant aux citoyens de développer un pouvoir d'agir et d'activer sa citoyenneté est San Francisco, avec le programme *Pavement to Parks (PTP)*. Cette initiative simple fait en sorte que la ville accepte des soumissions visant à transformer des portions de boulevards

trop larges, des intersections ou des trottoirs en espaces publics temporaires et encourage les citoyens à se mobiliser et à faire appel à des concepteurs locaux pour repenser l'espace des quartiers de la ville. Une fois approuvé, un budget est alloué au projet et ce sont les citoyens qui font les travaux nécessaires pour mettre ce dernier de l'avant. Dans certains cas, les projets deviennent des laboratoires qui permettent de pérenniser les actions avec des budgets bonifiés.

Ces cas démontrent bien qu'un accompagnement favorisant la démarche citoyenne est possiblement la clé de voûte permettant aux initiatives montréalaises de se multiplier. Dans ces cas, le catalyseur permettant une consolidation du pouvoir d'agir est le concepteur-accompagnateur. Non seulement celui-ci contribue à transformer la logique de (re)création de l'espace, mais il participe également au changement de paradigme de l'aménagement de la ville en faisant évoluer son rôle de concepteur, qui passe de la « boîte noire » (John Christopher Jones, 1970) à la boîte ouverte.

• **La conscience critique : l'« être ensemble » comme fondement d'un nouveau projet pour la société**

Plusieurs initiatives d'appropriation des délaissés urbains démontrent bien leur contribution au développement de liens sociaux et à l'amélioration de l'environnement physique.

Par exemple, outre ses bénéfices alimentaires évidents, l'agriculture urbaine peut avoir des apports intéressants, tant pour les citoyens que pour l'administration municipale : transformation d'espaces inesthétiques en espaces verts et horticoles, proximité du citoyen avec la nature, amélioration du milieu de vie, établissement de nouvelles relations, partage de connaissances (MAPAQ, 2012), développement d'un sentiment de fierté associé à sa propre prise en charge, aide à développer le sentiment d'appartenance ainsi qu'un sentiment de fierté chez les populations locales, lutte contre l'isolement social, contribution à l'aménagement d'une ville et de quartiers créés à l'échelle humaine, dont le dynamisme n'est pas basé uniquement sur le développement immobilier et la construction de tous les interstices vacants, soutien

de la qualité de vie, participation citoyenne et « coproduction » de l'espace urbain avec la société civile (RESO, 2012).

Par ailleurs, Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) ont bien mis en mots les revendications des citoyens qui mettent en avant, au-delà de la critique du modèle de croissance économique dominant, des propositions pour une société basée sur d'autres valeurs que la croissance, soit le mieux-être des sociétés plutôt que le plus avoir. Ces auteurs ont clairement mis en évidence, les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social. Ces outils de mesure excluent notamment les liens sociaux et le cadre environnemental des individus, mais aussi la qualité de leur santé, de leur éducation, leur travail quotidien et leurs activités de loisir, leurs moyens d'expression politique et la réactivité des institutions et l'insécurité physique et économique qui influe sur la vie. Pourtant, ces dimensions du bien-être d'une société sont bien recherchées, comme le démontrent les différentes initiatives citoyennes d'appropriation des délaissés urbains, qui veulent « répondre à un besoin communautaire immédiat » (Saulnier-Tremblay, 2016).

La manière dont se développe la conscience critique obéit selon Ninacs (1995) au processus séquentiel suivant :

1. la conscience collective (la personne/ la collectivité n'est pas seule à avoir un problème) ;
2. la conscience sociale (les problèmes individuels et collectifs sont influencés par la façon dont la société est organisée) ;
3. la conscience politique (la solution des problèmes d'ordre structurel passe par le changement social, c'est-à-dire l'action politique dans le sens non partisan du mot). Suivant l'idée selon laquelle il n'existe pas d'espace qui ne soit social (Winnicot, 1975 ; Piaget et Inhelder, 1948 ; et Sami-Alli, 1948, dans Parazelli, 2010), il est aisé de tracer un parallèle entre ce processus séquentiel de conscience critique et l'appropriation de l'espace matériel de la ville.

Le processus d'appropriation de l'espace suit en effet pour sa part une invariable séquence de cinq étapes (D'Aquino, 2002). Le fait de se trouver sur le même lieu, la proximité spatiale, amorce le processus. Les cas d'appropriation des délaissés urbains font ainsi appel à des zones limitées ou le côtoiement des acteurs est inévitable (et désiré). Cette première étape est suivie par une proximité politique, déterminée par le fait que « chaque opinion individuelle, parce qu'elle s'est formée au sein d'une collectivité, a quelque chose de collectif » (Durkheim, 1969, p. 138, dans D'Aquino, 2002, p. 11). Cette étape est aussi celle qui où se forme un « sentiment collectif d'un pouvoir politique sur "son" territoire » (D'Aquino, 2002, p. 11). À cette étape succède des espaces de proximité institutionnalisée caractérisée par la « reconnaissance collective d'une règle commune sur l'espace » (D'Aquino, 2002, p. 12). Le passage à cette étape dénote ainsi la présence d'une certaine « infrastructure » permettant un passage à l'action plus aisée. Puis, vient la proximité identitaire, qui « consiste à transformer un sentiment diffus d'identification territoriale en une responsabilité active, ou à induire une identification à partir d'une prise initiale de responsabilités » (D'Aquino, 2002, p. 12). Enfin, la proximité porteuse de cohésion sociale promet une dynamique particulière sur le nouveau territoire. (fig. 2)



Crédit photo : Lande

## L'ÉQUATION VÉGÉTALE EN VILLE



- fig. 2 -

Par exemple, la portion de l'agriculture urbaine répartie dans les jardins communautaires gérés par les différents arrondissements de Montréal, pourrait être considérée comme une activité susceptible de renforcer, la multifonctionnalité des quartiers et d'en améliorer cette cohésion sociale (RESO, 2012). Ou encore, l'exemple du Champ des Possibles, à Montréal, nous prouve que des liens sociaux peuvent se créer suite au développement de la citoyenneté active. Ce projet de valorisation et de préservation d'une friche naturelle patrimoniale a été initié par un groupe de citoyens nom-

més les Amis du Champ des Possibles. Après avoir réussi la conversion de la friche en parc et avoir mis de l'avant des aménagements écologiques, une communauté s'est créée autour de l'organisme. Aujourd'hui, les Amis, reconnus comme acteur privilégié par les organismes communautaires du quartier, contribuent à créer une culture durable chez les résidents du Mile-End en mobilisant et sensibilisant la population et les élus sur des enjeux écologiques, d'aménagement et de transport.

## CONCLUSION

Le cas de l'appropriation des délaissés urbains montréalais révèle un processus linéaire : en bâtissant une estime de soi qui amène à la participation publique et au développement de compétences techniques et pratiques nouvelles, le citoyen acquiert une conscience critique lui offrant la capacité de prendre position quant à un projet alternatif de société.

L'ancrage délibéré des citoyens dans un délaissé urbain « capacitant » les mène ainsi à la formation d'un sentiment collectif de pouvoir agir sur son territoire. Cet être ensemble dans l'action témoigne bien de l'engagement collectif fortement perceptible dans les processus de participation citoyenne. Il correspond par ailleurs à une étape particulière dans le processus d'appropriation d'un espace, celle « du politique », ce qui est en parfaite cohérence avec une prise de position du citoyen face aux enjeux d'aménagement, qui est le propre d'un urbanisme qualifié de tactique.

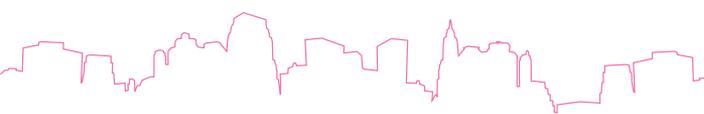
Plus spécifiquement à Montréal, le contexte réglementaire et administratif constitue à la fois une barrière (par sa complexité) à l'appropriation des délaissés urbains et une occasion (par le recours à des experts citoyens ou professionnels) de renforcer le pouvoir d'agir. À cet égard, le praticien de l'aménagement qui accepte de faire évoluer son rôle de concepteur à accompagnateur agit comme un véritable catalyseur pour le développement de projets d'appropriation, et conséquemment, du pouvoir d'agir.

Terminons en mentionnant la piste intéressante qu'est celle de comprendre les liens riches et complexes (d'attachement, d'appartenance, de collaboration ou de toute autre nature) qui existent entre les différents acteurs présents sur les délaissés urbains. En comprenant l'évolution de ces liens, qui déterminent les délicates dynamiques entre les acteurs, il devient possible d'agir pour les soutenir et les amplifier. Or, au final, ce sont souvent ces dynamiques qui sont garantes de la réussite des projets d'appropriation. ☺

**BIBLIOGRAPHIE :**

1. Boivert R. et C. Millette. 2009. « Le développement des communautés au Québec : la part de l'intelligence collective ». Santé Publique, vol. 21, no. 2, p. 183-190. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-sante-publique-2009-2-page-183.htm>
2. Certeau. M. de. 1984. *The practice of everyday life*. University of California Press. 256 p.
3. D'Aquino, 2002. « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante ». *L'Espace géographique*, Tome 31, 1, p. 3-22. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-1-page-3.htm>
4. Divay, Gérard. 2012. « Qui sont les auteurs de la performance collective locale? Pour une mise en perspective de la performance publique ». *Revue de l'innovation*, vol. 17, no. 3, 12 p.
5. Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2008. « Programme national de Santé publique ». Direction générale de la santé publique. 103 p.
6. Jones, J. C. 1970. *Design methods*. John Wiley & Sons. New York. 407 p.
7. Le Bossé, Y. 2004. « De "l'habilitation" au "pouvoir d'agir" vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no. 2, p. 30-51.
8. Legardez, A. 2011. « Éduquer au développement durable et faciliter les co-construction de savoirs pour une écocitoyenneté critique. Proposition et illustration ». Dans B. Bader et L. Sauvé (dir.), *Éducation, environnement et développement durable : vers une écocitoyenneté critique* (p. 161-188). Québec : Presse de l'Université Laval.
9. Lehtovuori, P. et R. Ruoppila. 2012. « Temporary uses as means of experimental urban planning ». *Serbian Architectural Journal*. no. 4, 29-54. Récupéré de : [http://saj.rs/uploads/2012/SAJ2012\\_1\\_PLehtovuoriSRuoppila.pdf](http://saj.rs/uploads/2012/SAJ2012_1_PLehtovuoriSRuoppila.pdf)
10. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2012. *L'agriculture périurbaine et urbaine à Québec : État de situation et perspectives*. [Document PDF]. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec : Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire. Récupéré de : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Agricultureurbaineetperiurbaine.pdf>
11. McKee, Y. 2006. « L'art et les fins de l'écologie de la "Terre en danger" au droit à la survie ». *Vacarme*. no. 34, p. 141-147.
12. Mercier, C., D. Bourque et L. St-Germain. 2009. *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Rapport du séminaire sur la participation citoyenne et le développement des communautés organisé par l'Université du Québec en Outaouais, l'Alliance de recherche Université-Communauté (ARUC) et Innovation sociale et développement des communautés (ISDC), à Montréal, le 4 avril 2008 (74 p.). s.l. : ARUC-ISDC. Récupéré de <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/Gouvernance/participation.pdf>
13. Montgomery, C. 2013. *Happy City. Transforming Our Lives Through Urban Design*. Doubleday Canada [Random House of Canada Limited], Toronto, 358 p.
14. Ninacs, W.A. 1995. « Empowerment et service social : approches et enjeux ». *Service social*, vol. 44, no. 1, 1995, p. 69-93. Récupéré de : <http://id.erudit.org/iderudit/706681ar>
15. O'Leary, R et N. (2009). *Collaborative Public Mangement : Where Have Been and Where Are We Going*. *The American Review of Public Management*, 42, no. 5, p. 507-522.
16. Parazelli, M. 2001. « Penser géographiquement l'exercice de la citoyenneté ». In *Géographie et société : Vers une géographie citoyenne*, sous la dir. de Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif, p. 271-287. Québec (Qué.) : Les Presses de l'Université du Québec.
17. Rappaport, J. 1977. *Community psychology : values, research, and action*. Holt, Rinehart and Winston, New York.
18. Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO). 2012. « L'agriculture urbaine comme facteur d'inclusivité sociale, de lutte contre la pauvreté et de multifonctionnalité dans les quartiers de Montréal [mémoire] ». Rapport déposé le 14 juin 2012 à l'Office de consultation publique de Montréal (OPCM) Montréal : Regroupement économique et social du Sud-Ouest). Récupéré de <http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/P58/9b19.pdf>
19. Saïas, T. 2009. « Cadre et concepts-clés de la psychologie communautaire ». *Pratiques psychologiques*, vol.15, p. 7-16.
20. Saulnier-Tremblay, B. 2016. « Églements sur les terrains publics vacants à Montréal » [mémoire produit pour Lande]. 19 p.
21. Sébastien, L. 2011. « Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale ». *Territoire en mouvement*. vol. 11, septembre. Récupéré de : <http://tem.revues.org/1262>
22. Stiglitz, S., A. Sen et J.-P. Fitoussi. 2009. *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, France. Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.
23. Verdier Martinez, M.-L. 2010. *Approche anthropologique de la co-construction d'identités écocitoyennes*. Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève. Septembre. Récupéré de <https://plone.unige.ch/aref2010/symposiums-courts/coordonateurs-en-c/education-au-developpement-durable-et-territoires/Approche%20anthropologique.pdf>
24. Weinstock, D. 2000. « Vivre la citoyenneté », dans Y. Boisvert, J. Hamel, M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Montréal, Éditions Liber, p. 16-17.





# Réponses aux enjeux de l'intensité urbaine

## **POUR RÉCONCILIER ville et nature**

Frédéric Segur ..... p.72

## **LE VÉGÉTAL PERMET-IL DE COMPENSER les effets de la densité ?**

Marjorie Musy..... p.78

## **LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS : Explorer les paradoxes du vivant en ville**

Marion Ernwein..... p.90

## **LE VIVANT EN VILLE : De la représentation à l'appropriation des nouvelles formes de nature urbaine**

Laurène Wiesztort ..... p.98

## **LA NATURE DE LA VILLE Les représentations sociales des éléments de nature à Grenoble et leurs usages par les institutions d'aménagement et d'animations**

Anthony Tchékémian ..... p.112

## **L'HERBE ET LE BITUME L'expression des enjeux et conflits entre nature, homme et automobile dans l'aménagement de la voirie de centre-ville**

Bernard Gauthiez ..... p.122

RÉPONSES AUX ENJEUX  
de l'intensité urbaine }

# Pour réconcilier ville et nature

} Frédéric SEGUR  
Métropole de Lyon - Service Arbres et Paysage



**S**i l'on tente de décrypter certaines tendances actuelles en matière de conception d'aménagements paysagers, et que l'on se prête à une rapide réflexion prospective intégrant les grandes questions de notre société, il est possible d'envisager une véritable réévaluation de la fonction et du statut de la nature en ville : au delà du « beau », de l'élément de composition des paysages urbains, de la réponse aux attentes sociales ou de la valorisation économique des territoires, les fonctions

environnementales réattribuées au végétal dans la cité en font en effet aujourd'hui un facteur d'équilibre indispensable pour un développement urbain durable.

Cette vision actualisée se base notamment sur la reconnaissance d'une fonction active et non pas uniquement passive de la nature dans la régulation de l'environnement et suggère donc une remise en question plus poussée et audacieuse de la façon de concevoir et de gérer la cité.



### CONCEVOIR UNE VILLE-NATURE

- **L'offre d'espaces de nature en ville**

Les études récentes consacrées à la fréquentation des espaces verts urbains et périurbains, ou cherchant à caractériser la demande sociale dans ce domaine, démontrent sans ambiguïté la complémentarité des différentes formes que peut prendre cette nature : ainsi, le micro-square de proximité, le jardin de quartier, la promenade paysager, le grand parc et l'espace naturel périurbain ne sont pas en concurrence mais apparaissent au contraire comme les maillons complémentaires d'un réseau urbain de nature. Certes ce réseau est encore souvent à compléter, à rendre véritablement lisible et fonctionnel, et c'est certainement un des enjeux majeurs de la planification urbaine. La place de la nature dans la ville devrait en fait reposer sur un double équilibre : l'équilibre entre les espaces construits et les espaces ouverts d'une part, puis sur l'équilibre minéral/végétal de ces espaces. La recherche de ce double équilibre n'est pas contradictoire avec l'objectif de « densité urbaine » postulé pour limiter l'étalement urbain. C'est en

effet majoritairement en récupérant de l'espace cédé à l'automobile au XX<sup>e</sup> siècle qu'il sera possible de concevoir une ville conciliant qualité des déplacements et qualité de vie. Les perspectives actuelles, qu'il s'agisse de la progression des populations urbaines (le S.C.O.T. de l'agglomération lyonnaise prévoit par exemple une progression de plus de 150 000 habitants d'ici 2030), ou de l'augmentation de la taille des territoires urbanisés nécessitent plus que jamais d'imaginer une ville où l'on peut vivre et satisfaire son besoin de nature. En effet pendant longtemps on a considéré que la nature étant aux portes de la ville, les efforts pour l'introduire en son centre pouvaient rester mesurés. Or comme ce changement de taille des territoires urbains se couple de nos jours avec le renchérissement des coûts de déplacements, l'accès à d'hypothétiques extérieurs naturels devient de plus en plus difficile et impose donc de revoir l'offre de nature de proximité. Par ailleurs la gratuité et l'accessibilité de ces espaces publics « nature » pour les activités de détente comme de loisir familial ou sportif peut également être envisagées comme des facteurs non négligeables de paix sociale.

• **L'adaptation du végétal aux changements climatiques.**

Les prises de conscience actuelles sur les changements climatiques posent également la question du rapport entre la nature et la ville. L'analyse de cette problématique met clairement en évidence la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui l'adaptation des palettes végétales. Certaines modélisations prospectives prédisent ainsi que le climat de Lyon en 2070 devrait s'apparenter à celui d'Alger aujourd'hui. Or si nous souhaitons planter des arbres durablement il est désormais impératif de s'interroger sur la réalité des conditions climatiques qui accompagneront le développement de ces arbres. Devant les incertitudes qui demeurent cependant sur la manière dont s'opéreront ces changements climatiques, il convient néanmoins de rester prudent et de ne pas pousser trop loin l'anticipation. Le strict respect des exigences autécologiques des espèces devrait être un minimum à imposer pour le choix des essences dans les projets. Cette démarche pose cependant la question de nos connaissances encore très lacunaires sur le comportement et les exigences écologiques des espèces. Une observation plus rigoureuse de ces comportements, mais également une meilleure maîtrise de la chaîne de production des arbres d'ornement s'avère donc aujourd'hui indispensable. Cette maîtrise de la production, outre la question de la traçabilité des procédures de culture doit surtout tenter d'améliorer la connaissance des provenances et intégrer progressivement la prise en compte des écotypes, niveau souvent pertinent pour parler véritablement du potentiel d'adaptation d'une espèce.



• **L'arbre en ville et l'atténuation des pics de chaleurs.**

En marge de ces interrogations, une autre causalité relie aujourd'hui la question de la place de la nature en ville avec celle du changement climatique : il s'agit de l'effet que le végétal peut directement produire sur le microclimat urbain. De nombreuses études ont en effet montrées que le végétal joue le rôle d'un véritable climatiseur

et peut contribuer à contrebalancer l'effet d'îlot de chaleur urbain qui accable les villes denses en été. Outre l'effet d'ombrage ou l'incidence sur la circulation des masses d'air, c'est surtout l'effet rafraichissant dû à l'évapotranspiration qui explique cette action. Dès lors l'introduction du végétal, en particulier des arbres dans la cité peut devenir un choix stratégique destiné à améliorer le confort thermique des habitants des villes en période de canicule. Au delà du simple aspect de confort, ce gain climatique apporté par le végétal peut également

être apprécié comme un bénéfice à la fois social, économique et environnemental : social si on se réfère au risque de surmortalité lié aux canicules comme l'ont montrés les conclusions des études sanitaires réalisées suite aux pics de chaleur de l'été 2003, économique si l'on considère qu'un ou deux degrés d'abaissement de la température permet d'économiser une quantité considérable d'énergie pour faire fonctionner des climatiseurs, environnemental si on considère l'incidence que la production de cette énergie aurait eu sur notre milieu et notamment sur le climat par l'émission de gaz à effet de serre.

• **Le végétal et l'assainissement pluvial urbain.**

Le rapport à l'eau révèle également la fonction active qui peut être recherchée dans la stratégie d'introduction du végétal, en particulier de l'arbre en ville. Nous vivons sur les restes d'un modèle qui en cherchant à contrôler le cycle de l'eau a contribué à construire des territoires urbains artificialisés. La conception dominante depuis une cinquantaine d'années consistait en effet à rechercher l'imperméabilisation des sols, dimensionner par le calcul des réseaux de récupération des eaux pluviales pour les conduire vers des usines de traitement. À côté de cela, l'espace public devenu quasiment désertique imposait pour la création de surfaces végétalisées l'apport externe d'eau par des réseaux d'arrosages majoritairement alimentés par de l'eau potable ! Les paradoxes et les limites de ce modèle n'ont pourtant que récemment été admis. Dès lors la recherche de solutions alternatives d'assainissement pluviale a été encouragée, notamment par le maintien de proportions suffisantes de sur-

faces perméables. Dans ces conditions le maintien ou le développement de surfaces végétalisées ou plantées répond à ce cahier des charges d'augmentation des surfaces perméables et la recherche d'un équilibre des surfaces perméables et imperméables semble avoir une forte convergence avec la recherche d'un équilibre entre le minéral et le végétal. Cette convergence est d'autant plus légitime que les surfaces végétalisées ne se contentent pas d'être de simples surfaces drainantes, les plantes en particulier les arbres peuvent en effet jouer un rôle actif de pompe. La plantation de pins au XIX<sup>e</sup> siècle dans les marécages des landes de Gascogne revêtait avant tout un objectif d'assainissement. On consi-

dère ainsi qu'une toiture végétalisée peut autoconsommer entre 40 et 60% de l'eau pluviale incidente. Convergence d'autant plus fructueuse que cette consommation d'eau qui autorise l'évapotranspiration est donc directement reliée à l'efficacité climatique du végétal. Enfin dans cette relation à l'eau, il ne faut pas non plus perdre de vue le rôle actif de la végétation dans la tenue des talus et des terrains en pentes, limitant ainsi les risques d'érosion, de glissements de terrains ou les coulées de boue. D'autres bénéfices environnementaux s'ajoutent bien évidemment aux plus-values sur le climat ou la gestion des eaux, citons notamment la corrélation entre la stratégie végétale et

la biodiversité en ville ou encore les fonctions filtrantes, voire dépolluantes que les plantes peuvent apporter pour assainir l'air (métabolisation de polluants atmosphériques, fixation de poussières, contrôle des micro-organismes...).

#### • Végétal et stratégie d'urbanisme

Tous ces rôles actifs justifient que le végétal soit désormais véritablement intégré dans les stratégies de développement urbain ainsi que dans les orientations en matière d'urbanisme. Cela signifie que le choix du végétal ne doit plus uniquement constituer une solution de remplissage des vides interstitiels du tissu urbain, mais un choix délibéré et réfléchi, un élément à part entière du projet urbain. Dès lors, cette volonté peut s'exprimer à toutes les échelles de la conception de la ville : Schéma de Cohérence Territoriale pour le maintien d'une trame verte cohérente et le respect des grands équilibres écologiques (continuité naturelles, corridors écologiques, actions en faveur de la biodiversité, rééquilibrage territorial de l'accessibilité des espaces de nature...), Plans Locaux d'Urbanisme pour la déclinaison fine des équilibres minéral/végétal, zones perméable/imperméables tant sur le domaine public que sur le domaine privé, programmes d'aménagement par la définition d'objectifs paysagers tant quantitatifs que qualitatifs, mais également par l'encouragement de la prise en compte du végétal comme élément de l'architecture (murs et toitures végétalisées).

C'est donc le végétal sous toutes ses formes et pour ses différentes fonctions qu'il nous est donné d'envisager dans la conception d'une ville-nature. Cette évolution ne revient pas pour autant à créer un modèle luxueux et coûteux totalement utopique dans la conjoncture économique actuelle. Au contraire, une analyse fine des bénéfices et des économies générées par ce modèle en fait un choix particulièrement exemplaire car il est en capacité de répondre de manière pertinente et équilibrée aux exigences du développement durable.



## GÉRER LA VILLE-NATURE

### • Accompagner la nature en ville

Si l'idée de concevoir une ville plus verte se dessine actuellement dans les réalisations, sans qu'elle soit pour autant clairement comprise ou revendiquée, une autre évolution bien plus volontariste l'accompagne également. On parle ainsi poliment de « maîtrise des dépenses d'entretien » quand il s'agit en réalité de réduire les coûts. Cette tendance qui se généralise depuis des années conduit à un véritable décrochage entre la volonté de créer, d'investir, et la capacité réelle d'entretien de ces créations. Ce décalage ne concerne pas uniquement les intentions politiques ou les choix économiques, il s'opère également et c'est beaucoup plus grave sur la démarche de conduite de projet : trop souvent les objectifs de conception, si attractifs qu'ils puissent paraître son totalement déconnectés de la réalité de leur devenir et se résument à une image virtuelle et figée. Or la composante végétale d'un paysage ne peut pas être envisagée de manière statique, c'est une structure vivante et dynamique donc nécessairement évolutive dans l'espace et dans le temps. L'oubli de cette réalité conduit à réaliser du décor jetable qui s'apparente plus à de l'évènementiel qu'à un investissement sur le long terme. Certes on peut chercher à dominer et à modeler la nature, la tradition des jardins à la française en est une parfaite illustration, mais cela impose de s'opposer à une force à la fois naturelle (biologie) mais aussi universelle (entropie) et nécessite donc une énergie conséquente comme chaque fois que l'on tente d'imposer notre ordre au désordre de l'univers. Il est donc impératif de réconcilier les ambitions de conceptions avec les objectifs de gestion. Il ne s'agit pas de réduire l'un à l'autre mais de retrouver une cohérence des choix, de reconnaître le caractère indissociable de ces deux étapes qui participent avec la même légitimité à la démarche de projet.



### • Le défi de la raison écologique

Or il faut bien se résoudre à une évidente contradiction : si l'on souhaite la présence de plus de nature dans la ville, les moyens mobilisables pour son entretien se réduiront inexorablement dans l'avenir pour des raisons à la fois politiques, économiques et sociales. Il est d'ailleurs tout à fait souhaitable qu'il en soit ainsi. Mais dans ces conditions la démarche de projet devra donc nécessairement s'intéresser davantage à la question du devenir des réalisations afin d'en garantir la durabilité. Elle devra également envisager, dans une majorité de situations, des choix susceptibles de minimiser les besoins induits d'interventions ultérieures d'entretien. Or l'analyse des surcoûts de gestion met généralement en évidence l'éloignement entre les principes de conception des projets et les règles du fonctionnement naturel des écosystèmes. Ainsi ce n'est souvent que par des mesures correctives artificielles et récurrentes que l'aménagement paysager peut survivre : arrosage, fertilisation, traitements phytosanitaires... Ce système plus ou moins hautement régulé fonctionne et peut donner des résultats étonnants (faire pousser un golf en plein désert ou concevoir un jardin de rhododendrons et d'azalées sur un sol calcaire dans le midi de la

France), mais c'est au prix d'un coût économique et environnemental exorbitant. Ce modèle de création qui s'oppose à la nature ne peut plus servir de référence unique pour caractériser ce nouveau lien entre la nature et la ville. C'est nécessairement vers des paysages qui se revendiquent comme des écosystèmes à part entière, qui sont envisagés comme des compositions vivantes et complexes, en devenir vers un équilibre naturel, qu'il me semble impératif de s'orienter. Un vrai défi d'observation, de compréhension et d'imagination de ces compositions naturelles capables d'évoluer vers un état d'équilibre ou d'engager sous nos yeux une dynamique de transformation, s'offre donc aux paysagistes et aux gestionnaires qui choisiront d'accompagner la nature plutôt que de la soumettre. D'où la question que pose Gilles Clément « comment faire pour aller le plus possible « avec », le moins possible « contre » la nature ?<sup>(1)</sup>. Comment valoriser les savoirs faire horticoles en les enrichissant des connaissances scientifiques issues des recherches en écologie ? L'enjeu porte donc sur notre capacité à faire évoluer nos savoirs et nos pratiques afin de maîtriser véritablement la conception et le suivi de toutes les tentatives de réintroduction de la nature dans la ville.

### • Végétal et évolution culturelle

Cette évolution devra également s'accompagner d'un vrai travail pédagogique et culturel en direction de l'ensemble des acteurs de l'aménagement urbain, des décideurs mais aussi du grand public. La prise en compte des enjeux de développement durable conduit en effet majoritairement à des solutions situées à l'interface des savoirs et des organisations techniques conventionnelles. Elle nécessite donc un vrai effort de dialogue entre les métiers, de remise en cause des habitudes professionnelles et la capacité de définir des objectifs communs et partagés. L'aménagement de la ville est en effet une matière complexe, et donc nécessairement un sujet de compromis qui impose l'existence de cette culture commune, la définition de ces objectifs partagés susceptibles de concilier l'ensemble des contraintes propres à chaque discipline. Les changements nécessaires réclament par ailleurs davantage de capacité d'expertise et d'adaptation à la complexité de chaque situation : plutôt que le systématisme ou l'application automatique de règles ou de normes, il sera demain indispensable qu'un diagnostic précède chaque intervention. Les enjeux de formation professionnelle tant sur un axe d'expertise métier accrue, qu'en matière d'acquisition d'une culture transversale sont donc une vraie clé de réussite pour ces idées. Cette évolution des métiers n'est cependant pas suffisante, car un autre enjeu d'importance porte également sur la perception et l'acceptation de ces changements par les citoyens. L'image de la nature en ville reste aujourd'hui encore très liée aux yeux des habitants des villes à l'idée d'ordre et de propreté. Cette vision qui fait écho à la tradition horticole d'entretien des jardins, ne doit pas être sous-estimée car elle constitue certainement un frein culturel important à l'acceptation de ces changements. Il ne s'agit pas pour autant de renoncer aux savoir-faire, ni aux traditions, mais de montrer comme l'a pro-

posé le concept de « gestion différenciée » ou donné à voir les essais de « jardins en mouvement » que toutes les compositions végétales ont leur place en ville. L'image d'une végétation plus libre et diversifiée, plus naturelle et moins normée doit donc être expliquée afin d'être alors comprise puis admise. Le fonctionnement de cette « ville-nature » repose effectivement sur de nouveaux équilibres, mais aussi sur des changements individuels de pratiques et de comportements. L'implication plus généralisée des habitants dans la conception mais aussi la maintenance active de ces espaces de nature est ainsi une des conditions de réussite de ce modèle. Le défi est donc énorme, à la fois scientifique, technique et culturel, mais il est légitime car il propose une réponse pertinente et équilibrée aux différents enjeux du développement durable.

### CONCLUSION

L'avenir risque d'imposer une culture des choix différente de celle que l'on connaît aujourd'hui. Au-delà des questions du beau, de l'utile ou du fonctionnel, transparait une autre alternative plus radicale : le dispensable et l'indispensable.

La ville-nature doit donc intégrer son héritage historique et esthétique, approfondir sa liaison complexe et sensible avec la société, mais également valoriser sa fonction écologique nécessaire à l'équilibre de fonctionnement d'une ville durable. C'est la condition même de son indispensabilité. ☺

#### NOTES

(1) Gilles Clément « Une école buissonnière »  
Editions Hazan 1997

CRÉDITS PHOTOS : Métropole de Lyon



# Le végétal permet-il de compenser les effets de la densité ?

Marjorie MUSY

Chercheur, CRENAU, UMR 1563, ensa Nantes. Directrice adjointe de l'IRSTV, FR 2488.

**S**ynthèse des approches menées dans projet VegDUD - Rôle du végétal dans la ville durable ; une approche par les enjeux de la climatologie, l'hydrologie, la maîtrise de l'énergie et des ambiances- et des résultats obtenus.

## CONTEXTE : LE PROJET VEGDUD

L'augmentation de la surface artificielle au détriment des surfaces naturelles conduit à une détérioration de la qualité environnementale des villes, en particulier du climat urbain. Cependant, la nécessaire densification des villes et l'intensification de l'usage des sols urbains laissent peu de place à la végétation.

Le projet VegDUD a réalisé une évaluation interdisciplinaire de techniques de végétalisation projetées dans la ville dense de demain, ciblée sur les enjeux liés à la climatologie, l'hydrologie, l'énergie et les

ambiances. Pour l'expérimentation et les projections, cette évaluation s'appuie sur le terrain Nantais (et plus particulièrement le quartier Pin-Sec qui fait l'objet d'un suivi expérimental de long terme, l'observatoire ONEVU) mais aborde également des situations rencontrées dans d'autres villes.

Le projet a permis de préciser les impacts environnementaux de la végétation urbaine, connus qualitativement et globalement, mais rarement quantitativement. Il s'agissait également de déterminer si les nouveaux types de surfaces végétales, notamment sur les bâtiments, pouvaient remplacer avantageusement les formes plus traditionnelles de végétation : arbres, pelouses, jardins... Cette approche a été menée essentiellement sur des enjeux quantifiables mais le rôle des différentes formes végétales sur les pratiques et perceptions de la ville a également été abordé.

Nous faisons ici une synthèse des approches mises en œuvre dans VegDUD et des principaux résultats.

- 1a -



- 1b -

## LES OBJETS D'ÉTUDE

Après une étude bibliographique portant sur les connaissances déjà en place des impacts du végétal sur l'écosystème urbain [1] et sur l'évolution de la conception des espaces verts urbains, une enquête sur les formes et pratiques traditionnelles et nouvelles de la végétation urbaine a été menée auprès des différents acteurs concernés : urbanistes, paysagistes, gestionnaires, citoyens... Complétée par les intérêts des chercheurs pour certaines questions, cette enquête a conduit à cibler la recherche sur 5 familles de dispositifs végétaux pour leur pertinence au regard des tendances actuelles concernant l'évolution de la végétation urbaine (figure 1) :

- La végétation enveloppant les bâtiments : toitures et façades végétalisées ;
- Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales utilisant le végétal ;
- Les couverts enherbés, par opposition aux surfaces sans couvert végétal ;
- La végétation de pleine terre par opposition à celle hors-sol ;
- Les arbres.



- 1e -



- 1c -



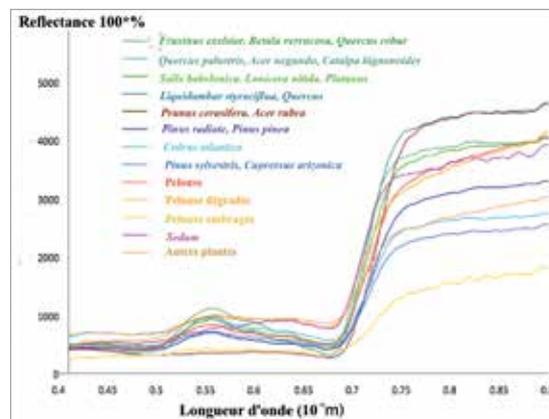
- 1d -

En complément de ce choix de dispositifs, des paramètres transversaux ont été retenus pour l'influence qu'ils ont sur les impacts visés :

- Les modes de gestion du couvert végétal (gestion extensive, intensive, superposition de strates...)
- La morphologie (relation forme urbaine / forme végétale, taille et répartition des dispositifs).

- 1a à 1e - Illustration des dispositifs étudiés : toitures et façades végétales (Nantes), noues végétalisées (Saint Denis - Réunion), surfaces enherbées (Nantes), végétation hors-sol (Nantes), arbres d'alignement (Lyon) – Crédits photos : M. Musy

- 2 -



- 2 - Sites (points rouges) dont les espèces connues, ont été utilisées pour construire une librairie spectrale des espèces à partir de leurs spectres aéroportés. Source : Z. Kassouk et P. Launeau [2].

## LA DOCUMENTATION DU TERRITOIRE

Que ce soit pour l'analyse des mesures de terrain ou pour la simulation hydrologique et climatique, une connaissance fine de la végétation en présence est nécessaire. Des techniques basées sur la télédétection ont été développées afin d'acquérir rapidement cette connaissance à grande échelle.

En 2010, des images avec une caméra hyperspectrale ont été acquises sur le quartier étudié. Ce type de caméra permet de prendre simultanément une série d'images de la même scène, chacune correspondant à des bandes de longueurs d'onde différentes. Pour chaque pixel, on a donc plusieurs valeurs qui permettent de reconstituer un spectre caractéristique de la surface photographiée.

Une méthode d'analyse orientée objet de ces images a été élaborée. Elle est assortie d'une base de données sur la végétation du quartier du Pin Sec avec identification de 9 espèces et distinction entre différents types de feuillus, les conifères et la pelouse (figure 2). Ces données ont une résolution de 60 cm ; cette précision n'est pas sans créer des problèmes car elle nécessite de traiter l'ensemble des objets présents au sol, comme les véhicules sur les routes. Pour chaque espèce identifiée, une valeur spectrale moyenne a été associée. Les résultats sur le quartier sont donnés dans la figure 3 avec la classification d'espèces.

En parallèle, des méthodes moins détaillées mais aussi plus rapides et moins coûteuses ont été mises en place à partir de l'analyse d'images satellitaires prises avec différentes résolutions.



- 3 -

- 3 - Résultats de l'analyse des images acquises par télédétection hyperspectrale. Source : Z. Kassouk et P. Launeau [2].

Modèle Equipe	Solene-microclimat CERMA	ARPS-canopée EPHYSE & LMF	Solene-microclimat CERMA & GEPEA	URBS IFSTTAR	Méthode TLM IFSTTAR	TRNSYS LaSIE	Surflex TEB CNRM & IFSTTAR
Variables calculées	Confort extérieur	Variables climatiques et flux	Demande énergétique, confort intérieur	Volume ruisselé, répartition des composantes, état hydrique du sol	Indicateurs acoustiques (SPL, TR)	Confort extérieur & intérieur, énergie	V, T, H%, Flux, impact énergétique, variables hydrologiques
Références	[3-5]		[6]	[7]	[8]	[9,10]	[11-13]
D1	P1 Quartier- P2 + P1 Rue	P1+ P2 Quartier+	P1+P2 Quartier- & Rue	P1 Quartier	P2 + P1 (sur les toitures) Rue	P1 + P2 Rue & Bâtiment	P1 + P2 Quartier+ Ville (Toitures)
D2		P1+ P2 Quartier+		P1 Quartier			P1 + P2 Quartier+ Ville
D3	P1 Quartier-	P1+ P2 Quartier+	P1+P2 Quartier & Rue	P1 Quartier			P1 + P2 Quartier+ Ville
D4				P1 Quartier			
D5	P1 Quartier- P2 + P1 Rue	P1+ P2 Quartier+	P1+P2 Quartier & Rue	P1 Quartier			

- Tableau 1 -

## LES MODÈLES NUMÉRIQUES

L'évaluation des impacts des dispositifs végétaux sur l'énergie, l'acoustique, le microclimat, l'hydrologie et les ambiances reposait sur la simulation numérique de scénarios faisant varier types de dispositifs, densité et répartition du végétal. Au préalable, les modèles numériques utilisés ou développés par les équipes ont été enrichis de représentations de ces dispositifs. Le [tableau 1](#) récapitule l'ensemble des modèles utilisés, les objectifs d'évaluation visés, les dispositifs étudiés et les paramètres de variation. La bibliographie sur les modèles développés est également donnée. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et des capacités des différents modèles, tous les dispositifs n'ont pas pu être étudiés à toutes les échelles et pour tous les enjeux.

## L'EXPÉRIMENTATION

En parallèle de la modélisation, un quartier nantais a fait l'objet de mesures en continu et de campagnes expérimentales. Des mesures sur des maquettes ont également été conduites.

### • La mesure en continu

Sur le quartier Pin Sec, deux types de données ont été acquises en continu : des données hydrologiques et des données météorologiques locales ([Figure 4](#)).

Le bilan hydrique du bassin versant du Pin sec (30 ha) a été établi à partir des mesures de pluie, de débits dans les deux réseaux d'assainissement et des flux de chaleur latente (flux de chaleur nécessaire à l'évaporation de l'eau contenue dans les surfaces urbaines). L'éco-quartier voisin, Bottière-Chénaie, qui contient des dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales (bassins, noues et toitures végétales) a également été instrumenté, ce qui a permis le calage du modèle qui sera par la suite utilisé pour les comparaisons.

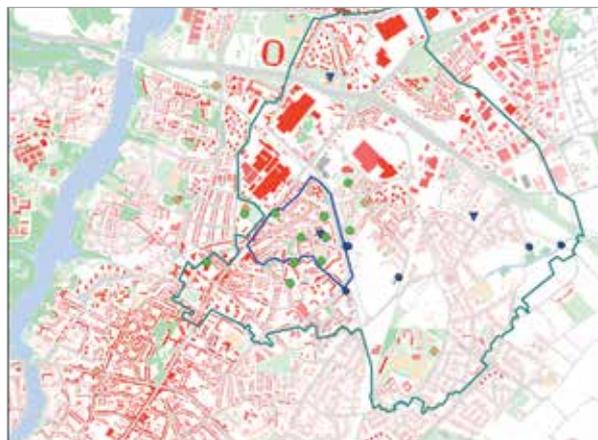
- [Tableau 1](#) - Répartition des évaluations, dispositifs, échelles et paramètres traités, par modèle et équipe.

D1 = Végétation enveloppant les bâtiments (toitures et façades végétalisées) ; D2 = Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales utilisant le végétal ; D3 = Surfaces enherbées vs surfaces sans couvert végétal ; D4 = Végétation de pleine terre vs hors sol ; D5 = arbres ; P1 = Paramètre de gestion du couvert végétal (gestion extensive, intensive, superposition de strates...) ; P2 = Paramètre de morphologie (relation forme urbaine/forme végétale, taille et répartition des espaces verts ; Quartier+ = échelle du très grand quartier ou partie d'une ville ; Quartier- = échelle inférieure au quartier, peut être l'îlot ou le groupe d'îlots).

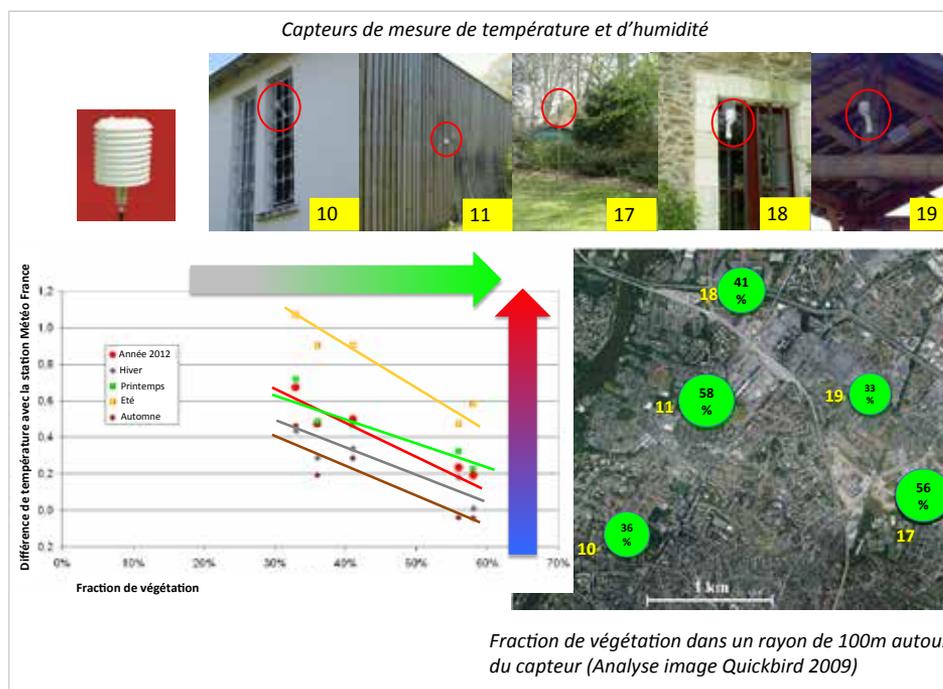
Les mesures en continu obtenues au niveau de deux masts, sur le quartier Pin-Sec sur une zone verte à côté du quartier ont permis pour les années 2010-2013 de caractériser le microclimat sur la zone du Pin-Sec, de disposer des données de météorologiques locales et d'évaluer au fil des saisons les flux de chaleur, de vapeur d'eau et de CO<sub>2</sub> sur une zone sub-urbaine, hétérogène en termes d'occupation des sols.

Le réseau de capteurs Température-Humidité Relative installé dans et autour du quartier, renforcé lors des campagnes a fourni des chroniques qui ont été comparées à une référence prise à la station météo pour évaluer les effets locaux d'îlot de chaleur urbain (ICU). Les valeurs de l'écart entre les températures mesurées en continu par les capteurs du réseau TRH et celle mesurée à la station Météo France, moyennées par saison ont été croisées aux taux de couverture végétale calculés autour des capteurs. Une corrélation a été établie, plus représentative en été : plus la zone autour du capteur contient de végétation, moins le phénomène d'ICU est important (figure 5). Les profils journaliers de ces écarts peuvent être classés en deux types : zones d'îlot de fraîcheur et zones d'îlot de chaleur. Ces profils semblent correspondre à des configurations de forme urbaine différentes, mais sur ce point le nombre de stations n'était pas suffisant pour conclure et l'instrumentation a été par la suite étendue. Compte tenu des conditions climatiques pendant la période de mesure (pas de période de canicule) et des zones de mesures dont la densité bâtie n'est pas très forte, ces écarts restent inférieurs en moyenne à 1,2 °C.

La figure 3 illustre les corrélations établies entre taux de végétalisation et écart moyen de température entre les sites et la station Météo France.



- 4 -



- 5 -

- 4 - Installations l'observation hydro-météorologique.

Source : F. Rodriguez (IFSTTAR).

- 5 - Points de mesure dans et autour du quartier Pin Sec, fraction de végétation autour des points et corrélations établies entre cette fraction et l'écart moyen de température avec la station de Météo France.

Plus la fraction végétale augmente, moins cet écart est grand. Source : J-M. Rosant (ECN-IRSTV)



- 6a - Goss – 26m, sur une zone enherbée

### LES CAMPAGNES EXPÉRIMENTALES

La première campagne expérimentale a eu lieu en mai-juin 2010, la seconde en juin-juillet 2012.

Les mesures des campagnes étaient concentrées autour du quartier du Pin-Sec déjà instrumenté pour les observations permanentes d'hydrologie et de météorologie urbaine. La campagne de 2010, conduite par douze équipes de recherche comprenait six types de mesures<sup>[14-15]</sup> :

- Des mesures météorologiques et des flux turbulents sur une série de mâts météo et de supports d'opportunité de 10 à 30 m de haut sur des espaces dégagés (figure 6);
- Des mesures de température et teneur en eau dans le sol, température et humidité à la surface du sol et entre 2 et 3 m au dessus du sol ;
- Des mesures de scintillométrie à partir des toits-terrasses de 4 bâtiments élevés ;
- Des mesures de températures de surface par télédétection infrarouge aéroportée avec deux caméras (en visée avant et arrière), une caméra au sommet de la Tour Bretagne, et deux radiothermomètres au sol ;
- Des mesures de télédétection hyperspectrale aéroportées et au sol ;
- Des mesures de dispersion de traceurs passifs sous un petit ballon captif.

La campagne 2012 a compris des analyses complémentaires :

- La connaissance de la distribution spatiale de la pluie et la détermination de la structure spatiale climatologique des événements pluvieux, par une analyse de la variabilité spatiale des champs pluvieux aux échelles de l'hydrologie urbaine à partir des données du radar de Nantes-Treillières ;
- Des mesures d'évapotranspiration ponctuelles à l'aide d'une chambre de transpiration pour évaluer la sensibilité de cette variable vis-à-vis de différents dispositifs végétalisés (figure 7);
- L'obtention de profils verticaux de température, pression humidité et vitesse du vent à basse altitude au-dessus de la zone de mesure à l'aide d'une nacelle instrumentée développée par l'IRSN et l'IRSTV (figure 5);
- Le relevé détaillé des matériaux de surface et de leurs émissivités permis par l'analyse des données hyperspectrales recueillies ;
- La réalisation de mesures embarquées sur des parcours réalisés par un véhicule (thermoroute, figure 7);
- Le suivi hydrique et énergétique d'une parcelle individuelle (campagne Jardin) afin d'acquérir un jeu de données météorologiques détaillé sur une petite zone pour mieux comprendre les interactions entre la végétation et le bâti dans une zone résidentielle (figure 7).



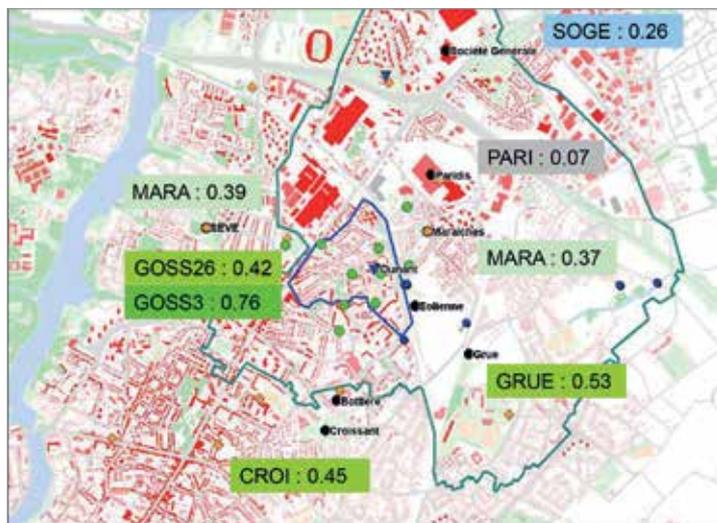
- 6c - SOGE, sur le toit d'un bâtiment



- 7b & 7c -

- 8a & 8c -

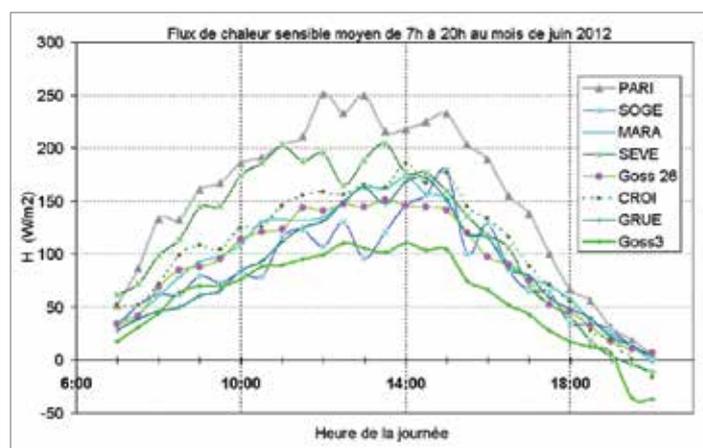
- 6 - Installation de mesures de flux par eddy correlation sur des mâts au sol ou sur des bâtiments. Photos : P. Mestayer (CNRS-IRSTV) et J-M. Rosant (ECN-IRSTV)
- 7 - Vues de la nacelle PTUV instrumentée, au sol et lors de profils sous ballon captif bâtiments. Crédits photos : D. Maro (IRSN)
- 8 - Chambre d'évapotranspiration, expérimentation jardin, véhicule thermoroute. Crédits photos : D. LEgain (Météo France) et J. Bouyer (CEREMA)



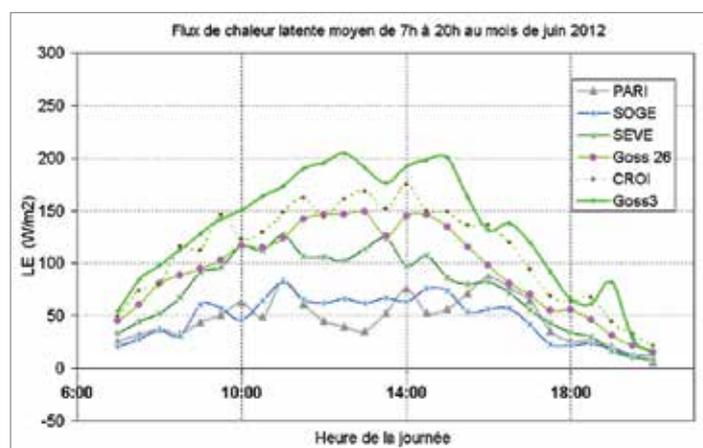
- 9 -

Les dispositifs de mesure de flux de chaleur déployés durant la campagne 2012 permettent d'étudier des zones contrastées en terme d'occupation du sol (Figure 9). Le taux de couverture végétale estimé à partir de l'analyse des données satellite de l'image Quickbird de 2009 varie entre 7% pour le site instrumenté sur une zone commerciale (PARI) et 76% pour le site situé sur une zone enherbée à basse altitude (GOSS3). Les mesures de flux de chaleur montrent une forte variabilité entre ces différents sites : plus le site est végétalisé, plus les flux de chaleur sensible (correspond au transfert de chaleur par convection entre la surface et l'air) sont faibles compensés par les flux de chaleur latente, ce qui tend à démontrer le rôle caractéristique de la végétation sur les flux de chaleur et son « pouvoir rafraîchissant » en milieu urbain (figure 10). En effet, en été quand la surface urbaine est plus chaude que l'air, le flux de chaleur sensible entraîne un réchauffement de l'air, mais pas le flux de chaleur latente.

À titre d'exemple, dans le site le plus végétalisé du quartier nantais du Pin sec (76% de végétation), pour une journée du mois de juin 2012, jusqu'à 67% du rayonnement net est transformé en chaleur latente en moyenne, alors que sur un site très minéral (zone commerciale couverte à 7% par la végétation) cette transformation n'est que de 20%. La chaleur est cédée à l'air, donc la température sera plus élevée.



- 10a -



- 10b -

- 9 - Localisation des mâts et estimation du taux de couverture végétale (dans un rayon de 200m autour). Source F. Rodriguez (IFSTTAR-IRSTV).

- 10 - Flux de chaleur sensible (à gauche) et latente (à droite) moyens, de 7h à 20h au mois de juin 2012. Source J.-M. Rosant (ECN-IRSTV).

- 11b -



- 11a -



- 11 - Vues de la soufflerie et de la modélisation d'un parc urbain.  
Crédits photos : L. Perret et B. Conan (ECN-IRSTV)

### LES EXPÉRIMENTATIONS À ÉCHELLE RÉDUITE

Des expérimentations à échelle réduite (soufflerie, bacs végétalisés, façades végétales) ont été menées. Celles-ci permettent de contrôler de nombreux paramètres et de caractériser les dispositifs dans une grande diversité de conditions. Trois types de maquettes ont été mis en place : des maquettes en soufflerie pour la caractérisation du comportement de canopées végétales au vent (figure 11), des bacs de culture de toitures végétalisées pour leur caractérisation hydrique (figure 12) et un modèle de rues canyon à l'échelle 1/10ème qui permet de mesurer l'impact des façades et toitures végétales sur l'air environnant et dans les bâtiments (figure 13).

### ÉTUDES COMPARATIVES : APPROCHES PHYSIQUES

Avec les modèles, des scénarios d'évolution de la ville selon différentes hypothèses de densité et de végétalisation ont été simulés et les résultats d'impacts climatiques, hydrologiques, énergétiques et sensibles ont été comparés.

Comme exposé dans le [tableau 1](#), les évaluations des dispositifs ont eu lieu à plusieurs échelles.

### Impacts énergétiques

Pour les impacts énergétiques, à l'échelle du bâtiment, les simulations avec TRNSYS ont montré que dans les conditions climatiques de La Rochelle, la charge de climatisation d'un bâtiment non isolé pouvait être réduite de 33% par l'utilisation de murs végétaux sur le bâtiment. Dans le cas d'un arrangement de bâtiments dense, cette réduction est augmentée du fait de l'effet de rafraîchissement de l'environnement. Les gains sont beaucoup moins importants en hiver <sup>[9]</sup>.

À l'échelle de la rue, l'impact énergétique de trois dispositifs (façades végétales, pelouses, et arbres), dans des configurations de couverture très importante a été étudié pour différents types de bâtiments, de peu à très isolé, de peu à très vitré. Ce sont les façades végétales pour lesquelles l'impact sur la consommation énergétique d'été est le plus important, sauf pour les bâtiments très isolés et vitrés pour lesquels ce sont les arbres implantés dans la rue <sup>[6]</sup>.

À l'échelle du quartier, en plus des effets directs donnés ci-dessus, nous avons pu mettre en évidence les effets indirects des sols enherbés et des façades végétales implantées sur les bâtiments voisins <sup>[16]</sup>. Il y a donc un intérêt, pour les bâtiments qui ne peuvent être réhabilités, à végétaliser l'environnement afin de réduire leur charge de climatisation et améliorer le confort intérieur.

À l'échelle de la ville, concernant les impacts de la végétation de pleine terre et des toitures végétales, le résultat qui ressort est que le scénario extrême de végétalisation et d'irrigation, pour la situation caniculaire de 2003, sur la ville de Paris (en prenant en compte les contraintes de végétalisation de la ville), permettrait une réduction de 25% des consommations de climatisation. Mais pour un tel effet, la quantité d'eau nécessaire est très importante (87% du débit de la Seine). Dans des scénarios plus « raisonnables », la réduction chute de moitié <sup>[13]</sup>.

- 12a -



- 12b -



- 12a&b - Bacs de toitures végétalisées, à droites les graminées.  
Crédits photos : M. Sabre (CSTB-IRSTV)

- 13a -



- 13b -



- 11 - Vues de la plateforme climabat et le la façade végétalisée. Photos E. Bozonnet (Univ. De La Rochelle-IRSTV)

#### • Impacts climatiques et hydrologiques

Pour les impacts climatiques, les résultats des simulations montrent la variabilité spatiale du climat urbain en fonction de l'occupation du sol et l'effet rafraîchissant de la végétation de pleine terre <sup>[13]</sup>. En période estivale, la présence de végétation permet d'améliorer le confort thermique à l'extérieur, en particulier dans les zones résidentielles où la proportion de végétation est significative. L'effet rafraîchissant des toitures végétales est surtout perceptible dans les zones de logements collectifs et de bureaux caractérisées par une densité bâtie importante. Les simulations des scénarios avec le modèle TEB montrent un fort impact de l'augmentation des surfaces naturelles (végétation basse/haute, toitures végétalisées) sur le flux de chaleur latente (donc potentiellement la température de l'air) et le volume d'eau ruisselé à l'échelle des 18 mois simulés. Cet impact semble peu lié au type de végétation (pelouse/arbres) à part le ruissellement de surface qui n'est pas influencé par la présence d'arbres. Ainsi, dans les simulations appliquées au quartier d'étude nantais, le Pin Sec, le développement des toitures végétalisées qui augmenteraient la part de végétation sur tout le domaine de 7% (passant de 46% à 53%) permet d'augmenter le flux de chaleur latente de 6% et de diminuer le volume d'eau ruisselée de plus de 12%.

Les impacts hydrologiques des noues, des toitures végétales et des arbres ont été étudiés d'une manière plus détaillée sur le quartier Pin Sec avec le modèle URBS. Le remplacement du réseau d'eau pluviale enterré par un réseau d'écoulement en surface avec des noues se traduirait par une végétalisation de 12% de la surface de voirie, qui permet de réduire de 30% le ruissellement sur le bilan hydrologique d'une année complète. Pour moitié moins de noues, la réduction n'est que de 9%. L'implantation de toitures végétales sur tous les bâtiments du quartier dotés de toitures terrasses (la moitié des bâtiments) conduirait à une réduction de 10% du ruissellement (on notera que le quartier choisi est assez peu dense, avec une surface bâtie de 17%). Concernant l'effet de ces dispositifs sur l'évapotranspiration, celui des toitures végétalisées (+8% d'évapotranspiration à l'échelle annuelle) est plus important que celui des noues (+5%). Enfin l'effet des arbres d'alignement semble mineur par rapport aux autres dispositifs de végétalisation sur ce quartier où les arbres sont déjà très présents : la réduction du ruissellement ne dépasse pas 1% pour un doublement des arbres d'alignements sur la voirie.

• **Impacts acoustiques**

Les impacts acoustiques n'ont été étudiés que pour les façades et toitures et il est montré que la végétalisation des façades a un effet évident sur les niveaux sonores et l'EDT (temps de décroissance précoce). La végétalisation des toitures diminue le niveau sonore dans la rue voisine mais n'a aucun impact sur l'indicateur EDT<sup>[17]</sup>.

• **Impacts sur le confort thermique**

L'impact sur le confort thermique a été étudié à l'échelle de la rue et ce sont les arbres, qui en procurant de l'ombre, améliorent le plus les conditions de confort. L'impact des toitures végétales est très faible [13], celui des façades et des sols plus important. À l'échelle d'un quartier, en considérant des hypothèses d'aménagement très contrastées dans ARPS-canopée, ce sont aussi les arbres induisant l'ombrage des sols et des murs qui ont le plus d'influence sur la température de l'air et cette diminution de température est d'autant plus importante que l'on se rapproche du sol. La végétalisation des bâtiments induit une réduction de température plus faible que la végétation haute. Son effet est perceptible principalement dans l'après-midi, et dans la partie supérieure de la canopée<sup>[18]</sup>.

**SYNTHÈSE**

Même si la tâche est difficile, non seulement parce que les modélisations ont des limites, mais aussi parce que les simulations dépendent de nombreuses hypothèses de description de la ville et de la végétation, l'exercice d'une vision consolidée et hiérarchisée de l'impact des dispositifs a été tenté (Tableau 2).

La synthèse des évaluations a été également réalisée sous une forme transférable aux opérationnels de la ville : gestionnaires d'espaces verts, urbanistes, architectes, décideurs... Il s'agit de fiches, finalisées par Plante & Cité<sup>[19]</sup>.

**APPROCHES SENSIBLES**

Des enquêtes de terrain portant sur la perception sensible des espaces verts ont montré comment au delà des effets physiques de la végétation, celle-ci, selon les configurations végétales en relation avec le bâti, permet de rendre la densité possible, de générer des ambiances remarquables<sup>[20,21]</sup> et des usages de la ville<sup>[22]</sup>.

Un travail préliminaire a permis de dégager une typologie d'espaces urbains intéressants du point de vue des ambiances données par le végétal. Ils ont été classés en trois catégories d'ambiance donneuses de sens :

- La première accueille une ambiance de voisinage vivante et plutôt anonyme. Elle permet de marcher sur un sol généreux en surface qui rend possible des pratiques collectives diversifiées. Le végétal et son sol y assurent une ambiance de vie au dehors dans un environnement plutôt agréable. Toutes les formes d'appropriation semblent possibles : promenade, arrêts à l'ombre, jeux avec l'eau, sports, pique-niques...
- La seconde catégorie de configurations spatio-végétales offre une ambiance plus vivace, plus expressive, comme si le voisinage marquait le territoire. Les ambiances d'habitat reflètent la rencontre et l'installation dehors en petits groupes. Il semble que la population a « pris » le sol et le végétal.

Elle construit ou plutôt poursuit, dehors, à proximité des logements, un milieu de vie et des actions qui rassemblent.

- La troisième catégorie regroupe des configurations spatio-végétales plus sensibles, c'est-à-dire immédiatement identifiables par les sens quelle que soit la densité humaine, comme par exemple celles qui offrent immédiatement le sentiment d'un ressourcement ou d'un échappement à la ville dense. Elles peuvent être parfois fragiles au regard des conditions de voisinage. Ce sont par exemple des cours d'immeuble. Les configurations relevées ont été investiguées, sous forme d'analyse spatiale des espaces, d'observations des usagers, d'entretiens et d'enregistrements d'ambiances sonores.

La grille d'analyse pour ce travail a été :

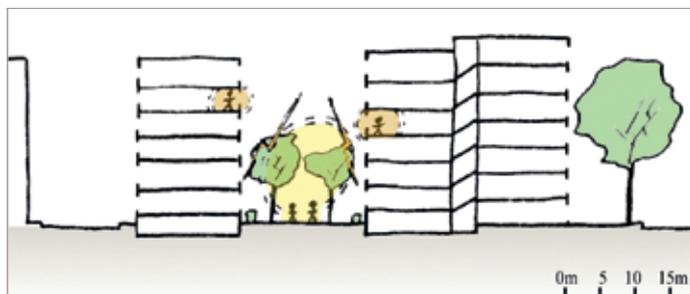
- Intelligence du plan masse ;
- Intelligence du végétal ;
- Effets sensibles remarquables ;
- Proxémie ;
- Expressions remarquables ;
- Rapport affectif des habitant avec le végétal de leur quartier.

Le travail a ainsi abouti à une description très riche de chaque quartier et de la perception qu'en ont les habitants et à des recommandations quant à l'utilisation du végétal dans la ville dense, illustrées de l'analyse de configurations retenues<sup>[21]</sup> (figure 14).



- 14a -

- 14d -



- 14c -



Si elle aboutissent à des résultats très intéressants, les différentes approches qualitatives qui ont été menées lors du projet n'ont pas suffisamment été articulées aux approches quantitatives. L'exercice est certes difficile mais pas impossible, notamment pour ce qui est de la perception de l'environnement sonore et thermique. Il aurait fallu croiser données recueillies lors des enquêtes et mesures, ce qui veut dire disposer de sites intéressants du point de vue des ambiances dans le quartier instrumenté et avoir une instrumentation plus fine de

ces sites. Dans VegDUD, les terrains des approches qualitatives, sélectionnés pour leurs caractéristiques d'ambiances n'étaient pas compris dans les zones d'expérimentation et il n'était pas possible de mettre en place de nouvelles campagnes de mesure. De telles approches doivent donc être anticipées afin que les cahiers des charges de toutes les études trouvent des intersections.

### CONCLUSION

La performance des formes végétales urbaines susceptibles de répondre aux enjeux majeurs de la climatologie, de l'hydrologie, de la maîtrise de l'énergie et des ambiances en ville a été évaluée. Du point de vue du microclimat et du confort en ville l'été, les arbres sont les plus performants. Pour le confort d'été dans les bâtiments, les enveloppes végétales, qui participent également au confort dans les rues, sont intéressantes dans le cas de bâtiments peu isolés. En ce qui concerne la limitation du ruissellement, les noues sont les plus performantes. Il apparaît donc que l'urbaniste, le paysagiste, l'architecte et le gestionnaire des espaces verts ont les clés pour concevoir des aménagements qui permettent de répondre aux différents enjeux (ceux du climat, de l'hydrologie, de l'énergie, de l'acoustique et des ambiances traités ici, auxquels s'ajoutent d'autres enjeux comme la biodiversité, le bilan carbone, les relations sociales...) en composant, selon les contraintes de sites, les usages, les intentions d'ambiances avec

- 14c -



- 14 - Illustration des configurations étudiées, ici pour le quartier des États-Unis à Lyon.  
Source : O. Balaj (ensa Lyon) [21]

les différentes formes de végétations pour leur différents intérêts. Il est cependant important de rappeler que pour un bénéfice climatique notamment, un saupoudrage vert ne suffit pas, mais c'est bien la quantité « volumique » de végétation qui prime ainsi l'ombrage qu'elle apporte. Les travaux ont également montré que l'abaissement de température dont le végétal peut nous faire bénéficier est fortement dépendant de la ressource en eau et qu'il ne s'agit donc pas de se lancer dans des objectifs de végétalisation qui seraient incompatibles avec cette ressource qu'il est par ailleurs nécessaire de préserver. Les dispositifs végétaux de pleine terre présentent l'avantage d'une plus grande autonomie de ce point de vue. Enfin, toujours du point de vue du climat, la végétation ne peut à elle seule compenser l'effet d'îlot de chaleur urbain dû à la densification et à la concentration des usages dissipateurs de chaleur en ville (trafic routier, climatiseurs, industrie...). Il en est de même pour tous les enjeux : c'est avant tout le contrôle des sources de nuisances qui importe car tant les bénéfices du végétal que la capacité de végétaliser la ville sont limités. ©

Tous les résultats du projet vegDUD sont détaillés dans un rapport final disponible [23].

## BIBLIOGRAPHIE

[1] M. Musy, *La ville verte - Les rôles du végétal en ville*, QUAE, Marjorie Musy, Versailles, 2014.

[2] Z. Kassouk, P. Launeau, Application de la télédétection hyperspectrale pour la cartographie de la végétation dans la ville de Nantes, (2012).

[3] L. Malys, M. Musy, C. Inard, Microclimate and building energy consumption: Study of different coupling methods, *Adv. Build. Energy Res.* (2015). doi:10.1080/17512549.2015.1043643.

[4] M. Musy, L. Malys, B. Morille, C. Inard, The use of SOLENE-microclimat model to assess adaptation strategies at the district scale, *Urban Clim.* In press (2015). doi:10.1016/j.uclim.2015.07.004.

[5] L. Malys, M. Musy, C. Inard, A hydrothermal model to assess the impact of green walls on urban microclimate and building energy consumption, *Build. Environ.* 73 (2014) 187-197. doi:http://dx.doi.org/10.1016/j.buildenv.2013.12.012.

[6] B. Morille, M. Musy, L. Malys, Preliminary study of the impact of urban greenery types on energy consumption of building at a district scale: academic study on a canyon street in Nantes (France) weather conditions., *Energy Build.* In Press (2015). doi:10.1016/j.enbuild.2015.06.030.

[7] K. Chancibault, A. Lemonsu, J.-M. Brun, C. de Munck, A. Allard, N. Long, et al., Hydrological evaluation of urban greening scenarios: application to the City of Nantes, in France, in: *Malaysia*, 2014.

[8] G. Guillaume, N. Fortin, B. Gauvreau, Numerical predictions for sustainable development of cities : Acoustic propagation in presence of urban vegetation, in: *New York City (USA)*, 2012.

[9] R. Djedjig, Impacts des enveloppes végétales à l'interface bâtiment microclimat urbain, Thèse de Doctorat, Université de La Rochelle, 2013.

[10] R. Djedjig, S.-E. Ouldboukhitine, R. Belarbi, E. Bozonnet, Development and validation of a coupled heat and mass transfer model for green roofs, *Int. Commun. Heat Mass Transf.* 39 (2012) 752-761. doi:10.1016/j.icheatmasstransfer.2012.03.024.

[11] A. Lemonsu, V. Masson, L. Shashua-Bar, E. Erell, D. Pearlmutter, Inclusion of vegetation in the Town Energy Balance model for modelling urban green areas, *Geosci Model Dev.* 5 (2012) 1377-1393.

[12] C. de Munck, A. Lemonsu, R. Bouzouidja, V. Masson, R. Claverie, The GREENROOF module (v7.3) for modelling green roof hydrological and energetic performances within TEB, *Geosci. Model Dev. Discuss.* 6 (2013) 1127-1172. doi:10.5194/gmdd-6-1127-2013.

[13] C. de Munck, Modélisation de la végétation urbaine et stratégies d'adaptation pour l'amélioration du confort climatique et de la demande énergétique en ville, Ph. D. Thesis, Université de Toulouse, 2013.

[14] P. Mestayer, J.-M. Rosant, F. Rodriguez, J.-M. Rouaud, The experimental campaign FluxSAP 2010: Climatological measurements over a heterogeneous urban area, *Int. Assoc. Urban Clim.* 40 (2011) 25-33.

[15] P.G. Mestayer, J.-M. Rosant, F. Rodriguez, J.-M. Rouaud, La campagne expérimentale FluxSAP 2010 - Mesures de climatologie en zone urbaine hétérogène, *La Météorologie.* 73 (2011).

[16] L. Malys, Évaluation des impacts directs et indirects des façades et des toitures végétales sur le comportement thermique des bâtiments, Thèse de Doctorat, Ecole Centrale de Nantes & ensa Nantes, 2012.

[17] B. Gauvreau, G. Guillaume, P. L'Hermite, Rôle du végétal dans le développement urbain durable : une approche par les enjeux liés à la climatologie, l'hydrologie, la maîtrise de l'énergie et les ambiances, *Echo Bruit.* 136 (2012) 46-53.

[18] R. Tavares, I. Calmet, S. Dupont, ARPS\_VUC Model : development and first

application to homogeneous canopies, LHEEA/IRSTV, 2014.

[19] G. Pommier, D. Provendier, C. Gutleben, M. Musy, Impacts du végétal en ville - Fiches de synthèse, Plante et Cité, Angers, 2014. [http://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/85/vegdu\\_role\\_du\\_vegetal\\_dans\\_le\\_developpement\\_urbain\\_durable](http://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/85/vegdu_role_du_vegetal_dans_le_developpement_urbain_durable) (accessed October 30, 2015).

[20] O. Balaÿ, L'architecte, l'habitant, le végétal et la densité, in: *Ambiances En Actes*, Montréal, Canada, 2012.

[21] O. Balaÿ, J.-L. Bardyn, L'architecte, l'habitat, le végétal et la densité, *CRESSON - UMR CNRS 1563*, 2013. <http://www.cresson.archi.fr/PUBLI/pubRAPPORTSresume86.htm>.

[22] B. Tonini, Usages et ressentis des habitants envers les espaces verts urbains collectifs, 2011.

[23] M. Musy, E. Bozonnet, xavier Briottet, C. Gutleben, J.-P. Lagouarde, P. Launeau, et al., Rapport Final - Projet ANR- 09-VILL-0007 VegDUD Programme Villes Durables 2009, IRSTV, Nantes, 2014.

## REMERCIEMENTS

Le projet VegDUD a été retenu à l'appel à Projets Villes Durables 2009 de l'Agence Nationale de la Recherche et a obtenu une subvention de 1550k€ sous la convention n°ANR-09-VILL-0007. Coordonné par l'IRSTV (Marjorie Musy pour les laboratoires suivants : CERMA-ensa Nantes, LHEEA-ECN, ESO-Université de Nantes), il a impliqué le LaSIE (Université de La Rochelle), le DOTA (ONERA), Plante & Cité, EPHYSE (INRA Bordeaux), le LPGN (Université de Nantes), GAME (Météo France), le LRC (IRSN), l'IFSTTAR, le CSTB.

# La gestion différenciée des espaces verts : Explorer les paradoxes du vivant en ville

} Marion Ernwein  
Maître-assistante, Université de Fribourg (Suisse)

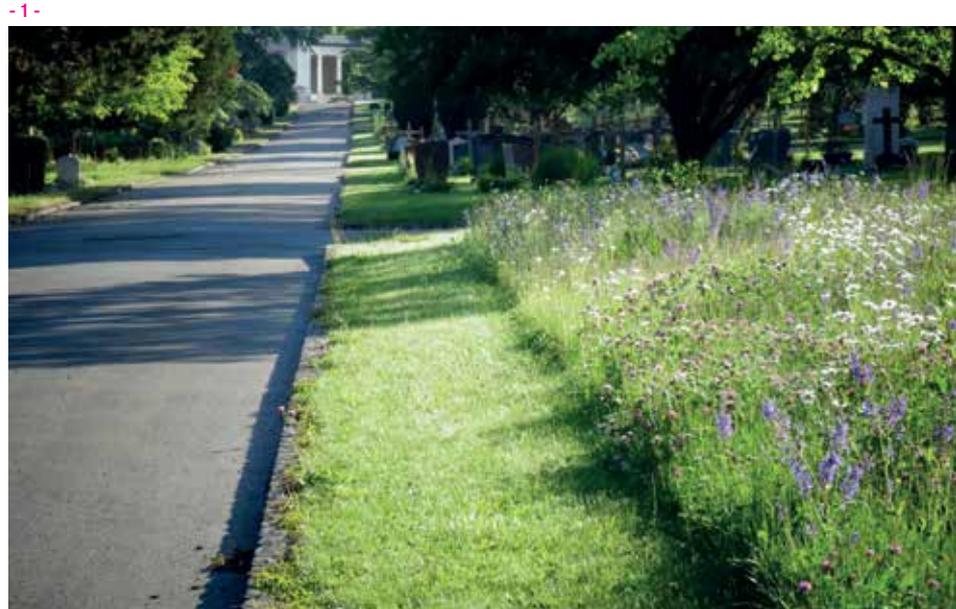


Née concomitamment au courant moderniste en urbanisme, la notion d'espace vert s'est substituée à partir des années 1960 à celle de parcs et de jardins dans les intitulés des services administratifs les prenant en charge (Le Crenn Brulon 2010 ; Lofti et al. 2012). Référant à une vision fonctionnaliste de la nature réduite à des surfaces vertes dédiées aux loisirs (Le Corbusier 1971), cette approche de la nature en ville se voit remise en cause à partir du milieu des années 1980 par la notion de gestion différenciée, qui prône une diversification des espaces de nature en ville ainsi que des types de végétation et de leur mode d'entretien.

Née en France dans les villes d'Orléans et de Rennes, diffusée à l'ensemble du territoire au fil des années 1990 (Allain 1997 ; Le Crenn Brulon 2010), la gestion différenciée fait son apparition en Suisse romande à Lausanne dès 1992. Elle est adoptée en 2004 en ville de Genève, et diffusée dans les autres communes du canton dans les années qui

suivent. On y voit alors, comme ailleurs, apparaître des prairies fleuries, des parterres de graminées, ou encore des massifs de vivaces, autant de motifs jusqu'ici plutôt associés dans les imaginaires à un espace rural. En négatif, d'autres types de végétaux -massifs de plantes annuelles, de rosiers, ou encore verts gazons- sont en perte de vitesse. Face à cette évolution du végétal urbain, il est légitime de s'interroger sur les référentiels mobilisés par les gestionnaires d'espaces verts pour donner du sens à leurs (nouvelles) pratiques. Une enquête ethnographique combinant observation et entretiens a donc été menée auprès de trois services municipaux d'espaces verts (SEV) dans le canton de Genève entre mai 2012 et avril 2014 : Genève, Vernier et Thônex<sup>(1)</sup>. Alors que la gestion différenciée est ailleurs souvent associée à la figure de la nature urbaine sauvage ou champêtre (Aggeri 2004), l'enquête révèle l'émergence de la figure du vivant dans les discours des jardiniers et des responsables de services.

- 1 - Prairie fleurie au cimetière  
Saint-Georges, Genève.  
Crédits : Marion Ernwein.



### LA GESTION DIFFÉRENCIÉE, GRADATION SPATIALE DU VÉGÉTAL ET DE SON ENTRETIEN

Avant toute chose, il convient de préciser les cadres généraux de l'introduction de la gestion différenciée dans les services d'espaces verts genevois. Le contexte genevois doit d'abord se comprendre eu égard à l'adoption en mai 2005 de l'« Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux » (ORRChim). Son annexe 2.5 précise : « Il est en outre interdit d'employer des produits phytosanitaires destinés à éliminer des plantes ou des parties de plantes indésirables ou à influencer une croissance a) sur les toits et les terrasses, b) sur les emplacements servant à l'entreposage, c) sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords, d) sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées ». Faisant jusqu'ici un usage régulier de produits phytosanitaires dans les massifs, les pelouses et sur les bords de route, les services d'espaces verts ont dû adapter leurs pratiques d'entretien. Le contexte politico-économique des années 2000 et 2010 a également joué un rôle. Il correspond à un moment d'adoption, par les institutions publiques, de nouvelles modalités de gestion et d'organisation, connues sous le terme de *new public management* (Belorgey 2010 ; Eymeri 2005 ; Piron 2003). Ce dernier diffuse dans les administrations de nouveaux mots d'ordre tirés des entreprises privées tels que l'efficacité, la compétitivité et la gestion par projet. Dans les services d'espaces verts, cela se traduit par une hiérarchisation accrue entre le niveau décisionnel et le terrain, et par des modes de gestion permettant le suivi constant des tâches et de leur efficacité. Le contexte politico-économique des années 2010 consacre également l'entretien différencié

comme réponse à la rigueur budgétaire qui s'installe. Face à la stagnation des effectifs parfois associée à une augmentation des surfaces d'espaces verts, les services ont en effet dû adopter de nouvelles pratiques plus économes en personnel et en intrants. L'adoption de la gestion différenciée ne saurait enfin se comprendre en dehors de phénomènes de circulation des politiques publiques (Verdeil 2005). Son adoption à Genève est liée au recrutement en 2004 d'une nouvelle directrice du SEVE, connue pour avoir exercé une activité de consulting pour le soutien à la mise en place de l'entretien différencié dans des communes de la région Rhône-Alpes. Quant à la commune de Vernier, le modèle de gestion différencié y est explicitement importé de Lausanne, qui s'est affichée comme une commune pionnière dans ce domaine à l'échelle de la Suisse romande en l'adoptant dès 1992. Ainsi, par l'adoption de l'entretien différencié les communes font également preuve de leur inscription dans des tendances plus larges qui dessinent un nouveau paysage ouest-européen de gestion des espaces verts. Le principe général de la gestion différenciée consiste à adapter le type de végétation et le mode d'entretien aux spécificités des différents espaces communaux afin de

davantage valoriser leur diversité :  
« Il y a une certaine banalisation des parcs, assez avancée, et le but maintenant est de revenir un peu en arrière, de définir d'où on vient, parc par parc, quelle est la particularité du lieu, quel est le potentiel de chaque lieu, quel est l'usage de chaque lieu, quel est aussi le potentiel écologique de chaque lieu » (Directeur, SEVE Genève, 2013)

En pratique, les services gestionnaires se dotent d'un système de codes permettant d'attribuer à chaque espace communal une catégorie. À Genève, les surfaces communales gérées par le service des espaces verts sont classées en trois catégories :

- niveau 1 : « sophistiqué » ;
- niveau 2 : « simple et soigné » ;
- niveau 3 : « naturel et champêtre » ;

à chacune est associée un type de végétal - selon une gradation allant de l'horticole à l'indigène - et des pratiques d'entretien particulières - de l'intensif à l'extensif. À Lausanne, et *in fine* à Vernier, ce type de classification a été abandonné en 2005. Il ne s'agit plus de faire rentrer chaque surface dans une catégorie prédéfinie, mais de caractériser chaque surface selon un critère d'écologie, un critère d'usage et un critère de maintenance, puis de prioriser l'un ou l'autre de ces critères.

- 2 -

Légende de l'«écologie»	
<b>E1 sans valeur</b>	<b>E4 haute valeur</b>
massifs temporaires, rosiers, gazons intensifs, revêtements imperméables, revêtements synthétiques, bassins / fontaines	zones boisées, friches contrôlées, ourlets prairies sèches, prairies humides, plans d'eau naturels
<b>E2 faible valeur</b>	<b>E5 très haute valeur</b>
arbustes et couvre-sols d'ornement, haies architecturées, vivaces, rocailles	plantes de la liste rouge, présence de forêts cadastrées, arbres remarquables, zones de protection communale / cantonale / fédérale.
<b>E3 valeur moyenne</b>	
haies champêtres, prairies fleuries, gazons extensifs, revêtements perméables, revêtements meubles	

- 2 - Critère "écologie", entretien différencié (Ville de Lausanne, 2005)

La figure -2- montre la classification réalisée pour le critère d'écologie. Chaque aménagement végétal est positionné sur une échelle des valeurs écologiques allant de « sans valeur » à « très haute valeur ». Le même procédé est utilisé pour le critère de maintenance et le critère d'usage. Le croisement de ces trois critères permet ensuite d'adapter l'entretien de chaque surface en fonction du critère devant être priorisé : l'écologie, l'usage par la population, ou l'efficacité de la maintenance.

Les gestionnaires relèvent le gradient centre-périphérie qui résulte de cette classification. Le centre doit renvoyer une image de prestige, tandis qu'en s'éloignant vers la périphérie le critère d'écologie peut prendre le dessus (voir aussi Claeys et al 2012 ; Le Crenn-Brulon 2010 ; Menozzi 2007) :

« Ces quatre parcs qui partent du Botanique jusqu'au pont du Mont Blanc, il y a plusieurs zones qui sont bien définies. Quand on est à Brunswick, par exemple, on a un lieu qui doit être hyper propre, hyper ripoliné, parce que c'est très touristique. On a la mosaïciculture, qui est un boulot extrêmement fin. Le quai Wilson, également, c'est un des lieux à Genève qui doit toujours être aussi parfaitement propre, visuellement parfait. Parce que

c'est également très touristique. Ensuite on rentre dans les parcs. Le parc de la Perle du lac, Mon Repos, c'est également des parcs bien fréquentés. Et ensuite Barton, où on passe sur de la culture un peu plus extensive, où on retrouvera plus de prairie, voilà, on sort un petit peu de la ville, pour rejoindre la campagne hein, c'est un petit peu l'image. Donc voilà, c'est des parcs qui ne s'entretiennent absolument pas pareil » (Contremaitre, SEVE Genève, 2013)

Ainsi, les espaces centraux sont entretenus sur un mode horticole plutôt intensif -pelouse tondues, massifs fleuris, haies taillées- alors que les espaces plus périphériques sont plus volontiers entretenus extensivement (prairies fleuries, haies vives, etc.). Cette division centre-périphérie est multiscalaire : on la retrouve aussi à l'intérieur des parcs, dont les surfaces sont différenciées. Les espaces entretenus extensivement s'accompagnent de l'émergence ou la réémergence de pratiques comme le fauchage, auquel de nombreux jardiniers municipaux se sont formés au début des années 2010. On y voit également des végétaux qui avaient peu ou prou disparu des centres-villes, telles que les graminées et les vivaces.

## LA FIGURE DU VIVANT : AIDER LA NATURE À SORTIR DES CADRES

La gestion différenciée des espaces verts soutient une construction spécifique de la nature, qui mobilise et retravaille un certain nombre de catégories du végétal s'articulant autour de la figure du vivant. La figure, au sens de Chalas, est un modèle d'intelligibilité permettant de donner du sens à la rehiérarchisation, la réarticulation, et la redéfinition des multiples composantes urbaines dans le cadre de la fabrique de la ville contemporaine (Chalas, 1997, p. 244). Ce qui nous intéresse ici en l'occurrence c'est la rehiérarchisation, la réarticulation, et in fine la redéfinition des catégories du végétal dans un contexte d'adoption de la gestion différenciée. L'objectif analytique est de mettre au jour le fil rouge qui guide la relation contemporaine des gestionnaires d'espaces verts au végétal urbain.

### • Principes de conception : de la nature morte à la scène vivante

La gestion différenciée est décrite comme une réponse au constat de la monotonie des espaces verts traditionnels :

« Dans les années 1970, la politique c'était « tout beau tout vert », on voulait que toutes les surfaces, tous les parcs soient entretenus de la même manière. Je pense que c'était erroné, et maintenant on est beaucoup revenus en arrière » (Directeur, SEV Vernier, 2012)

L'idée du « tout beau tout vert » est critiquée pour son caractère réducteur et non spécifique, réduisant des palettes végétales pouvant être complexes à une simple couleur à travers la catégorie générique du « vert w » (voir aussi Arpin et al 2015 ; Auricoste 2003). De nombreux interlocuteurs notent au demeurant que :

« Avant c'était vraiment tous les parcs la même chose. Il n'y avait pas un brin de travers, c'était vraiment tout la même chose » (Contremaitre, SEVE Genève, 2013)

En réponse, la gestion différenciée accroît la variabilité des espaces végétalisés, ainsi que la possibilité de ces fameux « brins de travers ». En effet, alors que l'espace vert moderne est conçu comme un décor végétal souvent fixe et générique, la gestion diffé-

renciée introduit la possibilité de prendre davantage en compte, en certains lieux, les dynamiques végétales dans les aménagements paysagers et les pratiques d'entretien. Ainsi, les représentations associées à certaines plantes sont réévaluées. La catégorie « mauvaise herbe » est en ce sens emblématique, elle qui est désormais requalifiée de « plante spontanée » :

*« Avant on parlait de mauvaises herbes, mais maintenant on appelle ça de la végétation spontanée. Donc c'est toute une autre... Et ce changement de vocabulaire c'est aussi intéressant... C'est pas toujours très parlant, mais ça peut être rigolo. Donc au lieu de parler de mauvaises herbes, si on parle comme j'ai dit de végétation spontanée, on voit la mauvaise herbe différemment »* (Directeur, SEV Thônex, 2012)

Le changement de vocable s'accompagne d'une évolution des représentations associées à ces plantes. Renommée « spontanée », l'herbe folle jusqu'ici combattue mécaniquement et chimiquement est revalorisée. Certains des végétaux jusqu'ici taxés de « mauvaises herbes » vont parfois jusqu'à faire partie des mélanges de graines semées pour réaliser des prairies fleuries. Requalifiées d'« indésirables », on comprend que ce qui les rend « mauvaises » n'est pas leur appartenance à un certain taxon, mais leur présence au mauvais endroit :

*« L'indésirable c'est une plante pas automatiquement qui est négative, mais qui n'est pas au bon endroit [...] J'allais dire, je sais pas moi, dans le parc, ici, ce qu'on voit autour, là il y a des graminées, il y a des potentilles, il y a des perovskia et tout, ben là-dedans, tout ce qui est en dehors des végétaux qui sont présents, pour moi est indésirable. C'est-à-dire, on doit enlever toute la mauvaise herbe qui est là-dedans. Donc ça peut être des ronces, ça peut être des orties, ça peut être du liseron, ça peut être du lampée, ça peut être n'importe quoi. Après, dans une prairie fleurie, peut-être qu'une partie de ces plantes seront désirables, parce que ça fait partie de la graine que tu y as semée »* (Jardinier, SEV Vernier, 2012)

Alors que jusqu'ici, la spontanéité était perçue comme une anomie, elle est désormais une caractéristique si ce n'est recherchée, à tout le moins tolérée.



- 3 -



- 4 -

- 3&4 - Massifs de vivaces sur le quai Wilson, Genève. Crédits : Ville de Genève, Service des espaces verts.

#### • Dépasser les binarismes : horticole et vivant ?

On pourrait penser que la valorisation du caractère spontané et dynamique des plantes concerne principalement les espaces périphériques, les espaces plus centraux restant, eux, gérés sur un modèle horticole intensif. On s'aperçoit pourtant rapidement, à y regarder de plus près, que la notion de massif horticole est, elle aussi, en train d'évoluer. Elle accepte en effet de nouveaux types de végétaux et de nouveaux principes esthétiques. La figure du vivant n'est donc pas nécessairement en contradiction avec la permanence d'une nature urbaine horticole :

*« Il y a une dizaine d'années on faisait encore des massifs bien suisses, avec des bordures bien droites, en tagettes, on met des géraniums... C'étaient des massifs très stricts. Et ensuite on est partis sur quelque chose de beaucoup plus vivant, beaucoup plus léger. Et là cette année, c'est la première année qu'on a refait le quai Wilson, où il y a deux tiers de plantes vivaces »* (Contremaitre, SEVE Genève, 2012)

La qualité « vivante » et « légère » recherchée est rendue possible par l'adoption de nouveaux aménagements libérant formellement les plantes. Par ailleurs, la palette horticole classique est remise en cause au profit d'autres plantes, dont la qualité serait d'être plus « légères ».

Un jardinier genevois relève également le fait que la conception des massifs prône désormais la valorisation de plantes dont la place n'est pas strictement définie, qui peuvent « prendre le dessus » :

« Avant on plantait les plantes par lignes, distances de plantation. Maintenant on a toujours des distances, mais c'est fini les lignes, on a dû se déprogrammer, c'était pas facile de plus faire de lignes, on a mis un moment. Ensuite, une plante allait prendre le dessus sur l'autre, d'autres plantes allaient être étouffées. Puis au début, il y avait des réactions, chez nos collègues « mais c'est pas possible, ça va pas jouer », « oui, mais c'est la nature, c'est comme ça dans la nature ». [...] On peut se dire ben non celle-là elle prendra peut-être le dessus sur celle-là. Et on verra ce qui se passe. » (Jardinier, SEVE Genève, 2013).

Le principe de conception de ces massifs dynamiques exige de la part du jardinier de laisser jouer les dynamiques végétales, et de tolérer le fait que certaines plantes prennent le dessus sur d'autres. Dans cette conception, le massif est donc moins pensé comme une construction picturale de type nature morte (Arpin et al. 2015) que comme une scène animée.

#### • Vers un champ lexical du vivant

L'idée de réaliser des aménagements « plus vivants, plus légers » est précisée à travers la mobilisation d'un champ lexical du vivant s'articulant notamment autour de la « vivace » et de la haie « vive », deux termes partageant une racine étymologique commune, et qui sont présents dans la plupart des discours portés par les jardiniers :

« Donc nous, on a planté pas mal de mètres linéaires de haies vives [...] Le but de la haie vive c'est de la laisser monter, s'élargir, etc, pour qu'elle puisse profiter à des habitats de certains animaux, certains oiseaux, etc. » (Directeur, SEV Thônex, 2012)

Les haies vives sont utilisées en remplacement des haies de lauriers et de thuyas, qui, ayant connu leur heure de gloire dans les années 1980 et 1990, sont aujourd'hui qualifiées de murailles végétales et montrées du doigt pour leur manque d'intérêt pour la petite faune ainsi que pour leur caractère monospécifique les rendant particulièrement vulnérables aux maladies (Frileux 2013).



- 5 - Haie vive au cimetière de Vernier. Crédits : Marion Ernwein

- 6 - Haie dite « au carré » au cimetière de Vernier. Crédits : Marion Ernwein



- 6 -

Les haies vives sont des haies persistantes qui se caractérisent avant tout par le type d'entretien requis : si lauriers et thuyas sont taillés « au carré » à intervalles réguliers, les haies vives, elles, doivent « monter, s'élargir ». Elles sont taillées moins souvent, et avec d'autres techniques mobilisant la cisaille plutôt que le taille-haies. Leur caractère dynamique est valorisé, auquel est ajoutée l'idée de constituer un refuge pour la vie animale en ville.

À côté de ces haies vives, la vivace est une catégorie du végétal privilégiée par les gestionnaires :

Jardinier : « Et là maintenant, on a même des vivaces, cette année ».

ME : « Ouais ? Et qu'est-ce qui définit une vivace ? »

Jardinier : « ... C'est normalement son style, la vie de la plante. Comment elle vit, comment elle se reproduit, aussi. En opposition aux annuelles et aux bisannuelles. C'est clair, une vivace, clairement, simplement, elle tient là tout l'hiver, elle tient là toute l'année. Ou elle se ressème, ou elle passe sa mauvaise période dans le sol. Mais elle vit tout le temps » (Jardinier, SEVE Genève, 2013).

Dans son effort de définition, on voit bien l'insistance de ce jardinier sur l'idée que la vivace se caractérise par sa persistance vitale. Contrairement à la haie vive, la vivace se définit moins par le type d'entretien qui lui est associé que par ses caractéristiques intrinsèques : c'est une plante qui résiste au passage des saisons et « vit tout le temps ». Son comportement dénote également une certaine vitalité : restant en terre plus longtemps, elle a le temps d'évoluer, de « progresser », et donc de surprendre les jardiniers :

Jardinière : « C'est bien les vivaces, parce que c'est des plantes sympathiques ».

ME : « Ouais, pourquoi ? »

Jardinière : « Parce qu'elle progresse, parce qu'elle s'adapte. Elle est rigolote ».

ME : « Elle progresse, c'est-à-dire que ? »

Jardinière : « Ben elle arrive à faire des tapis, les vivaces, ça fait des tapis. Mais je dis ça mais les autres plantes je les aime bien aussi. » (Jardinière, SEVE Genève, 2013)

On retrouve la valorisation des dynamiques végétales relevée plus haut : surprenante, motile, la vivace est appréciée parce qu'elle ne se limite pas aux cadres qu'on lui propose. Cette valorisation de la vivace se construit en opposition aux plantes horticoles annuelles et bisannuelles :

Jardinière : « Si c'est vivace ou crevasse, ça c'était ma question! »

ME : « Vivace ou crevasse ? »

Jardinière : « Ouais, t'as les annuelles, et puis comme il y avait le terme vivace qui revenait sans cesse, par opposition je disais « est-ce que c'est une vivace ou une crevasse ? », mais c'était vraiment quand j'avais pas encore fait le lien avec le fait qu'il y avait des annuelles ou des bisannuelles [rire]. » (Jardinière, SEVE Genève, 2013).

Ce jeu de mot opposant vivace et « crevasse » souligne bien que le préfixe « viv- » fait sens pour les jardiniers : l'opposition vivaces-annuelles, exprimée sous la dénomination « vivace-crevasse », oppose, crûment, la plante qui vit et la plante qui crève. Cette construction discursive de la figure de la nature vivante, qui ne se limite pas aux espaces gérés extensivement, et qui se fonde sur des catégories du végétal nouvelles - la plante spontanée - ou nouvellement valorisées - la plante vivace ou la haie vive -, s'accompagne de la transformation de la posture du jardinier. De peintre qui utilise des plantes pour réaliser des natures mortes, il devient chorégraphe et crée avec les plantes des scènes vivantes. Le jardinier n'est par ailleurs plus le seul acteur entrant en jeu, puisque l'animal est introduit comme son partenaire : les insectes et acariens, qualifiés d'auxiliaires de culture, deviennent à travers ladite lutte biologique le bras droit des jardiniers dans leur combat contre les parasites s'attaquant aux plantes. La figure de la nature vivante est ainsi productrice de nouvelles configurations d'acteurs et de nouveaux partenariats humains / non-humains (voir aussi Tollis 2012).

## QUAND LA VITALITÉ DÉRANGE

### • À chaque espace son végétal et la ville sera bien gardée

En dépit de ces discours valorisant la vitalité des non-humains et leur capacité à sortir des cadres, l'idée voulant que chaque plante respecte la place bien définie qui lui est attribuée au sein de la ville reste prégnante. Si de nombreux massifs accueillent aujourd'hui d'ingénieux mélanges de vivaces et d'annuelles, tous les lieux ne se montrent pour autant pas propices à ce type de végétation :

« Il y a même une année où ils avaient essayé, il me semble, en tout cas en partie, de faire l'horloge fleurie, un peu avec des graminées, alors c'était peut-être pas que des vivaces, mais il y avait une histoire un peu comme ça, un peu sauvage. Alors que l'horloge fleurie c'est de la mosaïque super structurée à la base. Là ça avait fait faire pas mal de syn-copes aux mémés, quand elles avaient vu ça [rires]. Parce que du coup, au lieu d'un truc bien plat, bien joli, c'était avec des touffes et des poils et des trucs dans tous les sens. » (Jardinier, SEVE Genève, 2013).

- 7&8 - L'horloge fleurie, vitrine du savoir-faire horticole du SEVE et symbole de la ville de Genève.  
Crédits: Marion Ernwein.

- 7 -



L'horloge fleurie compte parmi les symboles de la ville de Genève, au même titre que le jet d'eau ou la cathédrale. De nombreux touristes y effectuent une étape de leur visite de la ville, et s'attendent à y trouver une mosaiculture fine composée de plantes horticoles taillées au millimètre près. Face à l'incompréhension d'une partie du public lors de l'introduction de vivaces et de graminées, le SEVE a dû faire marche arrière et réadopter une végétation horticole annuelle.

- 8 -



S'il arrive qu'une partie du public s'oppose à l'introduction de certains végétaux, les jardiniers eux-mêmes ne sont pas dépourvus de représentations normatives de ce que doit être une ville ou un milieu urbain et du type de végétal qui y correspond :

« Mais c'est vrai que moi je dis toujours que c'est une bonne chose [les haies vives], mais il y a des endroits où ça ne se prête pas forcément. Si on veut une haie entre guillemets « propre en ordre », bah c'est difficile d'avoir une haie vive. Maintenant, il y a des endroits, comme le long du Foron, le long du cimetière, là on a planté 170 mètres de haie vive, là elle a sa raison d'être, pour moi. Moi j'ai cette politique-là, c'est que les milieux urbains il faut, ma foi, les considérer comme milieux urbains, par contre tout ce qui est extra urbain, tout ce qui est en limite, là il faut que la différence soit douce, mais... » (Directeur, SEV Thônex, 2012)

Les haies vives aux formes évolutives peu géométriques entrent en dissonance avec l'image que se fait le directeur du SEV de ce que devrait être la ville. Certains jardiniers avancent également que l'aspect désordonné des espaces gérés extensivement inciterait les citadins à adopter des comportements peu corrects :

« Si tu essaies de mettre du complètement sauvage en plein milieu d'une agglomération ou d'un milieu urbain, c'est pas respecté. Je pense pas que ce soit respecté. Tu vois les bords de route où il y a un petit faux sous-bois, c'est tout de suite dégueulasse... Parce que c'est pas à sa place, peut-être, je ne sais pas, mais il doit y avoir un truc. Alors que c'est tout joli, hein [...] Alors que si c'étaient peut-être des petits arbustes mignons avec des fleurs et puis bien entretenus autour, il y aurait peut-être moins, je sais pas » (Jardinière, SEVE Genève, 2013)

Ils rapportent enfin un imaginaire lié aux pratiques sociales pouvant prendre place dans les lieux gérés extensivement - ces derniers servant alors de cache abritant diverses pratiques non tolérées en public, ou de refuge pour des populations marginalisées :

« Il y a des zones buissonneuses où on a retrouvé des campements. Un campement de Roms [...] Et puis il y a des gens qui dorment dans le parc. Donc c'est une cache, c'est assez sympathique. Et il y a des gens

qui vont s'amuser, dans la prairie, ça c'est clair. Mais c'est marginal. Mais, c'est plus des gens qui ont pas de lieu où dormir, et des gens d'ailleurs, sans travail, sans domicile. Ça c'est clairement une réalité hein, clairement » (Jardinière, SEVE Genève, 2013)

Ainsi, l'adoption d'un nouveau référentiel pour penser et gérer la nature en ville ne se fait pas sans contradictions. Les espaces urbains se révèlent être hautement normés et faire l'objet de représentations spatiales qui sont tant le fruit des citadins, qui s'expriment parfois contre l'adoption d'une végétation plus libre, que des gestionnaires d'espaces verts eux-mêmes, qui nourrissent un imaginaire parfois fantasmé des pratiques sociales pouvant être associés à certains motifs végétaux.

#### • De la vitalité à l'envahissement

Par ailleurs, alors que la mauvaise herbe jouit d'une popularité nouvelle liée à sa requalification en plante spontanée, d'autres végétaux la remplacent aisément au rang d'ennemi public : comme en témoigne la prolifération de politiques dites de biosécurité, les plantes exotiques et autres invasives, dont le caractère excessivement vivant et motile est alors perçu négativement, font volontiers figure d'ennemi à abattre (Ernwein et Fall 2015 ; Fall et Matthey 2011).

La problématique des plantes exotiques met en évidence une rupture des représentations associées à la végétation allochtone. Longtemps valorisées dans les jardins botaniques, dans les collections de plantes et dans les jardins publics, les plantes dites exotiques sont aujourd'hui montrées du doigt. En effet, un certain nombre de ces plantes se sont avérées capables de se répandre et de prendre le dessus sur des écosystèmes locaux (Claeys et Sirost 2010 ; Menozzi 2010). La laurelle est un exemple souvent mentionné par les gestionnaires rencontrés. Elle est, depuis les années 2000, pointée du doigt pour son caractère envahissant :

« Les laurelles maintenant, dans toutes les nouvelles plantations, on les proscriit, parce que c'est envahissant. Des buddleias on en a encore quelques-uns sur la commune, mais on ne va pas en replanter » (Directeur, SEV Thônex, 2012)

D'autres plantes comme le buddleia, communément dénommé « arbre à papillon » subissent la même réinterprétation : auparavant apprécié pour son aspect décoratif, le buddleia est aujourd'hui un des symboles des plantes envahissantes en Suisse. À côté de ces espèces qui pénètrent le domaine de l'inacceptable lorsqu'elles sortent des cadres qui leur sont assignés, d'autres plantes, comme l'ambrosie ou la renouée du Japon, s'implantent par leurs propres moyens. Elles sont alors doublement redoutées : parce qu'elles sont arrivées sans qu'on le leur demande, et parce qu'elles viennent d'un ailleurs volontiers exotisé. En témoigne la communication à leur sujet, qui mobilise à tort et à travers un vocabulaire jouant sur la peur de l'immigration, ou sur la séduction de belles étrangères à qui il ne faut pas faire confiance (Ernwein et Fall 2015). Le traitement qui leur est réservé témoigne de la place bien particulière qui leur est attribuée dans l'imaginaire : alors que les traitements chimiques sont interdits dans l'espace public sur l'ensemble du territoire suisse, les plantes dites invasives font exception :

« Le seul endroit où on a le droit de l'utiliser [le produit phytosanitaire] c'est quand on veut dénaturer un arbre, par exemple si on a un buddleia, qui est une plante envahissante, et puis qu'on veut le dévégétaliser, on coupe, on perce, on met un peu de désherbant, et puis comme ça, ça le neutralise. Et puis pour les plantes envahissantes aussi, on a le droit, selon, on peut utiliser les désherbants pour les plantes envahissantes » (Directeur, SEV Thônex, 2012)

Ce traitement d'exception illustre bien la crainte très forte entretenue au sujet de ces plantes qu'il faut tout faire pour éradiquer. En négatif, les plantes dites indigènes font l'objet de discours laudatifs : outre leur non-prolifération, elles seraient plus aptes à offrir le gîte et le couvert à la petite faune que les plantes exotiques qui n'auraient pour seule valeur que leurs qualités esthétiques. Ainsi, la notion de haie indigène se conjugue volontiers à celle de haie vive.

## CONCLUSION

L'adoption de la gestion différenciée dans les communes genevoises s'accompagne donc de la rehiérarchisation, de la réarticulation et de la redéfinition des cadres conceptuels des gestionnaires d'espaces verts. La figure du vivant est un modèle d'intelligibilité permettant de faire ressortir les traits communs de ces changements. Elle permet de mettre en évidence le processus de resignification de certaines plantes et l'adoption de nouvelles normes esthétiques et écologiques valorisant les dynamiques végétales au détriment de valeurs plus picturales. Toutefois, en dépit de discours invitant les plantes à sortir du rang, tous les types de végétation ne sont pas traités de manière égale. Toute nature proliférante (Claeys & Sirost, 2010) n'a pas nécessairement droit de cité : seule la nature qualifiée d'autochtone ou d'indigène peut y prétendre sans exception. En dépit de l'évolution des catégories mobilisées par les gestionnaires pour parler de et gérer la nature en ville, le partage de la ville avec des espèces végétales et animales expressément vivantes continue de s'accompagner de représentations binaires de la bonne et de la mauvaise nature suivant les découpages humains de l'espace. Si les bordures des massifs sautent, les cadres intellectuels bornant l'espace continuent de marquer profondément le rapport au végétal. ☺

### NOTES

(1) Cette recherche a été effectuée dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie réalisée au sein du projet « Les Natures de la Ville » financé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS), à l'Université de Genève (Ernwein 2015).

## BIBLIOGRAPHIE :

Aggeri, G., 2004. La nature sauvage et champêtre dans les villes: Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier. Thèse de doctorat, ENGREF.

Allain, Y.-M., 1997. La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion

différenciée en Europe. Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, vol. 39, n° 2, pp. 199-217.

Arpin, I., Mounet, C. & Geoffroy, D., 2015. Inventaires naturalistes et rééducation de l'attention. Le cas des jardiniers de Grenoble. Études rurales, n° 195, pp. 89-108.

Auricoste, I., 2003. Urbanisme moderne et symbolique du gazon. Communications, vol. 74, n° 1, 19-32.

Belorgey, N., 2010. L'hôpital sous pression. Enquête sur le nouveau management public. Paris, La Découverte.

Chalas, Y., 1997. Conclusion. Les figures de la ville émergente, in: Dubois-Taine, G., Chalas, Y. (dir.), La Ville Émergente. Editions de l'Aube, Paris, pp. 239-270.

Claeys, C., Consales, J.-N. & Barthélémy, C., 2012. Marseille et ses natures : perméabilités spatiales, segmentations sociales. Desenvolvimento e Meio Ambiente, vol. 26, pp. 69-85.

Claeys, C. & Sirost, O., 2010. Proliférantes natures. Introduction. Etudes Rurales, n° 185, pp. 9-22.

Ernwein, M., 2015. Jardiner la ville néolibérale : La fabrique urbaine de la nature. Thèse de doctorat en géographie, Université de Genève.

Ernwein, M. & Fall, J.J., 2015. Communicating invasion: Understanding social anxieties around mobile species. Geografiska Annaler: Series B, Human Geography, vol. 97, n°2, pp. 155-167

Eymeri, J.-M., 2005. La gouverne au miroir du néo-management public. Libres propos sur les gouvernants élus, les fonctionnaires gouvernants et l'activité gouvernante aujourd'hui. Politiques et management public, vol. 23, n° 3, pp. 1-18.

Fall, J.J. & Matthey, L., 2011. De plantes dignes et d'invasions barbares. Les sociétés au miroir du végétal. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement.

Frileux, P., 2013. Le bocage pavillonnaire. Une ethnologie de la haie. Creaphis Editions, Paris.

Le Corbusier, 1971. La Charte d'Athènes. Seuil, Paris.

Le Crenn-Brulon, P., 2010. Les espaces verts au cœur de nouveaux enjeux : des projets de territoire au renouvellement des références jardinières - Le regard des jardiniers sur l'évolution de leur métier. Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale.

Le Crenn-Brulon, P., 2011. De la problématique de l'eau en Bretagne (France) aux techniques alternatives d'entretien des espaces verts. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 11, n° 3.

Lofti, M., Weber, C., Pietro, F.D. & Selmi, W., 2012. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 12, n° 2.

Menozzi, M.-J., 2007. "Mauvaises herbes", qualité de l'eau et entretien des espaces. Natures Sciences Sociétés, vol. 15, n° 2, pp. 144-153.

Menozzi, M.-J., 2010. Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes. Etudes rurales, n° 185, pp. 51-66.

Piron, F., 2003. La production politique de l'indifférence dans le nouveau management public. Anthropologie et sociétés, vol. 27, n° 3, pp. 47-71.

Tollis, C., 2012. Bien gérer les "espaces de nature", une éthique du faire-avec. Propositions pour une géographie des associations hétérogènes. Thèse de doctorat, Université de Grenoble.

Verdeil, E., 2005. Expertises nomades au Sud. Eclairages sur la circulation des modèles urbains. Géocarrefour, vol. 80, n° 3, pp. 165-169.

# Le vivant en ville : De la représentation à l'appropriation des nouvelles formes de nature urbaine

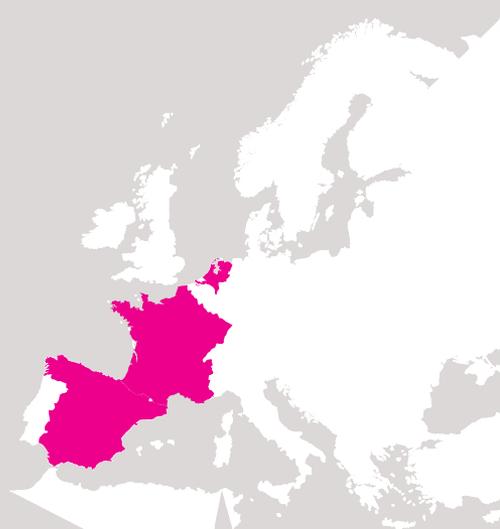
} **Laurène Wiesztort**

Postdoctorante Facultad Arquitectura, UANL (Mexico), Laboratoire Discontinuités (EA2468)  
UMR LADYSS (EA7533), GIS Habitat Solidarité Durable, Membre de l'ASRDLF,  
Membre de l'Observatoire du Bonheur, Membre de la Commission de Géographie appliquée

**Q**u'est-ce que la nature en ville en 2015 ? Aujourd'hui la nature urbaine correspond aux représentations qu'ont les citoyens de la nature en milieu urbain. Celle-ci est le résultat d'un manque ressenti et exprimé, que les politiques et acteurs locaux veulent combler. L'enquête que j'ai menée dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais en 2010 (auprès d'un échantillon de 650 individus dans 6 communes de profil divers réparties sur le territoire) met en évidence que les citoyens associent la Nature (dans son sens le plus large) à de grands espaces boisés pour 34 % des interrogés et un air pur et une terre non-polluée pour 33% d'entre eux, une Nature sans empreinte humaine. Pour ces enquêtés, celle-ci semble aujourd'hui inexistante, car l'Homme l'a détruite, ou une Nature éloignée des villes (forêts, marécages, animaux sauvages). Cette contribution abordera la question des représentations, des pratiques des espaces de nature, des attentes et donc de la place de la nature en milieu urbain et les formes multiples que celle-ci prend aujourd'hui.

Depuis les années 1990 et notamment le Grenelle de l'environnement et le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » de 2009, les enjeux environnementaux

prennent le dessus parfois même juste par un effet de mode (il faut faire du développement durable, il est important de se soucier de la biodiversité). Nous parlons alors de réchauffement climatique et d'îlot de chaleur urbain, d'intensité urbaine, de pollutions urbaines, de baisse de la biodiversité et des ressources naturelles. Très vite seront abordés dans les textes et lois, les enjeux de la réinsertion de nature en milieu urbain via les services écosystémiques que celle-ci peut rendre. Le végétal dans le bâtiment est un isolant (thermique et acoustique) et un dépolluant avec les toitures et murs végétalisés notamment. La nature urbaine empêche les ruissellements (avec les fossés et noues paysagères), permet le retour d'une biodiversité urbaine spécifique (prairies fleuries, fauchage tardif). Autant de pratiques ou de conceptions innovantes des espaces urbains qui utilisent la nature pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment celle de l'intensité urbaine et de la fragilisation de la biodiversité, tout en contribuant au bien-être et à la santé des habitants. Mais ces derniers en ont-ils conscience ? Ces services écosystémiques et ces nouvelles formes de nature urbaines ou nouvelles pratiques sont-elles connues des citoyens ?





Nous nous intéressons à cette évolution de pensée. Les concepts ou notions de développement durable, biodiversité, toitures végétalisées, gestion différenciée, sont-elles tout simplement connues ? Sont-elles comprises ? Et enfin pouvons-nous parler d'appropriation de ces concepts, de ces nouvelles formes urbaines ou de ces pratiques aujourd'hui en France ? L'exemple du mur végétalisé, porteur aujourd'hui d'une forte symbolique, sera notamment abordé.

Le passage de la représentation à l'appropriation sera le fil conducteur de cette contribution, et nous terminerons sur un exemple assez singulier et remarquable d'appropriation et de gouvernance d'un écoquartier aux Pays-Bas : Eva-Lanxmeer, proposant des formes multiples et très diversifiées de nature urbaine, au plus proche des habitants qui les vivent et les pratiquent au quotidien.

Sur le plan méthodologique, l'enquête réalisée dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais en 2010 (un questionnaire sur un échantillon de 600 citoyens et des entretiens auprès de 60 acteurs locaux) sera la base de notre approche de la question des représentations et de l'évolution de celles-ci avec les courants écologistes dès les années 1990. Quant à notre approche des nouvelles techniques de réinsertion de nature en ville,

elle sera le résultat d'un état de l'art et de travaux de terrains français et étrangers notamment à Culemborg aux Pays-Bas en 2009 et 2013 (observations, interviews d'acteurs et d'habitants).

## I. REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE EN VILLE PAR LES CITADINS DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS

### • 1/ La Nature et la nature urbaine pour les citoyens

#### A. « La Nature n'existe plus !? »

La Nature correspond au développement spontané d'êtres vivants suivant un type déterminé. Une présence née à la fois de la détermination, c'est-à-dire un ensemble de lois opposables au hasard, et de la spontanéité, opposables aux règles de la culture. Selon Augustin Berque (1986), « *la nature est déterminée dans son propre domaine de sens, mais apparaît comme spontanée dans celui de la culture, et réciproquement. Ce qui ne résout pas le problème ; car, à moins d'imaginer un dieu créateur, c'est spontanément que l'univers a instauré son ordre propre* ».

Nos représentations de la nature ont fortement évolué parallèlement à l'évolution de celle-ci. Le terme lui-même a été utilisé comme un qualificatif à usage très divers

et attribué à de nombreux espaces se différenciant très fortement les uns des autres. Effectivement, cette diversité émane de l'évolution des pensées et des sociétés, mais aussi de la diversité des cultures dans le monde. Pour Kant, la Nature se réduit « à un système de phénomènes soumis à des lois », par conséquent, les lois de la Nature évoluant chaque jour, celle-ci suit ce cours en évoluant au même rythme. La seule définition plausible de la Nature sera donc liée à la représentation des Hommes, des sociétés, à un moment donné. Les relations entre les Hommes et la Nature ont beaucoup changé, évolué à travers les siècles. La Nature a été durant de longues périodes associée aux espaces hostiles tels que les océans, les forêts.

Dans les tous premiers écrits relatant diverses histoires, légendes ou mythes, cette Nature était au cœur des interrogations, car elle était l'objet de nombreuses craintes. La crainte provenait de la force de certaines manifestations naturelles et des capacités techniques encore limitées à « dompter » celles-ci. Pour certaines sociétés, il existait dans la Nature de multiples âmes, esprits, divinités qui pouvaient à certains moments se venger des exactions humaines. Le film de James Cameron « *Avatar* » reprend partiellement cette thématique. Aujourd'hui, nous entendons encore

souvent dire lorsqu'il y a des catastrophes naturelles « *C'est Mère-Nature* », comme un esprit supérieur, sur lequel nous ne pouvons agir.

Une Nature qui n'a pas connue l'emprise de l'Homme, la *wilderness* ou comme l'écologie classique la définissait le « *climax* » (Clement, 2001). Un état d'équilibre atteint par la végétation spontanée dans un milieu donné et stable, en excluant l'action humaine, donc ce vers quoi tend spontanément la Nature en l'absence d'anthropisation, d'artificialisation. C'est celle qui semble répondre au mieux à l'image qu'ont les citadins de la Nature. Dans l'enquête menée en 2010 auprès des habitants du bassin minier du Nord-Pas de Calais, l'idée de « vraie Nature » est beaucoup ressortie. 44,5 % des sondés pense que la Nature est une nature « *dans intervention de l'Homme* », la majorité ont ajouté à cela « *mais il n'en existe plus !* », 42,5% pensent que la Nature est une création de l'Homme car la vraie Nature n'existe plus. Elle est aujourd'hui fabriquée par l'Homme, pour l'Homme.

Chris Younés, dans son ouvrage "*Ville contre-nature*" (Younes, 1999), conçoit l'Homme comme un perturbateur qui ne doit pas intervenir dans la Nature encore vierge car il risquerait de la détruire. L'enquête a également révélé cette idée de l'Homme-destructeur. L'Homme est un conquérant, qui va exploiter les terres, jusqu'à les épuiser pour s'enrichir, détruisant ainsi la Nature. Cette opinion est marquée dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais, un territoire qui a été morcelé, pollué, exploité à son maximum, afin d'atteindre des productions de charbon records. L'exemple même de la création de réserves naturelles dans la région ou ailleurs reflète cette idée que l'Homme est un destructeur puisque que nous souhaitons l'exclure.

Certains auteurs démontrent également que la perception qu'ont les individus des espaces naturels est différente selon l'individu, sa culture (Baudot et al., 1997) mais aussi son appartenance sociale. Prenons des exemples, la culture japonaise montre une véritable familiarité avec la nature, considérée comme un ami ou un compagnon pour l'Homme. Augustin Berque (1987) explique que "*Cette*

*affinité entre propensions autochtones et modèles venus de Chine s'est rapidement épanouie en trajet de paysages originaux [...]. Cette dominante « physiocophile », cet amour de la nature, se situe aux antipodes de la tradition chrétienne. Celle-ci a montré plutôt une dominante « physiocophobe », avec sa conception d'une nature créée, mauvaise aussi bien dans l'homme (dans le péché originel) que dans un environnement (avec le thème de la nature païenne, à conquérir et évangéliser)". Dans la culture japonaise, l'un des pays les plus anthropisés de la planète, l'Homme reconstruit et se replace dans une Nature idéale... une nature totalement fabriquée. Les japonais recréent des jardins artificiels dans leur cour ou dans la rue et reproduisent également des parcs en modèle réduit. Ils sont dans un mode d'adaptation à la ville dense.*

Pour la culture américaine, la nature est sauvage donc théoriquement sans empreinte humaine. Les symboles de cette Nature inviolée sont les parcs nationaux (même s'ils sont aujourd'hui entièrement aménagés et gérés par des *money-makers*), qui traduisent la volonté des générations actuelles de montrer aux futures générations ce que les pionniers ont dû maîtriser. Yellowstone en est un bon exemple.

En Europe, où les espaces sont entièrement anthropisés, l'idée de Nature et de naturel se confond en partie avec celle de campagne et admet l'empreinte de l'Homme pour autant que celle-ci se borne à un jardinage des paysages. L'enquête menée dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais en 2010 confirme cette tendance. À la demande « *Classer les notions suivantes par ordre décroissant en commençant par celle qui vous semble la plus proche de votre description de la Nature* », 34 % répondent « *le bois ou la forêt* », 33% : « *un air ou une terre non polluée* » donc loin de la ville. Rappelons qu'avant l'exploitation minière et les grandes guerres, la région était très boisée. Avec 15% « *les arbres* » ont été la troisième réponse la plus donnée. L'arbre est symbolique (notamment les arbres centenaires) et représente ce qui reste de la Nature... Même si bien souvent ils sont plantés dans un but esthétique et mis en scène par des paysagistes (arbres d'alignement, perspectives pour un grand boulevard).

En France, Jean Dorst publie en 1971 "*Avant que nature meure*", il dit ces mots qui sont révélateurs de la situation de notre planète : "*Il faut maintenant se rendre à l'évidence : la simple mise en réserve de certaines parcelles ne suffira pas à préserver la nature [...] la protection de notre espèce contre elle-même : pollution de l'air, de l'eau, des sols, appauvrissement des sols, surexploitation des mers... et la sauvegarde de la nature sera assurée en même temps.*"

À la fin des années 1970, la prise de conscience de la fragilité de la planète et de la Nature bouleverse l'approche que nous avons du rapport Homme-Nature. Celui-ci cesse d'être dual et antagoniste. La Nature est dans les activités, les constructions humaines tout comme l'Homme est dans la Nature ; c'est en cela qu'il n'y a plus d'antagonisme et de séparation entre le culturel et le sociétal d'une part et la Nature d'autre part. Ces deux sphères sont reconnues étroitement entremêlées. La disparition ou la dégradation de l'une altère nécessairement l'autre. À partir de cette nouvelle conception, il devient primordial de s'interroger sur la place de la nature en ville, là où l'influence de l'Homme est sans nul doute la plus forte.

Selon Catherine et Raphaël Larrère (1999), certains discours expliquent qu'il n'y a plus de Nature alors que d'autres insistent sur le fait qu'il faut reconsidérer la conception moderne de celle-ci. Pour les premiers, tout ce qui constitue la nature qui nous entoure n'est que le produit de l'activité humaine. Elle est alors marquée par l'histoire des sociétés qui se sont appropriées des territoires et ont façonné leur paysage. Ils soulignent également que puisque la Nature n'existe pas, ce sont les représentations, des images de la Nature, que l'on cherche à protéger. Ils expliquent que matériellement et symboliquement la nature est un construit social et par conséquent le fait de vouloir la protéger, c'est vouloir satisfaire une certaine demande sociale. Ainsi au besoin, nous allons recréer, produire artificiellement des milieux ou des sites appréciés du public (cela amène à transformer des réserves et des parcs en équipements pédagogiques, touristiques ou même réintroduire des espèces animales dans un espace protégé alors que ces mêmes animaux

en avaient été éliminés). Les hommes ont l'impression que les espaces sont toujours plus occupés et envahis par la technique et sont alors devenus inhospitaliers. De ce fait, ils veulent retrouver et protéger des terres vierges. Il y a alors une certaine nostalgie.

## 2 « La nature urbaine n'est pas de la Nature ? »

La nature urbaine est une représentation du "besoin de Nature", ressenti par les acteurs et les citoyens : espaces libres, espaces de respiration non construits, de préférence non imperméabilisés où l'Homme peut encore avoir un contact avec une nature plus ou moins artificialisée. Certains auteurs utilisent la notion de "nature urbaine" qui correspond davantage à des espaces aménagés tels que les espaces verts, les dépendances routières, les plantations, les jardins publics ou privés, les berges de voies d'eau. C'est également les espaces cultivés : terres agricoles, parcelles maraîchères, jardins collectifs ; des boisements de certains cours d'eau ou de friches qui conservent souvent un caractère moins artificiel. Ce terme englobe un grand nombre d'espaces très divers qui ont pour point commun leur situation géographique : la ville.

Aujourd'hui, la nature est devenue hybride. En effet en milieu urbain, c'est une nature modelée, créée de toute pièce. Ainsi, les citoyens associent la nature en ville à des espaces verts. Les enquêtes réalisées dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais ont montré que les citoyens associent la nature à certains éléments en ville, juste parce qu'ils sont verts et/ou vivants. Ainsi, à la demande : « *Classer les notions suivantes en commençant par celle qui vous semble la plus proche de votre description de la nature en ville* », sont largement ressortis à 41% et 38% les parcs (lieux de détente et de loisirs) et la flore extérieure (des balcons, des parterres, des monuments), suivis ensuite à hauteur de 5,5% l'eau et la pelouse (5%).

Or, il est évident que tous ces éléments ne sont que le résultat d'une réflexion (volonté d'embellir, de mettre en valeur un monument, une avenue) puis d'une action humaine. Une réalisation anthropique donc en opposition à LA Nature et les définitions que nous avons pu en donner.

Ainsi, il semble que nous ne pouvons pas parler réellement de Nature en ville... peut-être d'éléments nous rappelant ce qu'était la Nature avant de la modifier ou de nature urbaine au sens d'un ensemble d'espaces ou d'espèces végétales et animales qui sont en ville.

Les citoyens dissocient la Nature et la nature en ville. La nature urbaine est une nature qui est fabriquée, pensée pour répondre à la demande sociale mais surtout pour embellir les villes. En discutant avec les habitants enquêtés, je me suis rendue compte que pour eux la nature en ville, était une nature qui leur rappelle LA Nature mais qui pour autant doit être gérée, encadrée. La spontanéité n'a pas sa place en ville... Une nature qui est choisie et qui doit participer à l'amélioration du cadre de vie.

J'ai été assez étonnée de ne pas avoir un pourcentage élevé pour la faune à la question sur la Nature (2% seulement) ou encore sur la nature en ville (0,5%). En réalité, les animaux étaient peu cités car une majorité d'entre eux n'est pas désirée. La nature urbaine avec des cochenilles, des oiseaux OUI ! ; mais la nature urbaine, avec des cafards, des rats, des mouches, NON !

Les habitants des villes ont une perception bien précise de la nature urbaine. Ainsi, il est intéressant de différencier, d'identifier les diverses natures rencontrées en milieu urbain, révélatrices par leurs formes des volontés sociales et politiques sur le territoire.

La nature urbaine va répondre à un besoin, une demande précise : améliorer le cadre de vie des habitants et donc contribuer à leur bien-être. Les habitants ont conscience des biens faits de celle-ci, ainsi à la question « *La nature contribue-t-elle à l'amélioration de votre vie quotidienne ?* », 97 % ont répondu « *Oui* ». Les raisons ? Pour 33% elle participe tout simplement à leur qualité de vie. 28 % pensent qu'elle a une influence sur leur santé et pour 13% cela s'explique par l'offre de loisirs dans les espaces de nature urbaine qui leur permettent de garder la forme (parcs avec des sentiers de promenade, des équipements sportifs, des jeux pour enfants).

L'enquête révèle également, comme de nombreuses autres enquêtes menées sur ce sujet en Europe, que le citoyen ressent un manque de nature en ville. En effet, 72 % des interrogés l'ont exprimé, et à la question « *Quelles types de nature urbaine développeriez-vous ?* » est ressorti, les parcs avec des équipements sportifs (parcours de santé très à la mode), des pelouses accessibles (pour s'y détendre, y jouer avec les enfants), ainsi que des fleurs (pour « *fleurir nos rues, nos places et nos monuments* »), puis des arbres. La nature urbaine doit être belle, agréable et praticable.

Dans ma thèse de doctorat (Wiesztort, 2011) j'expose l'idée qu'il existe aujourd'hui deux types de nature urbaine. Le premier est la nature anthropisée qui se caractérise surtout par des espaces ou éléments de nature végétale qui ont été produits par l'Homme. Ce néologisme peut sembler contradictoire car il associe la notion de Nature à celle d'anthropisation, mais c'est ce qui semble se rapprocher le plus de la réalité. La nature anthropisée est donc l'ensemble des espaces végétalisés par l'Homme en milieu urbain : pelouse, parterres fleuris, alignement d'arbres, parcs et squares urbains. Des espaces qui sont nés de l'activité et d'une décision humaine, dans un but précis qui est le plus souvent, la mise en valeur, l'esthétique ou l'utilité.

Le second type de nature en ville est la nature que j'appelle « filtrée ». Des espaces de nature qui ont été réinsérés par l'Homme mais dans un but écologique. Une nature qui passe par le filtre des enjeux environnementaux, pensée à des fins écologiques. Ce sont des espaces qui se rapprochent souvent visuellement de la "Nature sauvage" : des espaces boisés, des espaces de fauchage tardif qui tend à revenir à l'état "sauvage", des prairies fleuries. Des espaces qui se font plus nombreux depuis quelques années, créés et gérés grâce à de nouvelles techniques et qui existent grâce à de nouvelles perceptions des espaces de nature en ville qui se développent depuis peu de temps. Ce sont aussi les toitures et murs végétalisés.

## • 2/ Perception des nouvelles formes de nature au cœur de la ville durable de demain

Une nature anthropisée est une nature qui répond avant tout aux besoins des citoyens. Elle participe à l'amélioration de leur cadre de vie, l'embellissement des rues, des places et monuments. Pour autant depuis les années 1990 et notamment le Grenelle de l'environnement, une nouvelle vision de la nature urbaine a fait son apparition. La nature urbaine ne doit pas être un simple espace aménagé pour répondre à la demande sociale ou un objet esthétique, il doit également jouer un rôle environnemental. Il existe des rôles écosystémiques de la nature urbaine et les enjeux environnementaux sont nombreux : réchauffement climatique, pollutions urbaines, fragilisation de la biodiversité, les villes sont denses et minérales et les espaces ou éléments de nature y sont insuffisants. La nature peut et doit jouer un rôle majeur dans cette lutte, ainsi l'un des objectifs majeurs est de réinsérer de la nature en ville. Les propositions des aménageurs, urbanistes, paysagistes sont multiples : corridor écologique, gestion différenciée des espaces verts, fauchage tardif, prairie fleurie sur les bas-côtés des routes, noue paysagère... mais aussi des initiatives de citoyens ou d'associations : les trottoirs fleuris, les jardins éphémères au cœur de friches (potagers ou ornementaux).

Cet objectif de réinsertion de nature au cœur de la ville semble simple mais il est en réalité compliqué. Les villes sont denses et manquent d'espaces disponibles. Quelques friches subsistent mais elles sont rapidement grappillées et utilisées pour des projets de construction. La pression foncière est forte notamment dans les grandes agglomérations. Il faut pour cela faire appel à d'autres moyens, notamment les techniques alternatives. Le verdissement des toitures et des murs est l'une d'entre-elles qui émerge et se développe depuis quelques années.

Comment sont perçues ces nouvelles formes de nature en ville ? Comment est perçue cette nature filtrée ? Ce questionnaire fut l'objet d'une partie de mon travail de thèse. Dans un premier temps,



je me suis intéressée à la connaissance qu'ont les citoyens du développement durable et des notions nouvelles qui ont émergées par la suite. Cela est essentiel, comment la population peut comprendre la gestion différenciée par exemple, si elle n'a pas conscience des problèmes environnementaux et notamment la fragilisation de la biodiversité en milieu urbain ? Parmi les autres notions ou phénomènes abordés : le réchauffement climatique, la biodiversité. Puis dans un second temps, les aménagements ou équipements (en lien avec la question de la nature en ville) qui répondent aux enjeux fixés : corridor écologique, gestion différenciée (prairies fleuries, fauchage tardif), les techniques alternatives, toitures et murs végétalisés, etc.

### A. Les concepts sont-ils connus et/ou compris ?

Il s'avère qu'en 2010 et au cœur d'une région pourtant pionnière en matière de politiques environnementales et de développement durable, cette notion est connue pour 80 % des citoyens interrogés dans le bassin minier du Nord Pas-de Calais, mais elle n'est pas pour autant comprise pour 92% d'entre eux. Celle-ci est trop transversale et concerne beaucoup de domaines, ce qui la rend compliquée son appropriation. Les réponses de l'enquête montrent que pour la majorité des citoyens, les actions liées au développement durable se résument au tri sélectif (auquel ils participent) et la pose de panneaux solaires (qu'ils voient sous forme de publicité à la télévision ou dans les journaux). À la question « *Par quoi se traduisent les démarches de développement durable sur le territoire, en*

*rapport avec la nature en ville ?* ». Quasiement aucun interrogé n'a su donner de réponse, les seuls qui ont répondu (soit 5%) ont évoqué les politiques du Zéro pesticide.

Les mêmes questions ont été formulées à propos de la biodiversité, « *Connaissez-vous des actions en faveur de la biodiversité ?* », 71% ont répondu « Non ». Il a été souvent nécessaire de définir ce qu'est la biodiversité, la notion reste floue pour la majorité de la population. Les concepts semblent ne pas encore être assimilés, pourtant très présents dans les textes, y compris dans les brochures distribuées dans les communes soucieuses de l'environnement. Il semblerait essentiel de continuer à les définir avant leur utilisation dans tout document destiné à la population. Je me suis également demandée si les nouvelles formes de nature en ville étaient connues et si elles étaient comprises par les habitants ?

### B. Connaissances des nouvelles formes de nature sur le territoire pratiqué ou connu des interrogés

En réalité, cela dépend des communes et des actions réalisées par les élus locaux. Dans des communes très portées sur la question de la protection de l'environnement comme à Loos-en-Gohelle, les habitants ont su citer quelques actions, ayant été sollicités. Par exemple : l'inventaire de la biodiversité ou la prairie fleurie (il y a en a une face de la mairie).

De manière plus globale, avec une question ouverte, il y a très peu d'actions qui sont citées, mais lorsque nous les nommons, les citoyens en reconnaissent. Parmi

celles-ci : la prairie fleurie (40%), les murs et toitures végétalisées (45,5%), les fossés ou les noues paysagères (28%). Le concept de trame verte - trame bleue (TVB), ou corridor écologique est connu car le Nord-Pas de Calais s'est investie dans une politique régionale environnementale de reboisement qui passe par la TVB, mais il n'est pas pour autant compris.

La question du fonctionnement et de l'utilité est tout autre. En effet, même s'ils ont connaissance (déjà ouïe dire) de ces nouvelles formes de nature ou techniques alternatives, ils ne savent pas quelle en est l'utilité réelle ou précise. En somme « *la prairie fleurie est pour le développement des animaux et c'est joli* », « *les murs et toitures végétalisées apportent du vert en ville et c'est plus esthétique qu'un mur gris* ». La question de l'isolation a été très peu citée (10%) tout comme celle de la dépollution qui ne l'a jamais été. Les fossés sont connus notamment par les anciens ruraux, dans certains villages ils existent encore et sont visibles. Les noues paysagères sont quant à elles quasiment inconnues. Une exception : les habitants d'un quartier à Bruay-la-Buissière dans lequel il y a une noue paysagère, mais là aussi le fonctionnement n'est pas compris. Pour la trame verte, il y a une confusion avec la politique du Plan forêt régional. En effet, certains interrogés m'ont dit que la trame verte consistait à planter des arbres pour recréer des boisements dans la région. En aucun cas l'idée de créer un linéaire pour faciliter le déplacement des espèces à travers les territoires (notamment urbains) n'a été évoquée.

Ces constats semblent révéler un problème majeur. Les enjeux environnementaux sont bien présents, les actions se font de plus en plus nombreuses mais elles ne sont pas connues ou comprises par le public et parfois même les acteurs locaux... Comment y remédier ?

## II. DE LA REPRÉSENTATION À L'APPROPRIATION DES NOUVELLES FORMES URBAINES DE NATURE. ETUDES DE CAS

### • 1 / L'information et la sensibilisation : la clé d'une appropriation des nouvelles formes de nature urbaine essentielle pour répondre aux enjeux d'intensité urbaine

« *Se référer à l'appropriation peut d'autant moins se passer d'une réflexion lexicale que la notion fait partie du vocabulaire de base, et pour tout dire d'une sorte de sens commun des sciences sociales, comme si sa signification relevait de l'évidence* » (Ripoll et Veschambre, 2006). Or la polysémie de ce terme peut créer un flou. Il est couramment employé par les anthropologues, psychologues, sociologues et urbanistes, mais pour autant il reste une notion complexe dont le contenu diffère d'un auteur à l'autre, selon Merlin et Choay dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (1998).

L'appropriation est indissociable des notions juridiques et économiques par le biais de la propriété. Si nous ne pouvons pas considérer que le droit détermine les pratiques, il peut contrôler et garantir juridiquement une appropriation. Cependant, si la propriété et plus largement les formes juridiques sont importantes, il peut y avoir appropriation sans propriété. Il y a des décalages entre propriété du sol stricto sensu, qui ne garantit pas l'appropriation effective d'un espace, et appropriation de l'espace, qui peut se passer d'une garantie juridique (Bergel, 2005). En effet, un espace public, tel qu'un parc, peut très bien être approprié par les habitants qui le fréquentent, qui y développent des pratiques, sans que celui-ci leur appartienne juridiquement.

C'est dans ce sens que nous allons aborder la question de l'appropriation dans cette contribution. Elle peut s'exprimer par des rapports pratiques, d'usages, matériels et est également inséparable de la notion d'intentions, de perceptions et de représentations, et même de constructions imaginaires ou idéologiques. Il faut que les individus aient la volonté de découvrir un espace, de le pratiquer, qu'ils aient un certain affect ou attachement pour cet espace pour ensuite vouloir se l'approprier.

Enfin, lorsque cela ne se fait pas naturellement comme c'est bien souvent le cas pour les nouvelles formes de nature en ville, il peut être aussi question d'apprentissage et de familiarisation conçus comme intériorisation cognitive. S'approprier un espace ou une nouvelle pratique, un nouvel équipement, veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire sur cet objet. Il est important que les nouvelles formes de nature soient comprises et par conséquent qu'il y ait une politique de communication, voire de sensibilisation des habitants à celles-ci. L'objectif final étant de familiariser les citadins avec ces nouvelles formes de nature afin qu'elles soient comprises, acceptées et à plus long termes développées.

La clé de la réussite des projets de réinsertion de nature en ville est l'information. Par exemple, à Valenciennes, une zone de fauchage tardif avait fait l'objet de réclamations de la part des habitants. La raison : la méconnaissance de cette pratique. La population pensait que l'espace vert était délaissé et le contexte économique de la ville faisant, ils pensaient même que la commune employait moins d'ouvriers aux services Espace vert. Pour que le projet de gestion différenciée soit accepté, la commune a mis en place des panneaux signalétiques ainsi qu'une brochure qui informent les habitants sur cette nouvelle pratique et les enjeux environnementaux.

Au-delà de l'information de la population, il faut inciter la population à participer aux actions. Par exemple, mettre en place des journées pédagogiques avec des plantations, la réalisation d'une prairie fleurie, d'une noue paysagère, ou même d'un mur végétal (même si cela est compliqué en raison de la technicité et du coût d'un mur ou d'une toiture végétalisée). La mise en œuvre de chaque étape et la formation par un professionnel, permet une appropriation par les habitants (« *C'est la prairie fleurie que j'ai semé lors de la journée pédagogique*»). L'objectif in fine est aussi d'inciter les habitants à reproduire chez lui l'action et transmettre son savoir à ses proches.

- 2 -



- 1 - Downtown, mur végétal (Mexico)
- 2 - Jardins suspendus de Babylone

- 1 -



La réussite dépend également du choix du site et de la praticité. Une prairie fleurie ou du fauchage tardif inséré au cœur d'un parc sera mieux accepté (avec une signalétique) qu'un espace vert totalement en fauchage tardif. Cela s'explique par le fait que lorsqu'ils sont insérés dans un parc, à proximité d'autres espaces pratiqués par les citadins comme une pelouse, la zone de prairies fleuries ou de fauchage tardif peut créer des cheminements au sein du parc qui mène jusqu'à une parcelle tondue ou un équipement spécifique. Le site semble alors mis en scène, devient ludique et reste praticable. Ainsi, les habitants ne se sentent pas lésés au profit des enjeux environnementaux. La gestion différenciée permet de coupler sur un même site les différents enjeux, notamment sociaux (espaces praticables pour la détente et les loisirs) et environnementaux (biodiversité).

## • 2/ Le mur végétalisé, un cas particulier. Entre enjeux environnementaux et marketing territorial.

Le mur et la toiture végétalisée sont des réponses aux enjeux de réinsertion de nature en ville. Les villes sont de plus en plus denses et les espaces libres sont rares et soumis à des pressions foncières très fortes. Il est donc difficile de créer de nouveaux espaces de nature. Dans cette configuration les murs et toitures végétalisées sont des solutions pour augmenter la surface de végétation au cœur de la ville et donc un moyen d'agir sur l'îlot de chaleur urbaine, les pollutions, etc.

Le cas des murs ou encore des toitures végétalisées est particulier. Contrairement aux autres pratiques citées ci-dessus, elles suscitent de nombreuses craintes de la part de la population mais aussi des acteurs locaux (qui sont ressorties notamment lors des entretiens menés dans le Nord-Pas de Calais) quant à la conception et l'entretien de ses structures. Celles-ci sont liées à une méconnaissance. Il y a des questionnements, des doutes sur le coût réel (les aides de l'Etat, l'entreprises à choisir, le coût réel sur le long terme), l'entretien (faut-il une personne qualifiée ? la durée de vie d'une toiture ou d'un mur végétal), la capacité d'isolation et de dépollution (nombreux sceptiques).

La technicité et les connaissances que requiert l'installation d'une toiture ou d'un mur végétalisé effraient, malgré les nombreux ouvrages techniques et professionnels qui existent. De plus, contrairement aux panneaux solaires ou panneaux photovoltaïques, qui demandent une technicité tout aussi pointue, les toitures et murs végétalisés n'ont pas été autant médiatisés. Les panneaux solaires ou photovoltaïques ont fait l'objet de nombreux reportages, de nombreuses aides (financières et techniques comme les services Infos énergie dans les intercommunalités). Le développement des murs et toitures végétalisées est par conséquent plus lent, même s'ils séduisent pour leurs aspects esthétiques. Ci-dessous, nous allons aborder les différents cadres et enjeux de la réalisation de murs et toitures végétalisés en France principalement.

**“Au cœur des jardins, ces nouvelles formes  
sont acceptées, car elles participent bien souvent  
à des mises en scène paysagées, un tableau végétal  
au cœur du jardin.”**

**A. Des murs végétalisés dans le domaine public... à des fins de marketing territorial, de sensibilisation ou environnementales ?**

Au cœur des jardins publics. Les parcs et jardins sont les sites qui semblent les plus évidents pour accueillir ce type de structures qui permettent de fondre les bâtiments dans l'environnement verdoyant d'un parc. La référence est celle des jardins suspendus de Babylone, construit au VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ par le roi de Perse, Nabuchodonosor II. Septième merveille du Monde, l'ancêtre de la toiture végétale qui est un véritable chef-d'œuvre, mêlant nature et lieu de vie, de promenade et de détente, tout en protégeant les constructions qui en sont les supports. Aujourd'hui, nous pouvons citer celles du parc floral de Paris, du square Vinet à Bordeaux ou encore les murs végétalisés aux multiples formes (la cascade, la spirale végétale au cœur des écuries) qui ont fait la curiosité des visiteurs lors du Festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire.

Au cœur des jardins, ces nouvelles formes sont acceptées, car elles participent bien souvent à des mises en scène paysagées, un tableau végétal au cœur du jardin. Le mur végétal est alors perçu comme une œuvre d'art végétale. Il est rare qu'il soit installé dans un objectif environnemental mais davantage esthétique.

Dans des structures administratives de l'État telles que les mairies (Bruay-la-Buisière dans le Nord-Pas de Calais), les hôtels de départements (celui des Hauts-de-Seine),

les ambassades (celle de France à New-Delhi) et autres bureaux administratifs de l'État, l'idée derrière cet engouement est de montrer l'engagement de l'État, du département ou de la commune dans une démarche écologique. Il y a une volonté ici très claire de montrer l'exemple à suivre à la population.

Dans des sites culturels ou commerciaux. En raison de son esthétique, le mur végétal est généralement conçu, non pas pour répondre à des enjeux environnementaux mais simplement pour embellir un mur trop imposant, une place, un bâtiment, une galerie. Il est évident qu'au sein d'une zone commerciale comme c'est le cas à Boulogne Billancourt (centre commercial Les passages) ou à Avignon (Les Halles), l'enjeu n'est pas la biodiversité ou la dépollution mais bien l'embellissement d'un espace fréquenté régulièrement ou de passage.

Au sein de structures culturelles, cela peut être un peu différent. En plus de l'aspect esthétique, il y a la symbolique, le message... le bien-être et l'avenir de la planète comme c'est le cas à la cité de l'espace de Toulouse ou au forum culturel de Blanc-Mesnil. A la cité de l'espace de Toulouse, le mur végétal se trouve en intérieur avant de passer les portes du cinéma dédié au voyage dans l'espace. L'architecte Véronique Kirchner voulait que les visiteurs aient une image naturelle de notre monde terrestre. Se présente alors une succession de flores tropicales des trois continents traversés par

l'équateur. Un résumé des richesses naturelles florales qu'offre encore aujourd'hui une partie de la planète. Le message est fort dans ce cas et il va au-delà des enjeux urbains, avec le devenir de la planète et de ses richesses naturelles. Au forum culturel de Blanc-Mesnil, l'enjeu est tout autre. Il est question ici de proposer une telle structure dans un quartier difficile de la banlieue parisienne. La structure occupe une partie intérieure et extérieure du forum culturel et attise la curiosité des habitants, qui semblent beaucoup l'apprécier. Au Musée du Quai Branly, l'enjeu est également important mais d'un point de vue marketing. Le mur végétal est à l'extérieur et il est devenu une sorte de vitrine du musée, vu par des millions de touristes. Il fait d'ailleurs partie intégrante de l'exposition puisque Jean Nouvel (architecte qui a pensé le Musée du Quai Branly en 2006) a souhaité personnaliser chacun des quatre bâtiments qui composent le musée. Dans cet esprit, il a confié l'habillage extérieur et intérieur du bâtiment Branly au « maître » du mur végétal : Patrick Blanc.

L'idée est de créer, penser ses structures végétales dans des lieux fréquentés afin d'attiser la curiosité à différentes échelles selon l'influence du lieu. Le public visé est large et à deux échelles : locale (les habitants du quartier, voire de la ville) et internationale (le mur devient un exemple de conception, d'architecture moderne au-delà des frontières).

- 5 -



- 5 - Tarragona, mars 2015

Enfin, les sites dédiés à la protection de l'environnement ou les associations pour la santé. Les réalisations se font plus nombreuses car elles deviennent une symbolique également, un message qui correspond aux convictions et aux objectifs de l'association. Ainsi, les Fondations Nicolas Hulot et Cartier ont fait appel à Patrick Blanc pour la réalisation de murs végétalisés. Celle de la Fondation Nicolas Hulot par exemple, rappelle notamment les aventures scientifiques de Nicolas Hulot avec ses missions Radeau des cimes en Guyane ou encore Ushuaia puisqu'elle recrée le gradient de la canopée au sous-bois des forêts tropicales que parcourait Nicolas Hulot.

Cet état de l'art et les observations sur le terrain montrent que selon les sites et les acteurs, les ambitions et les objectifs dans la réalisation d'un mur végétal sont diverses. Dans le domaine public, le mur végétal est porteur de messages mais il est aussi surtout mis en place pour son aspect esthétique notamment lorsqu'il est pensé en intérieur. Ses atouts pour l'environnement sont peu mis en avant et c'est à déplorer. À Tarragona, la ville a végétalisée un important bâtiment culturel (La Tabacalera) et devant celui-ci se trouvent des panneaux signalétiques qui donnent des informations sur la structure végétale et ses bénéfices pour l'environnement.

Cela permet d'intéresser mais aussi d'inciter la population à mettre en place des toitures et/ou murs végétalisés. Ils peuvent d'ailleurs contacter un service de la ville pour avoir de plus amples informations.

### **B. Des privés qui s'investissent pour l'environnement avec un mur ou une toiture végétalisée**

Les enjeux sont en priorité des problématiques environnementales. Etant donné l'investissement, les particuliers qui décident de réaliser une toiture végétalisée chez eux sont déjà sensibilisés aux questions environnementales. Pour le mur, il reste assez courant que ce soit pour l'esthétisme. La végétation, comme on le faisait avec le lierre, permet de cacher un mur non-esthétique, sorte de « cache-misère ». De nombreux hôtels privés l'utilisent de cette façon, cela permet de donner du cachet à une cour, un salon d'intérieur ou un hall d'entrée.

Cependant, après quelques entretiens avec des entreprises de poses, il est ressorti l'idée que les particuliers font plus souvent appel à eux après une longue réflexion et une volonté d'agir pour l'environnement. En effet, la question de l'isolation et d'économie d'énergie est un aspect positif non négligeable. Il y a une véritable appropriation du concept, notamment en raison du coût onéreux, les clients veulent connaître

tous les aspects du produit. Un concept compris dans toute sa technicité et ses enjeux. Notons que les particuliers restent peu nombreux dans cette démarche en France. Ceux qui se sont lancés dans la végétalisation de leur mur ou de leur toiture ont souvent été influencés par l'existence d'une structure similaire dans leur espace public de proximité ou par une structure qui a été médiatisée dans des émissions. Nombreux sont des acteurs de l'environnement ou de la construction (architectes, écologistes) et par conséquent ont eu la démarche de s'intéresser assez rapidement à ses structures végétales. Certains architectes m'ont confié avoir eu l'envie de vivre cette aventure de la toiture végétalisée chez eux, afin de devenir meilleurs concepteurs et conseillers par la suite leurs clients. Ils se sont appropriés le concept, le vivent au quotidien, en connaissent les moindres failles pour en devenir de parfaits promoteurs.

Vivre et pratiquer les nouvelles formes de nature en ville est la meilleure façon de se les approprier et de pouvoir les développer au cœur de la ville : dans les espaces publics mais aussi privés. Lorsque cette démarche n'est pas naturelle, c'est aux acteurs locaux de la promouvoir, d'informer, de former et de donner l'exemple. Cela est le cas à Evallanxmeer.





Association EVA qui a pensé et mis  
en œuvre l'écoquartier d'Eva Lanxmeer

- 7 -



- 7 bis -



- 7 - Prairies fleuries de Rieulay (Hauts de France),  
septembre 2010

- 7 bis - Arbustes fruitiers en centre-ville à Nantes,  
juin 2013

L'écoquartier est situé sur une zone protégée de captage d'eau (nappe phréatique), autour d'un vieux château d'eau. La zone était protégée et plantée de vergers et de peupliers, qui ont été intégrés dans le plan d'urbanisme.

Dès son démarrage en 1994, une des idées maîtresses du projet a été que la qualité de l'environnement construit contribue au maximum à la qualité de vie des personnes qui y vivront et y travailleront. C'est pourquoi la participation des futurs habitants et usagers du quartier a fait partie du processus interdisciplinaire de planification du quartier. C'est l'une des clés de la réussite de cet écoquartier. Les habitants ont participé à sa conception et participent régulièrement à son entretien, au suivi de l'évolution des espaces publics (via des réunions, des activités communes d'entretiens des espaces de nature comme le verger). Ils sont investis et par conséquent y mettent du cœur à l'ouvrage. Lors des entretiens que j'ai réalisés auprès de quelques habitants du quartier, j'ai posé la question suivante « Pourquoi acceptez-vous de vous investir personnellement dans l'entretien des espaces publics ? », parmi les réponses les plus données « car c'est convivial, cela permet de rencontrer ses voisins, de faire une activité ensemble comme dans une famille », « cela permet d'avoir un quartier agréable, très nature, dans lequel on se sent bien », ou encore « cela me permet d'être en harmonie avec mes voisins et la nature. Je sais pourquoi je le fais ! Notre bien-être ».

Les habitants, notamment les premiers arrivants ont conscience qu'ils sont privilégiés par leur cadre de vie exceptionnel et s'investissent (y compris dans l'association E.V.A auprès des locaux mais aussi des touristes qui viennent découvrir le quartier). J'ai pourtant noté qu'un certain nombre de nouveaux arrivants avaient plus de difficultés à aller dans ce sens, y compris dans la démarche d'économie d'énergie au sein de leur propre habitation : ils aèrent la maison alors qu'ils la chauffent, oublient d'effectuer un tri des déchets et enfin ne participent pas à l'entretien du quartier. C'est alors au centre d'information et de sensibilisation E.V.A d'intervenir pour les "remettre dans le droit chemin". Nous retrouvons ici cette idée clé de l'information et de la sensibilisation pour atteindre une prise de conscience, une acceptation et une appropriation par la suite des nouvelles formes durables (dans la construction mais aussi les espaces de nature). Instaurer ou imposer de nouvelles pratiques et comportements sans une prise de conscience des problèmes environnementaux et des réels enjeux de ceux-ci est inenvisageable.

Au cœur du quartier, il y a une diversité architecturale importante (cf. croquis ci-contre), toutes les constructions sont écologiques (panneaux solaires ou photovoltaïques, récupération d'eau de pluie, orientation des bâtiments, toitures végétalisées, maisons enterrées ou organiques, espace de vie sous verrière).



- 8 -

- 8 - Diversité architecturale à Eva-lanxmeer -  
Les formes de nature filtrée au cœur  
de l'écoquartier d'Eva-Lanxmeer  
Reproduit par croquis, Bernard Lensele

En ce qui concerne les espaces publics, la nature y est reine. Les bâtiments ont été conçus par rapport aux espaces naturels, notamment la zone de captage d'eau devenue un verger. La zone de lagunage pour la purification des eaux et les jardins sont communs et partagés au cœur d'îlots d'habitations comme nous pouvons le constater sur la vue aérienne. - 8 -

Le point de départ pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement paysager était de répondre à des objectifs : relier les zones écologiques, permettre une intégration du paysage et de l'architecture, faire la promotion de la cohésion sociale et la participation des résidents.

La structure du plan directeur d'aménagement paysager est largement basée sur l'inventaire des qualités paysagères, l'his-

toire du lieu, la structure du sol, la formation d'infiltration, les cours d'eau anciens, la faune et la flore (inventaire réalisé par l'association Papillon). Pour la conception des espaces extérieurs, c'est un concept de zonage qui a été choisi. Voici les différentes zones qui composent le quartier :

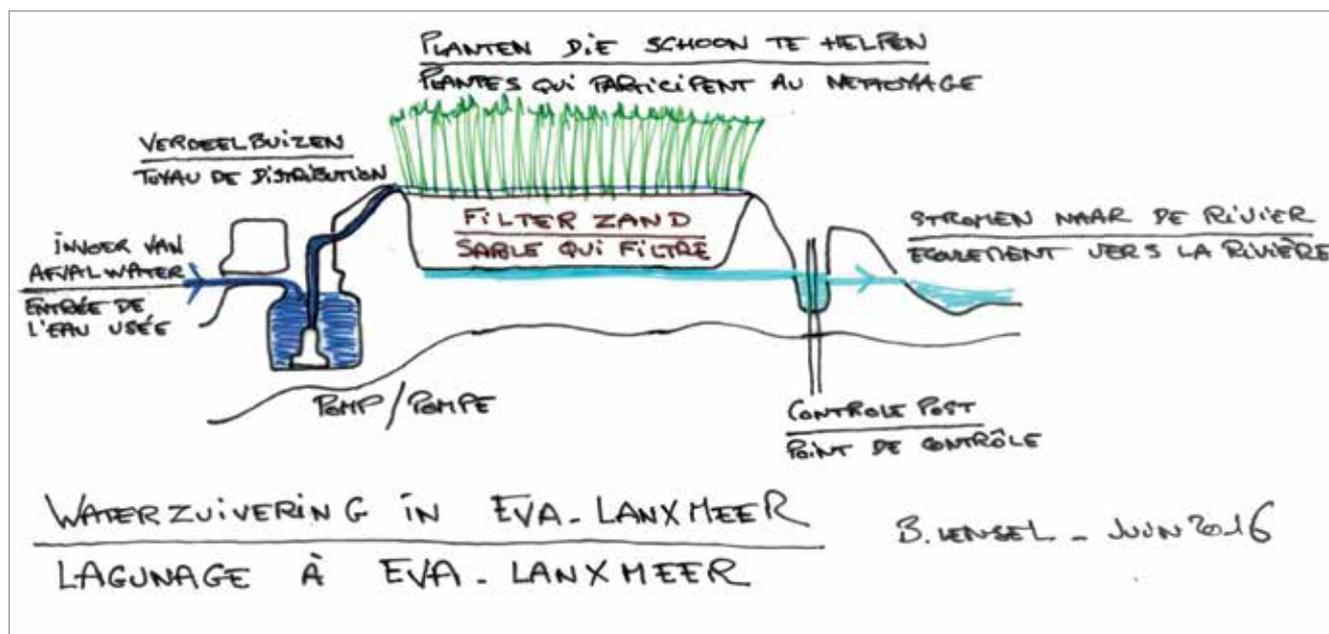
- **Zone 1** : les jardins privés. Ils sont peu nombreux et réduits. Afin de faciliter le déplacement de la biodiversité, il est interdit d'installer des clôtures et le jardin doit être géré de manière écologiquement rationnelle (utilisation de matériaux naturels, zéro pesticide, essences locales).

- **Zone 2** : le commun des terres. Cela correspond aux jardins communautaires situés bien souvent au cœur d'îlots d'habitations. Ils sont gérés par les voisins immédiats de manière écologique. Ces espaces sont

aménagés avec une petite aire de jeux, des sièges afin de créer un espace de rencontre et de partage au cœur du jardin.

- **Zone 3** : la zone de parc. C'est l'ensemble de l'espace public de l'écoquartier. La voiture y est formellement interdite et sont privilégiés les déplacements doux (pédestres ou cyclistes). La nature domine l'espace public (zone de fauchage tardif, verger, vaste prairie fleurie qui cache les maisons enterrées, zone de lagunage) et celui-ci est traversé par des petits cheminements permettant de rejoindre les différents îlots d'habitats. Le lagunage tient une place particulière au sein de l'écoquartier. C'est une technique très naturelle d'épuration des eaux usées qui sont filtrées puis traitées naturellement par des composants tels que le sable, les plantes. Enfin, l'eau poursuit son écoulement vers la rivière.

- 9 -



Cette zone de lagunage est très appréciée par les habitants de l'écoquartier car elle lui donne un aspect très naturel de marais sauvage grâce aux roseaux et autres plantes aquatiques comme nous le montrent le croquis - 9 -.

Le verger est aussi un espace très important d'échanges car ce sont les habitants qui l'entretiennent et qui récoltent les fruits. Ils font alors ici appel au partage puisque les récoltes sont pour l'ensemble de la communauté. Des fruits sont apportés aux plus âgées qui ne peuvent participer à la récolte et le surplus est vendu à bas prix à la ferme écologique.

- Zone 4 : la ferme urbaine écologique. Elle emploie des handicapés notamment des individus atteints de trisomie 21. Elle a donc un double rôle, celui de structure d'intégration sociale et de soins (jardins thérapeutiques) et commercial avec une production de fruits et légumes bio.

Dans ce quartier, la nature est omniprésente et diversifiée : des jardins collectifs, des zones de lagunages, une plaine où se

"cachent" des maisons organiques, de la prairie fleurie, un verger, des espaces en fauchage tardif, un petit cours d'eau, puis un espace cultivé. La nature a toujours été au centre de la réflexion. Aux prémices du projet, il y avait une certaine volonté de préserver la nature, les écosystèmes et le paysage existant. Compte tenu de l'emplacement initial du quartier, un soin tout particulier a été porté à la gestion de l'eau. D'un côté, les eaux de pluie sont canalisées pour être acheminées dans de petites tranchées, permettant ainsi l'infiltration de l'eau dans la nappe et donc, à terme, de recharger la nappe phréatique. De l'autre, les eaux usées sont captées pour être dépolluées grâce aux plantes (roseaux) puis, une fois cette phyto-épuration menée, l'eau est déversée dans des petits plans d'eau que l'on retrouve sur le site.

L'objectif dans le quartier Eva-Lanxmeer n'était pas de faire de l'écoquartier une vitrine (comme c'est le cas avec BedZed à Sutton) mais bien un lieu de vie agréable pour les habitants. Les espaces publics en majorité des espaces de nature filtrée contribuent grandement à cela, en offrant un envi-

ronnement agréable sur le plan paysager, qui apporte une dynamique dans la vie du quartier. L'engouement des habitants, leur volonté de communiquer, de transmettre leur savoir et leur participation quotidienne à la gestion du quartier, démontrent la forte appropriation des espaces par les habitants. Cet écoquartier est une réussite en termes d'acceptation des nouvelles formes urbaines, architecturales et paysagères, et un véritable modèle de gestion et de partage des savoirs et savoir-faires.

- 9 - Panneau signalétique installé en bordure du lagunage dans l'écoquartier Eva-lanxmeer  
Reproduit par croquis, Bernard Lensel

## CONCLUSION

Les citoyens, vivant au cœur des villes de plus en plus denses et étalées, ressentent un manque de nature qu'ils expriment de plus en plus. À cela s'ajoutent depuis les années 1970 des enjeux environnementaux et des problématiques tels que le réchauffement climatique et pour les villes : les îlots de chaleur urbaine, les pollutions, les problèmes de santé, la fragilisation de la biodiversité. Les parcs et squares urbains ne suffisent plus, aussi bien pour la population que pour répondre aux enjeux environnementaux (surface insuffisante, parfois trop minéraux, ponctuels dans le tissu urbain).

Ainsi, depuis les années 1990, il y a une volonté de réinsérer de la nature en ville et de gérer les espaces de nature existants différemment (dans un souci écologique). Apparaissent en ville de nouvelles formes de nature urbaine, que j'ai nommé la nature filtrée. Nous pouvons citer la gestion différenciée des parcs urbains avec le fauchage tardif ou les prairies fleuries mais aussi les noues paysagères. Ces nouvelles formes de nature sont observées d'un œil méfiant ou curieux par les citoyens. La clé pour qu'elles soient acceptées est l'information. Les panneaux signalétiques sont des moyens de communication qui ont fait leur preuves et les résultats sont plutôt positifs notamment lorsque parallèlement des initiations sont réalisées (journées pédagogiques de sensibilisation, formations). Des formes nouvelles également à travers le tissu urbain, avec cette volonté de créer des continuums de nature, ce sont les corridors écologiques. Tout cela est réalisable si les conditions suivantes sont remplies : disposer d'espaces vacants et que la démarche soit comprise et acceptée par les citoyens. Dans les villes denses notamment les grandes métropoles françaises ou européennes, cela est difficile. La pression foncière est telle que seules les berges des cours d'eau peuvent être repensées en linéaire de nature ou quelques friches n'ayant pas encore fait l'objet d'un projet immobilier, mais bien souvent à court terme.

Nous en arrivons à la solution des murs et toitures végétalisées. Ces structures demandent beaucoup de technicité et de

connaissances pour être réalisées et l'investissement est lourd, financièrement et temporellement. De plus, ces surfaces vertes ne répondent pas à la demande des citoyens d'espaces verts praticables supplémentaires et ce lourd investissement peut être perçu d'un mauvais œil, alors que la population réclame plus de parcs et de squares pour se promener et pratiquer des activités sportives. Dans ce cas, les enjeux environnementaux doivent être mis en avant afin de sensibiliser aux mieux la population et que celle-ci adhère et accepte ces nouvelles structures végétales au cœur de leur ville.

Les moyens de mis en œuvre et les enjeux soulevés par l'installation d'un mur ou d'une toiture végétalisée sont diversifiés : volonté d'embellir un mur, d'exposer la structure comme une œuvre d'art, de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux.

En France nous en sommes aux prémices, mais le phénomène tend à se développer. Les murs sont appréciés pour leur aspect esthétique, le travail reste à faire pour qu'ils le soient pour leur bienfaits pour l'environnement : dépollution, assainissement de l'air, développement d'une microfaune, isolation du bâtiment.

L'exemple de l'écoquartier d'Eva-Lanxmeer démontre que l'information, la formation (en France l'éducation au développement durable pour les écoliers est un bon début) et l'échange des savoirs et savoirs-faires pour mener la population à comprendre, adhérer puis participer, est la clé d'une réussite certaine. Elle permet de passer des représentations parfois négatives à des perceptions plus positives puis à l'appropriation et, nous le souhaitons, à termes à la transmission. ☺

## BIBLIOGRAPHIQUE

BAUDOT P., BLEY D., BRUN B., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N., Impact de l'Homme sur les milieux naturels. Châteauneuf de Grasse, éditions de Bergier, mai 1997.

BERGEL P., Appropriation de l'espace et propriété du sol, Norois, 195 | 2005, 17-27

BERQUE A., Le sauvage et l'artifice. Paris, éditions Gallimard, 1986.

BLANC P., Le mur végétal. De la nature à la ville. Neuilly-sur-Seine, éditions Michel Lafon, 2011.

BOUTEFEU E., (Centres d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), Composer avec la nature en ville. Lyon, éditions Lavoisier, 2001.

CLEMENT G., Le jardin en mouvement : de la vallée au jardin planétaire. Paris, éditions Calepin, 2001.

DORST J., Avant que nature meure. Suisse, Edition Delachaux et Niestlé Neuchâtel, 1971.

DUNNETT N., KINGSBURY N., Toits et murs végétaux. Rodez, éditions du Rouergue, 2008.

LARRERE C. et R., Comment sortir de la modernité ?, In YOUNES C. (dir.), Ville contre-nature. Paris, éditions La Découverte et Syros, 1999.

MERLIN P., CHOAY F. (dir.), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF, 1998.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale In : Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006.

WIESZTORT L., La réinsertion de la nature en ville et le développement durable, thèse de Doctorat de Géographie, 2011.

YOUNES Chris (dir.), Ville contre-nature. Paris, éditions La Découverte et Syros, 1999.

## CRÉDITS PHOTOS

Laurène Wiesztort

# La nature de la ville

## Les représentations sociales des éléments de nature à Grenoble et leurs usages par les institutions d'aménagement et d'animation

} Anthony Tchékémian

Maître de conférences en Géographie et Aménagement du territoire (CNU : 23-24)  
Directeur du département Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Université de la Polynésie Française



Répondre aux attentes citoyennes en termes de qualité des produits et des paysages représente le nouveau défi de l'agriculture périurbaine en France. Ces réponses constituent des atouts sociaux et économiques qui tendent à valoriser les exploitants agricoles, puisque toute valeur socialement ou économiquement reconnue doit revenir à ceux qui la produisent. La prise en compte de la demande sociale de nature, comme paramètre des systèmes d'exploitation, enrichit donc la réflexion agricole, notamment en ce qui concerne les rôles de la nature périurbaine.

Cette contribution présente l'état de la demande citoyenne en matière de nature, de campagne et d'agriculture, dans l'agglomération grenobloise, la prise en compte de cette demande par les institutions de développement et d'aménagement du territoire, ainsi que par celles d'animation nature, puis les réponses apportées par ces institutions. L'étude se fonde sur l'analyse d'entretiens semi-directifs et de cartes mentales auprès d'acteurs. Trois grands thèmes structurent cette recherche : le rapport des usagers aux formes de natures urbaines, la prise en compte de la demande citoyenne et les réponses des institutions.

## “L’universel, c’est le local moins les murs.”

TORGA (1986)

### INTRODUCTION : GRENOBLE ENTRE NATURES ET CULTURES

À Grenoble, ville et nature sont étroitement liées, intra et extramuros : la campagne est urbanisée et la ville ruralisée. Ainsi, l’agglomération grenobloise est entourée de trois massifs montagneux : au nord, la Chartreuse, qui culmine à 2 082 m ; au sud-ouest, le Vercors à 2 341 m ; au nord-est, la chaîne de Belledonne à 2 977 m. Ces massifs comptent deux parcs naturels régionaux et cinq espaces naturels de loisirs.

Cet environnement montagnard est constitutif de l’identité grenobloise (Cf. photo 1). Cette omniprésence des montagnes alentour a influencé de nombreuses personnalités<sup>(1)</sup>, peintres, écrivains, explorateurs et scientifiques, qui ont valorisé ce patrimoine naturel. Les travaux de géographe<sup>(2)</sup> soulignent que dans l’histoire du développement de Grenoble, économie et montagne sont intimement liées et définissent la naissance de la ville, soit comme la conquête d’une terre élue, soit comme une communauté humaine isolée de l’extérieur par les montagnes. Grenoble est « *socialement rattachée à des figures émanant des représentations collectives* » (BOUMAZA, 1997), dont la montagne est l’origine. Des symboles et valeurs se rapportant à la montagne ont construit le mythe de la ville, qui, par ses représentations collectives du rapport nature et culture, alimente un certain chauvinisme grenoblois. Les montagnes sont

donc incluses dans la ville et s’apparentent à sa nature. De plus, ces massifs montagneux, très visibles depuis la ville, agissent comme une strate de nature au-dessus de la strate urbaine. Ainsi à Grenoble, la symbolique de la nature prend d’autant plus d’ampleur que la ville est associée aux montagnes environnantes (Tchékémian, 2007).

Le projet de développement économique de l’agglomération grenobloise s’oppose à la place centrale accordée à l’agriculture dans l’aménagement de la région urbaine. En effet, le développement de l’habitat pavillonnaire périurbain s’est fait au détriment du rural : « *cette urbanisation est le plus souvent due aux extensions urbaines et surtout économiques dans les meilleures terres agricoles de la plaine, à proximité des grands axes routiers et des échangeurs autoroutiers. Il s’agit là des atteintes aux conséquences les plus importantes et qui engagent le plus l’avenir à la fois de l’agriculture, de l’environnement et l’organisation générale de la région urbaine* » (selon le Chargé d’études environnement à l’Agence d’Urbanisme de la Région Grenobloise). Le développement de la région urbaine et la crise agricole obligent progressivement les exploitations à s’adapter aux conditions périurbaines et à s’orienter vers de nouvelles activités (diversification, circuits courts, agrotourisme, accueil pédagogique, entretien paysager). L’agriculture est en mutation et cherche à tirer parti des atouts périurbains.

Ainsi, l’essor de Grenoble répond à une nouvelle culture périurbaine qui reconnaît à l’agriculture la gestion environnementale et paysagère de l’espace. La place de l’agriculture dans le plan urbain est devenue légitime. Dans ce contexte, l’agriculture périurbaine est considérée comme un outil d’aménagement par les acteurs, et elle constitue un élément de réponse des institutions face à la demande urbaine de nature.

En ville, ordonner la nature pour des besoins esthétiques est une caractéristique de l’activité que l’homme exerce sur son environnement. Cet acte n’est pas gratuit. Il est toujours le fruit de moyens humains et financiers pour obtenir de l’aménagement paysager la satisfaction attendue. Ainsi, la nature est introduite en ville, afin d’être domestiquée, pour autant qu’elle soit humanisée. Les parcs, squares, jardins urbains, englobés sous l’appellation d’espaces verts, à laquelle nous lui préférons l’expression d’espaces urbains végétalisés, résultent d’une volonté humaine de domestiquer la nature.

La ville de Grenoble, qui a une superficie de 1870 ha, compte 330 ha d’espaces urbains végétalisés, ce qui représente 16 m<sup>2</sup>/hab. (Cf. photo 3). Ils sont morcelés en 270 îlots, ce qui apporte à moins de 500 m des habitations un espace de nature intentionnelle. Parmi ces 330 ha d’espaces urbains de nature, 191 ha sont classés en Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.



-1-

-1- Agglomération Grenobloise  
Source : Familypedia.

D'après le Directeur du service des Espaces verts de Grenoble, la distinction, entre parc, jardin, place, square, espace vert, correspond davantage à un jugement d'ambiance, propre au service gestionnaire, que d'une classification précise : « *cette différenciation repose sur peu de chose. Ces appellations sont anciennes, car elles sont reprises pour le bilan annuel. (...) Il serait bon de les revoir* ». La dénomination est faite d'après la superficie du lieu, de son couvert arboré, de la vue ou non des habitations : « *la mise en exergue de la qualité de vie en ville oblige les aménageurs à fournir des espaces verts aux citoyens* ». De plus, la qualité touristique d'une ville dépend aussi de la qualité des espaces de nature intentionnelle. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'institutions de développement et d'aménagement du territoire<sup>(3)</sup>, contribuant au débat public sur la périurbanisation, la défense de l'environnement et des intérêts agricoles. Puis, d'autres entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'institutions d'animation nature<sup>(4)</sup>, afin de cerner les demandes, attentes et usages de nature, en fonction des activités proposées et des pratiques des habitants de l'agglomération grenobloise. L'analyse des entretiens permet de comprendre l'état des demandes citoyennes en matière de nature, campagne, agriculture, dans l'agglomération grenobloise et de mettre en évidence les réponses apportées par les institutions. Les représentations tiennent à l'histoire de Grenoble et renvoient aux rapports sociaux qui structurent la ville. La saisie de ces représentations locales est bien évidemment beaucoup plus complexe et demanderait une enquête sur chacune des

populations fréquentant ces institutions. Différentes définitions permettent de relier la pluralité de sens à la diversité des attentes sociales en matière de nature, de campagne et d'agriculture dans l'agglomération grenobloise. Quelques extraits particulièrement représentatifs sont reproduits, en italique, dans le texte.

### 1. LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES ÉLÉMENTS DE NATURE À GRENOBLE

L'analyse du discours des entretiens permet de distinguer trois plans spatiaux dans les représentations sociales. Le premier correspond à une « nature lointaine » qui invite à l'évasion de son quotidien et qui est alimentée par les médias, dépliants touristiques, documentaires. Les paysages cités le sont au titre des plus beaux paysages qui viennent immédiatement à l'esprit. Cette nature est identifiée comme exempte de toute atteinte humaine, hors de l'aire d'influence de notre société occidentale. Elle serait éloignée des contraintes sociales de notre société, et contribue aux représentations de voyages, découvertes, d'aventures, d'horizons lointains. Il y a dans cette « nature » différentes catégories : pour les pratiquants des hauts sommets proches de Grenoble, « *les Alpes françaises répondent à cette nature lointaine au même titre que celles de la Suisse ou la chaîne de l'Himalaya* ». En revanche, pour les puristes, les montagnes, proches de leur lieu d'habitat, sous le même climat, ne répondent pas aux caractéristiques des paysages lointains et exotiques, et cet élément de nature n'est pas perçu comme une destination de rêve et de plaisir.

Le second plan spatial est celui d'une « nature proche », en relation au végétal structurant l'espace urbain, une nature intentionnelle qui orne le paysage urbain (jardins publics, compositions florales, arbres d'alignements) et dans laquelle les montagnes sont soit intégrées aux éléments de nature en ville, soit considérées comme des éléments extérieurs.

Le troisième équivaut à une « nature intermédiaire » comprenant des éléments de nature au travers desquels l'homme se reconnaît, ressent son appartenance. C'est la nature qui l'entoure, celle qui agrément et structure son paysage. Cette nature se compose d'images mentales, de perceptions et de représentations accessibles et mises en scène au quotidien (les couleurs automnales des forêts, la cueillette de champignons, le chant des oiseaux...).

L'étude des représentations sociales met en évidence le fait que les espaces urbains végétalisés sont vécus comme un ensemble d'idéologies, de pratiques culturelles, et apparaissent comme une composante à part entière de la ville. Ils constituent une zone tampon à l'activité humaine, un lien, voire une continuité avec les montagnes. Leur mode d'appréhension varie suivant l'héritage culturel (sensibilité à la nature), l'organisation spatiale de la ville et la capacité d'investissement imaginaire dans le lieu. Les espaces urbains végétalisés sont une sorte d'assise socioculturelle où se développent des conduites marquées par des interactions entre les caractéristiques physiques et culturelles locales.

- 2 -



- 2 - La Côte-Saint-André (Isère) en avril 2015.  
Depuis Notre-Dame-de-Sciez, vue sur la plaine de la Bièvre,  
les pistes de l'aéroport de Grenoble-Isère, les Alpes  
et le plateau du Vercors -Source : nouchetdu38

Pour les institutions leur présence est signe de qualité du cadre de vie, et beaucoup de Grenoblois reconnaissent en ces espaces les symptômes d'une nature intentionnelle. Il existe une interdépendance entre espaces urbains végétalisés et comportement humain. Chaque personne représente et associe à ces lieux la fonction et le rôle qu'il désire, ceci en l'adaptant à leur situation et à leur cadre de vie. Ces espaces sont utilisés comme des lieux de transition rapide et fortuite au monde urbain, permettant d'accéder à un espace de nature inféodé à la ville. Ils représentent moins des espaces de loisirs que de liens avec la nature sauvage. L'étude des représentations sociales permet d'attribuer différentes fonctions aux espaces urbains végétalisés : une fonction plastique, esthétique (insertion visuelle, végétation urbaine, couleurs, odeurs) et une fonction de refuge psychosociologique (confort et sécurité des usagers, lieu protecteur pour le moi, significatif de féminité). Ainsi, la nature urbaine traduit un état d'âme qui, de ce fait, semblable à un miroir, renvoie à l'utilisateur plus que sa propre image. Les espaces urbains végétalisés ne sont pas ressentis en fonction de leur classement, ou de leur nom, mais de leur capacité à être investis. Grâce à eux, la relation des urbains à la nature est suspendue, non déniée ou coupée.

Les espaces urbains de nature sont donc perçus et vécus comme une échappatoire de proximité, un lieu autre que celui de l'habitat, mais tout aussi rassurant et protecteur. Les habitants opposent ces espaces

aux montagnes. Ainsi, les discours qualifiant les espaces urbains végétalisés sont significatifs de domestication de la nature et de désintérêt. Mais la relation entre les usagers et l'espace urbain végétalisé ne se réduit pas à des propriétés matérielles (architecture végétale, aménagement paysager). De sa structure, de sa localisation, de son intégration et de ses fonctions découlent des représentations pour ses usagers : ceux-ci inscrivent dans l'espace leur sensibilité et leur quête de protection. La relation à l'espace comme expérience vécue révèle des espaces chargés de significations liées à des représentations. Même si les Grenoblois critiquent les espaces urbains végétalisés ou les délaissent au profit des montagnes, tous leur confèrent un intérêt et une bienfaisance pour la ville. Les espaces urbains végétalisés façonnent ainsi l'habitat des Grenoblois ; en retour les habitants façonnent ces espaces par les activités qu'ils y exercent. Cette relation constitue un langage qui renvoie à la condition d'existence concrète des citoyens, lesquels ne sont pas indifférents aux dispositifs spatiaux et aux propriétés d'ambiance qui caractérisent ces lieux. Ceux-ci sont perçus comme des unités protectrices et des supports de l'identité personnelle tout en représentant, paradoxalement, l'affrontement toujours possible avec l'inconnu. Si les espaces urbains végétalisés sont pensés pour le développement personnel des citoyens, leurs usages multiples et parfois contradictoires peuvent générer, si ce n'est des conflits, tout du moins, des angoisses face à l'altérité.

Les représentations et appropriations diffèrent selon le genre des répondants. Ainsi, pour les femmes ces lieux sont ressentis comme des espaces libres, protecteurs, où la cellule familiale s'y recompose sans le père : « *les femmes y ont la liberté d'exprimer un certain type de féminité. Elles vivent sous le signe d'une vigilance dominatrice à l'égard des autres enfants et à l'égard des inconnus surtout masculins* » (SANSOT, 1994). Ces espaces ouverts offrent aux femmes un refuge protecteur leur donnant l'impression qu'elles sont dans une unité close. Pour les hommes, ils sont les représentations spatialisées d'un mouvement alternatif toujours possible entre un espace libre et un extérieur. Ils s'installent plutôt à la frontière entre un intérieur et un extérieur. Pour eux, ces espaces ouverts sont le support d'une réassurance narcissique dans la mesure où ils signifient une action d'intromission réversible. Les espaces urbains végétalisés sont significatifs de féminité. De ce fait, ils apportent une parité architecturale. Les femmes disent fréquenter de façon plus récurrente les espaces de nature domestiquée, au regard des montagnes, élément de nature sauvage, dont elles apprécient a fortiori la présence et la proximité.

## 2. LES DEMANDES DE NATURE AUPRÈS DES INSTITUTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les institutions ont souvent une vision prospective et hésitante de la nature. Leur vision est globalement celle d'une nature acceptée par le plus grand nombre, une nature esthétiquement satisfaisante. Ce point de vue privilégie l'entrée sociale et rapproche la nature du cadre de vie. Il souligne aussi l'hésitation des institutions entre « nature cadre de vie » et « nature esthétique ». En réalité, dans ces tentatives de cerner ce que peuvent être les demandes de nature, plusieurs conceptions apparaissent :

- la première est la « nature d'autrefois » basée sur d'anciennes représentations (peinture, littérature), façonnée par les agriculteurs (paysage de campagne) et dont les pratiques seraient partagées entre espaces de loisirs et espaces naturels protégés,

- la seconde est une « nature naturée », un compromis entre l'évolution des modes de vie et les traditions, où des règles d'esthétisme permettraient l'implantation d'équipements s'intégrant dans la nature, tout en respectant la valeur paysagère des lieux,

- la troisième est celle d'une « nature populaire » où la demande d'accessibilité serait moins discriminante : une nature ouverte à un plus grand nombre de couches sociales, offrant un maximum de ressources matérielles (aménagements, entretiens) et immatérielles (esthétisme, qualité de vie).

Cette demande de nature populaire rejoint la conception d'une vision de la nature qui autorise la présence du plus grand nombre et refuse une bipartition du monde. La nature serait celle de la mixité, faite à la fois d'une sorte de bricolage esthétique (jardin et nature lointaine, exploitation des ressources garante d'une alimentation saine) et de social (bonnes relations entre voisins, équité, égal accès aux ressources). Elle rejoint l'utopie, selon laquelle s'articulent l'immatériel et le matériel, renversant l'opposition nature/société, externe/interne. Il s'agit d'une vision inverse de celle prati-

quée dans les espaces de nature sauvage où le citoyen ne participe pas à la gestion des espaces, mais les utilise « *comme un rêve compensatoire des frustrations liées à la ville* » (LUGINBÜHL, 2001).

### • 2.1. Les attentes sociales de nature périurbaine

À partir des entretiens réalisés auprès des institutions de développement et d'aménagement du territoire, cinq raisons principales expliquent le choix des citoyens de s'installer en périphérie de Grenoble :

- « *la possibilité de devenir propriétaire d'une maison avec jardin* » : l'aménagement du temps de travail et le développement des transports permettent aux travailleurs des villes de repousser la distance domicile-travail, et donc les limites entre ville et périphérie. Le temps de loisirs dont disposent les néoruraux leur permet de transformer de leur cadre de vie : par exemple, « *le jardinage est le loisir le plus développé permettant l'embellissement du jardin et l'entretien d'un potager* »,

- la recherche d'un meilleur cadre de vie que celui proposé en ville : « *les néoruraux souhaitent quitter la densité, la pollution sonore et atmosphérique urbaine, pour eux, comme pour leurs enfants* »,

- « *les prix des terrains sont moins onéreux que ceux pratiqués dans le centre-ville* » : bien que ce point mérite d'être nuancé, vu la récente montée des prix en zone périurbaine et la diversité des espaces périurbains ;

- le souhait d'une reconnaissance sociale : « *la rive droite du Grésivaudan est considérée comme le lieu de résidence de la bourgeoisie grenobloise* », l'accession à la propriété est donc synonyme de reconnaissance sociale,

- la nostalgie de moments passés à la campagne : la majorité des personnes rencontrées, au fur et à mesure de l'entretien, évoquaient - en recouvrant parfois à l'introspection - des souvenirs liés à la campagne, et souvent au temps de l'enfance.

D'après les institutions, les citoyens plus enclins à s'installer dans les territoires ruraux proches de Grenoble sont majoritairement des cadres supérieurs, moyens et divers employés (cadres et fonctionnaires). Les rythmes et modes de vie diffèrent donc entre nouveaux ruraux et ruraux en place. Les néoruraux participent dans certains cas à la vie locale des villages, ils sont parfois même à la tête du conseil municipal. En outre, ils peuvent aussi se constituer en association de défense des riverains afin de limiter l'accès à des exploitants ou à d'autres néoruraux désirant s'installer à proximité de leur maison. Une méconnaissance et une mésentente existent entre ces deux populations, et posent éventuellement des problèmes relationnels. En effet, les néoruraux reprochent aux ruraux en place d'être méfiants et peu accueillants : « *pour les ruraux, ces nouveaux habitants sont individualistes, désirant davantage de services, de confort et de qualité de vie comparables à ceux de la ville* ». Ce qui est vu comme un paradoxe par les acteurs, car tout aménagement transforme le milieu. De plus, les néoruraux « *affichent une forte détermination dans l'acquisition d'un permis de construire en zone rurale, et une fois propriétaire ils sont déterminés à interdire toutes constructions près de leur habitat* » (des unions de quartier, associations de protection se créent). Mais les territoires ruraux périphériques représentent des lieux de loisirs pour les citoyens, qui y découvrent les enjeux et les contraintes de la profession agricole. En retour, « *les agriculteurs perçoivent davantage les attentes des citoyens et orientent leurs activités en fonction des demandes* ». Ainsi se crée un échange entre citoyens et agriculteurs en place qui permet à ces deux populations de se rencontrer, de se découvrir et de cohabiter.

D'après les entretiens menés auprès des acteurs du développement et d'aménagement du territoire, les principales attentes des néoruraux sont :

- d'obtenir les mêmes services à la campagne qu'en ville : « *ils conservent leurs habitudes et acquis de la ville et ne veulent pas en être coupés* ». Les demandes concernent l'installation des réseaux (eaux usées,

lignes téléphoniques, transports en commun), des services d'accueil (les garderies et cantines scolaires), l'accès à la culture (cinéma, bibliothèque), tout en maintenant la qualité paysagère. Selon les acteurs, « avec une qualité de vie meilleure et des services identiques à la ville, davantage de citadins choisiraient de vivre en périphérie, ce qui participerait à l'étalement urbain et remettrait en question la qualité paysagère qui leur est si chère. (...) Aussi, cela contredirait les raisons pour lesquelles les néoruraux ont quitté la ville (augmentation de la population, des véhicules, des nuisances sonores, des pollutions, etc.) »,

- être en contact avec le monde agricole : « apprendre des techniques et méthodes de culture, acheter des produits à la ferme », ce qui contribue à la valorisation du travail des agriculteurs et à leurs développements économiques ;
- une gestion de l'espace rural et naturel répondant à leurs demandes et attentes : globalement, il s'agit d'un « espace aux caractéristiques naturelles, tout en étant accueillant et discrètement aménagé ».

Pour les acteurs, les territoires ruraux en périphérie de l'agglomération grenobloise ne doivent plus être considérés comme une réserve foncière : « l'espace non bâti, moins onéreux, ne doit pas être considéré comme espace à urbaniser, car il est important au niveau paysager et la ville a besoin d'espaces, de coupures vertes qui ralentissent la conurbation et la hausse des prix du foncier ».

### • 2.2. L'agriculture périurbaine comme outil d'aménagement

L'analyse des propos révèle que les limites entre la ville et la périphérie ne sont pas distinctes. Couramment, les acteurs rencontrés se réfèrent au découpage du schéma directeur de l'agglomération grenobloise. Par ses services, commerces et loisirs proposés, la ville-centre de Grenoble exerce une attractivité sur les habitants de la périphérie. Cette dernière est perçue comme un espace de loisirs, précieux pour la ville-centre, où citadins et ruraux se rencontrent et cohabitent. Les communes les plus proches de Grenoble sont reconnues comme d'anciens villages

renforcés de constructions nouvelles (logements, usines, centres universitaires) et disséminés dans une campagne demeurée, en grande partie, agricole. Cependant, beaucoup d'institutions déplorent l'aspect intensif de l'agriculture qui se spécialise afin de répondre à la demande des consommateurs et pour être compétitive face aux grandes surfaces.

De plus, les communes en périphérie de la ville-centre sont qualifiées de villages-dortoirs. Elles sont habitées par une population ayant quitté son logement urbain pour venir s'y installer, mais qui reste rattachée à la ville par son activité professionnelle, son mode de vie, ses loisirs. La périphérie se voit donc rythmée par les déplacements pendulaires. Les territoires périurbains faisant l'objet de pressions foncières de la part des citadins voient leur principale activité économique mise en péril. Les institutions constatent un déséquilibre entre l'engouement pour le marché foncier et les transactions agricoles. Face à la demande citadine en terrains constructibles, les agriculteurs développent des stratégies. Certains obtiennent le classement de toutes ou d'une partie de leurs parcelles en zone constructible afin que la vente soit plus avantageuse : c'est le cas d'agriculteurs âgés et retraités n'ayant pas de succession. D'autres s'organisent et s'adaptent afin de perpétuer leurs activités, comme l'agriculture raisonnée ou biologique, les animations à la ferme, etc. Puis, les plus gros producteurs achètent des terres et agrandissent leur exploitation agricole.

Cette croissance urbaine entraîne des transformations et modifications majeures sur les fonctions et activités des territoires ruraux et agricoles en périphérie de Grenoble : un espace rural et agricole interstitiel, en attente ; un espace agricole qui demeure, mais où la société rurale change ; une disparition progressive et irrémédiable des espaces périurbains les plus proches de l'agglomération.

En dépit de ces difficultés, l'agriculture périurbaine grenobloise constitue un outil de gestion et de maintien de la ville. Face aux attentes et aux comportements des cita-

dins et néoruraux, les institutions de développement et d'aménagement du territoire cherchent à limiter l'exode urbain en pesant sur la densification de la ville en :

- « concentrant les services de la ville (et non leur extension) »,
- « développant les transports en commun dans l'agglomération grenobloise et plus largement le département », telles les liaisons train-tram pour le déplacement sur une plus grande surface, la création de parkings relais...,
- travaillant sur « l'amélioration du cadre de vie en ville » : la qualité architecturale et environnementale,
- œuvrant à la reconquête des zones d'activités, par l'application de la loi sur la répartition de la taxe professionnelle dans l'agglomération afin d'éviter les déséquilibres entre les communes,
- réfléchissant à « l'éloignement des logements sociaux de la ville centre (...), car les citadins n'apprécient pas cette cohabitation »,
- mettant en place « la limite de l'extension urbaine et de l'urbanisation de la périphérie par le maintien de l'agriculture », comme le projet « agri-urbain » du Ministère de l'Agriculture pour le développement urbain et le maintien de l'agriculture,
- donnant « un nouveau statut aux agriculteurs pour l'entretien du paysage, afin de maintenir l'agriculture en périphérie et de céder progressivement des terres agricoles à l'urbanisation ».

Cette dernière citation peut surprendre par la contradiction des propos. En effet, comment maintenir les activités agricoles si l'on cède progressivement à l'urbanisation ? Ce nouveau statut accordé aux exploitants répondra-t-il à cette question ?

### 3. LES USAGES DE LA NATURE PAR LES INSTITUTIONS D'ANIMATION NATURE

La présence des montagnes dans le paysage grenoblois se ressent dans les animations nature proposées par les institutions (ski, canyoning, randonnée, alpinisme, escalade, spéléologie). Ces pratiques sportives sont indissociables des montagnes environnantes, qui sont à la fois « *un milieu de vie de communautés humaines, de détente, de découvertes, d'expérience* ». Cependant, « *des participants aux séjours de haute montagne se plaignent souvent des conditions d'hébergement* » jugées trop spartiates. En réponse à cette demande, la charte pour l'an 2000, élaborée par le Club Alpin Français (CAF), stipule que « *la modernisation des refuges existants sera limitée à des normes sanitaires et de sécurité minimales sans évoluer vers de l'hôtellerie d'altitude* ». Depuis plus d'un siècle, la montagne a été équipée pour que l'homme y exerce ses loisirs. Ainsi, la nature accueille des stations de ski, refuges, supporte le ballet incessant des véhicules de touristes. Face à ce constat, toutes les institutions rencontrées s'engagent à ce que leurs adhérents aient un comportement responsable envers la nature et l'environnement, par exemple, ne pas laisser de déchets en montagne, avoir une présence discrète...

#### • 3.1. Les demandes sociales de nature sauvage

Dans les lieux de nature, une forme de pratiques sportives s'exprime par la tendance à prendre ses distances par rapport à la ville. Ce modèle valorise la nature contre l'urbanité et contre la nature en tant que produit, objet de consommation. Dans cette perspective, les institutions reconnaissent à la nature des droits inaltérables qu'elles cherchent à défendre. Cela se caractérise par la demande de produits et de pratiques de nature, au mépris de la culture et des attentes urbaines. La priorité est ainsi donnée sur un plan sportif aux puristes, aux néo-aventuriers, à ceux qui sont au plus près d'une conception extrême, dure, mystique et écologique de la nature. Pour certains, la montagne est un lieu de pratiques sportives propice aux performances. Un lieu pour s'évader, se dépasser et se valoriser. Ces

activités sont largement plébiscitées par les médias et les agences de voyages. Toutefois, beaucoup de ces pratiques, comme « *les départs en haute altitude où les skieurs sont déposés en hélicoptère et descendent à ski des barres rocheuses, ne sont pas en harmonie avec la nature* ».

Tout en étant un espace de pratique sportive et de communion avec la nature, la campagne proche de l'agglomération répond aussi au besoin d'évasion des citoyens. L'activité sportive n'est pas transformée en une activité commerciale pure ; elle rend possible une relation de proximité avec l'espace naturel qui ne repose pas sur un échange marchand. La relation avec l'adhérent est fondée sur le partage d'une passion identique pour les sports de nature. « *L'adhérent est avant tout un pratiquant auquel il faut transmettre le respect et les secrets du lieu et de l'activité* ». Le partage de la passion offre à la personne la possibilité d'établir une relation fusionnelle avec l'espace rural. Nous avons relevé deux paradoxes redondants, évoqués par les institutions d'animation nature :

- les randonneurs attendent de ces espaces de nature une certaine liberté, une solitude, mais ils savent que leur passage marque peu ou prou la nature. La liberté revendiquée comme un droit oblige à admettre les contraintes du Droit. L'incapacité des hommes à se taire, leur envie irrésistible de raconter, de se raconter, attire les autres dans ces espaces de nature, précipitant le solitaire dans la foule des amateurs de solitude,

- les activités de nature ont toujours été des activités de découvertes, en lien avec le tourisme (la Société des Touristes Dauphinois, le CAF) et à ce titre elles obéissent à la règle selon laquelle le tourisme est vu comme à la fois comme une panacée et un problème par les locaux.

Ces paradoxes sont liés au tourisme moderne, à ses rapports aux territoires de pratique et l'accès à ces territoires : le tourisme est la seule industrie mondiale où l'on n'apporte pas le produit au client, mais où l'on transporte le client vers le

produit. Quelles que soient les solutions apportées à ces faits, elles doivent tenir compte du fait que pour beaucoup de pratiquants, leurs activités reposent sur une conception humaniste de la nature. Au lieu d'opposer l'homme et la nature (conception naturaliste) ces personnes considèrent que l'homme fait partie de la nature, que l'espèce humaine a tout autant besoin des espaces naturels que les autres espèces ; pour conserver leurs richesses, ces activités doivent donc être pratiquées dans un espace préservé.

#### • 3.2. Les activités de nature comme outil d'animation et d'éducation

Les demandes de nature des adhérents d'institutions d'animation nature varient en fonction de leur domiciliation dans le centre-ville de Grenoble (issus de quartiers populaires, parfois en échec scolaire ou en recherche d'emploi, et ayant peu l'occasion de pratiquer des activités de nature), ou en périphérie, où ils sont en rapport avec la nature (ballade, activités sportives). Pour une institution d'animation nature dont les adhérents sont majoritairement issus de quartiers populaires, la demande est celle d'une nature sauvage (montagnes, forêts), en particulier « *de lieux peu fréquentés et peu équipés* ». Bien qu'à l'intérieur de la même population, les représentations comme les demandes de pratiques diffèrent selon l'âge, le sexe et l'appartenance à l'un des groupes sociaux (jeunes de quartier, résidents en périphérie). Les institutions se veulent être le lieu d'un brassage social, mais il n'y a guère que dans les structures d'éducation populaire que les personnes issues des couches défavorisées accèdent à des animations de nature. Cependant, toutes les personnes ne sont pas attirées par l'exercice d'activités de nature, mais au travers des discours nous notons une dominance des couches moyennes et supérieures dans l'adhésion et la pratique de ces activités. Selon les acteurs, « *la pratique de certaines activités de nature n'est pas à la portée de toutes les bourses* ». Les sports peu accessibles, car exigeant un matériel onéreux (comme le ski, l'escalade, le vélo) sont « *essentiellement proposés dans les lieux associatifs où la population n'a guère la possibilité de s'adonner à leur pratique* ».

En s'appuyant sur les vertus pédagogiques de la nature, les institutions d'animation nature se reconnaissent une mission d'éducation et de sensibilisation de leurs adhérents, à la nature et à l'environnement. Selon les acteurs, les loisirs de nature « *socialisent les jeunes qui n'ont pas une approche innée à la nature* ». Cette approche éducative s'oppose à une approche de consommation de la nature. Les institutions cherchent à éduquer les citoyens dans leurs pratiques d'activités de nature. Que ce soit par des camps de vacances, classes vertes, stages sportifs, la fonction d'utilité publique et éducative qui renvoie au civisme civique est ainsi légitimée. Les projets pédagogiques et d'aménagement des espaces de nature (chantiers éducatifs, camps nature, chemins de promenade, sentiers de découverte, visites de fermes) sont de plus en plus développés dans l'agglomération grenobloise, et « *permettent de favoriser les apprentissages et les initiations sportives et culturelles et sont révélateurs de l'intérêt des citoyens* ». Certains acteurs vont encore plus loin dans cette éducation civique. Ils exploitent la possibilité, donnée à la nature, de constituer un champ de valeurs et de propriétés propres par le contact authentique avec la nature. Les fonctions vertueuses, saines et rédemptrices de la nature sont mises en avant : « *la nature est un espace éducatif, une école de vie et de formation des caractères* ». Selon les institutions, elle possède des qualités éducatives attachées à des principes élémentaires : rusticité, vie simple, logique de l'épreuve, absence d'une logique marchande, isolement et prise de distance avec la ville et les réseaux de sociabilité classique. Ce lien avec la nature permet l'expression des qualités réflexives et introspectives de l'individu confronté à sa nature personnelle : « *elle permet le renforcement des valeurs de solidarité lorsque les individus font face à la difficulté de l'épreuve* ». On retrouve dans cette approche des références issues du scoutisme<sup>(5)</sup> et de l'hébertisme<sup>(6)</sup>. Des actions de réinsertion pour les personnes en mal de vivre ou asociales sont menées dans des centres aménagés en pleine nature. Ainsi, une relation, autour de cette symbolique et des vertus éducatives de la nature, s'établit entre les éducateurs et les publics pratiquants.



- 3 -

- 3 - Le parc Paul-Mistral et l'emblématique tour Perret, construite en 1924, « *pour regarder les montagnes* » (Avenier, 2013)  
Source : Ville de Grenoble

Les pratiques sportives en milieu naturel posent trois questions majeures. Les représentations de la nature sont-elles d'ordre culturel ? Les représentations de la nature ne sont ni universelles, ni uniques, mais personnelles. La nature est appréciée pour elle-même, elle a ses propres lois auxquelles l'homme doit se conformer. Ainsi, nature et culture sont intimement mêlées. Ce qui conduit à la deuxième interrogation : faut-il organiser les pratiques de nature, et est-ce que la notion d'organisation est compatible avec celles de liberté, d'autonomie et de responsabilité ? Pour l'ensemble des institutions, le libre accès à la nature est considéré comme un droit imprescriptible. Mais ce droit ne se heurte-t-il pas à d'autres visions, à d'autres Droits ? L'État est garant de l'équilibre global. L'établissement de règles d'organisation est la seule façon de répondre au problème posé. Sans ces règles (établissement d'un consensus), nous ne voyons pas comment il peut y avoir de réelle liberté, car un groupe est toujours l'otage d'un autre. La dernière question est donc : comment organiser les pratiques de pleine nature sans les dénaturer ?

Selon le Directeur du SIPAVAG « *une dimension européenne des problèmes se fait sentir. Les espaces de nature peuvent être partagés par des pays voisins, qui rencontreront les mêmes problèmes* ». Une concertation européenne est donc souhaitée pour ces espaces. Ensuite, « *en une ou deux décennies, les problèmes se sont plutôt déplacés vers la vallée, ce qui pose la question de l'équipement*

*des espaces de nature de la vallée jusqu'à la moyenne montagne* ». Deuxième conséquence de ce déplacement vers la vallée, les pratiquants empiètent sur les territoires d'activités de ceux déjà en place, posant le problème de la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux très différents, jusque dans leurs intentions, car certains sont des exploitants agricoles, d'autre de simples promeneurs. La solution semble résider dans la place accordée à l'information et à l'éducation, notamment sur les comportements, afin de ne pas avoir à les réglementer. Pour la Directrice du service éducation de la FRAPNA « *il est nécessaire d'observer ce qui se passe sur tous les types de terrain au fur et à mesure que se diversifient les activités de pleine nature. Il faut connaître l'impact des activités sur les milieux et mieux définir ce qui paraît avoir aujourd'hui une importance décisive, comme les seuils de fréquentation à ne pas dépasser sous peine de dégradation irréversible du milieu* »<sup>(7)</sup>. Cela nécessite l'instauration d'un dialogue entre pratiquants et institutions, ainsi qu'une meilleure connaissance des territoires dans lesquels ils évoluent. Pour cela, les institutions doivent davantage connaître les activités de pleine nature pour ne pas rechercher des réglementations généralisées et contraignantes. À la croisée de ces préoccupations se pose la question des moyens d'information, d'éducation, et de dialogue. Si les institutions peuvent imaginer ces actions à l'intérieur des associations, écoles, sont plus démunies en ce qui concerne les pratiquants individuels, isolés.

### CONCLUSION : DES FONCTIONS SOCIALES DE LA NATURE AUX RÔLES DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Dans les représentations sociales, une dichotomie entre ville et campagne persiste, qui semble liée à la crise urbaine et à celle de l'emploi, comme à l'amélioration des rythmes de travail et à l'accroissement de la mobilité. La campagne n'est pas idéalisée, car elle ne procure aucune ressource. Par contre, l'on constate l'idéalisation d'une zone d'habitat préservée du stress urbain. Dans l'agglomération grenobloise, les modes de déplacements se développent (axes routiers, liaisons train-tram, parkings relais), ce qui procure aux habitants des périphéries une plus grande mobilité et les rattachant à l'aire urbaine. La qualité de l'environnement urbain ne se mesure pas seulement en termes de qualité des logements et d'espaces collectifs, mais aussi en degré d'animation de la vie urbaine. Dans cette nouvelle qualification urbaine, le rapport à la nature est donc appréhendé comme une composante de l'espace de vie, une figure amicale et emblématique de Grenoble.

Pour autant, l'agriculture est tantôt mise en cause pour son impact négatif sur l'environnement, tantôt louée, sinon indemnisée, pour les bienfaits qu'on lui reconnaît dans ce domaine. Peut-on dans ce cas parler de services, et comment les analyser ? Au sens strict, un service est un acte délibéré et utile. Dans la relation agriculture-environnement, cette définition est étendue aux effets externes positifs, non intentionnels : « *le critère de l'utilité est discriminant, il se traduit par une demande, dont l'analyse économique des services environnementaux doit s'y référer. Si la demande est suffisamment explicite, si elle est satisfaite, l'effet n'est plus externe* » (THIEBAUT, 1992). Il faut donc commencer par préciser la demande : qui sont les bénéficiaires finaux de la pratique agricole ? Ils sont d'abord déterminés par le besoin satisfait par cette pratique : besoin culturel, de paysage, d'activité nature. Le besoin peut être satisfait par plusieurs objets et, même, par plusieurs types de prestations. Le besoin peut être ressenti par le bénéficiaire final, le citoyen. Souvent en matière d'environnement, il l'est par une minorité, ou bien il est

décrété par les pouvoirs publics, d'où l'importance de préciser qui exprime la demande (collectivité locale, société concessionnaire de services publics, maison des jeunes, associations sportives). Ensuite, il faut déterminer la contrepartie de cette demande, à défaut de quantifier un consentement à payer, du moins repérer ce qui est dépensé (du temps ou une autre utilité).

En ville, la recherche d'une qualité environnementale, pour vivre, se déplacer, exercer ses loisirs, est au cœur des attentes sociales. L'étalement urbain en milieu rural semble offrir aux citoyens la possibilité d'accéder à un logement moins cher, plus grand, dans un espace ouvert, à proximité de la nature. En campagne, les espaces agricoles sont perçus comme des espaces de loisirs et de détente, par opposition à l'environnement urbain. Ce sont des espaces de tranquillité, de dépaysement et de nature. Le souhait des néoruraux, comme ceux des ruraux en place, s'exprime davantage en termes de conservation de cet environnement, auquel certains d'entre eux, comme les agriculteurs, contribuent. L'ouverture de l'espace et la présence de nature se présentent comme les caractéristiques communes des paysages recherchés par la demande sociale actuelle. L'analyse de l'emploi du mot « nature », dans les discours, renvoie aux « images d'Épinal » des campagnes françaises, dans lesquelles les paysages sont structurés par les parcelles agricoles organisées autour d'un bourg. Une image type de ces constructions mentales dresserait le paysage suivant : au premier plan un village de campagne, avec ses habitations et son clocher, entouré de champs offrant une palette de couleur, bordé de quelques arbres ; au second plan des collines et vallons, sur lesquels sont implantés des espaces boisés ; au dernier plan les massifs montagneux avec de la forêt à la base, puis de la neige sur les plus hautes cimes. L'analyse du discours montre un attachement pour l'agriculture, en tant que reflet d'une activité menacée. Les activités agricoles sont évoquées au travers des souvenirs d'enfance, des histoires des aïeux, des plus beaux paysages ruraux. Ils sont le reflet des civilisations agricoles qui nous ont précédés. Les agricultures de proximité, comme le maraîchage, l'accueil et la vente à la ferme, sont prisées des citoyens,

qui en partagent le produit et en retirent un aspect ludique et éducatif. Cependant, les activités agricoles modernes et mécanisées sont décriées, car ressenties comme une altération de la relation entre l'homme et son environnement.

Les attentes sociétales conçoivent le rôle des activités agricoles, comme garante du maintien et de l'entretien d'espaces de nature, en périphérie de la ville. Elles aspirent au développement d'espaces gérés par les agriculteurs, mais où les citoyens pourraient accéder à des espaces de loisirs, des fermes pédagogiques, des chemins de randonnée. La coupure verte que constitue l'agriculture dans le paysage périurbain est une fonction passive, tout comme l'occupation agricole des zones inondables ou d'autres espaces dangereux pour l'habitat, tels les cônes d'envol des aérodromes, les couloirs des lignes à haute tension. « *Les fonctions passives paraissent et peuvent être prises en compte dans les documents d'urbanisme qui en protègent le support. Le problème réside dans la durée de cette protection liée au rythme de révision des documents et dans l'harmonisation entre la protection de l'espace ouvert comme bien collectif et la protection de l'outil foncier de production privée. Il s'agit de compenser l'écart entre la valeur de rendement de la terre agricole et la valeur vénale potentielle du terrain à bâtir, ce qui peut se faire par le remembrement-aménagement ou par la fiscalité* » (RENARD, 1989). Les services actifs que peut rendre l'agriculture périurbaine pour diversifier l'offre de produits, de service et d'entretien des paysages ont été imaginés depuis longtemps, allant jusqu'à faire de « *l'agriculteur périurbain un animateur-éducateur* » (CRU, 1980). Mais, dans la législation, cette distinction est floue et impose des services marchands payés par la collectivité, comme l'aide à la restauration et l'entretien du patrimoine agricole (vieille ferme, moulin, four à pain). En matière de biodiversité, comme de culture des variétés agricoles anciennes (types solanacées et cucurbitacées) l'agriculture périurbaine, par la demande citadine est un formidable atout pour l'éducation, mais aussi la conservation et transmission aux générations futures des variétés végétales et animales rares (MARCHENAY, 1987). ©

- 4 -



- 4 - Crédit photo : Bernard Lenseil

## NOTES

- (1) Marie Laurencin, l'abbé Cales, Stendhal, De Maistre, Lionel Terray, Haroun Tazieff, etc.
- (2) DEBARBIEUX (1996), DREYFUS (1990), FRAPPAT (1979), GUMUCHIAN, VANIER, VEYRET (1967).
- (3) Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, Directeur adjoint et chef du service Aménagement et Développement du Territoire, Chargé de mission du service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes de l'agglomération grenobloise, Directeur du service Espaces Verts et Directeur du service Prospectives Urbaines de la Ville de Grenoble, Chargé d'étude environnement à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.
- (4) Directeur du service Éducation et Coordinateur du Réseau Education Nature Environnement à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Isère, Directeur du Centre d'Initiation Nature et Environnement à la Ville de Meylan, Directeur et animateur à la MJC des Allobroges de Grenoble, Directeur de La Maison Des Habitants, Directrice des Amis de la Terre, Initiateur de randonnée au Club Alpin Français, Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes (SIPAVAG), Directeur du Service Education Jeunesse à la Ville de Grenoble.
- (5) Organisation pour la jeunesse, créée en 1907 par Baden-Powell, visant à éduquer sur le plan moral et civique, par la vie en communauté.
- (6) Méthode d'éducation physique instituée par Georges Hébert, éducateur français, préconisant l'exercice dans un cadre naturel.
- (7) En l'état actuel des connaissances, ces seuils sont invoqués par les naturalistes qui reconnaissent eux-mêmes ne pas pouvoir les définir précisément dans les différents sites.

## BIBLIOGRAPHIE :

AVENIER C., 2013, L'ordre du béton, Grenoble, Ed. CRATERRE éditions, Coll. « Cultures constructives », p. 43.

BOUMAZA N., 1997, « Territoires contemporains et représentations : des vieux paradigmes urbanistiques... », Revue de Géographie Alpine. Grenoble, Ed. Cent pages, tome 85, n°4, pp. 175-185

Centre de Recherche d'Urbanisme, 1980, Espace verts et qualité de la vie. Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Ministère de l'Agriculture. Paris, 285 p.

DEBARBIEUX B., 1996, « Grenoble et ses montagnes : entre la métaphore de la racine et celle de l'écrin ». Actes du colloque de Fontaine, 400000 habitants au cœur des Alpes, pp.45-59

DREYFUS P., 1990, Histoire de la Résistance en Vercors, Paris, Arthaud, 288 p.

DREYFUS P., 1997, Vercors citadelle de liberté. Grenoble, Ed. Arthaud, 1969, réédition, Arthaud, 395 p.

FRAPPAT P., 1979, Grenoble le mythe blessé. Paris, Ed. Alain Moreau.

LUGINBÜHL Y., 2001, La sensibilité écologique des Français. Conseil national du paysage, 28 mai. Paris, p. 157.

MARCHENAY P., 1987, A la recherche des variétés locales de plantes cultivées. Bureau des ressources génétiques, Paris, 209 p.

RENARD V., 1989, Politiques foncières et agricultures périurbaines en Europe : réglementation et incitation. Actes du colloque Agriville 89, Grenoble, 191 p.

SANSOT P., 1994, Jardins publics. Paris, Ed. Payot, 272 p.

TCHÉKÉMIAN A., 2007, « Le citoyen et la nature : entre représentations et pratiques sociales de la nature sauvage et domestique à Grenoble », dans Imaginaire, Territoires, Sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale, sous la direction de VIALA L., VILLEPONTOUX S., Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, Montpellier III, Coll. Territoires en mutation en Europe, pp. 379-399.

THIEBAUT L., 1992, Demandes de biens d'environnement et interventions publiques en agriculture - cas de la France. Thèse de doctorat en économie de l'université de Montpellier I, 359 p.

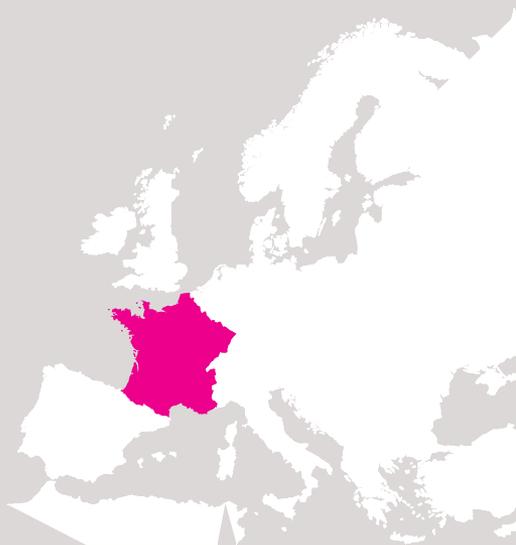
TORGA M., 1986, L'universel, c'est le local moins les murs. CAYRONC. (trad.) Ed. Wilhelm Blake and Co, Barnabooth, Bordeaux, p. 25.

VEYRET P., VEYRET G., 1967, Grenoble, capitale alpine. Paris, Ed. Arthaud, 245 p.

# L'herbe et le bitume

## L'expression des enjeux et conflits entre nature, homme et automobile dans l'aménagement de la voirie de centre-ville

} Bernard Gauthiez  
Université Jean Moulin Lyon 3



**D**ans l'approche des questions relatives à la place de la nature dans les villes d'aujourd'hui, les plantations des espaces publics et les espaces verts prennent une place très importante. D'une certaine façon, il s'agit cependant, sous cet angle, de porter notre attention sur des dimensions assez superfétatoires, en ce sens, comme je vais essayer de le faire apparaître, qu'il s'agit d'une superstructure dont la place est relativement marginale dans les faits, même si elle a beaucoup d'importance du point de vue du paysage et des représentations mentales de la nature parmi les habitants. Cette dimension secondaire se comprend mieux, d'une part dans le monde

de l'action, parce que ces objets et espaces sont de gestion publique, et donc maîtrisables et modelables directement, d'autre part dans celui de la domanialité, parce que les domaines privés échappent à ce type d'action. De ce fait, ces derniers sont souvent peu étudiés, et donc mal connus.

La place donnée aux discours sur la nature aujourd'hui est grande. Les publications sont très nombreuses à lui être consacrées, dans un contexte de forte revalorisation, mais aussi d'enjeu politique croissant, ce qui explique la très forte propagande la concernant, et un décalage parfois surprenant entre discours et action.

**“Ces espaces illustrent d’une façon parfaite et dérangement le rapport à la nature de nos sociétés ‘développées’.”**

Dans cette réflexion au titre volontairement piquant, je voudrais aborder des espaces qui ne sont pratiquement jamais, semble-t-il, en tant que tels concernés par les études relatives à la nature, sauf peut-être au titre de la biodiversité de la végétation spontanée : les espaces de voiries et trottoirs, de stationnement, là où l'utilité (je n'ose dire la fonctionnalité, on verra pourquoi) domine les préoccupations de l'action. Ces espaces illustrent d'une façon parfaite et dérangement le rapport à la nature de nos sociétés 'développées'. En effet, ils sont ceux où l'action d'éradication du vivant est la plus volontaire et la plus agressive. Même si cette action tend aujourd'hui à être moins violente, avec notamment la réduction voire la suppression de l'usage des herbicides. Rappelons que cette action ne vise pas à favoriser l'apparition d'être vivants dans ces espaces, mais à moins les menacer à l'aval, d'où d'ailleurs l'invention de nouvelles techniques de destruction, comme la chaleur ou la vapeur. On le voit, l'objectif est alors toujours de détruire. En regard de cette action anthropique forte et constante, la biosphère est un contexte qui a aussi sa force, fondée sur l'adaptation, la résistance, la résilience, les relations entre espèces. À tel point que, malgré la violence de l'agression, ces espaces de voirie ne sont pas totalement morts. Ils le sont toutefois, tendanciellement, dans les voiries des centres-villes, où l'action continue depuis des siècles a conduit à l'établissement de déserts de fait<sup>(1)</sup>.

Examinons maintenant plus en détail comment agissent ces deux forces ici antagonistes.

#### LA VOIRIE SELON L'AMÉNAGEMENT

##### • Les objectifs de l'aménagement des voiries

Le constat empirique de la réalité des voiries est très clair, et sans ambiguïté : on recouvre tous les espaces, avec des matériaux divers, principalement le bitume ou enrobé, de façon à répondre à plusieurs fonctionnalités<sup>(2)</sup>:

- Faciliter la circulation des véhicules, parfois lourds.
- Protéger les réseaux urbains d'affaissements possibles (eaux usées, eau potable, eau de pluie, gaz, fibres optiques, câbles électriques, etc.), sous les chaussées et les trottoirs.
- Rendre aisée la circulation des piétons, en évitant en particulier les aspérités du sol.
- Évacuer aisément les eaux de pluie et de fonte de la neige.
- Rendre le nettoyage facile par les moyens contemporains : jets d'eau, balayeuses, nettoyeuses.
- Faciliter le contrôle policier de l'espace public.

Les dispositifs aujourd'hui employés en France (et dans bien d'autres pays) ont cependant, techniquement, des effets pervers importants :

- L'imperméabilisation des sols renforce l'effet des précipitations importantes en accélérant l'acheminement vers l'aval des eaux pluviales et de fonte. D'où, en retour, le besoin de canalisation plus largement dimensionnées et un aménagement d'autant plus lourd, et, à l'aval, un aléa plus fort d'inondation.
- L'accès aux réseaux pour leur entretien et leur renouvellement nécessite à chaque intervention la destruction locale de l'aménagement de la voirie et sa reconstruction.
- La réduction locale du vivant.

Ces utilités sont accompagnées d'autres objectifs dont la dimension fonctionnelle est secondaire :

- L'esthétique de l'espace produit. Si les voies secondaires sont traitées de façon extrêmement simple, les espaces centraux, les plus visibles, sont en général l'objet de traitements dont la conception est confiée à des paysagistes spécialisés.
- Le contrôle des êtres vivants dans l'espace.
  - > Ce contrôle concerne les animaux, aujourd'hui bien rares en ville, mais une enquête historique montrerait que cela ne fut pas toujours le cas<sup>(3)</sup> et que tendanciellement l'animal a été de plus en plus exclu de la voirie, qu'il s'agisse d'animaux privés ou sauvages ; d'animaux 'nuisibles' ou non, domestiqués ou non. La voirie est aujourd'hui l'un des lieux où les humains tuent le plus d'animaux, certes en campagne et en périphérie urbaine principalement<sup>(4)</sup>.

> Il concerne aussi les plantes. La voirie publique en centre-ville est aujourd'hui un espace essentiellement minéral, éventuellement décoré d'arbres, dont le pied est souvent aménagé de façon à ce que nul végétal ne s'y installe. On rencontre même des espaces, par exemple prévus pour planter des arbres, où rien ne pousse de façon spontanée, tant ils sont désertifiés par l'usage d'herbicides et la disparition des micro-organismes propices au développement d'une végétation même rase (Fig.1).

### LES CHOIX TECHNIQUES

La réponse à ces objectifs passe par des choix techniques et esthétiques, conçus pour répondre à un rapport particulier à la nature, ou instaurant ce rapport. Nous reviendrons sur ce dernier par la suite, puisqu'il s'agit de l'un des points que je souhaite examiner plus en détail. Mais auparavant, il est nécessaire de bien comprendre comment les choix techniques et esthétiques sont faits.

L'aménagement des voies pour faciliter leur usage est un fait ancien, que l'archéologie a amplement attesté. Il suffit ici d'évoquer le revêtement des rues principales des villes romaines, dallage pour les plus importantes, empièchement des rues secondaires, souvent refait au fil des quelques siècles concernés, deux ou trois en France. De même, l'évacuation des eaux de pluie, si utile pour rendre plus saines et vivables les villes, existe-t-elle depuis longtemps. Les égouts avaient pour premier but cette évacuation des eaux de précipitation, et ne furent conçus que très tardivement pour recevoir les eaux usées, à Lyon et à Paris, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à Londres au même moment<sup>(6)</sup>. Dans la ville de l'époque moderne, le pavage, non imperméable, était irrégulièrement entretenu et la végétation y croissait aisément aux marges. La minéralisation des sols était donc faible, qui plus est, le fort débord des toits (souvent plus d'un mètre, limité à Lyon à 42 cm à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle) protégeait des précipitations et des rayons du soleil.



- 1 - Un pied d'arbre désertifié. Lyon, place Rebatel.

Diverses solutions techniques ont été pratiquées pour aménager la voirie<sup>(6)</sup>. Pour prendre l'exemple de nos villes, c'est surtout depuis le XIX<sup>e</sup> siècle que des techniques de plus en plus efficaces ont été utilisées ; pavages de pierres et de galets, pavés de bois<sup>(7)</sup>, caniveaux et égouts (réseaux de type unitaire, recevant les eaux à la fois pluviales et usées), puis plus récemment plateformes de béton portant une surface de roulement en bitume ou enrobé, le béton assurant la stabilité structurelle des aménagements. Lorsqu'on n'a pas recours au béton, l'épaisseur d'enrobé<sup>(8)</sup> peut-être considérable (jusqu'à 15 cm). Les techniques horticoles ont aussi été développées, pour empêcher la pousse d'espèces non souhaitées en dehors de celles choisies, par exemple au pied des arbres avec des copeaux, galets, morceaux d'écorce. Des choix sont faits quant à la technique de mise en œuvre et aux matériaux utilisés : l'enrobé est utilisé pratiquement universellement pour les chaussées, on en a d'abord recouvert les chaussées faites de pavés, dont la déformation peut être gênante dans le temps, et qui génèrent

une nuisance sonore forte provoquée par le roulement des véhicules. Mais les trottoirs sont le lieu où une certaine tradition peut s'exprimer : dalles de calcaire ou de grès à Londres, dalles de schiste à Turin, dalles de pierre à Rennes, petits pavés en calcaire blanc à Lisbonne, pavés de grès dans les quartiers anciens patrimonialisés (précisément pour simuler des aménagements anciens<sup>(9)</sup>). Dans les faits, aujourd'hui en France, les revêtements anciens, antérieurs à 1945, sont exceptionnels<sup>(10)</sup>. La taille puis la pose du pavé et des dalles demande un savoir-faire technique et une main d'œuvre aujourd'hui coûteux, la pose d'enrobé est simple et peu chère. Mais la dépose des dalles est beaucoup moins destructrice techniquement que l'ouverture d'une surface asphaltée portée par une épaisseur de béton. Il est vrai que le pavage ou dallage est de plus en plus souvent supporté par du béton, lui aussi. En revanche, une épaisse couche d'enrobé permet une facile découpe à la machine et peut-être un recyclage plus facile du matériau qui se présente alors sous la forme de blocs sciés aisément transportables.

- 2 -



- 3 -



- 2 - Lyon, carrefour entre le quai et l'extrémité du pont Lafayette. La traversée des piétons passe à la gauche de l'image.

- 3 - Exemple d'encombrement des trottoirs par les dispositifs concernant la circulation automobile, places de stationnement, potelets. Lyon

Le choix technique dépend de plusieurs facteurs indépendants de la fonctionnalité elle-même : tradition locale, savoir-faire, coût, habitudes des services donneurs d'ordre et des entreprises, habitus du champ technique et économique de l'aménagement des voiries, pour reprendre des catégories d'analyse Bourdieusiennes<sup>(4)</sup>. Les inerties sont ici très fortes, et les modèles techniques s'imposent souvent avec peu de questionnement. C'est d'autant plus vrai que les services dédiés, dans les administrations départementales et communales, sont parmi ceux qui ont la tradition la plus longue, issue des Ponts et Chaussées et des techniques développées dans les grandes villes, et la légitimité technique la plus établie et la plus indiscutée. Pour ne donner que cet exemple, pourquoi retirer maintenant systématiquement, à Lyon, lorsqu'on refait une chaussée, les pavés sous-jacents qui n'avaient été, dans un premier temps, que recouverts d'enrobé ? L'habitus des services des Espaces verts, cependant, est différent, dans la mesure où les contraintes sur les espèces végétales et leur entretien sont très fortes : résistance aux changements de température et mécanique, arrosage, ombre portée, agrément... La voirie est donc un domaine d'aménagement soumis à deux champs techniques aux histoires et aux cultures très différentes, parfois antagonistes.

Ces habitudes sont aussi très présentes dans le dessin de la voirie, et surtout des parties consacrées aux piétons et aux véhicules,

des deux-roues aussi. Comment se fait-il qu'on trace des carrefours importants, en les réaménageant de façon soignée, d'une telle façon que le circuit des piétons pour les franchir soit allongé de plusieurs dizaines de mètres (exemple de plusieurs grands carrefours lyonnais récents, par exemple au point de rencontre de l'extrémité du pont Lafayette et du quai en rive droite du Rhône, avec un allongement d'environ 30 m du parcours de traversée) Fig.2. Le choix privilégie ici physiquement la continuité de la circulation automobile et la sécurité des piétons. Mais, ce faisant, il leur rend le franchissement du carrefour très désagréable, de même qu'aux cyclistes. D'où des comportements d'évitement des dispositifs prévus pour le trafic des piétons, qui ont tendance à raccourcir le parcours imposé par la signalétique au sol. Cette tendance est d'autant plus forte que ces grands carrefours constituent de vastes étendues hostiles et, en été, écrasées par la lumière solaire et la chaleur réfléchie et émise par les revêtements au sol. Ce genre de carrefour est l'illustration d'un compromis inégal entre usagers d'un même espace : faciliter la circulation, quitte à ce que les piétons soient dérangés ; aucune végétation sauf de rares arbustes, pour privilégier le nettoyage ; pas d'espaces de repos agréables, pour éviter la sédimentation spatiale de personnes non désirées, donc aussi de l'habitant moyen. L'examen de l'exemple donné ci-dessus fait nettement ressortir quels choix différents sont possibles : privilégier la circulation du piéton en raccourcissant son parcours et en l'ombrageant et

l'accompagnant de possibilités de repos à l'ombre, encadrer en contrepartie la circulation automobile en certes la ralentissant fortement, ce dont on trouve de fréquents exemple aux Pays-Bas, pour ne citer qu'eux. Le balancement des choix illustre combien ils procèdent d'une doctrine générale, qui ne peut concerner un espace individuel (sauf à penser l'aménagement de l'espace urbain en termes de basculement progressif, pas à pas, vers un modèle différent). Il est clair qu'aujourd'hui domine encore une doctrine « fonctionnaliste », c'est-à-dire dans la pratique favorisant l'automobile et le nettoyage physique et social des espaces, une pratique dont la dimension sécuritaire est dominante.

Le traitement des espaces piétonniers non spécifiques, en gros les trottoirs, illustre très bien le parti-pris technique dans l'aménagement des voiries. Ainsi, dans les rues étroites, où la place manque pour répondre à tous les besoins fonctionnels, la circulation automobile est systématiquement favorisée, d'où des trottoirs parfois impraticables pour les piétons, sans parler des poussettes et fauteuils roulant Fig.3. On cherche aussi à y empêcher le stationnement gênant par des potelets, qu'on place sur les trottoirs, en en réduisant ipso facto l'usage. Bien sûr, devant une telle mauvaise volonté à lui faciliter la circulation, le piéton n'a pour autre choix que de marcher sur la chaussée. Les potelets, dont la présence sur l'espace de circulation des piétons ne se justifie que pour limiter l'emprise des véhi-

cules, sont un exemple de cette pratique paradoxale qui voit les trottoirs envahis de dispositifs techniques variés, au nombre desquels ceux à destination des automobilistes sont très présents : panneaux indicateurs, feus, bornes de péage et loges de stationnement, gares de stationnement pour les vélos publics, et, dernières en date, bornes de rechargement des véhicules électriques. Le trottoir n'est pas pensé comme un espace réservé, comme l'est la bande de circulation pour les automobiles, c'est un espace reliquat, plus ou moins aménagé, et un espace de réserve pour ces dispositifs techniques. L'utilisation des trottoirs pour localiser des installations techniques parfois encombrantes, comme ces grosses boîtes destinées aux télécommunications, camouflées en gris moyen ou brunâtre pour passer inaperçues, est aujourd'hui de plus en plus répandue Fig.4. Pour clore provisoirement cette liste d'usages non piétonniers du trottoir, espace de relégation par défaut, on peut encore évoquer les effets de 'thrombose' favorisés par, par exemple, un rétrécissement dû à la présence de places de stationnement pour des véhicules. L'espace du changement de largeur forme un angle mort non utilisé par les piétons, mis à profit pour parquer deux-roues motorisés ou non, voire véhicules automobiles Fig.5. Le piéton adapte bien sûr son comportement,

et c'est cette adaptabilité même qui permet d'utiliser ainsi les trottoirs, quitte à ce qu'une certaine illégalité soit tolérée dans les pratiques, ainsi pour la marche sur les chaussées pour éviter les obstacles divers. Il suffit de cheminer en centre-ville un samedi après-midi, jour de forte tendance à la thrombose sur les trottoirs et la voirie elle-même, pour voir combien les piétons sont contraints à cette adaptation, et combien les automobilistes considèrent que la bande de circulation est leur domaine réservé, à leur énervement face aux comportements des piétons amenés à marcher sur la chaussée ou à protester contre le stationnement sur l'espace du trottoir qui leur est, en principe, dédié. Pour être bref, aujourd'hui, alors que l'espace de circulation est autant que possible débarrassé de tout obstacle et aménagé de façon à être réservé aux seuls véhicules, l'espace dédié à la circulation des piétons est encombré de toutes sortes de dispositifs nuisant à son utilisation efficace, dispositifs utiles à la circulation automobile et au repérage dans la ville, armoires et maintenant constructions techniques diverses.

Pourtant, beaucoup plus de piétons parcourent une rue donnée d'un centre-ville que d'occupants de véhicules. L'inégalité politique de traitement - au sens de la vie de

la cité - est évidente. Cette situation n'a rien de « normal ». Elle est le fruit de choix techniques, le plus souvent inconscients, qui ont favorisé dès l'origine le déplacement des véhicules au détriment des gens à pieds. Ce choix a une composante idéologique forte. En effet, les premiers véhicules individuels, carrosses hippomobiles au XVII<sup>e</sup> siècle, automobiles à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'étaient financièrement accessibles qu'aux seules catégories sociales très aisées, auxquelles de grandes attentions sont portées. Ce n'est qu'à partir de 1950 que l'automobile se démocratise en France, et on peut se souvenir de combien les villes avaient été aménagées dans les décennies qui ont suivi pour le seul usage des véhicules. Un ravage des aménagements des espaces publics au profit de la circulation et du stationnement d'objets au fort pouvoir sémiotique que sont les automobiles avait alors pris place. La situation actuelle est donc en retrait par rapport à cette époque du 'tout automobile', mais les comportements d'aménagement technique n'ont que peu changé. On demande donc à des piétons bien plus nombreux que les automobilistes une capacité d'adaptation et d'endurance qui n'est pas exigée de ces derniers. Le déséquilibre de traitement est évident. Ces choix 'techniques' sont de plus en plus souvent débattus sur la place publique.

- 4 -



- 4 - Utilisation d'un trottoir pour placer une armoire technique camouflée. Lyon, rue de Brest.

- 5 -



- 5 - Effet de Thrombose provoqué par un rétrécissement du trottoir. Lyon, rue Mercière.

-7-



-7 - Revêtement principalement minéral, peu propice au confort des usagers. Lyon, place des Jacobins.

### LES CHOIX ESTHÉTIQUES

Les choix esthétiques prennent une très grande part dans l'aménagement aujourd'hui. Les projets des espaces de voirie procèdent, en simplifiant, de deux logiques.

La première est celle des espaces simples, considérés comme sans enjeu, parcourus par leurs seuls riverains. Les piétons y sont rares la plupart du temps, et il s'agit surtout d'enfants allant et venant de l'école et de personnes les accompagnant, en majorité des femmes, soit deux catégories d'humains généralement moins considérées en matière de voirie que les conducteurs de véhicule. La pratique contemporaine minéralise tota-

lement ces espaces dans de nombreux cas. C'est ce qui facilite le plus leur entretien, et mobilise avec efficacité et sans partage les savoir-faire techniques des services chargés de la voirie, seuls en jeu ici. Ces espaces sont généralement perçus comme des déserts à traverser au plus vite, des lieux de passage entre véhicule et logement ou bureau, que les aménagements nouveaux cherchent d'ailleurs à éviter en ménageant des accès directs aux stationnements en sous-sol des immeubles. La vie n'y est pas souhaitée. Le mur des bâtiments riverains rencontre étroitement et de façon étanche le revêtement du trottoir Fig.6. On est en présence ici d'une esthétique par défaut.

- 6 -



- 7 -



- 8 -



- 6 - L'étanchéité du joint entre la façade d'un bâtiment et le revêtement du trottoir vise à éviter l'apparition d'une végétation spontanée. Lyon.

- 8 - Un aménagement empêchant l'occupation de l'espace public par des populations considérées comme gênantes. Les bancs sont à seulement deux places, et en plein soleil en été. Lyon, place Raspail.

- 9 - Un square complètement minéral : Lyon, place Rambaud.

La seconde est celle des espaces de voirie publics centraux, visibles, où les enjeux du discours politique peuvent souhaiter s'exprimer. Par exemple à Lyon : la place des Jacobins Fig.7, la voirie autour de la darse dans le quartier Confluence, les place Raspail et Antonin-Jutard en rive gauche du Rhône à l'extrémité du pont de la Guillotière Fig.8. On est ici face à des espaces de voirie très soignés, issus de projets confiés, dans le cadre de marchés publics, à des équipes de paysagistes chevronnés. On y constate les faits suivants : sols pratiquement totalement minéraux, privilégiant une pierre blanche ou une terre battue stérile; présence d'arbres soit petits<sup>(14)</sup>, soit à croissance très lente, portant peu d'ombre ; quelques massifs de fleurs et buissons<sup>(15)</sup> au sol couvert de façon à éviter la pousse d'une végétation rase (herbe ou autre) ; rares lieux de repos, bancs interdisant de s'allonger parce que trop courts. Ces espaces procèdent d'une esthétique très inspirée par le modernisme, mettant l'accent sur les lignes droites et perpendiculaires, sur une disposition très abstraite des plantations, « de nouvelles expérimentations dépassant le figuratif », comme écrivait Umberto Eco à propos de la peinture postmoderne<sup>(16)</sup>. Nous sommes face à un contexte où l' 'art cultivé' est mis en œuvre, celui des concepteurs, mais aussi celui des décideurs qui ainsi s'auto-valorisent en s'affichant promoteurs d'une esthétique 'd'avant-garde'; et cet art s'oppose souvent frontalement à l' 'art populaire' d'habitants qui souhaitent avant tout, non pas une expérience esthétique provocatrice ou 'transgressive'<sup>(17)</sup>, mais un confort dans la vie urbaine. La végétation y est utilisée d'une façon souvent très symbolique, au sens où d'une part elle est rare et éloignée de la pratique commune que les habitants souhaitent en avoir : herbe où s'étendre ou s'asseoir, ombre des arbres sur des bancs, épaisseur d'un buisson, fraîcheur de la lumière, de l'ombre et des chants d'oiseaux ; d'autre part comme synecdoque de la nature : l'arbre, même chétif, exprime le couvert, il devient image et sa fonctionnalité n'est plus que sémiotique. De telles pratiques esthétiques démontrent une connivence avec les préoccupations sécuritaires et économiques des élus, des services techniques et de la police, puisque

ces lieux sont d'entretien aisé et découragent le stationnement d'usagers de la voirie considérés comme gênants, clochards, jeunes en goguette, petits délinquants, facilitant ainsi l'action policière Fig.9<sup>(19)</sup>. Ils expriment aussi un fossé croissant, si l'on examine les réalisations depuis quelques décennies, entre l'aménagement entendu comme ensemble de pratiques et de doctrines visant à faciliter la vie des habitants, et l'aménagement comme ensemble d'opportunités d'expression plastique pour des concepteurs inscrits dans les courants contemporains de la pensée esthétique, et comme affichage faire-valoir usant d'un métalangage symbolique pour les élus. En ce sens, la dureté des aménagements d'espaces de voirie d'aujourd'hui répond à la dureté de nombre d'architectures contemporaines. La situation française ne s'impose pas, il faut le souligner. Une simple visite dans les villes de pays voisins, comme la Grande-Bretagne, laisse entrevoir des pratiques beaucoup plus favorables au confort des piétons et habitants, même dans une très grande ville comme Londres. Cependant, les pratiques des pays voisins ont évolué parfois dans le même sens qu'en France. De récents aménagements de place à Genève ont ainsi été conçus de façon à faciliter leur surveillance<sup>(19)</sup>; le traitement des espaces publics du quartier Vauban, à Freiburg-im-Breisgau, en Allemagne, au début des années 1990, était très favorable aux habitants à pieds Fig.10, celui du quartier Rieselfeld, commencé dans la même ville quelques années à peine plus tard, rejoint les pratiques actuelles françaises. À la visite, il est immédiatement perçu comme beaucoup moins accueillant<sup>(20)</sup>.



- 10 - Le partage de la voirie entre piétons et véhicules (le stationnement y est interdit), quartier Vauban à Freiburg-im-Breisgau, années 1990.

Notons qu'il ne s'agit pas ici d'incriminer les concepteurs ou les décideurs. Chacun est enfermé dans un cadre de pensée, un habitus, mais aussi, pour les concepteurs et les chefs des services techniques des collectivités un ensemble de représentations symboliques, qui les empêchent de penser effectivement en dehors de ces cadres, au risque pour les prestataires de services de ne plus pouvoir accéder à la commande publique ou de ne pas répondre assez à la commande politique. Ces pratiques s'accompagnent d'un langage remarquable, ayant recours très fortement à des expressions toutes faites, simplificatrices. Il s'agit d'un jargon, dominant dans les milieux de l'aménagement et du politique. Mais le fait qu'il s'agit d'un jargon n'explique rien, d'autant moins que la dimension technique est très faible : ce n'est pas un jargon technique, au sens où cette langue aurait recours, pour exprimer des faits précis procédant d'un domaine particulier, à des mots et expressions propres et difficiles à restituer dans une langue accessible à tous publics. En fait, la dimension de l'auto-persuasion est certainement forte, de même qu'il s'agit aussi d'un système de reconnaissance entre acteurs. Une explication au simplisme de cette forme d'expression<sup>(21)</sup> tient certaine-

ment au souci des acteurs de l'aménagement et de la communication politique le concernant de ne pas déplaire au commanditaire politique et/ou au maître d'ouvrage. L'interrogation de personnes concernées montre nettement que cette autocensure est présente à chaque niveau d'implémentation d'une opération donnée, plus ou moins consciemment, du plus haut responsable jusqu'au chargé de projet et bien sûr au maître d'œuvre ici paysagiste, qui rajoute sa partie sur le plan esthétique, avec pour résultat qu'il ne reste pratiquement plus rien à dire, sauf des banalités, à la fin. L'autocensure répond à une forte pression exprimée à chaque niveau hiérarchique envers le niveau inférieur, et de la part du commanditaire envers le prestataire de service. En sorte que l'autocensure est l'intériorisation d'une censure, exercée sous la contrainte soit d'une menace sur la carrière pour les agents publics, soit de ne plus avoir de contrats pour, par exemple, les architectes et paysagistes, c'est la *violence symbolique* de Bourdieu<sup>(22)</sup>, qui suscite une crainte tangible. Ce contexte de menace explique que ces difficultés ne soient jamais exprimées dans l'espace public, et dans les faits pratiquement impossibles à prouver. Est-ce que cette langue, si caractéristique du milieu

de l'aménagement et de l'architecture, construit les comportements techniques et conduit à les appauvrir ? Il semble que oui, parce que nulle critique n'est possible, sinon dans une marge étroite, puisqu'elle ne peut être exprimée qu'avec de grandes précautions, non sans risques<sup>(23)</sup>. La pratique devient tellement conditionnée par le discours politique que les agents de conception et de mise en œuvre peuvent même ne plus y adhérer personnellement, dans l'obligation de renier ce qui est au cœur de leur compétence. Cette langue constitue de plus un 'prêt-à-penser'. La référence à l'analyse de la langue développée par le pouvoir nazi pendant ses années au pouvoir dans l'Allemagne, telle que l'a décrite Klemperer, s'impose ici<sup>(24)</sup>. On retrouve les mêmes ingrédients, hyperbole, emphase, pauvreté mais omniprésence de mots-clés et de slogans, obligation pour toutes les personnes concernées (politiques, techniciens publics et privés, concepteurs, mais aussi même universitaires) d'y avoir recours, au risque de ne pouvoir être entendu ou d'être exclu ; et même tendance pour tout un chacun, même opposant, à en reprendre les termes. C'est la langue de la propagande par excellence, saturant la pensée.

- 12 -



- 11 - Végétation spontanée en pied de façade.  
Lyon.

- 12 - Végétation spontanée entre les pavés.  
Albenga (Italie).

- 13 - Végétation spontanée sur une voie ferrée  
abandonnée. Glasgow.

- 11 -

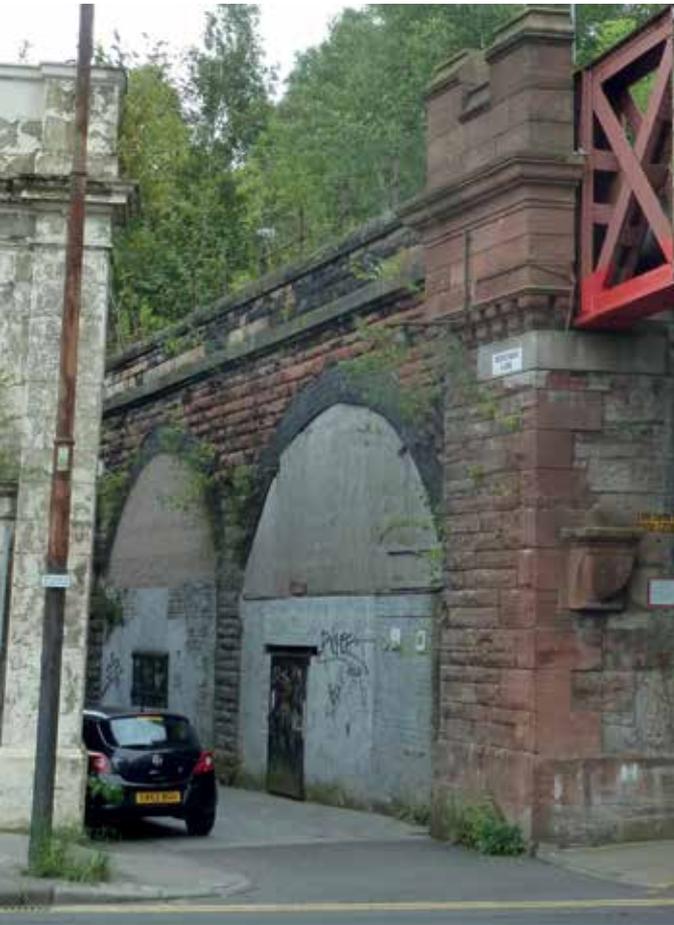


La récente affaire Volkswagen, où la société a reconnu avoir triché sur les émissions de CO<sub>2</sub> de ses véhicules, procède en partie de la même logique : « on donne des instructions sur des objectifs, et personne n'ose dire que ça n'est tout simplement pas possible », témoigne 'un très bon connaisseur du groupe'<sup>(25)</sup>. Ce système est très similaire à celui de l'action publique dans certaines collectivités, et particulièrement dans la situation ici évoquée. L'agent est face à une injonction contradictoire, devoir agir pour complaire à son supérieur et à l'élu, tout en sachant que, dans les conditions et moyens de son action, le résultat ne pourra correspondre au discours politique. Le résultat est un décalage important, voire une contradiction, entre le discours et l'action<sup>(26)</sup>. L'examen des espaces publics du quartier

Confluence à Lyon, par exemple, fait apparaître une grande incohérence entre un discours mettant l'accent sur le 'développement durable' et la réponse à l' 'îlot de chaleur urbain' et la réalité de l'aménagement des espaces publics : rares surfaces plantées, utilisation de l'enrobé et du béton comme revêtement - ce sont des matériaux à forte capacité de stockage et de réémission de la chaleur, donc renforçant l'effet d'îlot de chaleur urbain<sup>(27)</sup> - arbres petits placés de telle façon qu'ils ne peuvent porter ombre aux bancs, grande dureté pour les habitants de revêtements de voirie sombres venant jusqu'au pied de leur façade, absurdité de l'ouverture du centre commercial qui néglige totalement son côté nord, orienté vers la darse, si favorable au placement de terrasses de cafés en été.

## LA NATURE DANS LES ESPACES DE VOIRIE

J'entends ici bien sûr non la nature comme idéal 'vierge', hors humanité, mais comme présence d'organismes biologiques autres que les êtres humains et de leurs interactions<sup>(28)</sup>. Cette nature est présente sous deux formes. L'une correspond aux organismes qui se développent de façon spontanée<sup>(29)</sup>, l'autre à ceux que les services d'aménagement urbain ou certains individus, de leur propre initiative, ont placés dans ces espaces de voirie. Dans cet exposé, je ne retiendrai que les espèces végétales, les plus visibles. Il serait certainement utile de prendre en compte les microorganismes et les espèces animales, qu'elles résident dans un espace réduit ou dans le sol, ou qu'elles soient nomades et aériennes<sup>(30)</sup>.



La nature spontanée est faite de plantes variées, tirant profit des interstices où l'eau peut stagner, de même que certains nutriments apportés par le dépôt de poussières et de détritiques [Fig.11](#). Ainsi, une végétation peut se développer entre des pavés, surtout si ceux-ci ne sont pas posés sur lit de béton ni jointoyés [Fig.12](#). Du fait de l'utilisation généralisée de l'enrobé et du bitume, les lieux où cette végétation spontanée se développe le plus favorablement sont les joints entre la façade et le revêtement du trottoir<sup>(31)</sup>, les pieds d'arbre, les soupiroux des caves lorsqu'ils ne sont pas entretenus. La récente baisse de l'utilisation des herbicides a vu une rapide croissance de cette végétation. Plus rarement, des arbres croissent, mais il s'agit en général de cas d'abandon de bâtiments. La végétation croît d'ailleurs très favorablement sur les immeubles abandonnés [Fig.13](#)<sup>(32)</sup>.

La végétation spontanée ne représente cependant qu'une très faible biomasse dans

les espaces de voirie. Il s'agit de plus de plantes le plus souvent non pérennes, agressées par le soulagement des chiens voire des hommes. Son maintien témoigne de la puissance de la vie à utiliser les moindres espaces disponibles, dès que la pression de mort exercée par l'homme par le biais de services spécialisés d'entretien se relâche. Cette capacité a cependant des limites. Lorsque la pression de mort a été longue et concerne à la fois un traitement de surface et l'utilisation de sols faits de remblais, éventuellement tassés, la végétation peut ne pas repousser, sauf peut-être sous forme de mousse, illustrant l'appauvrissement de la chaîne trophique<sup>(33)</sup>. On voit ainsi des emplacements prévus pour des arbres, au sol nu, sans végétal, morts. Le sol sous les voies et trottoirs est vraisemblablement dans un état de réduction extrême des espèces présentes, limitées à des microorganismes. Il semble que le temps où l'on voyait de ces champignons (*Agaricus bitorquus* ou *agaric des trottoirs*) capables dans leur croissance de soulever un revêtement de bitume, soit largement révolu<sup>(34)</sup>.

La végétation urbaine non spontanée est le domaine des services techniques dédiés. Les espèces sont choisies selon leurs caractéristiques ornementales, leur facilité d'entretien, et - du moins y réfléchit-on de plus en plus - leur adaptation aux effets du réchauffement climatique. Il s'agit de plus en plus uniquement d'espèces domestiquées. Notons que le réchauffement climatique peut justifier du remplacement d'espèces locales, ou d'arbres âgés, au nom de l'adaptation à des circonstances en cours de développement, aux effets encore relativement modestes, même si l'on sait qu'ils seront beaucoup plus importants dans les décennies à venir. La période n'est certes pas facile à gérer pour ces services<sup>(35)</sup>. Cela a été évoqué ci-dessus, les effets de modes esthétiques ont aussi une part importante dans les choix d'espèces qui sont de plus encore souvent exogènes. La pratique de microespaces plantés en ville s'est aussi développée, en particulier au pied de la façade de certains immeubles, grâce à l'implication d'habitants. Elle implique une grande discipline des usagers de la voirie, qui doivent faire l'apprentissage de leur respect.

## POUR CONCLURE : LE RAPPORT AUX FORCES NATURELLES

La situation actuelle est donc, pour les voiries, résumable à d'un côté une gestion très attentive et développée techniquement des revêtements et des plantations, qui limite la présence végétale aux seules espèces voulues dans le cadre des aménagements et à quelques rares espèces tolérées, et d'autre côté une végétation spontanée dont le cadre d'expression est déterminé par le relâchement de la pression anthropique, soit sous la forme de la réduction de l'usage des herbicides, soit dans l'abandon d'espaces particuliers<sup>(36)</sup>. Il faut ajouter que ce relâchement de la pression peut amener le développement d'espèces invasives et opportunistes, et d'espèces, parfois les mêmes, provoquant par leurs pollens des réactions allergiques. La 'nature' n'est ni bonne ni mauvaise, mais elle peut avoir des inconvénients. La lutte éventuelle contre ces espèces, dans certains cas très importante du point de vue de la santé publique, doit aussi bien évidemment concerner les espaces privés pour être efficace, et dépasse donc les services des collectivités concernés au premier chef par les espaces de domanialité publique, à tel point par exemple que la lutte contre l'ailante (*Ailanthus altissima*), un arbre d'origine chinoise aux capacités de développement étonnantes, apparaît aujourd'hui vaine.

Le rapport de l'homme à son environnement, tel qu'il vient d'être analysé pour le cas particulier des espaces de voirie, procède d'une logique plus générale, qu'on retrouve dans l'évolution des fenêtres depuis l'époque moderne. La nature, dans le cas des fenêtres, n'est pas de l'ordre du vivant, mais tient en le soleil, la chaleur, la lumière, le froid. Dans l'évolution du système technique de la fenêtre, on est passé d'une situation où - pour l'habitant majoritairement pauvre - l'on se protégeait du froid par une succession d'épaisseurs accumulées : vêtement, édredons, alcôve, rideau, volet de bois intérieur, fenêtre garnie de papier<sup>(37)</sup>, à une situation où l'on a plus que l'épaisseur d'un vitrage, aujourd'hui souvent doublé, entre le corps pouvant être nu et l'extérieur. Ceci grâce aux possibilités de chauffage et à l'amélioration du système de la fenêtre. Plus récemment,

**“la tendance à la course en avant technologique pour disposer de nouveaux outils pour dominer, tuer le végétal sans la contrainte des effets collatéraux est toujours très puissante.”**

on a dominé la chaleur par le biais des dispositifs de climatisation. Le climat naturel est donc complètement maîtrisé, et n'a plus d'effet sur les comportements individuels dans les espaces clos, qui peuvent être identiques quelques soient la température et le temps extérieurs, avec une façon de se vêtir égale en toutes saisons. Cette maîtrise totale (ou presque) du climat intérieur ne fait pratiquement plus peser aucune charge d'adaptation aux faits climatiques naturels sur les individus. L'homme et la femme se sont ainsi débarrassés, du moins dans les intérieurs, de contraintes qui avaient été les leurs jusqu'à l'industrialisation massive du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce parallèle mené dans un domaine anthropologique un peu différent montre une évolution convergente des comportements face aux faits naturels, entendus de façon large, non seulement la vie, mais aussi le climat. Le traitement des voiries vise aussi à se débarrasser des contraintes naturelles : la nature sous la forme de la végétation en a été exclue, sauf, comme pour les plantes d'appartement, pour des plans d'espèces choisies. Cela pose la question du rapport de l'homme à la nature :

- sous l'angle d'une domination qui inféode potentiellement totalement la nature, pour en éviter les inconvénients et n'en sélectionner que ce qui plaît?,
- ou comme réalité à respecter pour ses dynamiques propres et son essence, ce qui implique nécessairement l'acceptation de contraintes ?

Aujourd'hui, la première position domine l'action publique et pour une grande part l'action privée. La tendance à la course en avant technologique pour disposer de nouveaux outils pour dominer, tuer le végétal sans la contrainte des effets collatéraux, est toujours très puissante<sup>(3,9)</sup>. D'une certaine façon, la même tendance est à l'œuvre dans le rapport entre automobile et piétons, et dans les faits la place donnée aux véhicules automobiles n'a que peu reculé, dans des espaces de faible étendue au cœur des villes. On peut même parfois avoir le sentiment d'une volonté de domestication des individus, de faire entrer leurs comportements dans un cadre imposé. En retour, la deuxième tendance semble s'être développée, sans qu'elle puisse être encore qualifiée de puissante. L'acceptation des micro-espaces plantés et leur lente multiplication, le timide développement du bio dans les jardins, la recherche d'une acceptation des contraintes naturelles plus grande pour limiter les impacts humains sur la nature, sont des signes en ce sens. Il reste que la question de la biodiversité est en partie, mais en partie seulement, liée à celle des comportements humains et des possibilités de jouir d'un environnement urbain riche. De ce point de vue, les préoccupations sécuritaires et 'fonctionnalistes' (on a vu que ce fonctionnalisme était tissé de biens d'autres choses), et les esthétiques portées par les concepteurs contemporains paraissent nettement en conflit avec cette possibilité. ☺

## NOTES

(1) Cette recherche a bénéficié d'un financement du LabEx Intelligence des Mondes Urbains dans le cadre du programme ARMATURE.

Sur l'histoire des aménagements de la voirie, encore très incomplète aujourd'hui, voir notamment : Sabine Barles, « La boue, la voiture et l'amuseur public. Les transformations de la voirie parisienne, fin XVIII<sup>e</sup> fin XIX<sup>e</sup> siècles », *Ethnologie française*, 2015/3, n° 153 ; Sylvain Schoonbaert, *La voirie bordelaise au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2007, pp. 583-601.

(2) CERTU, *Aménager la voirie, 10 principes essentiels pour la sécurité*, 2012.

(3) Eric Baratay, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil (L'univers historique), 2012.

(4) Richard T. T. Forman ; *Road ecology: science and solutions*, Island Press, 2003. Jean Pierre Chambon, *La mortalité des insectes liée à la circulation automobile*, INRA, 1991, -<http://www7.inra.fr/opie-insectes/pdf/i88chambon.pdf> (03/01/2016).

*Au hasard des nouvelles : L'Est Républicain*, 9 janvier 2016, évoque la présence de six sangliers au centre de Besançon, dont trois, sur ordre du préfet, ont été 'prélevés'. *Noter ce mot employé pour 'tuer'. Tuer ces animaux était bien sûr inutile, et ne répondait qu'à une forme de psychose réveillée par la présence du sauvage dans la ville.*

(5) Stephen Halliday, *The great stink of London. Sir Joseph Bazalgette and the cleansing of the victorian metropolis*, Londres, The History Press, 2009 [1999], p. 29.

(6) Pour le vocabulaire et la bibliographie : Bernard Gauthiez, *Espace urbain. Vocabulaire et morphologie*, Paris, Monum', 2003.

(7) André Guillerme, *Bâtir la ville. Révolutions industrielles dans les matériaux de construction, France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Seyssel, Champ-Vallon, 1995, pp. 221-222.

(8) Il existe plusieurs types de revêtement bitumineux dans les villes, avec des noms techniques différents. J'emploierai le mot 'enrobé' de façon générique, parce que c'est semble-t-il le procédé le plus souvent employé.

(9) Alors qu'en fait l'usage systématique de tels pavés ne s'est répandu que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir sur Paris Bernard Landau, architecte de la Ville de Paris, <http://archive.pagesperso-orange.fr/textes/rues-paris1.html> (03/01/2016).

(10) Ils ne sont à ma connaissance jamais protégés.

Un exemple remarquable est celui des quartiers non reconstruits de St-Pierre en Martinique, dont les rues dégagées après la catastrophe de 1902 présentent leur état d'alors.

- (11) Pierre Bourdieu, postface à Erwin Panofsky, *Architecture gothique et pensée scholastique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1967, p. 151-152.
- (12) Gabriel Dupuy, *La dépendance automobile, symptômes, analyses, diagnostics, traitements*, Paris, Anthropos, 1999.
- (13) Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, sur « La nouvelle Citroën », la DS.
- (14) Dans le cas de la place des Jacobins, il semble que cette exigence ait été portée par le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine, le service de l'État chargé de viser les permis de construire en zones protégées. Si c'est bien le cas, il s'agit d'une autre situation d'incompatibilité entre confort des habitants et usagers d'une part et orientations techniques et esthétiques d'autre part.
- (15) Parfois même d'espèces épineuses pour ne pas favoriser d'usages humains, comme sur la place à l'extrémité est du pont de la Guillotière et place Gabriel-Péri.
- (16) Umberto Eco, *Histoire de la beauté*, Paris, Flammarion, 2004, pp. 415-417.
- (17) La transgression est en quelque sorte l'une des obligations de l'artiste d'aujourd'hui. Il lui est fait très souvent référence. Sa recherche transparait nettement dans l'uniformité des formes des bâtiments aujourd'hui produit, pourrait-on objecter...
- (18) Jacques Comby, « Réflexions sur les notions et concepts en jeu », in Jacques Comby, dir., *Peurs dans la ville, urbanisme et sécurité dans l'agglomération lyonnaise XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires, 2015.
- (19) Place Saint-Gervais, square Chantepoulet, place Longemalle. Je remercie Denis Schneuwy pour ces informations.
- (20) Visite de terrain décembre 2015, cf. Wolfgang Frei, *Freiburg Green city. Approaches to sustainable urban development*, Freiburg-Bâle-Vienne, 2013.
- (21) Deux exemples d'emphase – voire d'énoncés faux - et de propagande sur le quartier Confluence à Lyon : « Inviter la nature en ville : La Confluence bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel. Le projet urbain a renforcé cette intimité avec la nature, présente jusqu'au pied des immeubles. Plus largement, les espaces naturels structurent le quartier ». Site de la Société d'aménagement, <http://www.lyon-confluence.fr/fr/centre-ville-durable/nature-en-ville.html>. (03/01/2016).

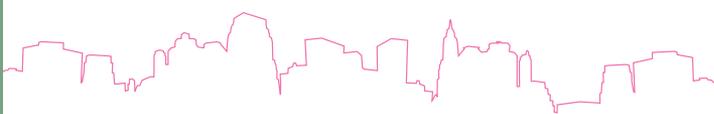
- « Ce site fluvial retrouve aujourd'hui ses rives et son environnement naturel. L'aménagement progressif met en valeur un espace d'exception et des paysages uniques » Site de la Ville de Lyon, <http://www.lyon.fr/page/projets-urbains/quartiers/nouveaux/espaces/confluence.html>. (03/01/2016).
- (22) Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, vol. 32, n° 3, 1977, p. 405-411.
- (23) Bernard Gauthiez, « La langue des producteurs de villes : discours, réalités, représentations des opérations d'aménagement », *Homme-Home*, dir. Valentina Tironi, Paris, Mimésis, 2012.
- (24) Victor Klemperer, *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Albin Michel, coll. « Agora », 1996 [1947].
- (25) Cécile Boutelet, *journal Le Monde*, 10 novembre 2015, supplément *Economie et entreprises*, p. 5.
- (26) Je n'évoquerai pas ici les souffrances individuelles que cela provoque.
- (27) Les mesures de température effectuées en 2015 donnent un effet de chaleur comparable à celui du centre-ville ancien.
- (28) Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Editions Gallimard, 2005; Joachim Radkau, *Nature and power. A global history of the environment*, Washington-Cambridge, German Historical Institute/Cambridge University Press, 2008; Holmes Rolston III, "Nature for Real: is nature a social construct?", T.D.J. Chappell, éd., *The philosophy of the environment*, Edimbourg, University of Edinburgh Press, 1997, pp. 38-64..
- (29) Sur Lyon : Stéphane Weiss, « Aperçu de la flore urbaine des rues lyonnaises et villeurbannaises », in Stéphane Weiss, Marie-José Turquin, Yves Tupinier, Jean-Marc Tison, Raymond Ramousse, Jean-François Perrin, Bernard Kaufmann, Daniel Grand, Roger Desfrançaïs, coord., *Regards sur les milieux naturels et urbains de l'agglomération lyonnaise*, Grand Lyon, Lyon, 2012, p. 158-161.
- (30) Sur la biodiversité en ville, voir les travaux sur Rennes et Berlin, aussi : Martin K. Obrist, Thomas Sattler, Robert Home, Sandra Gloor, Fabio Bontadina, Michael Nobis, Sonja Braaker, Peter Duelli, Nicole Bauer, Paolo Della Bruna, Marcel Hunziker et Marco Moretti, *La biodiversité en ville – pour l'être humain et la nature. Notice pour le praticien*, Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf, 2012, <http://www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/12093.pdf> (03/01/2016).
- (31) Un espace que les revêtements de trottoir récemment effectués cherchent à rendre le plus hostile possible à cette croissance de la végétation.

- (32) Cette situation n'est pas fréquente en France en dehors des friches industrielles. Elle est encore très perceptible par exemple dans certains quartiers de Glasgow, une ville qui a connu une très forte rétraction de sa population après les années 1970. Voir aussi Alan Weisman, *The world without us*, New York, Thomas Dunne Books, 2007.
- (33) François Terrasson, *La peur de la nature*, Paris, Editions Sang de la terre, 1988.
- (34) De façon caractéristique, des cas mentionnés récemment dans la littérature concernent par exemple un parking au revêtement simple de bitume ou la cour, de même revêtue, d'un particulier, et non des voies publiques.
- (34) Frédéric Ségur, Audrey Benassi, Aurélie Noyel, Jeanne Neyret, Flavie Duprey, *La charte de l'arbre*, Grand Lyon, Lyon, 2011, [http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/environnement/arbres/20111214\\_gl\\_chartearbre.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/arbres/20111214_gl_chartearbre.pdf). (03/01/2016).
- (36) Pour un large cadre de réflexion : Stéphanie Charvallon. *Anthropologie des relations de l'Homme à la Nature : la Nature vécue, entre peur destructrice et communion intime. Social Anthropology and ethnology*. Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne, 2009. French, tel-00458244v2.
- (37) Le chauffage tel que nous l'entendons aujourd'hui ne devient accessible pour la majorité des populations pauvres que dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Bernard Gauthiez, « Les fenêtres à Lyon, espace urbain et anthropologie, 1650-1900 », *Il Cantiere della Città*, dir. A. Casamento, Rome, Kappa, 2014, p. 221-248.
- (38) Y compris bien sûr dans le monde agricole. Les chiffres disponibles sur l'évolution de la diversité en milieu rural, notamment la très forte baisse du nombre des insectes et des oiseaux et les menaces sur les batraciens, montrent bien l'efficacité des techniques actuellement utilisées en ce sens. Par exemple : Caspar A. Hallmann, Ruud P. B. Foppen, Chris A. M. van Turnhout, Hans de Kroon & Eelke Jongejans, « Declines in insectivorous birds are associated with high neonicotinoid concentrations », *Nature*, no 511, 17 juillet 2014, p. 341-343 ; BirdLife International, *État des populations d'oiseaux dans le monde : des indicateurs pour un monde qui change*, Cambridge, UK: BirdLife International, 2008.

## CRÉDITS PHOTOS

Bernard Gauthiez





# Agriculture Urbaine

## DE L'AGRICULTURE URBAINE pour des villes bioclimatiques

Sara de Maio ..... p.136

## QUELLE AGRICULTURE DANS LA VILLE ? Rétrospective et perspectives dans l'agglomération lyonnaise

François Darribehaude & Sébastien Gardon ..... p.146

## LES ENJEUX ET LES EXTERNALITÉS de l'agriculture urbaine dans la métropole de Yaoundé au Cameroun

Ghislaine Lachanou ..... p.154

## QUAND L'AGRICULTURE QUESTIONNE l'aménagement de la ville

Laurence Berne & Stéphane Lévêque ..... p.164

## NOUVEAU POTAGER

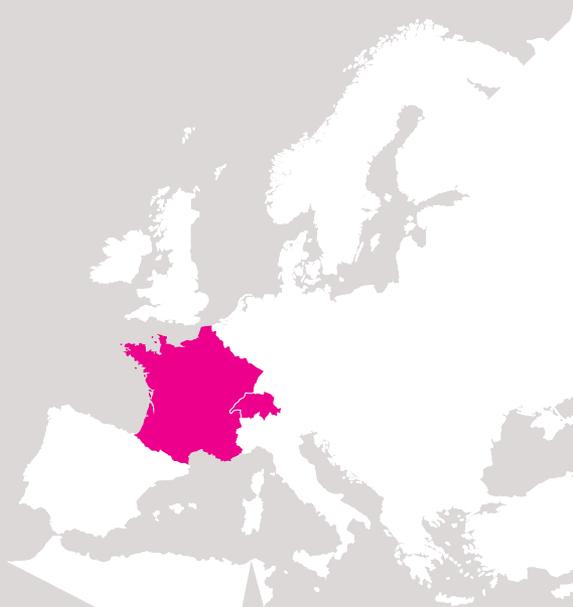
Esthèle Barthelemy ..... p.174

## UNE DÉMARCHE D'ÉCO-JARDINAGE EN MILIEU URBAIN

Benoît Allard ..... p.175

# De l'agriculture urbaine pour des villes bioclimatiques

} Sara de Maio  
Géographe, Université de Lausanne, Suisse



Sur fond de préoccupations relatives à la croissance démographique, à l'urbanisation mondiale, et à la globalisation économique, la « ville durable » peut être considérée comme un idéal qui encourage la ville à se rapprocher d'un fonctionnement vertueux entre ses habitants et l'environnement dont ils dépendent. Un dérivé axé sur l'aspect écologique de la ville durable a été proposé, celui de « la ville bioclimatique » de Cluzet, dont le végétal à l'intérieur de la ville tient un rôle-clef (2012, p.71).

Le qualificatif « urbain » apporté à la notion d'agriculture permet de réinventer des relations anciennes à l'aune des enjeux du 20<sup>e</sup> siècle. Selon Mougeot, l'agriculture urbaine est une activité qui implique la production, le transport et la distribution d'aliments ou non-aliments ainsi qu'une localisation à l'intérieur (agriculture intra-urbaine) ou sur les bords (agriculture

péri-urbaine) d'une ville et fait largement appel aux ressources urbaines humaines et matérielles (parfois les réutilise) pour offrir à son tour des produits et services à l'espace urbain (Mougeot, 2000). En somme, elle serait une agriculture connectée fonctionnellement et géographiquement à la ville.

Si ce concept fait débat, c'est qu'il regroupe deux mots qui semblent a priori opposés (l'agriculture étant assimilée à la campagne, antithèse de la ville) et que ce qu'il englobe dépasse la gestion paysagère et la production alimentaire en milieu urbain<sup>(4)</sup>. En effet, l'agriculture urbaine est présentée comme une interface plus que physique entre le monde urbain et rural (Peltier, 2007, p.10) en sortant leurs relations de la « clandestinité » (Nelly Niwa, 2015, p.491). Ainsi, elle assume aussi un rôle de médiateur culturel entre le producteur et le consommateur des biens alimentaires.

## “Quel(s) lien(s) entre la durabilité, ville et systèmes alimentaires d'aujourd'hui ?

### Une piste méconnue, qui regorge de solutions pour les ‘faiseurs de ville’ : L'agriculture urbaine.”

Beaucoup plus qu'un effet de mode, sa présence est une opportunité de végétalisation urbaine économe et un outil à plusieurs facettes pour la transition vers des systèmes alimentaires urbains durables. Un mouvement citoyen met de plus en plus en lumière les thématiques de nature en ville et de souveraineté alimentaire. Ses attentes commencent à influencer la planification urbaine. Urbanistes, architectes, paysagistes, donnent de plus en plus de légitimité à l'agriculture dans leur cahier des charges et deviennent des moteurs ou facilitateurs des démarches de son intégration au sein des villes.

Nous expliquerons dans une première partie l'intérêt de l'agriculture urbaine, en particulier par l'introduction de nature végétale productive et la promotion d'un système alimentaire plus diversifié et durable. Dans une deuxième partie, nous proposerons une typologie de l'agriculture urbaine avec des exemples inspirants, où chaque modèle contribue à sa manière à une ville plus agréable, écologique et créative.

#### L'INTÉRÊT DE L'AGRICULTURE URBAINES

L'agriculture urbaine, en explorant l'hybridité entre ville et campagne, contribue à un environnement urbain plus agréable, tempéré et biodiversifié, tout en représentant un support pour la production alimentaire locale et une exposition de l'*homo urbanus* (Paquot, 1990) aux enjeux de l'agriculture. Les préoccupations relatives à la souveraineté alimentaire

#### LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

Les villes seraient pour certains « des regroupements de population ne produisant pas eux-mêmes leurs moyens de subsistance alimentaire » (Ascher, 2001, p.11). Pourtant, l'agriculture urbaine a représenté un phénomène intrinsèque à la création des premières villes et aurait même été intrinsèque à l'essor « urbain » (Vejre et Simon-Rojo, 2016, p.16). Il n'est pas choquant d'admettre que l'agriculture était principalement urbaine avant l'ère du « globalized agri-food system » (Morgan et al., 2006) qui naît au 19<sup>e</sup> siècle et s'accroît au 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècle (Vejre et al., p.18). En parallèle, les urbanistes suivent un modèle de ville compacte dont les logiques de « purification » physique contribuent à promouvoir la stérilité des villes (Salomon Cavin, 2006, p.411) et ne permettant qu'une agriculture urbaine qui vit au jour le jour.

Une étude menée de 1991 à 1993 par les Nations Unies auprès de 20 pays a annoncé le début d'un nouveau système alimentaire basé sur l'urbain (new urban-based food system) (Viljoen, 2005, p.9) anticipant l'urbanisation de la démographie planétaire<sup>(2)</sup> et a soulevé la question de l'approvisionnement alimentaires des villes. Les scandales sanitaires, écologiques et éthiques liés au manque de traçabilité des produits, aux conditions d'élevage intensif, aux techniques agricoles, aux OGM, à la spéculation sur les denrées alimentaires, déclenchent des sentiments très négatifs à l'égard de la boîte noire agro-alimentaire (Brand et Bonnefoy, 2011).

Les systèmes alimentaires globalisés sont remis en question en même temps que la thématique de la souveraineté alimentaire<sup>(3)</sup> se diffuse avec ses enjeux associés à la durabilité urbaine (Lardon, 2014). L'agriculture urbaine connaît alors un nouvel essor en suivant notamment une nouvelle dimension alimentaire. Conjointement aux critiques des filières dominantes, un mouvement de « consomm'acteurs » appelle à une relocalisation de la production de leur nourriture et à l'adoption de nouvelles pratiques agricoles plus saines et écologiques. Ils témoignent d'une double volonté: celle d'établir une relation de confiance avec l'agriculteur et celle de retrouver un lien pratique (ludique et éducatif) avec le sol nourricier.

Les circuits courts, la vente directe, la vente contractuelle participative, les marchés de produits locaux/du terroir favoriseraient « la captation des valeurs agricoles dans les lieux de production » et proposeraient une « alternative au fonctionnement du marché en couplant les exigences environnementales, économiques et sociales des communautés locales » (Darly, 2013; CCUFI, 2015). La proximité aux centres urbains, auparavant perçue essentiellement comme une source de problèmes, est considérée en partie comme une opportunité pour les agriculteurs.

De l'autre côté, le citoyen désire expérimenter le travail de la terre comme en témoignent le succès des jardins partagés et du woofing, les sorties pédagogiques à la ferme, l'essor des fermes prototypiques et verticales. L'agriculture urbaine rapproche physiquement et culturellement le consommateur de ce qu'il mange, permettant dans la psychologie sociale la « connaissance » de la nourriture au-delà des assiettes et des supermarchés. L'individu réapprend que derrière les paysages et son alimentation figurent un travail et des enjeux.

Certaines revendications citoyennes vont au-delà du désir de connexions, et expriment une logique « survivaliste » de recherche d'autosuffisance alimentaire. La production alimentaire urbaine peut être conséquente, mais la question de la faisabilité et la souhaitabilité du 100% local reste très discutable. De nombreux chercheurs sur l'alimentation ont révélés les complémentarités, mais aussi les tensions, qui peuvent exister entre le « localisme agro-alimentaire » et l'amélioration de la durabilité générale des systèmes alimentaires (Darly, 2013). En effet, l'approvisionnement en denrées agricoles de proximité ne connaît pas forcément par exemple un bilan carbone meilleur que celui d'un réseau régional (Schlich et al. 2006). L'envie d'autosuffisance de certains a de bon qu'elle nous confronte à nos régimes très avides en espace et en ressources agricoles intermédiaires (notamment concernant les aliments carnés) mais c'est l'argument du maintien et du développement d'une agriculture productive, complémentaire, saine et ancrée dans les territoires qui apparaît la plus structurante auprès des autorités (Darly, 2013).

### L'INTÉGRATION TIMIDE DE L'AGRICULTURE DANS LE PROJET URBAIN

La ville s'est traditionnellement planifiée à travers le calque du bâti, des « pleins ». Mais dans un contexte de considération croissante de la durabilité urbaine, les urbanistes ont cessé, au début des années 1990, d'ignorer le problème de l'étalement urbain et remettent en question la planification urbaine. La mise en valeur paysagère des espaces ouverts pour densifier de manière plus harmonieuse, agréable et durable, est de plus en plus explorée à travers la notion de trame verte (Site CERAPT, 2015). L'idée invite à une inversion de posture où les espaces non-construits sont pensés comme la trame verte du design urbain (Viljoen, 2005). La trame verte ne peut être seulement définie par rapport à des objets, mais aussi par rapport à des fonctions qu'on lui prête (Cormier et al., 2010). Elle aurait des avantages économiques, sociaux et environnementaux : comme ceinture contre l'étalement urbain (Daune et Mongé, 2011, p.93), support paysager attractif (Pölling et al., 2016, p.97), garantie d'un meilleur microclimat urbain, pourvoyeuse de services écosystémiques et de biodiversité (Rebetz, 2008, p.7; Cluzet, 2012, p.70) ou encore comme support d'activités (récréatives, éducatives et culturelles) (Daune et Mongé, 2011, p.89).

Depuis 1999, des travaux se sont penchés sur le potentiel de l'agriculture urbaine et ses impacts positifs dans les systèmes alimentaires urbains - s'intéressant surtout aux contextes des pays en développement<sup>(4)</sup>. Plus récemment dans les pays développés, l'idée d'une trame verte intégrant l'agriculture s'est présentée, notamment sous le terme de Continuous Productive Urban Landscapes (Viljoen et Bohn, 2014). Ces « CPUL's » sont dorénavant présentés par leurs auteurs comme éléments essentiels

pour des infrastructures urbaines durables où l'agriculture est intégrée comme une « econde nature urbaine », cohérente, multifonctionnelle dans le design urbain (Ibid., p.10-11). La relation du design urbain et des systèmes alimentaires ainsi que l'impact des enjeux agricoles dans la création des espaces urbains pour des sociétés plus soutenables devient un champ d'étude et de pratiques à part entière et gagne en crédibilité. La Food Urbanism Initiative, la Carrot City Initiative ou encore le programme « Making the Edible Landscape<sup>(5)</sup> » s'intègrent parfaitement dans cette double considération : « afin de maintenir la qualité de vie dans nos villes futures et la sécurité d'un système alimentaire urbain tout en protégeant l'environnement, la relation entre l'alimentation et la ville néces-

sité d'être étudiée de manière approfondie » (Site FUI, 2015). Ces démarches montrent notamment comment l'intérêt croissant de la souveraineté alimentaire peut changer le design des villes aux quatre coins du monde.

Considérant que l'entretien des espaces verts urbains habi-

tuels implique des coûts pour les collectivités locales, l'agriculture urbaine a été d'abord reconsidérée dans sa contribution multifonctionnelle<sup>(6)</sup> et surtout bon marché dans la trame verte urbaine. L'approche de l'agri-urbanisme s'est vue alors renforcée accompagnée par des expériences pratiques (Bonney, 2011, p.26; CERAPT, 2015). Plus récemment, les autorités commencent peu à peu à considérer à leur tour l'agriculture urbaine comme non plus un simple outil économe de gestion paysagère, mais aussi comme un élément important dans la planification alimentaire, en s'alignant avec les préoccupations et volontés citoyennes dans des réflexions et programmes de « santé publique, qualité écologique et justice sociale » (Morgan, 2013, p.1).



- 1 -

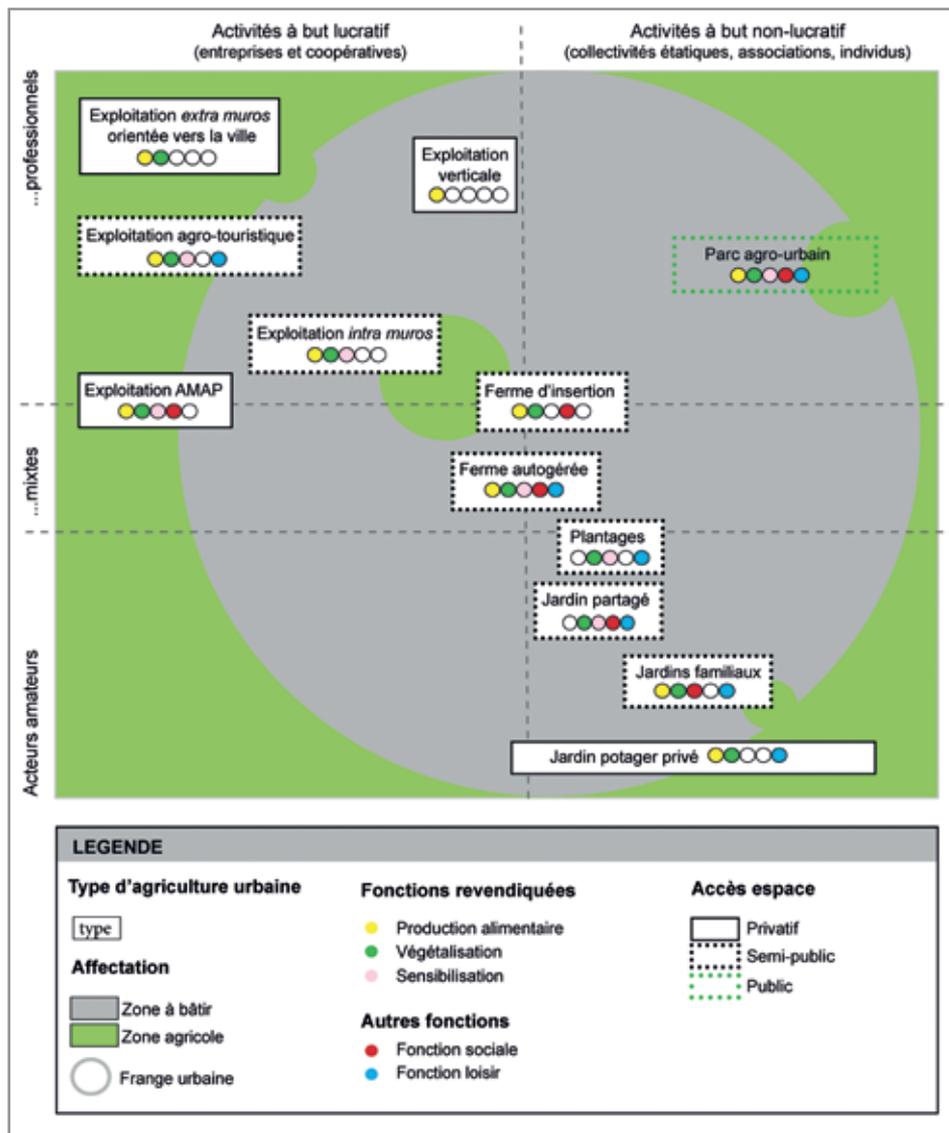
Les problèmes des approvisionnements lointains et précaires amènent d'autres arguments d'ordre logistique et économique en faveur de l'intégration politique de l'agriculture urbaine, présente au sein des villes ou dans leurs hinterlands immédiats (Morgan, 2013, p.3). À la lumière de la ville San Francisco ou des villes émergentes en Chine, les autorités se présentent comme de nouveaux acteurs des politiques alimentaires et agricoles (Morgan, 2013, p.3). S'agissant de l'alimentation et de l'agriculture, les initiatives bottom-up ont été nécessaires pour sensibiliser les autorités politiques, et réciproquement les pouvoirs publics doivent maintenant les soutenir sur le long terme - à travers des politiques *top-down* (Fournier, 2012; Carey, 2011). Ces réflexions ont été prolongées en préconisant une forme de gestion participative, gouvernance multi-acteurs, nécessaire à la pérennité de projets (Cardona et Lamine, 2010; Daniel, 2013).

### QUELS TYPES D'AGRICULTURE URBAINE ?

L'agriculture urbaine se réalise de manière très diversifiée, de par ces sept dimensions principales :

Les caractéristiques des lieux investis, les fonctions et les finalités idéologiques, les modèles de distribution des produits, l'origine de la présence de l'activité ainsi que le profil des acteurs impliqués et encore les techniques agronomiques sont des dimensions qui peuvent définir des types d'agriculture urbaine<sup>(7)</sup>.

Sur la base des critères évoqués ci-dessus et des exemples de projets rencontrés, nous présentons un schéma prenant la forme d'une « carte typologique » et situant treize types de manifestations (nombre non exhaustif) situées dans un continuum de possibilités en constante évolution. Largement inspirée et nourrie par d'autres travaux<sup>(8)</sup>, elle en réorganise et cherche à compléter la diversité. La typologie présente treize types de manifestations applicables de l'agriculture urbaine, elle est articulée de manière à présenter chaque type principalement en tant qu'outil opératoire dans le respect des considérations de la ville durable.



- 1 - Carte typologique de l'agriculture urbaine

## DES CAS CONCRETS D'AGRICULTURE URBAINE

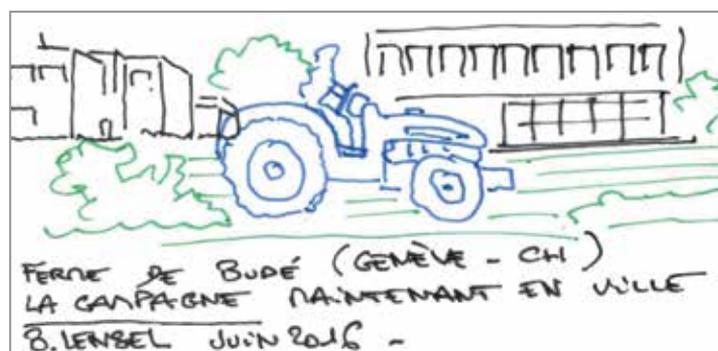
Pour faciliter l'identification et la reconnaissance des différents types, leur potentiel et réalité d'intérêt et adhésion auprès d'acteurs susceptibles de les soutenir, nous vous les présentons ci-après, assortis d'exemples existants sous forme de catalogue illustré :



-1-



-3-



-2-

### • Exploitation péri-urbaine orientée vers la ville - 1 -

L'exploitation est professionnelle, privée, généralement familiale, et qualifiée d'urbaine « malgré elle ». Elle s'est orientée vers le marché urbain de consommateurs en diminuant le nombre de ses intermédiaires, voire en adoptant la vente directe (marché à la ferme, magasin de producteurs, restaurants, etc) (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p.11).

*Large d'une trentaine d'hectares, la « Ferme du petit Lierne » en France, produit des céréales, des plantes aromatiques, de la luzerne pour la rotation, ainsi que quelques légumes, œufs et huiles transformés sur place. Ils sont en grande partie vendus dans un magasin intégré à leur ferme<sup>(9)</sup>.*

### • Exploitation intra-urbaine - 2 -

De taille plutôt modeste, l'exploitation réussit à être rentable à l'intérieur du tissu urbain. Souvent pourvue d'un magasin où des produits d'autres agriculteurs de la région viennent compléter l'offre produite sur place, elle apporte une grande importance à la communication auprès des consommateurs (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p.11). Des éleveurs peuvent proposer aussi des services de paysagisme en parallèle.

*La Ferme de Budé occupe une ancienne maison de campagne désormais située au cœur d'un quartier résidentiel de Genève en Suisse. Elle exploite un jardin d'un demi-hectare de plusieurs produits maraîchers mais aussi un peu de céréales qu'elle transforme. Les produits sont ensuite vendus sur place accompagnés d'autres produits de producteurs locaux associés, valorisant ainsi une agriculture de la région<sup>(10)</sup>.*

### • Exploitation AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) - 3 -

Ces exploitations, ayant aujourd'hui en réseau, ont pour spécificité de fonctionner dans un modèle de rencontre entre le cultivateur et le consommateur urbain: la vente contractuelle. Elle représente un partenariat économique où les produits sont payés à l'avance et distribués sous forme de paniers. Le consommateur est généralement invité à participer quelques jours par an aux activités (Lamine, 2008).

*L'AMAP « La Coccinelle de Haute-Savoie », située à Gaillard en France, est constituée de deux maraîchers en reconversion professionnelle et d'une cinquantaine d'adhérents désireux de consommer localement. Des légumes, pommes, noix, miel, mais aussi fromages de vaches, pains, œufs et poulets constituent les paniers distribués une fois par semaine dans un local prêté par la mairie<sup>(11)</sup>.*

• **Exploitation verticale - 4 -**

Les exploitations sur toits ou/et sur murs ont le mérite de sauver de l'espace au sol en créant des couches de terre sur toit ou en utilisant des techniques hors-sol innovantes (hydroponiques et aquaponiques). Elles peuvent entretenir des rapports symbiotiques avec leurs bâtiment-hôtes en récupérant sa chaleur, en l'isolant et en récupérant l'eau de pluie en retour (Daniel, 2013, p.19).

*La première exploitation aquaponique sur toit a vu le jour à Bâle en Suisse, à travers l'entreprise Urban Farmers SA. Sur 250 m<sup>2</sup>, la production atteint des résultats record avec 5 tonnes de légumes variés et 850 kg de poisson. La nourriture est en grande partie vendue à de grands restaurants de la ville ainsi qu'une poissonnerie<sup>(12)</sup>.*

• **Exploitation agrotouristique - 5 -**

Pour les exploitations agrotouristiques rurales, l'hébergement est le service le plus communément proposé, mais une exploitation agro-touristique urbaine peut rarement offrir ces services complets. Elle propose plutôt des « expériences rurales », des visites pédagogiques comme activité principales et peut tirer ses revenus grâce à des activités de location ou d'organisation d'événements privés (Capt, 1997).

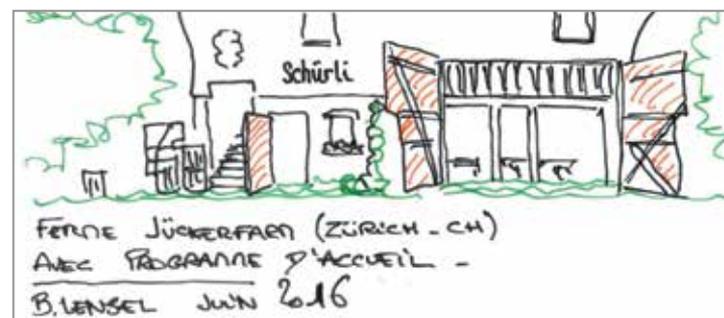
*La ferme Jückerfarm à Zürich en Suisse, comprend quelques hectares de cultures mais aussi un restaurant, un magasin avec concepts cadeaux, un espace de location pour des événements (workshops, conférences, fêtes, mariages, anniversaires, concerts, etc.), ses structures et programme d'accueil constituent sa principale source de revenu<sup>(13)</sup>.*

• **Ferme urbaine autogérée - 6 -**

Elle marque la différence entre la ferme urbaine et le jardin partagé par son caractère à la fois civique et impliquée dans le marché à des fins d'autofinancement de ses structures. La réutilisation des déchets urbains, la création de réseaux, le développement de pratiques et l'expression créative de ses acteurs mixtes en font un type particulièrement créatif (Daniel, 2013, p.18).

*À Berlin, en Allemagne, des individus sans formation agricole ont utilisé une friche de 6 000 m<sup>2</sup> en cultivant des bacs. Cette ferme appelée « Prinzesinnen » est née pour permettre des rencontres et une formation auto-didacte des visiteurs. Ses récoltes annuelles s'élèvent à 4 000 kg de fruits et légumes autoconsommés et vendus sur place dans un café-concept<sup>(14)</sup>.*

- 6 -



- 5 -



- 4 -

• Ferme d'insertion - 7 -

Une ferme d'insertion propose une socialisation à travers une occupation productive agricole à des personnes en marge de la société en quête de sens et d'utilité. Elle place au cœur de son fonctionnement l'objectif de permettre les individus cultivateurs de trouver leur place dans le marché économique ou dans une communauté grâce à l'agriculture (à la fois outil et prétexte) (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p.14).

*Installée sur une friche industrielle à Perth en Australie, la ferme low-tech et pourtant très imaginative de l'organisme « The Green World Revolution » considère que les problèmes mondiaux de société sont liés aux problèmes environnementaux et utilise l'agriculture urbaine comme manière d'agir sur les deux. Elle vend sa production à plusieurs restaurants de la ville et permet à plusieurs individus de toucher un revenu décent<sup>(15)</sup>.*

• Jardin partagé - 8 -

Il représente une échappatoire ludique de verdure et de loisirs, à taille très variable, pouvant être ponctuel ou diffus (Prédine, 2009). D'initiative surtout associative, il arrive de plus en plus souvent que les collectivités locales cherchent à créer elles-mêmes les synergies pour obtenir un jardin partagé dans les quartiers résidentiels ou les centres.

*L'association Le Bois Dormoy en France a créé en 2008, sur un ancien espace de dépôt de 1400m, un espace d'agroforesterie et de rencontres dans un quartier très dense. Menacée par la construction d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), l'association cherche à faire reconnaître son utilité tant sociale qu'environnementale pour le quartier<sup>(16)</sup>.*

• Plantages - 9 -

Les plantages peuvent être confondus avec les jardins partagés mais, ce mot d'origine campagnarde suisse-romande définit des lopins de terre individuels loués, anciennement engazonnés, destinés à des habitants de quartiers. Ils ont pour but d'être cultivés au pied des immeubles ou au plus proche de ceux-ci (Holzhauzen, 1997). Cette forme requiert souvent l'implication d'une autorité garante (associative ou étatique).

*Le plantage du Désert, réalisé en 1999 à la suite d'un programme lancé en 1995 par le Service de Parc et promenades de la ville de Lausanne, en Suisse, est constitué d'une dizaine de parcelles louées aux habitants du quartier qui font partie d'un réseau de 350 parcelles réparties dans la ville de Lausanne<sup>(17)</sup>.*



- 12 -



- 11 -



- 10 -



#### • Jardins familiaux - 10 -

Hérités des jardins ouvriers, les jardins familiaux sont des ensembles de parcelles cultivées et de cabanons individuels loués à des jardiniers et gérés par une association. La culture s'y fait pour une autoconsommation domestique et pour le plaisir (Consaes, 2003). Les associations gérantes sensibilisent aujourd'hui de plus en plus leurs membres (ayant eu la main lourde sur les intrants chimiques) et sont pourvues d'une charte écologique.

*Dans les années 70, un « parc-jardin » est créé à proximité de la cité d'HautePierre au Nord-Est de Strasbourg en France près des grands complexes de logements collectifs, en suivant les plans de l'urbaniste Pierre Vivien. En 2003, on comptait dans le lotissement d'HautePierre 221 jardins gérés par l'Association des jardins ouvriers de Strasbourg ouest<sup>(18)</sup>.*

#### • Jardin potager privé - 11 -

Ce type d'agriculture urbaine, extrêmement diversifié, se retrouve surtout dans les jardins des villas, les balcons, mais aussi chez les restaurateurs sous forme d'herbier ou de petit potager. Le terrain cultivé souvent clos, où se trouvent légumes, fleurs, arbres et arbustes fruitiers et d'ornement pour des fins personnelles (Schwartz, 2010).

*Le restaurant Uncommon Ground à Chicago aux États-Unis, est une brasserie et salle de concert qui a installé 60 m<sup>2</sup> de jardin potager sur le toit de son bâtiment. Il cultive des végétaux en tout genre, notamment plantes aromatiques, et récolte près de 360 kg par an<sup>(19)</sup>.*

#### • Parc agroubain - 12 -

Cette forme atypique et inclusive, attribuée aux modèles qu'elle contient une vocation d'espace public (Ansaldi et Wegmuller, 2013). Le modèle résulterait d'une volonté top-down afin de promouvoir politiquement le rôle de démonstration et de médiateur culturel de l'agriculture urbaine (Salomon Cavin J. et Mumenthaler C., 2016).

*Le projet lauréat de parc agro-urbain de Bernex et Confignon à Genève en Suisse projette un nouveau parc reliant des territoires aux identités différentes. Il représente un lieu d'échange et remplirait les besoins de détente des urbains autant que les conditions pour une activité rentable<sup>(20)</sup>.*

Crédits photos : Parc agro-urbain de Bernex-Confignon, Genève - Verzone & Woods Architectes

## CONCLUSION

Les villes n'ont cessé de se réinventer au cours de l'histoire. Aujourd'hui nous sommes amenés à redéfinir la ville, en incorporant de manière concrète les enjeux du développement durable. Les questions alimentaires sont intimement liées à la thématique agricole et resteront indissociables des ambitions urbanistiques de la ville de demain. L'entremêlement des dynamiques urbaines, alimentaires et environnementales révèle le rôle-clef de l'agriculture urbaine, en tant que plateforme de réflexion et d'action. Elle met à disposition de la ville sa diversité et ses qualités de nature végétale ainsi que sa contribution matérielle et culturelle à la transition alimentaire des villes. Mais sans un accompagnement des autorités des villes, les initiatives d'agriculture urbaine ne bénéficient que de peu de pérennité et voient leur marge de manœuvre limitée pour contribuer au projet de la ville durable.

Bonne nouvelle pour les adeptes de l'agriculture urbaine, cet objet s'est révélé être un cas d'école d'un processus bottom-up où les revendications citoyennes ont permis un changement de perspectives des autorités des villes que ce soit dans les logiques de planifications et leurs cahiers des charges. Les « faiseurs de villes » inversent progressivement leur logique à travers la trame verte comme structure urbaine, et la question de l'alimentation comme nouvelle responsabilité - principalement dans la restauration collective pour le moment. L'agriculture urbaine trouve une double utilité et pourrait être plus exploitée. La typologie, en clarifiant les différentes facettes de ces manifestations citoyennes, entrepreneuriales ou professionnelles, fournit des modèles à reconnaître, encourager et reproduire à travers d'autres initiatives. Quels que soient les modèles, ils auront à interagir et à être mobilisés ensemble dans la construction d'un développement urbain alternatif en phase avec les enjeux du 21<sup>e</sup> siècle et les désirs citoyens. Hier des friches industrielles, des toits vides de complexes commerciaux, des parcs coûteux; demain, pourraient prendre place des espaces privés, associatifs ou publics, des lieux productifs pour la durabilité urbaine. ☺

## NOTES

- (1) Selon Eric Duchemin (2012) et Nelly Niwa (2015)
- (2) Plus de 50% de la population mondiale est urbaine depuis 2008, et on estime que la proportion s'élèvera à 70% avant 2030
- (3) Elle est « le droit de définir sa propre politique agricole et alimentaire, de protéger et réglementer sa production et ses échanges agricoles avec un objectif de développement durable et de déterminer leur degré d'autonomie alimentaire, dans des conditions de travail décentes » (Site JMSAP, 2015).
- (4) Nous faisons référence notamment à ceux de la RUAF (Resource centres on urban agriculture & Food security)
- (5) Il a été développé en collaboration entre le Minimum Cost Housing Group (MCHG) et le Resource Centers on Urban Agriculture and Food Security (RUAF) entre 2003 and 2007.
- (6) Toutes les agricultures ne sont pas équivalentes: « les formes d'agriculture écologisée, de par leurs règles de production, ont des atouts pour répondre aux exigences de la multifonctionnalité agricole » (Sanz, 2013).
- (7) Plusieurs auteurs ont cherché à définir ces dimensions, nos références principales étant Daniel (2013), Vejre et al. (2016) et Giacchè et al. (2016).
- (8) Notamment les lexiques de Ansaldo et Wegmuller (2013), Nahmias et Le Caro (2012), Daniel (2007)
- (9) <http://courtcircuit.org/la-ferme-du-petit-lierne/>
- (10) <http://www.ferme-de-bude.ch/>
- (11) <http://courtcircuit.org/la-ferme-du-petit-lierne/>
- (12) <https://urbanfarmers.com/>
- (13) <http://www.juckerfarm.ch/>
- (14) <http://prinzessinnengarten.net/>
- (15) <http://gwr.org.au/>
- (16) <http://boisdormoy.blogspot.fr/>
- (17) <http://www.notrehistoire.ch/group/lausanne/photo/41506/>
- (18) [http://www.crdp-strasbourg.fr/data/albums/jardins\\_maraichers/index.php?img=7&parent=18](http://www.crdp-strasbourg.fr/data/albums/jardins_maraichers/index.php?img=7&parent=18)
- (19) <http://www.uncommonground.com/home>
- (20) <http://www.unil.ch/getactu/wwwactu/139895394287/>

## Remerciements

Remerciements à Cyril Mumenthaler ainsi qu'à Pierre-Alexandre Huguenin-Virchaux et Jacques de Maio pour leur soutien et relecture. Bernard Lensel pour les croquis.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ansaldo E., Wegmuller F., 2013. Lexique genevois. La production agricole d'agglomération, Direction générale de l'agriculture, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, République et Canton de Genève.
- Ascher, F., 2001. Les nouveaux principes de l'urbanisme : [la fin des villes n'est pas à l'ordre du jour]. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Bonnefoy S. et Brand, C., 2011. L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, 11(2).
- Capt D., 1997. Différenciation des produits de consommation finale et agriculture de service. In : Économie rurale. n°242. pp. 36-44. URL : [www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1997\\_num\\_242\\_1\\_4896](http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1997_num_242_1_4896)
- Schwartz C. et al., 2010. Jardins potagers : terres inconnues ? Projet SOJA, étude commandée par l'ADEME.
- Cardona A. et Lamine C., 2010. Multi-actor projects: a way of developing sustainable and organic farming?
- Carey J., 2011. Who Feeds Bristol? Towards a Resilient Food Plan. URL: [www.bristol.gov.uk/whofeedsbristol](http://www.bristol.gov.uk/whofeedsbristol).
- Consalès J.-N., 2003. Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone, Rives nord-méditerranéennes, n°15, URL : <http://rives.revues.org/449> (consulté le 03 février 2016).
- Climate Change Urban Food Initiative (CCUFI), 2015. Conférence 3 « L'alimentation locale : un élément de la stratégie climatique territoriale ? URL : <http://www.iufn.org/en/our-work/think-tank/climate-change-urban-food/>
- Cormier L., Bernard De Lajarte A. et Carcaud N., 2010. La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites, Cybergeog : European Journal of Geography, Aménagement, Urbanisme, document 504. URL : <http://cybergeog.revues.org/index23187.html>
- Cluzet A., 2012. Le climat sauvé par les villes ? : vers une solution européenne, Harmattan.
- Daniel A.-C., 2013. Aperçu de l'agriculture urbaine, en Europe et en Amérique du Nord, AGroParisTech
- Darly S., 2013. « Relocaliser pour mieux négocier ou négocier pour mieux relocaliser ? Négociations et compromis pour la construction des réseaux locaux de l'approvisionnement des cantines », Sud-Ouest européen, n°35. URL : <http://soe.revues.org/562> (consulté le 03 février 2016)
- Daune L., et Mongé N., 2011. L'agriculture urbaine, un fondement dans le projet de territoire, Urbia, 12, 85-104.
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault, et A.-M., 2010. Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. VertigO, Volume 10 numéro 2 septembre. URL : <http://vertigo.revues.org/10436> (consulté le 2 nov 2015)
- Fournier A., 2012. Evaluation du potentiel de l'agriculture intégrée dans le bâti : analyse comparée des cas de Genève et de Montréal. Mémoire de fin d'étude, Université Pierre et Marie Curie, Paris VI, 60p.
- Giacchè G. et al., 2016. Exploring the Diversity of Actors in Urban Agriculture. In: Lohrberg F., Licka L., Scazzosi L. and Timpe A. [ed.] Urban Agriculture Europe. Berlin: Jovis. <https://www.jovis.de/en/books/details/urban-agriculture-europe.html>
- Holzhausen K., 1997. Plantages à Lausanne : la réussite d'un jardinage de quartier. Résumé de l'expérience présentée à Lille les 23 et 24 octobre 1997 du responsable de la division études et projets de la ville de Lausanne, lors du premier forum du jardinage et de la citoyenneté. URL: <http://pro.nordnet.fr/jardinons/experiences/Lausanne.htm>
- Lamine C. et Perrot N., 2008. AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs. Editions Yves Michel, Collection : Société Civile, ISBN : 978 2 913492 51 6

- Lardon S. et Loudiyi S., « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour* [En ligne], 89/1-2-3 | 2014, mis en ligne le 20 décembre 2014, consulté le 17 décembre 2014. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9362>
- Morgan K., 2013. *The Rise of Urban Food Planning*, *International Planning Studies*, 18:1, 1-4, DOI: 10.1080/13563475.2012.752189
- Morgan, K., Marsden, T., Murdoch, J., 2006. *Networks, Conventions and Regions: theorizing "Worlds of Food"*, in *Place, Power and Provenance in the Food Chain*. Oxford University Press, pp. 7-25.
- Mougeot L.J.A. (2000). *Urban Agriculture : definition, potentials and risks*. Ottawa, International Development Research Centre, thematic paper, n°1, 42p.
- Nahmias P., Le Caro Y., 2012. *Pour une définition de l'agriculture urbaine: réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales*, *Environnement urbain*, n°6, p.1-16.
- Niwa N., 2015. *De l'agriculture urbaine à la Toshiyogo*. Thèse de doctorat, Université de Lausanne
- Paquot, T., 1990. *Homo urbanus : essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*. Paris : Éditions du Félin.
- Peltier C., « Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 10 numéro 2 | septembre 2010, posted online on 30 September 2010, consulted on 03 February 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/10119> ; DOI : 10.4000/vertigo.10119
- Pölling B., et al., 2016. *Creating Added Value : Societal Benefits of Urban Agriculture*. In: Lohrberg F., Licka L., Scazzosi L. and Timpe A. [ed.] *Urban Agriculture Europe*. Berlin: Jovis. <https://www.jovis.de/en/books/details/urban-agriculture-europe.html>
- Prédine E., 2009. *Des jardins en partage, échange avec Jean-Paul Collaert*, Collection *Conversations écologiques*, Paris : Rue de l'échiquier.
- Rebetez M., 2006. « Villes et climat », *Vues sur la ville*, n°21, p.1-8.
- Salomon Cavin J. et Mumenthaler C., 2016. *Agriculture integrated into Urban Planning? : a Challenge*. In: Lohrberg F., Licka L., Scazzosi L. and Timpe A. [ed.] *Urban Agriculture Europe*. Berlin: Jovis. <https://www.jovis.de/en/books/details/urban-agriculture-europe.html>
- Salomon Cavin, J., Niwa, N., 2011. *Introduction : Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes*. *Urbia*, 12, 5-16.
- Salomon Cavin J., 2006. *La ville-campagne : ville insoutenable?*. *Natures, Sciences et Société* (3), 409-415.
- Schlich E., et al. (2006). *La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison*. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, Paris : Institut national de la recherche agronomique, Délégitation permanente à l'environnement, 2006, 53 (53), pp.111-120
- Vejre H. et Simon-Rojo M., 2016. *Introduction*. In: Lohrberg F., Licka L., Scazzosi L. and Timpe A. [ed.] *Urban Agriculture Europe*. Berlin: Jovis. <https://www.jovis.de/en/books/details/urban-agriculture-europe.html>
- Vejre H. et al., 2016. *Can Agriculture Be Urban?* In: Lohrberg F., Licka L., Scazzosi L. and Timpe A. [ed.] *Urban Agriculture Europe*. Berlin: Jovis. <https://www.jovis.de/en/books/details/urban-agriculture-europe.html>
- Verzone C., Dind J.-P., 2011. *De l'agriculture urbaine au food urbanism: état des lieux et perspectives pour la Suisse*, *Urbia*, n°12, p.137-159.
- Viljoen, A. et al., 2005. *Continuous Productive Urban Landscapes: Designing Urban Agriculture for Sustainable Cities*, Edited by: Viljoen, A. London: Architectural Press.
- Viljoen A. et Bohn K., 2014. *Second Nature Urban Agriculture*
- Designing Productive Cities*, Editions Routledge
- Site Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (CERAPT) URL: <http://agriurbanisme.fr/>
- Site Food Urbanism Initiative. URL: <http://www.foodurbanism.org/fr/project-description/>
- Site Carrot City, Designing for Urban Agriculture. URL: <http://www.ryerson.ca/carrotcity/overview.html>
- Site Minimum cost housing group of McGill : Making the Edible Landscape: A Study of Urban Agriculture in Montreal. URL: <http://www.mcgill.ca/mchg/pastproject/el>

## RÉFÉRENCES ILLUSTRATIVES

Ferme du Petit Lierne <http://courtcircuit.org/la-ferme-du-petit-lierne/>

La Coccinelle de Haute-Savoie <http://www.coccinelle74.fr>

Ferme de Budé <http://www.ferme-de-bude.ch/>

Urban Farmers <https://urbanfarmers.com/>

Jückerfarm <http://www.juckerfarm.ch/>

Prinzessinnengarten <http://prinzessinnengarten.net/>

Green World Revolution <http://gwr.org.au/>

Bois Dormoy <http://boisdormoy.blogspot.fr/>

Plantage du Désert <http://www.notrehistoire.ch/group/lausanne/photo/41506/>

Jardins familiaux d'Haute-pierre [http://www.crdp-strasbourg.fr/data/albums/jardins\\_maraichers/index.php?img=7&parent=18](http://www.crdp-strasbourg.fr/data/albums/jardins_maraichers/index.php?img=7&parent=18)

Uncommon ground & Zoran Orlic Photography <http://www.uncommonground.com/home>

Campus de l'Université de Lausanne <http://www.unil.ch/getactu/wwwactu/1398953949287/>

Parc agro-urbain "Parc Fertile" [http://www.ryerson.ca/carrotcity/board\\_pages/city/park\\_agrourbain.html](http://www.ryerson.ca/carrotcity/board_pages/city/park_agrourbain.html)

# Quelle agriculture dans la ville ?

## Rétrospective et perspectives dans l'agglomération lyonnaise

### } François Darribehaude

Directeur adjoint ENSV VetAgro Sup, Docteur HDR en droit.  
Chercheur associé, Institut de Droit de l'Environnement,  
Université Lyon 3

### } Sébastien Gardon

Chargé de mission ENSV VetAgro Sup, Docteur en science politique. Chercheur associé, UMR CNRS 5206 Triangle



Cette contribution se propose de revenir sur l'histoire récente des villes occidentales pour comprendre comment l'agriculture a été « chassée » des espaces urbains mais également mesurer comment un retour de ces activités peut ou non être possible ou éventuellement souhaitable, retour qui a défaut d'être véritablement réaliste, devient de plus en plus médiatique (article de presse généraliste<sup>(1)</sup> ou spécialisée, reportages TV<sup>(2)</sup>) et relayé par certains projets (projet de fermes verticales, création de poulaillers urbains<sup>(3)</sup>, projet de fermes pédagogiques, utilisation de friches industrielles, aménagement de murs ou de toits végétalisés, installation de ruches urbaines, etc.)<sup>(4)</sup>.

“Se poser la question de la place (dans le sens d’un déclin ou d’un retour) des activités agricoles en ville, c’est également souligner les problématiques d’alimentation...”

Nous prendrons l’exemple de la Ville de Lyon et de son agglomération qui présente sur ce plan une situation particulière du fait de l’exiguïté de son territoire : proximité immédiate des campagnes environnantes (y compris dans des départements voisins), en particulier productrices de produits maraîchers (notamment à l’Est et au Nord), ou de produits d’élevage (principalement dans les Monts du Lyonnais), voire des zones de grandes cultures (au Sud et à l’Est)<sup>51</sup>. Par ailleurs, ce territoire est contraint par des logiques de métropolisation et de périurbanisation très fortes et similaires à d’autres grandes villes : dynamique historique d’urbanisation et d’industrialisation de la commune centre qui a gagné les communes périphériques ; réhabilitation d’anciennes friches industrielles, densification des espaces centraux ; raréfaction des espaces disponibles, etc..

Se poser la question de la place (dans le sens d’un déclin ou d’un retour) des activités agricoles en ville, c’est également souligner les problématiques d’alimentation dans une perspective à la fois prometteuse (que ce soit en termes de produits disponibles à

côté de villes pour envisager le développement de circuits de proximité ou de circuits courts : en ce sens les agriculteurs des Monts du Lyonnais bénéficient d’une vraie rente de situation pour la vente directe de leurs produits) mais également réaliste (les espaces dans ou à proximité des villes ne pourraient en aucun cas satisfaire la demande -en masse comme en variété- de leurs habitants en produits agricoles). C’est également prendre en compte une série d’enjeux ou de problèmes sanitaires qui ont en grande partie été à l’origine du départ de ces activités et qui peuvent contrarier un retour de ces dernières.

Face à ces évolutions, il faut aussi retenir que les activités agricoles ne sont pas isolées ou spécifiques dans ce mouvement d’éloignement des cœurs de villes. Leur retrait un peu plus précoce (amorcé dès les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles) annonce une dynamique de relocalisation d’autres activités qui s’est produite également tout au long du vingtième siècle et au début du vingt-et-unième siècle : le transfert des activités industrielles ou logistiques des centres villes vers les périphéries. L’exemple de Confluence est ici le plus parlant : il connaît de profondes mutations de



ces usages entre la disparition progressive d’activités agricoles au 19<sup>e</sup> siècle (moulins, terres utilisées à des fins agricoles) tout juste conquis sur les îles remblayées dans le cadre du projet Perrache, et l’arrivée d’activités industrielles et logistiques qu’on ne voulait plus en centre ville (entrepôts, centre de tri postal, gare d’eau, prisons, port Rambaud puis Marché de gros) au fur et à mesure de la conquête de ce quartier au-delà des voûtes constituées dans l’aménagement de la gare de Perrache (construite entre 1855 et 1857), puis chassée aujourd’hui pour les aménagements commerciaux, tertiaires, d’habitations et de loisirs dans le cadre du projet Confluence déployé depuis 2001. Il y a donc une logique d’ensemble de repli et de délocalisation de l’agriculture comme d’autres activités autrefois implantées en ville.

Dans un premier temps, nous repérerons les traces de la présence agricole en ville, puis nous expliquerons dans un second temps les raisons de la délocalisation de ces activités, tout en envisageant les formes possibles d’un retour.

## 1 – QUAND LES ANIMAUX DE RENTE ET L'AGRICULTURE ÉTAIENT PRÉSENTS EN VILLE : UNE FONCTION RELÉGUÉE DE LA VILLE ?

Historiquement, l'agriculture a toujours été présente au cœur des villes et à la périphérie des villes, notamment dans les périodes qui précèdent les révolutions industrielles. Cette présence se matérialise notamment par la présence d'anciennes grandes fermes à proximité immédiate des centres urbains, et sur lesquelles va se déployer en partie l'urbanisation et l'industrialisation des villes.

À Lyon, plusieurs grandes fermes célèbres subsistent ainsi jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle notamment sur la Rive Gauche (avant l'urbanisation qui a commencé depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle sur cette partie du territoire lyonnais conquis administrativement plus tardivement<sup>(6)</sup> à la suite de travaux d'aménagement imaginé par l'ingénieur Morand (avec la construction d'une digue au Nord, la réalisation des quais ou la construction de ponts) et visant à mieux maîtriser le Rhône et ses nombreux « bras » délimitant des « brotteaux » qui venaient fréquemment inonder cet espace encore en friche hormis sur certains petits coteaux et balmes (comme à Cusset, ou entre la Place du Plâtre et le Hameau de L'Hormat<sup>(7)</sup> sur Villeurbanne, ou autour des châteaux de la Ferrandière, de Montchat, ou de la Motte pour Lyon) qui pouvaient rester insubmersibles.

Ainsi par exemple, au Nord de la ville la ferme (ou domaine) de la Tête d'or appartenait à la famille Lambert et était situé sur les terrains du nouveau parc urbain qui sera ouvert en 1857. Elle comprenait alors 117 hectares sur les communes de Lyon et de Villeurbanne. Une ferme (ou domaine) de la Part-Dieu se tenait avant au cœur de la Rive Gauche, avant l'ouverture de la caserne militaire en 1844 (22 hectares). À l'Est, le domaine de la Ferrandière entre Lyon et Villeurbanne comprenait une dizaine d'hectares. Une grosse ferme, "le Gros Domaine", rappelle la première exploitation de l'île Mogniat, la ferme de Joseph Gras au Sud de la Presqu'île. D'autres fermes célèbres (celle de Louis Dreu, ou celle de Jacques Cartelier) étaient également présentes sur le territoire de la Ville.

De nombreux espaces agricoles sur la Rive Gauche appartenant aux Hospices civils de Lyon sont progressivement cédés pour alimenter l'urbanisation à l'Est notamment dans le quartier des Brotteaux. Ainsi se dressaient des paysages oubliés : en direction du Dauphiné, en Rive Gauche (vers La Guillotière, Villeurbanne, Bron, Vénissieux), avec des champs en plaine, quelques fermes et des chemins, dont gardent trace les plans de Lyon avant la révolution industrielle. Quelques grands domaines sont restés présents jusqu'à aujourd'hui comme la ferme du Vinatier, à Bron, en limite de Lyon (hôpital construit en 1868) qui a compté jusqu'à 112 hectares. Elle fonctionnait en autarcie jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale et l'hôpital était un véritable village qui pouvait fournir certains produits de la ferme à 2000 personnes selon les saisons. Au sud de Lyon, les Jardins de l'Hôpital Saint-Jean de Dieu créés en 1824 (comptaient 25 hectares, avec champs, vergers et potagers).

Certains anciens bâtiments de ferme dans les communes périphériques, comme à Vénissieux, Saint-Priest ou Corbas, ont disparu tout récemment y compris dans le centre ville. Elles ont laissé parfois place à de belles réhabilitations, insoupçonnées à proximité des constructions modernes en étages dans les centres villes de ces communes. Au-delà des fermes, de nombreux maraîchers étaient également présents sur Villeurbanne, Vaulx-en-Velin ou Caluire-et-Cuire et alimentaient la ville de produits frais.

D'autres aspects des questions agricoles et alimentaires donnaient une autre image à la ville que nous connaissons aujourd'hui. Il y avait déjà beaucoup de chevaux en ville. Jusqu'au début du vingtième siècle, le fonctionnement des villes était en partie organisé autour de cette activité, qui généraient de nombreux problèmes d'approvisionnement de nourriture et d'évacuation des déchets (fumier, etc.)<sup>(8)</sup>. La Première Guerre Mondiale<sup>(9)</sup> (qui a utilisé énormément de chevaux et dépeuplé campagne et villes) puis le développement de l'automobile à partir des années 1920 a fini par mécanisé les différentes types de transports et de

logistique, après la révolution du chemin de fer du siècle précédent. Les transports en commun avec chevaux disparaissent au cours des années 1920, les tous derniers fiacres (calèches) sont supprimés à la fin de la Seconde Guerre Mondiale<sup>(10)</sup>. Progressivement les écuries se transforment en garage dans les maisons, les hôtels. De nombreux métiers liés à l'utilisation et l'entretien des chevaux et aux animaux de tractions ont alors disparu. Beaucoup de main d'œuvre était également employé dans ce cadre notamment pour le transport et la manutention. Plus tard, c'est la mécanisation des campagnes qui poursuivi celle engagé en ville, avec les premières automobiles utilitaires puis les tracteurs modernes à partir des années cinquante et soixante<sup>(11)</sup>.

Par ailleurs, à proximité des espaces urbanisés, étaient présents aussi de nombreux moulins notamment à Perrache (canal des Moulins) ou du côté de Gerland, mais également de nombreux vergers notamment avec des arbres et vignes et dans les parcs et jardins des collines lyonnaises dont il reste la trace aujourd'hui (à la Villa Gillet et au parc de la Cerisaie avec des arbres et vignes) et dans les parcs et jardins des collines (notamment dans les « réserves » patrimoniales religieuses). De même, de nombreux jardins plus ou moins grands fonctionnaient à proximité des habitations pour des visées d'autoconsommation (légumes, fruits). Jusque dans les années 1970, dans certains quartiers, on pouvait encore croiser dans les cours, les jardins, voire même les rues, des poules et des petits animaux issus d'élevages modestes. L'accueil de population étrangères dans Lyon et ses communes périphériques (Lyon 7<sup>e</sup>, Villeurbanne, Décines) générant souvent de nouvelles formes d'économie locales et des usages de consommation mixant les pratiques agricoles et urbaines<sup>(12)</sup>.



• **Le lien entre agriculture et environnement urbain : logiques de recyclage dans un système environnemental**

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la campagne suburbaine absorbe les matières fécales que produit Lyon. Cette relation symbiotique permet une agriculture sur un sol pauvre et rège, en partie, un grave problème d'hygiène urbaine. Les vidanges lyonnaises mettent en scène différents acteurs : agriculteurs, propriétaires urbains de fosses d'aisances, entrepreneurs et municipalité qui s'efforcent de tirer profit du commerce des « matières ». La modernisation du système et les solutions imaginées par les pouvoirs publics et par l'UMDP (Union mutuelle des propriétaires lyonnais pour les vidanges), compagnie qui règne sur les vidanges urbaines, amènent une redistribution des profits. Ces transformations lèsent des intérêts solidement établis et suscitent en retour la création d'alliances nouvelles qui éclairent les liens complexes que tissent la ville et sa périphérie rurale. Il existait ainsi un système de recyclage des déchets des villes par le milieu périurbain.

Cette vraie complémentarité sera ensuite remise en cause avec le système du tout à l'égout.

On note également la présence de nombreuses laiteries, pour assurer la distribution du lait (notamment la laiterie municipale « vacherie du parc » construite par Tony Garnier en 1904, avec étable et installation de stérilisation du lait mais qui ferma en 1914 ; ou la Laiterie Le bon lait à Gerland) ; de marchés de produits et d'animaux (marché de veaux des maisons neuves au début du 20<sup>e</sup> siècle), de fromageries. La fromagerie de Sans Souci (rue David, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement), créée en 1932, était d'ailleurs l'une des dernières laiteries urbaines de France. Il existait une cinquantaine de laiterie à Lyon au début du 20<sup>e</sup> siècle. Signe d'une autre époque, et d'un autre mode de fonctionnement, l'entreprise Berliet, qui s'implante pendant la Première Guerre Mondiale sur 400 hectares entre Vénissieux et Saint-Priest, avait sa propre ferme (mais également son école, sa garderie, son service de transport pour employés) qui distribuait même son lait à ses employés.

Le développement de villégiatures (à Montchat sur Lyon par exemple) ou dans des communes proches (Ecully, Caluire) entraînait aussi de nouveaux rapports entre citadins et campagnes avec le développement de jardins, de basses-cours ou la présence d'animaux. Les riches citadins avaient du personnel d'entretien de ces demeures familiales qui constituaient autant des réserves agricoles (potagers, vergers, et parfois animaux d'élevage) à proximité des villes<sup>(13)</sup>.

Il faut enfin noter une implication politique lyonnaises pour certaines questions agricoles avec par exemple la création sous Herriot en 1918 à Cibeins (dans l'Ain) d'une école municipale d'agriculture qui dans un cadre plus champêtre accueillait par ailleurs plusieurs réunions d'élus ou représentants lyonnais. De même, la Foire de Lyon, (re)créée en 1916 par Herriot avec l'aménagement du Palais de la Foire entre le Rhône et le Parc de la Tête d'Or avait une connotation des très agricole au départ dans les matériaux et les produits exposés.

- 1 -



- 2 -



- 1 - Les abattoirs de Vaise avant leur transfert à Gerland au début du 20<sup>e</sup> siècle

- 2 - Une illustration de la ferme de la Part-Dieu avant l'implantation de la caserne militaire au milieu du 19<sup>e</sup> siècle

## 2 – L'ÉVOLUTION DES MODES DE PRODUCTIONS ET DE FAIRE LA VILLE : D'UN DÉPART DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

### • L'émergence d'une ville fonctionnaliste et hygiéniste

La ville construite dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle se spécialise par quartiers, zones d'activités, avant même l'écriture de la Charte d'Athènes (en 1933). Des logiques de délocalisation, comme dans d'autres secteurs (industries, logistiques, événementiels, approvisionnement énergétique, etc.), renvoie les activités agricoles au plus loin des villes, complétant les phénomènes d'exode rural à l'œuvre depuis la révolution industrielle et tendant vers des spécialisations économiques et professionnelles. Par manque de place en ville ou pour libérer des terrains pour d'autres activités, et face à une agriculture de plus en plus intensive et extensive, mécanisée et consommatrice d'espaces (pour les bâtiments, les cultures à travers les pratiques de remembrement) les activités ont migré vers les périphéries et les campagnes. De son côté, les villes se sont modernisées, bétonisées.

Les sites dédiés à la production alimentaire ont connu la même évolution. Les abattoirs initialement implantés à Vaise au 19<sup>e</sup> siècle migrent vers le nouveau quartier de Gerland en 1918, puis à Corbas (au Sud Est de l'agglomération) en 1975. Ainsi jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle avant cette spécialisation fonctionnelle et géographique liée à l'invention des laboratoires modernes (temples de la mort et de l'hygiène), beaucoup d'animaux circulaient en ville au début du 20<sup>e</sup> siècle,

notamment dans le cadre des petits abattoirs organisés dans les arrières cours ou les caves. Parallèlement l'industrie animale se concentre autour de Gerland dès le 19<sup>e</sup> siècle. Toute une forme d'industrie développée autour des animaux et principalement intégrée s'organise alors dans ce quartier avec la transformation des produits animaux fabriqués en ville.

Le Marché de Gros connaît la même évolution : situé au 19<sup>e</sup> siècle vers le Quai de l'Archevêché (actuel Quai Romain Rolland) et le quai Saint-Vincent mais sans structures permanentes, il migre vers Perrache, derrière les voûtes en 1961 (sur 16 hectares) et enfin à Corbas en 2009 (sur 11 hectares). Ces reconfigurations rejoignent celles que connaît la grande distribution avec l'aménagement des premiers grands supermarchés avec dès 1964 les Galeries Lafayette qui s'implantent à Bron (à proximité de Lyon 8<sup>e</sup>), puis le centre commercial de la Part-Dieu dans les années 1970', ceux de Porte des Alpes (Bron Saint-Priest), puis de Vénissieux, Caluire, etc. Lyon confirme à nouveau son rôle de carrefour pour l'approvisionnement et la commercialisation des produits alimentaires du fait de ses relations avec les campagnes périphériques qui produisent des denrées agricoles riches et variées. Finalement très peu d'installations vont résister à cette délocalisation. Une exception notable : les halles construites en 1859 dans le quartier des Cordeliers puis transférées à la Part-Dieu en 1971, rénovées en 2006 pour devenir les Halles Paul Bocuse, et ainsi offrir en centre ville un véritable temple de la consommation tout en symbolisant l'em-

blème de la gastronomie lyonnaise. Cette situation n'a toutefois pas permis à la Ville de Lyon d'être désignée comme seule Cité de la gastronomie auprès de l'UNESCO (la Ville fait seulement partie du réseau des cités de la gastronomie : avec Tours, Paris-Rungis et Dijon ; à Lyon la cité sera accueillie dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel-Dieu). Il faut enfin noter l'échec du projet des Halles Martinière dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : ce premier marché couvert construit dès 1838 peine à trouver un reprenneur, bien que plusieurs projets émergent.

Enfin cette dynamique de délocalisation gagne aussi les universités et les grandes écoles et notamment la plus ancienne des écoles vétérinaires au monde. Créée sur la commune de la Guillotière en 1761, puis transférée sur les quais de Saône aux frontières de la commune de Vaise en 1796, et enfin implantée à Marcy-L'étoile (1979) sur un campus de 50 hectares.





• **De nouvelles sensibilités par rapport aux nuisances et enjeux sanitaires**

Au-delà des raisons économiques, urbanistiques et pratiques (manque de place, coût des terrains, expansion urbaine), ce sont notamment l'évolution des mœurs et le rapport à la sensibilité qui a conduit à cette délocalisation des activités agricoles en dehors des villes. Les nuisances (odeurs<sup>(14)</sup>, bruits, dangers) générées par ces activités ont progressivement conduit à les transférer à la périphérie. Cette mutation s'est organisée progressivement, sans plan d'ensemble, au gré de multiples décisions des acteurs privés appuyés parfois par quelques initiatives publiques. La présence d'abattoirs plus ou moins formels plus ou moins tolérés dans les caves, les cours d'immeubles, dans l'arrière-cour des boucheries, etc., pouvait générer un certain nombre de problèmes relayés aux élus ou les services techniques des villes par les riverains. La présence d'animaux en ville entraînait ainsi des risques sanitaires, bruits, odeurs, des formes de « promiscuité » qui devenaient de moins en moins tolérées. Pourtant l'arsenal juridique et les dispositifs d'action publique qui encadrent ces pratiques sont finalement assez anciens. Le règlement des abattoirs de Lyon date de 1858 (arrêté préfectoral du 19 juin 1958) et prévoit l'organisation d'une vraie mise à l'écart de la mort (aux yeux des habitants du centre ville) : « Les abattoirs deviennent des temples de l'hygiène et de la moralisation qui l'accompagne (...) la mise à l'écart de la mort de l'animal s'inscrit dans une nouvelle gestion de la mort et du cadavre »<sup>(15)</sup>. En ville, les bruits et les odeurs deviennent de plus en plus dénoncés et pourchassés lorsqu'ils ont une origine animale : à l'inverse on les tolère encore s'ils proviennent d'autres types d'activités ou d'usines. Dans cette mouvance, est créé à Lyon l'un des premiers services d'hygiène pour une ville en 1889<sup>(16)</sup>.

**CONCLUSION : QUEL RETOUR POSSIBLE ?**

Au cours des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, les villes occidentales ont connu un vaste mouvement de sanitarisaiton, d'épuration, d'aseptisation, de bétonisation et de modernisation. Ce mouvement initié par l'hygiénisme et incarné par l'haussmannisation de certaines villes s'incarne plus tard par une période de fonctionnalisme et de spécialisation spatiale (tel que décrit dans la cité moderne de Garnier) que connaissent les villes entre les années 1880'-1980'.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Beaucoup de potagers, de vergers sont encore présents notamment dans les collines (patrimoine religieux) ; une dernière ferme se maintient à Lyon (à Saint-Rambert dans le 9<sup>e</sup>, 6 hectares). La ferme du Vinatier bien que réduite, fonctionne encore avec quelques champs, animaux et vergers, les jardins de l'Hôtel-Dieu sont toujours importants (une bonne dizaine d'hectares). Il y a aussi bien sûr de nombreux jardins ouvriers, familiaux, collectifs<sup>(17)</sup>. Les aménagements de loisirs ou d'équipement ont bouleversé les écosystèmes en (re)créant artificiellement des zones naturelles à proximité immédiate de l'agglomération : dans le Grand Parc de Miribel, on compte encore plusieurs fermes (17 exploitations pour 400 hectares cultivés sur les 2 200 que comprend le parc) avec des terrains remis à disposition de cultures (sur des anciennes carrières notamment)<sup>(18)</sup>; à Crépieux, il y a une zone de captage quasi-naturelle mais qui fait obstacle à l'intrusion de la faune dans le Grand Lyon.

La réflexion sur un retour de l'agriculture en ville s'organise aujourd'hui autour de deux dimensions : du point de vue végétal surtout (jardins ouvriers, collectifs, murs et toits végétalisés)<sup>(19)</sup> dans une logique de « verdissement » ou de retour de la nature en ville<sup>(20)</sup> ; du point de vue animal, le questionnement autour des enjeux sanitaires et d'alimentation reste encore marginal dans les nombreux travaux développés récemment sur cette thématique<sup>(21)</sup> alors qu'il engage un nouveau rapport entre les hommes et les animaux notamment en ville<sup>(22)</sup>.

Sur ce retour souhaité ou envisagé de la nature et de l'agriculture en ville, un paral-



Crédit photo : Bernard Lensel

èle peut être fait avec la pêche et les aménagements fluviaux réalisés ces dernières années à Lyon. En effet d'un côté, le rapport de la ville à l'eau a changé depuis 2005 (avec les réaménagements des Berges du Rhône et des rives de Saône, ou la redécouverte de la proximité avec l'eau), mais si on peut encore pêcher dans le Rhône, on ne peut plus consommer les poissons qu'on pêche. De même est-ce que l'on peut vraiment, sans danger, consommer ce que produit l'agriculture en ville, et toutes les denrées produites en ville : les œufs des poules, légumes et fruits des jardins (produits dans des sols pollués) ? L'agriculture semble cantonnée ici à une forme de loisir, pratique ludique et de redécouverte de la nature.

Pour envisager un retour de l'agriculture sous d'autres formes, au-delà des enjeux d'approvisionnement et de développement d'activités économiques de proximité<sup>(23)</sup>, il faut aussi penser à l'intégration des acteurs de l'agriculture en ville dans la gouvernance sanitaire globale. Or pour l'instant, les dispositifs de gestion, de suivi et de surveillance sanitaire, envisagés dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire issue des Etas Généraux du Sanitaire de Janvier 2010, n'intègrent pas les espaces et les acteurs urbains. Il faut donc repenser les liens entre les acteurs ruraux et les acteurs urbains et les interférences avec les autres territoires. Et questionner pourquoi les villes constituent-elles des poches perméables aux autres territoires agricoles ? ☺

## NOTES

- (1) Voir notamment uniquement sur le thème des poules en ville, les articles de E. Ferreira « Elever des poules en ville, c'est écolo et de plus en plus cool », *Le Nouvel Obs* du 3 mars 2013 ; C. Taconnet « Les poules débarquent en ville », *Le Monde*, du 28 décembre 2011, de P. Sauvey « Gironde : et si on demandait aux poules de faire des œufs et ... du tri sélectif ? », *La Dépêche*, du 30 janvier 2013 ; de J. Uportail « La poule, nouvelle star du recyclage », *Le Figaro*, du 04 septembre 2013 ; ou de H. Crie-Wiesner, « Des poulaillers en ville comme antidote à la crise américaine », *Le Nouvel Obs*, du 20 février 2009.
- (2) Voir notamment H. Najibi, « Pendé (80) : réduire les déchets avec des poules », *France 3 Picardie*, 30 juillet 2013.
- (3) Voir R. Cadotsch, « Projet Cocorico : des poules en ville », article du site officiel de la Ville de Genève, 07/10/2014, [en ligne] ; consulté le 20/02/2015 ; disponible à l'adresse suivante <http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/economie-durable-insertion/agriculture-proximite/agriculture-urbaine/projet-cocorico>.
- (4) Voir sur ces points : Yacine Bacha, Hélène Brien, Eric Durand, Anne-Charlotte Duroux, Anaïs Fleming et Candice Vente, *Les basses cours urbains : il faut trouver une règle pour le jeu de la poule !*, Rapport de Groupe d'Etudes des Politiques Publiques, réalisé dans le cadre du Master PAGERS, ENSV VetAgro Sup SciencesPo Lyon, 2015.
- (5) Voir sur ce point les travaux de l'Observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- (6) Sur le territoire de la commune de Guillotière, annexé à Lyon (et au département du Rhône) en 1852.
- (7) Actuelles Place Grandclément et Place des Maisons neuves.
- (8) Voir sur ce point la thèse d'histoire en cours de Jean-Pierre Aguerre sur *Les hommes et les chevaux dans le Lyonnais (1880-1980)*, Université Lyon 2.
- (9) L'armée et les guerres posent aussi la question du stockage des produits alimentaires en ville : le site des subsistances a été transformé à Lyon en 1807 selon des objectifs militaires avec notamment des moulins à blé pour usages militaires et l'alimentation des troupes.

(10) Voir Gardon Sébastien, *Gouverner la circulation urbaine : des villes françaises face à l'automobile (années 1910-années 1960)*, Thèse de science politique, IEP de Lyon, 2009.

(11) Voir sur ce point Etienne Faugier, *L'économie de la vitesse : l'automobilisme et ses enjeux dans le département du Rhône et la région de Québec (1919-1961)*, Thèse d'histoire, Université Lyon 2 et Université de Laval au Québec, 2013.

(12) Voir Hacina Ramdani, « L'immigration dans l'entre-deux-guerres à Lyon (1919-1939) », in Payre Renaud (dir.), *Lyon, Ville internationale, La métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale (1914-2013)*, Ed. Libel, 2013, Lyon, pp. 72-87.

(13) Voir la thèse d'histoire en cours de Jean-Samuel Rouveyrol, *La villégiature dans le Rhône et l'Auvergne aux 19e et 20e siècles*, Université Lyon 2.

(14) Voir notamment Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire sociale eu XVIIe et XIXe siècles*, Flammarion, Paris, 1982.

(15) Cf. Olivier Faure, « gestion des hommes, gestion des animaux en France au XIXe siècle », in Paul Bacot, Eric Baratay, Denis Barbet, Olivier Faure, Jean-Luc Mayaud (dir.), *L'animal en politique*, L'Harmattan, Paris, p. 77.

(16) Voir Lucie Paquy, *Santé publique et pouvoirs locaux : le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902*, Thèse d'histoire, Université Lyon 2, 2001.

(17) Voir Amélie Arnold, Caroline Cornau, Stéphanie Maeder, Pauline Cazaban, Solveig Kuhse, Claire Morlot, *La Pelle et la pioche, des outils politiques ?*, *Les jardins collectifs du Grand Lyon, possibles leviers des politiques de l'alimentation*, Rapport de Groupe d'Etudes des Politiques Publiques, réalisé dans le cadre du Master PAGERS, ENSV VetAgro Sup SciencesPo Lyon, 2012.

(18) Voir la rencontre « A table ! Demandez la carte métropolitaine. Produire, transformer, consommer : rapprocher les acteurs et les territoires », organisée par l'agence d'urbanisme de Lyon le 22 septembre 2015 à l'occasion de l'installation de l'exposition *Pour une autre agriculture du Grand Parc de Miribel Jonage*. Voir également le fascicule « Pour une autre agriculture » paru dans *Les cahiers du Grand Parc* en 2013

(19) Voir Patrick Mundler, Jean-Noël Consalès, Gil Melin, Cyril Pouvesle et Perrine Vandenbroucke, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, 2014, pp. 52-63.

(20) Voir Lise Bourdeau-Lepage, *Nature en ville : attentes citadines et actions publiques*, Editopics, 2014 ; le colloque *Bien-être en ville, Regards croisés nature-santé* organisé à Lyon en 2014 ; ou André Torre et Lise Bourdeau-Lepage, « Quand l'agriculture s'installe en ville... désir de nature ou contraintes économiques ? », *Métropolitiques*, 6 février 2013.

(21) Voir les numéros spéciaux récents de *Espaces et Sociétés* sur « Agriculture et ville », n° 158, 2014/13 ; et *Géocarrefour* sur « Agriculture urbaine et alimentation, entre politiques publiques et initiatives locales », 89 / 1-2, 2014. Voir également sur ce thème les travaux de Yvon Le Caro.

(22) Voir sur ce point Ngouana Diffouo Paulin, *L'animalité urbaine : Un enjeu politique et stratégie de construction d'une politique publique locale*, Mémoire de Master 2 PPGC Parcours PAGERS, SciencesPo Lyon ENSV VetAgro Sup, 2015.

(23) Cf. Sylvie Lardon et Salma Loudiyi, « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour*, n° 89, vol. 1-2, 2014, pp. 3-10.

## CRÉDITS PHOTOS

Sébastien Gardon

AGRICULTURE  
urbaine }

# Les enjeux et les externalités de l'agriculture urbaine dans la métropole de Yaoundé au Cameroun

} Ghislaine Lachunou  
Urbaniste, Urbanistes du Monde, Cameroun



**L**a notion du « vivre en ville » dans les pays du sud a toujours intégré le vivant en ville. L'animal et le végétal n'y ont jamais été dissociés et, l'on peut considérer qu'ils font chacun partie intégrante de la vie des citoyens tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

La notion du « vivre en ville » implique certaines règles dans le monde urbain actuel. Elles s'appuient sur les défis environnementaux majeurs que la planète doit relever. L'environnement est aussi un élément essentiel des politiques alimentaires garant de la sécurité alimentaire, un des facteurs clés qui conditionne l'avenir d'un territoire.

À Yaoundé, au Cameroun, l'animal et le végétal (agriculture et fermes urbaines) contribuent à la pérennité de l'emploi présentiel. Cela participe aussi à la sécurité alimentaire des populations locales. Dans un contexte de croissance urbaine et démographique forte, il est nécessaire d'être réactif voire proactif afin de garantir la sécurité alimentaire dans les villes du Cameroun et de Yaoundé. L'essentiel de la démarche a porté sur l'agriculture urbaine « intramuros » de la métropole de Yaoundé. Ne sera pas traitée ici l'agriculture périurbaine intensive car son approche n'est pas la même. L'intérêt de cette contribution est de mettre en lumière les externalités de l'agriculture urbaine pour les populations de Yaoundé. Cette étude a pour but de montrer l'importance et les bienfaits de la réémergence de ces aliments en ville, tant sur le plan nutritif que sur le plan économique, social, sociétal et environnemental.

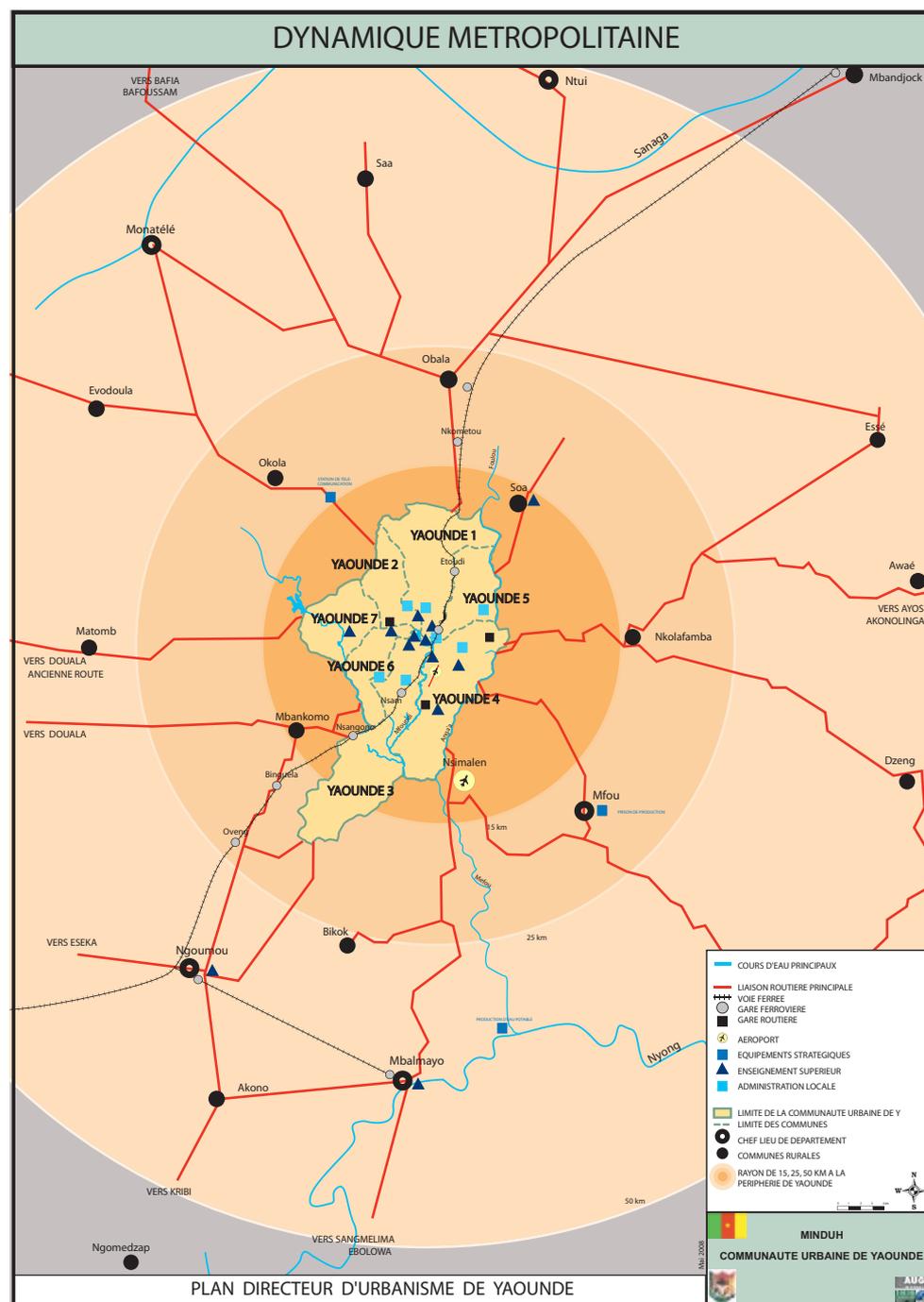
## INTRODUCTION

L'agriculture urbaine est une forme de pratique agricole en ville. Elle peut prendre la forme de parcelles partagées, de jardins individuels et/ ou collectifs. Certains la qualifient de « pratique agricole émergente », pourtant, l'agriculture n'a jamais quitté les villes ; elle y est présente depuis leur existence. Les pratiques agricoles ont fait l'objet d'une planification et d'une réglementation dans la majorité des pays industrialisés par l'intermédiaire des lois d'orientations agricoles. On peut ainsi parler de réémergence de l'agriculture urbaine dans ces pays, à l'inverse de la plupart des pays émergents<sup>(1)</sup> où l'absence ou la « non application » de planification a contribué à la pérennité de ces systèmes agricoles urbains. C'est le cas de la métropole émergente africaine de Yaoundé où, l'orientation foncière en matière agricole<sup>(2)</sup> reste assez floue avec une agriculture urbaine pratiquée en tous lieux et par tous les citoyens.

Avec la crise économique et la dévaluation du Franc CFA en 1997, l'agriculture urbaine s'est accrue dans la métropole de Yaoundé comme solution pour faire face à la hausse de la pauvreté, accentuée par le fait urbain<sup>(3)</sup>. Cette activité agricole participe considérablement à la sécurité alimentaire des populations locales les plus fragiles. Elle contribue largement à la réduction du chômage et au recul de la pauvreté car une bonne frange de la population s'adonne à cette activité, permettant ainsi de faire travailler et de faire vivre plusieurs familles en situation de grande précarité.

Il est important de souligner que l'environnement et le climat de Yaoundé favorisent cette activité agricole. En effet, la pluviométrie est très élevée dans la région et la terre y est très fertile. La végétation est luxuriante et une partie des végétaux consommés par les populations locales est issue de la végétation spontanée. Les terres anthropisées de Yaoundé sont de véritables réservoirs de biodiversité. La majeure partie des écosystèmes africains sont représentés au Cameroun, que l'on décrit globalement comme une « Afrique en miniature » (Paul Tchawa 2012).

-1 - La dynamique métropolitaine de Yaoundé d'ici 2020



## 1. SOCIOLOGIE, PLANIFICATION, DÉMOGRAPHIE ET FORMES URBAINES

### • Sociologie de Yaoundé

Comme toutes les métropoles émergentes africaines, la ville de Yaoundé accuse une forte croissance démographique. Exponentielle, elle a entraîné un étalement assez conséquent des surfaces urbanisées contribuant ainsi au développement de l'habitat spontané dans capitale. La dynamique métropolitaine y est forte et s'étend au-delà des limites administratives de la ville. De ce fait, sur la période 1980-2001, on a assisté à plusieurs phénomènes :

- un quadruplement des surfaces urbanisées,
- une saturation des espaces centraux disponibles,
- une colonisation des versants et des terres exondées (ces terres s'exondent après les périodes de crue car, le site de la ville de Yaoundé est bâti sur les abords du lit d'une rivière dans un relief collinaire et vallonné. Une bonne partie du tissu urbain est situé dans des zones inondables assujetties à la pluviométrie élevée de la région)
- la conquête des bas-fonds<sup>(4)</sup> inondables de l'agglomération de Yaoundé qui, tous les jours, attirent des milliers de citoyens aspirant à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'habitat informel y est dense et abrite les couches les plus pauvres de la population. Une bonne partie de cette population est jeune (entre 15 et 24 ans) ce qui entraîne des besoins alimentaires sans cesse croissants. Selon les prévisions de la banque mondiale, la démographie de Yaoundé aura doublée d'ici 2050<sup>(5)</sup>.

### • Démographie de Yaoundé

D'après le recensement général des populations (RGPH), la métropole de Yaoundé en 2011 comportait 2,4 millions d'habitants. Avec 5,7% de croissance annuelle moyenne, la projection de la population a été estimée à 4 200 000 habitants à l'horizon 2030 par l'organisation des nations unies (ONU 2010<sup>(6)</sup>).

### • Superficies et formes urbaines de Yaoundé

La ville est constituée d'un total de 29 798<sup>(7)</sup> hectares d'écoumène dans un relief collinaire et vallonné avec de nombreux talwegs<sup>(8)</sup>. L'urbanisation incontrôlée la caractérise aussi. Le climat de Yaoundé est subtropical tempéré

- 2 -



→ Monts et lignes de crêtes

- 2 - Illustration du relief collinaire et vallonné.  
Source web, Cameroun.info

avec une forte pluviométrie annuelle comportant deux saisons sèches en alternance avec deux saisons humides. Les précipitations dépassent les 1 600 mm au total par an. La ville est située dans un relief accidenté avec des plateaux étagés entre 700 et 800 m d'altitude. Elle est aussi dotée d'imposants massifs montagneux atteignant jusqu'à 1 200 m d'altitude. (Louis Berger 2010)

Yaoundé est sous l'emprise de son relief collinaire et vallonné (Cf. figure 2). Cette configuration géographique - bien que pittoresque - est un véritable frein à l'urbanisation. Les fonds de vallées occupent une superficie importante de l'agglomération. C'est en majorité dans ces lieux que se développe une agriculture de proximité.

Yaoundé est serpentée et dominée par une rivière et ses affluents. Cette rivière est le principal drain des eaux pluviales de l'agglomération. De ce fait, elle n'apporte pas que des externalités positives à son environnement car, les fonds de vallées se révèlent en réalité être de véritables exutoires pour les collecteurs des eaux de ruissellement de toute la ville. En période de crue, les conséquences pour les populations et les petites exploitations agricoles urbaines situées dans ces lieux sont désastreuses. La figure 2 suivante illustre les terres anthropisées de Yaoundé.

### • La planification

La ville de Yaoundé est pourvue de documents d'aménagement urbain n'ayant jamais été approuvés. Ces documents sont issus du

- Tab 1 - La sectorisation de Yaoundé

Le tissu urbain de Yaoundé	Sectorisation de Yaoundé	Caractéristiques
Tissus administratifs et commerciaux	Zone administrative et commerciale	Tissu urbain très structuré abritant l'essentiel des services de la ville (ministères, services publics ...)
Tissu résidentiel	Habitat de haut standing	Tissu urbain très structuré avec un habitat planifié
Tissu urbain planifié	Habitat de moyen standing	Tissu urbain structuré résidentiel/ Logement municipaux (hlm)
Tissu périphérique	Périurbain	Tissu urbain peu ou pas structuré
Tissu urbain ancien à forte densité	Spontané	Tissu urbain pas structuré
Tissu industriel	Tissu industriel	Tissu urbain de grandes parcelles structurées aménagées par l'état

- 3 - Source : plan directeur d'urbanisme de Yaoundé 2002, Communauté Urbaine de Yaoundé

schéma directeur d'urbanisme(SDAU) de 1982 élaborés pour préciser l'occupation des sols.

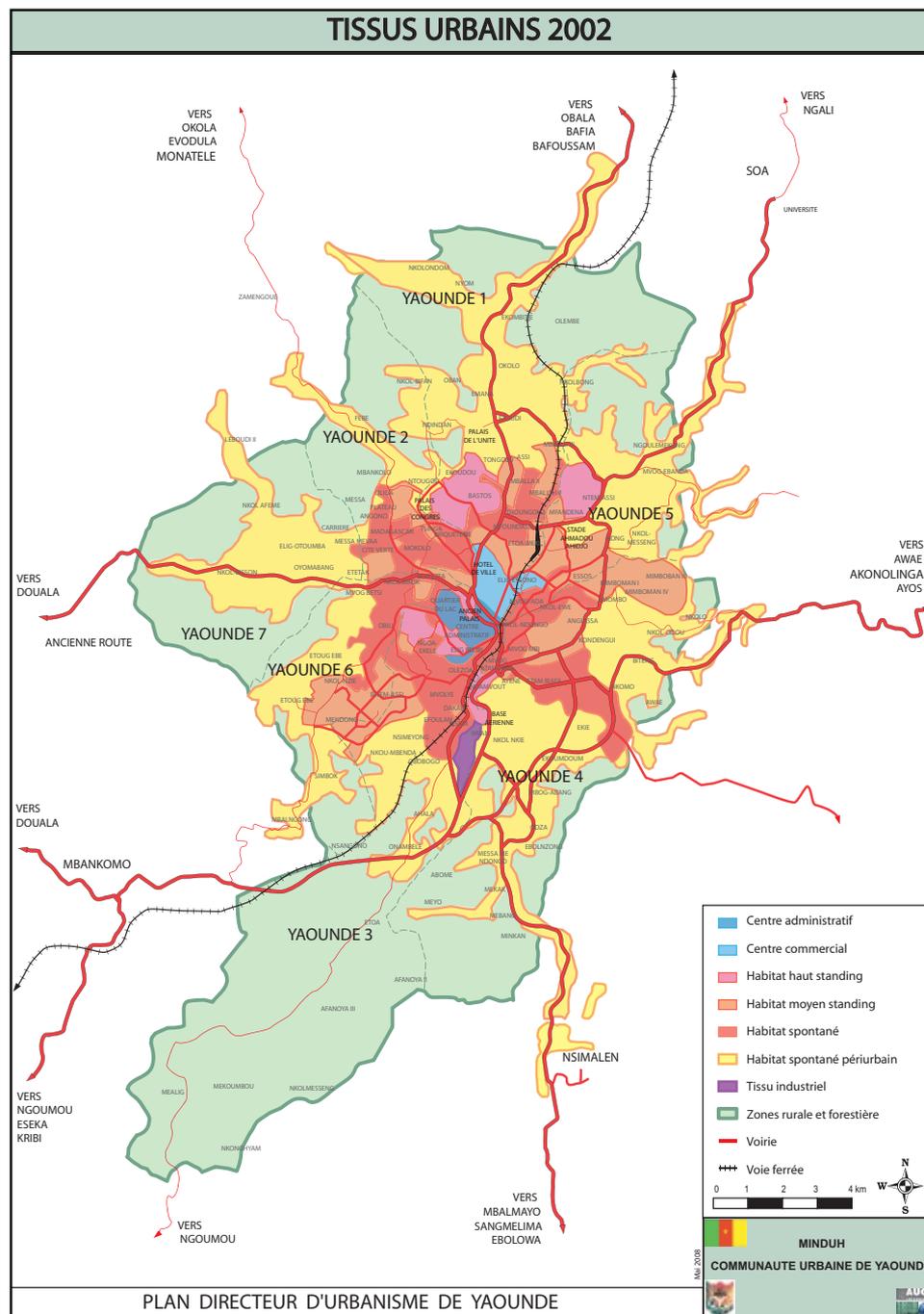
En 1982, un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme a été élaboré afin de maîtriser le développement spatial de la ville, mais il n'a jamais été approuvé et ses recommandations n'ont pas été mises en œuvre. Cette inaction a favorisé une urbanisation anarchique exponentielle. Cela a conduit l'Etat via les ministères concernés à adopter la Loi n°2004/003 régissant l'urbanisme en 2008. Cette loi régit l'urbanisme sur l'ensemble du territoire camerounais. À ce titre, elle fixe les règles générales d'utilisation du sol, définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains. Les documents de planification urbaine utilisés dans ce schéma directeur sont :

- Les plans directeurs d'urbanisme
- Les plans d'occupation des sols
- Les plans de secteurs
- Les plans sommaires d'urbanisme

Yaoundé est régie par les plans d'occupation des sols (POS.) Les dispositions du plan d'occupation des sols doivent être compatibles avec les orientations du plan Directeur d'Urbanisme et l'initiative de l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols appartient au Maire. À Yaoundé, on retrouve sept POS distincts qui correspondent aux sept arrondissements de l'agglomération. (Cf. figure 3)

À la tête de chaque arrondissement, se trouve un maire qui élabore ces plans d'occupation des sols.(Il faut souligner que ces POS n'ont actuellement par été approuvés par le ministère de l'urbanisme et les instances supérieures de l'état).

Dans l'occupation des sols de Yaoundé, on distingue différents types de tissus urbains qui, correspondent chacun à des densités d'habitats, des infrastructures et des équipements bien distincts résumés dans le tableau 1 ci-contre.



L'urbanisation spontanée exponentielle occupe majoritairement l'espace non planifié. Elle prend naissance dans le tissu ancien à proximité du centre administratif et du centre commercial et s'étend jusqu'à la périphérie de la ville. L'agriculture urbaine se retrouve ainsi dans tout cet espace non planifié. La figure 2 suivante illustre bien la localisation des différents tissus urbains de Yaoundé.

Sur cette carte, on peut mesurer l'ampleur de l'habitat spontané et la densité des populations installées. Ce qui donne une idée exhaustive des pratiques agricoles urbaines dans la métropole car, ce sont les populations les plus fragiles qui pratiquent majoritairement cette activité en ville. Il faut toutefois souligner que ce tissu urbain illustré ici date de 2002 que les surfaces urbanisées ont quadruplées de nos jours. La dynamique métropolitaine s'étendant actuellement au-delà des limites administratives de la ville de Yaoundé. La figure 3 page précédente est une illustration de cette dynamique métropolitaine.

## 2. L'AGRICULTURE EN VILLE, SES DIFFÉRENTS ACTEURS, SON FINANCEMENT ET SA RÉGLEMENTATION

### • Les origines de la réémergence des activités agricoles à Yaoundé

La croissance aux lendemains des indépendances était stimulée par la prospérité économique. Les cultures intensives à grandes échelles telles que le café, le cacao, le tabac, l'hévéa, le coton et bien d'autres cultures industrielles avaient été introduites par les multinationales avec l'accord de l'État au détriment des cultures vivrières locales.

Les produits consommés au quotidien étaient principalement importés de l'étranger. La plupart des céréales (riz, pâtes et farines de blé) étaient dès lors introduites dans les habitudes alimentaires des populations camerounaises. Les produits frais comme les tomates et les aromates ont eux aussi l'objet d'une importation assez conséquente, généralement sous forme de conserves.

On peut considérer que les populations camerounaises avaient adopté les habi-

tudes alimentaires de leurs anciennes colonies contribuant ainsi à la pérennité des échanges commerciaux avec ces derniers dont la France (pour les conserves et huiles végétales), l'Angleterre et la Hollande (pour les produits laitiers), l'Italie (pour les farines et pâtes alimentaires) l'Asie (pour le riz).

À partir des années 1980, ces échanges commerciaux ralentirent leur rythme de croissance avec la crise économique et la dévaluation de la monnaie locale. Ces troubles économiques plongèrent le Cameroun dans une urbanisation par la réduction drastique des ressources publiques. S'en suivra une dégradation des revenus des ménages avec un impact qualitatif et quantitatif sur la sécurité alimentaire urbaine.

Dans ce contexte de crise économique doublée d'une forte croissance démographique, les populations de Yaoundé, issues pour la plupart de l'exode rural, se retrouvèrent confrontées à des inégalités socio-spatiales et les fonds de vallées furent investis par les populations les plus fragiles. Dans cet écoumène fragile mais fertile<sup>(9)</sup>, ces populations réintroduisirent une agriculture de proximité qui leur permit de subvenir à leurs besoins alimentaires au quotidien. Cette activité agricole s'étendra sur toute la ville. De nos jours, on la retrouve partout et même dans des lieux publics (à l'exemple des espaces verts de certaines collectivités locales).

### • Les produits cultivés à Yaoundé

Différentes cultures (cf. figure 4) sont pratiquées selon les saisons. Certaines variétés permettent des récoltes trois ou quatre fois dans l'année. La consommation de ces produits varie en fonction des territoires d'origines des populations. Ces dernières consomment en priorité les denrées que l'on retrouve dans les espaces d'où elles sont

- 4.1 - Étals de proximités



- 4.2 - Culture de manioc



- 4.3 - Culture de vernonia



- 4.4 - Culture de maïs



- 4.5 - Culture de Gombos

- 4.1 à 4.5 - Source : (Photos 4.2, 4.3, 4.4 G.Lachunou/ l'agriculture urbaine à Yaoundé aout 2014).

Source : (Photos 4.1 Les marchés de proximités à Yaoundé/ Cameroun info.net : septembre 2010)

On dénombre plus de 245 hectares de bas-fonds exploités dans les terres anthropisées de Yaoundé avec des superficies comprises entre 100 à 500 m<sup>2</sup> en moyenne chacune. Ces surfaces sont considérées comme petites car la notion d'espace au Cameroun n'est pas équivalente à la notion d'espace dans une métropole occidentale.

originaires. Elles en importent dans les bas-fonds de la métropole, où toutes les cultures maraichères prolifèrent sans grandes difficultés. La liste approximative suivante a été établie en priorisant les cultures que l'on retrouve sur les marchés de l'agglomération de Yaoundé.

- **La banane plantain** : c'est un légume qui fait partie intégrante de l'alimentation de Yaoundé et du Cameroun tout entier. La banane plantain est une espèce hybride de plante de la famille des Musacées<sup>(10)</sup>. Cette banane est plus riche en amidon que celles habituellement consommées en dessert. Elle procure une satiété satisfaisante avec sa consistance et son taux de sucre élevé. Cet aliment se substitue au riz et aux pâtes alimentaires, cultivé toute l'année et quelles que soient les saisons, il pousse sur tous les sols et ne nécessite pas d'entretien. Il produit beaucoup de rejetons<sup>(11)</sup> qui à leur tour en produiront d'autres permettant de pérenniser la production (jusqu'à deux ou trois fois par an).

- **Le maïs** : C'est une céréale essentielle dans l'alimentation de Yaoundé et du Cameroun tout entier. C'est une plante herbacée tropicale annuelle de la famille des Poacées (graminées). Son amidon procure le sucre nécessaire dans l'alimentation des populations et ses feuilles servent de foin pour le petit bétail. Il se substitue au riz et aux pâtes alimentaires. On le consomme frais ou séché, en graine, en farine ou en semoule. Sa plante peut produire jusqu'à quatre épis, trois fois dans l'année. Cette plante nécessite beaucoup d'eau. Les cultures sont abondantes en saison de pluies et, les fonds de vallées, gorgés d'eaux, sont des lieux adéquats pour leur épanouissement.

- **Le manioc** : c'est un tubercule provenant d'un arbuste vivace de la famille des Euphorbiacées<sup>(12)</sup>, originaire d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Il est aujourd'hui largement cultivé et récolté à Yaoundé. On consomme ses racines très riches en glucide sous sa forme fraîche naturelle ou transformée (bâtons de manioc) et séchée (farine de manioc), mais aussi ses feuilles très nourrissantes qui se récoltent toute l'année. Les feuilles du manioc sont très abondantes et

elles constituent la base de l'alimentation de la région centre du Cameroun. L'inconvénient de cette plante réside dans le fait qu'elle a tendance à appauvrir le sol. De ce fait, les terrains cultivés nécessitent une jachère<sup>(13)</sup> annuelle. La fabrication de pâtes alimentaires à base de manioc a débuté à petite échelle depuis près d'une demi-douzaine d'années par une petite industrie locale de Yaoundé. Ce produit n'est pour le moment pas très répandu car, les moyens de fabrication et de distribution restent très rudimentaires.

- **Le macabo** (le *Xanthosoma sagittifolium*) : plante à tubercules de la famille des aracées, originaire de l'Amazonie.

- **L'igname** (*Dioscorea*, famille des Dioscoréacées) cultivés pour leurs tubercules riches en amidon

- **La patate douce** (*Ipomoea batatas*) est une plante vivace brune de la famille des convolvulacées largement cultivée dans toute l'agglomération de Yaoundé pour ses tubercules comestibles.

- **Les légumes feuilles** : Ces produits sont ancrés dans les habitudes alimentaires des populations camerounaises. Longtemps marginalisés, ces produits étaient essentiellement destinés aux habitants les plus défavorisés au profit des produits d'importation comme les choux et les épinards mais, avec la crise économique, la recherche scientifique s'y intéresse de plus près en raison de leur intérêt nutritionnel et de leur potentiel économique. De ce fait, ces denrées ont été réintroduites dans l'alimentation urbaine de Yaoundé. Il s'agit ici de la base même de l'alimentation traditionnelle des populations locales de la région centre du Cameroun. Une large majorité de ces légumes-feuilles fait l'objet d'une utilisation à la fois alimentaire et médicinale à l'exemple du vernonia amygdalina<sup>(14)</sup>. Ce légume feuille appelé localement « ndolè » fait partie des aliments essentiels des populations camerounaises. On le retrouve en grande abondance dans la végétation spontanée et dans les cultures intensives et domestiques. Une étude menée par l'Institut international pour l'agriculture tropicale (IITA) sur les ménages urbains de

Yaoundé, a montré que les légumes verts traditionnels sont les plus cultivés par les familles en situation de grande précarité. (*The Leaves We Eat 1997*)<sup>(15)</sup>.

On peut considérer que ces légumes-feuilles font partie intégrante de la lutte contre la famine et la malnutrition. D'ailleurs pour la plupart, ils ne sont pas répertoriés dans les manuels d'agronomie. Il faudrait des experts locaux pour pouvoir les inscrire au patrimoine agronomique local afin les référencier. Issus de tubercules, de lianes, d'arbustes ou d'arbres, ils se présentent sous la forme sauvage ou cultivés. À Yaoundé, on les retrouve dans les feuilles de manioc, de macabo, de gombo, de patates douces, de haricots mais, aussi dans diverses plantes cultivées toute l'année dans les fonds de vallées. Quelques-unes de ces plantes ont pu être répertoriées et classifiées par l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (Orstom) organisme aujourd'hui remplacé par l'institut de recherche pour le développement (IRD).

Dans les fonds de vallées de Yaoundé, on retrouve aussi du petit élevage de proximité composé essentiellement de volailles, des cochons d'inde<sup>(16)</sup> (Bidou bi nguila en langage vernaculaire) et de petit bétail (porcs, chèvres...). Ces fermes sont disséminées à travers les habitations. Le petit bétail se nourrit d'herbes fraîches coupées à même les rues (des graminées appelés localement sissongos de leur nom scientifique *Pennisetum Purpureum*.) et divers déchets issus de l'agriculture urbaine. Cela constitue un échange de bons procédés au regard de l'importance<sup>(17)</sup> des déchets organiques de ce petit élevage pour l'agriculture urbaine.

#### • Les acteurs de l'agriculture dans la métropole de Yaoundé

Selon une étude de terrain faite à Yaoundé (TROPICULTURA 2005)<sup>(18)</sup>, on estime à 245 hectares la superficie des bas-fonds exploités par l'homme pour l'agriculture urbaine. Ces terres sont exploitées en majorité par des femmes et des familles. Cet emploi présentiel<sup>(19)</sup> contribue ainsi à atténuer les effets du chômage et de la pauvreté car il

- 5.1 & 5.2 - Alimentation agricole urbaine de Yaoundé par des cours d'eau insalubre.

(Photos : cours d'eau insalubres à proximité des exploitations urbaines du quartier Elig- edjoa Yaoundé : G.Lachunou Aout 2014)

(Elig-edjoa : quartier du centre urbain de Yaoundé est tissu urbain situé en fond de vallée humide où l'habitat informel est très dense.)

procure un emploi pérenne à des familles pauvres et un revenu complémentaire à ceux qui s'y adonnent à temps partiel. « Le revenu et la consommation qui stimulent l'emploi du secteur domestique seraient donc des facteurs clés de la relation entre les formes de développement territorial et la pauvreté » (Laurent Davezies : 2008).

Cette activité ne bénéficie d'aucune mécanisation. Les tâches s'effectuent de façons rudimentaires à la houe et à la machette. L'on estime qu'environ 4.900 à 12.250 familles sont engagées dans ce secteur<sup>(20)</sup>. Ces chiffres restent approximatifs du fait du caractère informel de l'activité. L'agriculture urbaine occupe environ 30.000 femmes dans l'agglomération de Yaoundé car ce sont les personnes les plus vulnérables et fortement impactées par le chômage. L'on estime aussi à 30% la couverture des besoins alimentaires en produits vivriers couverts par cette activité. De ce fait, la sécurité alimentaire des ménages les plus fragiles est assurée avec cette activité agricole en ville.

• La réglementation

Le rôle de l'État n'est pas clairement défini dans ce secteur car, au Cameroun, la loi foncière n'a pas une orientation précise en matière d'agriculture. Les activités agricoles peuvent se dérouler en tous lieux et par tous.

Au sens du droit commun, la plupart des forêts et des terres sont la propriété du Gouvernement et les fonds de vallées non enregistrés rentrent dans ce cadre législatif. « Les lois du Cameroun apportent une certaine sécurité d'occupation aux fermes et parcelles non enregistrées, mais seulement dans la mesure où une indemnité (limitée)

est versée afin de compenser la perte permanente de récoltes ou d'infrastructures lorsque le gouvernement réquisitionne ces terres à d'autres fins » (Liz Alden Wily : février 2011)<sup>(21)</sup>.

Les textes de la loi foncière camerounaise stipulent juste qu'aucun terrain valorisé<sup>(22)</sup> ne peut faire l'objet d'une expropriation à moins d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ou d'une opération d'intérêt national (OIN). Ce flou juridique entraîne de fait une fragilité de la pérennité de ces exploitations agricoles urbaines.

Le seul point positif réside dans le fait que ces exploitations agricoles urbaines ne font l'objet d'aucune taxation fiscale. On peut donc dire que l'État contribue de façon indirecte à stabiliser le niveau de vie des populations les plus fragiles par l'absence de fiscalité concernant la production agricole. Cela permet aux familles les plus démunies de travailler, de se nourrir et de se rémunérer sans reverser le moindre tribut à l'État.

• Le financement de l'agriculture urbaine à Yaoundé

Les petites exploitations agricoles de Yaoundé ne bénéficient pas de subventions ni de financement de l'état. Cette activité agricole urbaine est informelle avec un statut fiscal non défini. Le financement de ces exploitations provient soit des fonds propres (famille, diaspora, emprunts...) soit des tontines (systèmes traditionnels d'épargne et de prêts de fonds aux particuliers sous certaines conditions). Les femmes s'organisent et constituent des petits groupements de prêteurs-épargnants pour entretenir leurs petites exploitations agricoles.

- 5.1 -



- 5.2 -

### 3. LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES, CONCLUSIONS ET QUESTIONS PROSPECTIVES

#### • Les préoccupations environnementales

Bien que représentant seulement 2% de la surface du globe, les villes ont un impact considérable sur l'environnement et Yaoundé n'est pas en reste. La surface urbaine augmente plus vite que la population urbaine en consommant des forêts et des terres agricoles. Ce désordre urbain engendre une surproduction de déchets solides urbains avec pour conséquences un appauvrissement des milieux et des ressources. (Source OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction mars 2012).

L'absence de réglementation dans cette urbanisation anarchique exponentielle impacte obligatoirement l'écosystème de l'agglomération de Yaoundé. L'agriculture urbaine est majoritairement pratiquée dans les fonds de vallées. Ces lieux sont des zones inondables qui recueillent les déchets produits par l'habitat spontané. Ces déchets sont acheminés par le canal de la rivière Mfoundi (principal drain des eaux pluviales de la ville) entraînant ainsi une insalubrité chronique, susceptible de dévaster les petites exploitations agricoles (cf. figure 4.2) et d'en faire des vecteurs de maladies impactant l'environnement et la santé publique.

#### CONCLUSIONS ET QUESTIONS PROSPECTIVES

Un fait est certain ; L'agriculture urbaine à Yaoundé contribue à la croissance économique, au recul de la pauvreté et, dans une certaine mesure à la sécurité alimentaire des populations locales. En effet, cette activité de proximité permet non seulement de couvrir partiellement les besoins alimentaires des populations mais, aussi d'apporter un complément de revenus aux populations les plus modestes. Certaines populations s'en servent aussi juste comme un moyen de préservation de leur foncier car, valoriser la terre en la cultivant permet de protéger son foncier selon le droit coutumier applicable au Cameroun.

Actuellement, la corrélation entre croissance démographique et agriculture urbaine à Yaoundé pose une problématique assez grave : Il faut le reconnaître, l'agriculture urbaine s'est accrue grâce aux croissances démographiques et à cause du contexte de crise économique survenu au Cameroun dans les années 80. On peut donc considérer que l'une ne peut être pensée sans l'autre. Mais, malgré cette relation nécessaire, ces deux variables se rapprochent plutôt de l'opposition dans le contexte urbain actuel de l'agglomération (pour rappel ; démographie galopante, urbanisation anarchique, absence de planification et de réglementation qui sont des facteurs susceptibles d'enlever la préservation durable des milieux et des ressources).

L'agriculture urbaine à Yaoundé est certes une soupape de sécurité alimentaire pour les populations les plus fragiles mais, l'absence de planification et de réglementation risque de poser des problèmes dans la durée tant sur le plan écologique que social, sociétal et environnemental. L'agriculture urbaine à Yaoundé a besoin d'être encadrée avec une planification et une réglementation en amont pour pouvoir être pérenne et s'intégrer dans des objectifs de développement durable. Seulement, peut-on parler de développement durable sans planification urbaine au préalable ? **NON.**

Dans le contexte urbain actuel de Yaoundé plusieurs questions prospectives peuvent se poser face à l'avenir de l'agriculture urbaine. Ce questionnement est le suivant :

*1 - Tout en assurant la sécurité alimentaire des populations locales de Yaoundé, pourrait-on planifier et réglementer l'urbanisation tout en maintenant des enjeux socio-économiques ?*

Selon les grands principes du développement durable<sup>(23)</sup> l'enjeu majeur est de préserver et de favoriser le développement local par le maintien ou la création d'emplois. Il s'agit de trouver des nouveaux modes de financements et de nouveaux modèles économiques permettant la préservation ou l'amélioration des infrastructures existantes afin de ne pas renforcer les inégalités sociales.

*2 - Comment mesurer les enjeux environnement et la capacité d'adaptation des écosystèmes et des activités de la communauté humaine dans un contexte urbain dégradé par une forte pollution urbaine ?*

Il s'agit des enjeux de résistance, (capacité d'un système à préserver ses fonctions essentielles alors que ses composantes sont significativement altérées) des enjeux de robustesse, (capacité à fonctionner sans variation de performance) des enjeux de résilience (capacité à recouvrer son fonctionnement après altération).

*3 - Comment prendre exemple sur les pays qui proposent des exemples intégrés d'agriculture en ville ?*

L'agriculture verticale et l'hydroponie<sup>(24)</sup> sont des variables de l'agriculture en ville. Ces systèmes pourraient eux aussi être mis en œuvre pour la sécurité alimentaire de Yaoundé.

*4 - Comment concilier les formes urbaines et les pratiques agricoles en ville ?*

A Yaoundé, l'on assiste depuis peu à une réappropriation des talwegs par les services de la communauté urbaine. Cet exercice consiste à déguerpier l'habitat insalubre au profit des espaces verts aménagés. Pourquoi ne pas intégrer et encadrer une agriculture de proximité dans ces lieux en maintenant le statut défiscalisé de cette activité agricole en ville. Cela permettrait d'assurer la pérennité de cette activité agricole en ville tout en maintenant le statut social des populations qui la pratiquent.

*5- Peut-on juste considérer l'agriculture urbaine comme une soupape de sécurité alimentaire et foncière pour les populations locales ou, est-ce juste un modèle socioculturel qui intègre la conception de la ville et du « vivre en ville » chez les citoyens qui la pratiquent ?*

Ce questionnement prospectif est susceptible d'évaluer l'importance des pratiques agricoles en ville et de répondre à la problématique de l'agriculture urbaine à Yaoundé dans son contexte sociodémographique et économique. Ceci permettrait d'explorer les futurs possibles pour anticiper les enjeux de demain afin de nourrir les décisions d'aujourd'hui. ☺

## NOTES

(1) *Pays émergents* : On parle de pays émergeant pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants

(2) *Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun /rapport pour le centre de l'environnement et le développement* par Liz Alden Wily.

(3) *Fait urbain* : Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est devenu un monde urbain. Plus d'un humain sur deux se presse dans une ville et un septième de la population habite une agglomération urbaine millionnaire

(4) *Bas-fonds* : appellation locale des fonds de vallées de Yaoundé.

(5) *Sources* : Indice de Développement Humain IDH Rapport Cameroun 2010 rapport banque mondiale

(6) (Source : Organisation des Nations Unies/Division de la Population d'après l'étude du recensement général de la population camerounaise /Rapport du diagnostic de la communauté urbaine de Yaoundé sur l'élaboration d'un plan de déplacement urbain de la ville de Yaoundé / Décembre 2010

(7) *Source* : Communauté Urbaine de Yaoundé : Yaoundé 2020, Plan Directeur d'Urbanisme, AUGEA INTERNATIONALIRIS CONSEIL-ARCAUPLAN, 2008

(8) *Talweg* : ligne qui rejoint les points les plus bas d'une vallée

(9) *Ecumène fragile* car situé en zone inondable, mais fertile car sols très riche et bénéfique pour l'agriculture

(10) *Musacées* : grandes plantes herbacées à troncs qui produisent des bananes et des bananes-plantains.

(11) *Nouvelle pousse* produite par la plante vivace ou ligneuse à partir de sa souche (banane et banane plantain)

(12) *Euphorbiacées* : Les euphorbiacées sont des arbres, des plantes arborescentes, des buissons, des lianes, ou des plantes herbacées des régions tempérées à tropicales.

(13) *Jachère* : Terre cultivable laissée au repos.

(14) *Vernonia amygdalina* = plante légumière dont les racines et les feuilles ont également des vertus thérapeutiques.

(15) (The Leaves We Eat 1997 référence sur le site

de l'Institut international pour l'agriculture tropicale IITA voir Spore 110).

(16) *Le Cochon d'Inde (Cavia porcellus)* est un rongeur de taille moyenne, appartenant à la famille des Caviidae et originaire de la cordillère des Andes. C'est l'espèce domestiquée issue du cobaye sauvage appelé *Cavia aperea*.

Il est élevé et consommé dans les chaumières de Yaoundé pour sa chair savoureuse.

(17) *Engrais naturel pour les plantes.*

(18) TROPICULTURA, 2005, 23, 3, 130-135  
*L'agriculture périurbaine à Yaoundé: ses rapports avec la réduction de la pauvreté, le développement économique, la conservation de la biodiversité et de l'environnement*

(19) *L'Emploi présentiel est destiné à satisfaire les besoins des populations locales.*

(20) (Tropicultura : l'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé 2005, 23, 3, 130-13).

(21) (Liz Alden Wily : rapport du Centre pour l'Environnement et le Développement/ le statut de la propriété foncière au Cameroun /à qui appartient cette terre ? P11)

(22) *Valorisation foncière est relative au Cameroun. Elle peut revêtir un caractère paysager ou architectural.*

(23) *Le Rapport Brundtland, officiellement intitulé Notre avenir à tous (Our Common Future), est une publication rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Utilisé comme base au Sommet de la Terre de 1992, le rapport utilise pour la première fois l'expression de «ustainable development», traduit en français par «développement durable».*

(24) *L'hydroponie est une technique de culture hors-sol qui utilise des solutions nutritives renouvelées et un substrat inerte (minéral ou végétal) pour se passer du support et des apports d'un sol.*

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Code de l'urbanisme du Cameroun SDAU 1980

Louis Berger Beta Consult : Elaboration d'un plan de déplacements urbains de la ville de Yaoundé : Décembre 2010

Dr J. Pele /S. Le Berre : Les aliments d'origine végétale au Cameroun : Le Cameroun agricole pastoral et forestier 1967 numéro 110/ repris par Orstom Yaoundé ; décembre 1996

Laurent Davezies : la république et ses territoires/la circulation invisible des richesses : Ed du Seuil, janvier 2008

### Revues

Défis et perspectives pour des villes durables performantes : climat, énergie, environnement Feuille de route stratégique / ADEME 2012

Thé Leaves We Eat 1997 référence sur le site de l'Institut international pour l'agriculture tropicale IITA voir Spore 110).

Paul Tchawa, « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? » Les Cahiers d'Outre-Mer, 259 319-338.2012

Rapport du Centre pour l'Environnement et le Développement FERN The Rainforest Foundation UK/ A qui appartient cette terre ? Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun par Liz Alden Wily : Février 2011

L'agriculture périurbaine à Yaoundé: ses rapports avec la réduction de la pauvreté, le développement économique, la conservation de la biodiversité et de l'environnement / T. Dongmo<sup>1\*</sup>, J. Gockowskiz TROPICULTURA, 23, 3, 130-135. 2005

Rapport banque mondiale / Cameroun 2010 : Indice de Développement Humain IDH Statistiques mondiales : Afrique, les pays, superficies, populations, densités

### Sites internet

Paul Tchawa, « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 259 | Juillet-Septembre 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 14 décembre 2015. URL : <http://com.revues.org/6640> ; DOI : [10.4000/com.6640](https://doi.org/10.4000/com.6640)

Cameroun info .net

Office fédéral du développement territorial ARE : 1987: Le Rapport Brundtland



Yaoundé, août 2014 - Crédit photo : Ghislaine Lachunou

# Quand l'agriculture questionne l'aménagement de la ville

} Laurence Berne  
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

} Stéphane Lévêque  
Cerema Territoires et ville



**L**a notion de « Vivant en Ville » peut être interrogée de manière particulière par l'agriculture urbaine, qui constitue un « vivant » spécifique, avec des enjeux propres, et dont le lien avec la ville est en mutation.

Mais l'agriculture a de multiples formes, et est en concurrence avec les autres usages du sol. Quelle sont les formes de l'agriculture liées à la ville ? Comment les prendre en compte ? Quels enseignements doit-on en tirer pour les politiques d'aménagement ? Ce sont ces questions autour du lien entre agriculture et aménagement que nous nous posons ici, avec la volonté d'apporter des réponses notamment via des retours d'expériences.

À partir d'une analyse du rapport entre ville et agriculture, et son évolution dans le temps et dans l'espace, nous pourrions apporter une définition de l'agriculture urbaine. Cela nous permettra d'en aborder les enjeux. La question alimentaire qui ressort de ces problématiques sera traitée ensuite : quelle connaissance du système alimentaire est nécessaire, quelle politique mettre en œuvre ? Finalement, c'est toute la façon de penser l'aménagement du territoire qui se trouve questionnée par l'agriculture.

## 1. VILLE ET AGRICULTURE : QUEL RAPPORT ?

Au sein des agglomérations, l'agriculture est présente sous différentes formes qui n'ont pas la même interaction avec la ville. En effet, « toutes [les] exploitations relativement proches des villes ne sont pas en lien fort avec elles, par exemple elles ne produisent pas pour la demande alimentaire de la ville, mais dans un modèle de production majoritaire de la filière, pour un marché global » (Aubry, 2015).

Dans notre approche, nous nous limiterons à l'agriculture qui possède un lien fonctionnel avec le milieu urbain. Mais même dans ce cas, les configurations sont multiples. En partant de l'évolution du lien entre ville et agriculture, nous allons dans cette partie définir et détailler les enjeux de l'agriculture urbaine.

### • 1.1 Agriculture et ville au cours du temps

*L'agriculture et la ville, une vieille histoire*  
L'agriculture et la ville ont toujours été liées. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture à proximité de la ville prend la forme d'une ceinture maraîchère. Avec des modes de transports peu rapides, c'est en effet la méthode la plus efficace pour l'approvisionnement en produits frais. Cette logique sous tend le modèle dit de Von Thunen, qui modélise des cultures dépendant de la distance au marché urbain, et se disposant de fait en cercles concentriques autour de la ville.

Au XX<sup>e</sup> siècle, avec la révolution industrielle et l'évolution des transports de marchandises, la production est petit à petit moins corrélée à la consommation locale. Les agricultures aux abords des villes reflètent les logiques régionales, et font partie d'un bassin de production intégré à une économie mondialisée (Poulot, 2015).

*Plus récemment : d'un côté la protection et la mise en valeur des espaces agricoles périurbains...*

Ces mêmes dynamiques - mondialisation de l'agriculture, développement des moyens de transports routiers - expliquent en partie l'étalement urbain, et l'orientation des politiques publiques sur ce sujet. De la loi

### Zoom : l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts en Île de France

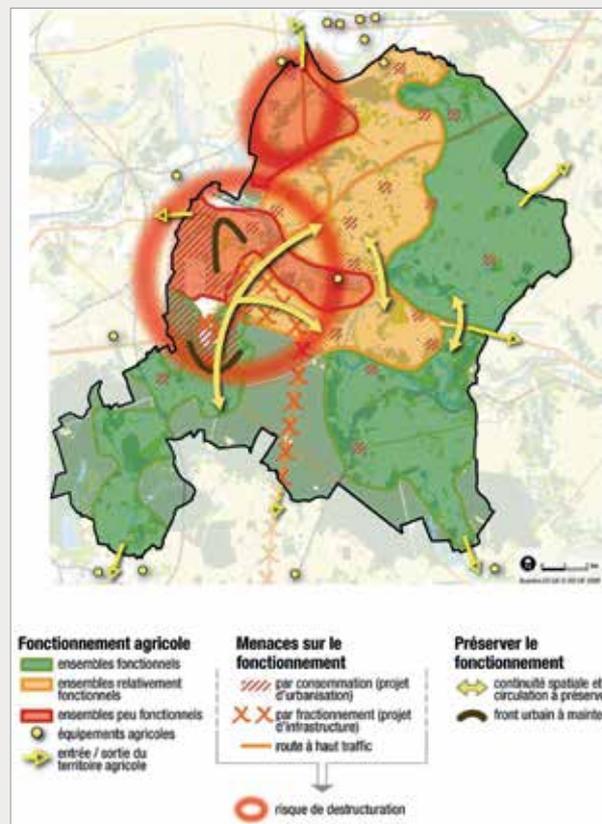
Méthode développée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts permet de hiérarchiser ces espaces selon les enjeux qui leur sont propres en :

- prenant en compte leur multifonctionnalité : productive, récréative, support de biodiversité ;
- évaluant les impacts de l'urbanisation : consommation, altération, fragmentation.

Cette analyse se traduit par exemple par des cartes de synthèse qui permettent de montrer la hiérarchisation des enjeux. Ci-dessous, une carte du fonctionnement agricole sur le territoire de la communauté de communes du Pays Créçois.

Pour en savoir plus :  
<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/environnement/espaces-ouverts/analyse-fonctionnelle-des-espaces-ouverts.html>  
(consulté le 04/08/15)

Source : "Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts", IAU Île de France, 2009.



SRU<sup>(4)</sup>, qui encourage la « gestion économe de l'espace », jusqu'à la loi ALUR<sup>(2)</sup>, qui souhaite modérer « la consommation d'espaces » et privilégier la « densification », les obligations faites aux documents d'urbanisme renforcent une logique spatiale de protection.

Cette mise en lumière des espaces agricoles périurbains incite les politiques publiques à s'intéresser également à leur fonctionnement. C'est le cas du SCoT de Montpellier, qui adopte la posture de l'« inversion du regard », en identifiant en premier lieu une armature verte fonctionnelle, avant de positionner les projets urbains. La création des PAEN<sup>(5)</sup>, en 2005, introduit la notion de « mise en valeur » des espaces

agricoles et naturels périurbains. Cet outil, au-delà d'une dimension foncière, contient un programme d'actions qui permet d'agir de façon large sur l'activité agricole, sur les paysages ainsi que sur l'ouverture au public. Il s'agit donc d'une prise en compte de toutes les fonctions de ces espaces.

Ce type d'approches, s'appuyant sur la compréhension du fonctionnement des espaces agricoles et naturels, se retrouve dans la méthode de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts développée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France.

*...de l'autre le développement des jardins dans la ville*

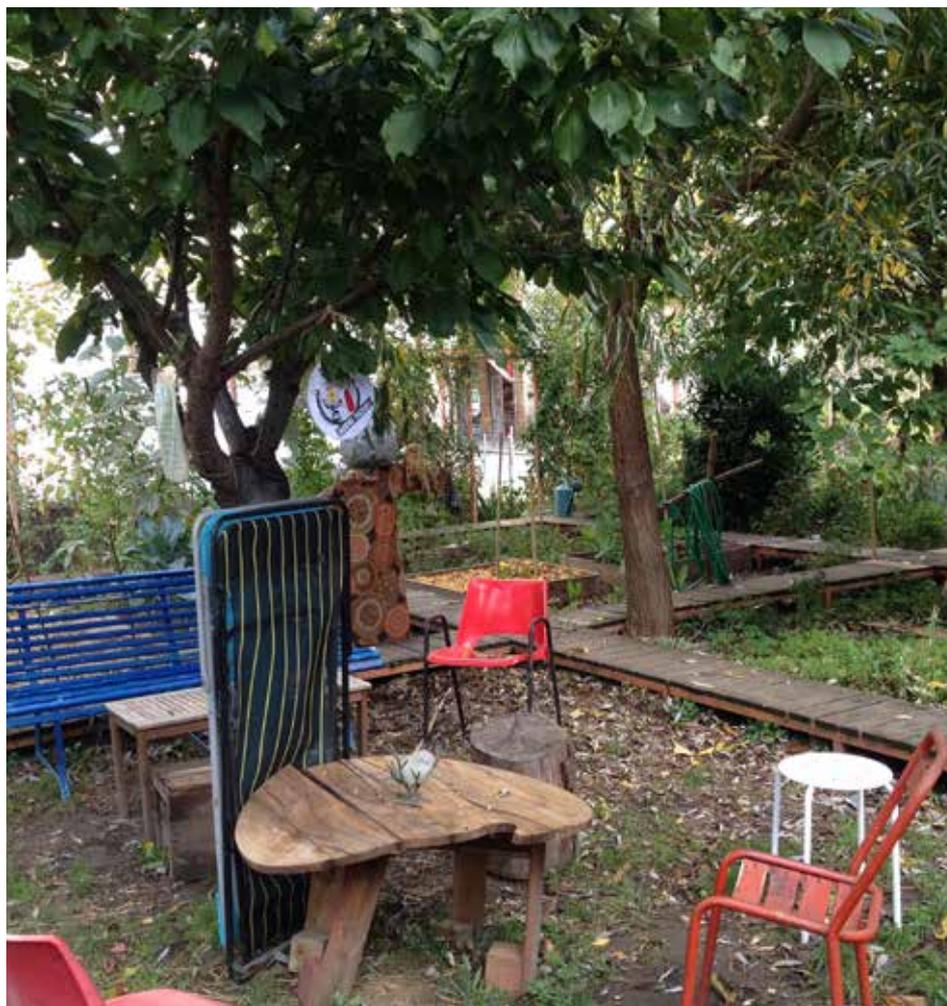
À plus petite échelle, un autre type d'agriculture - principalement maraîchère - se développe dans la ville dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Première forme, les jardins familiaux sont définis en France par la loi du 26 juillet 1952, qui leur impose une gestion associative non commerciale, et consacre leur fonction éducative.

D'autre part, le mouvement des *community gardens*, né à New-York dans les années 70 dans un contexte de crise et de volonté de réappropriation de l'espace public pas les habitants, a créé une dynamique qui s'est exportée en Europe. Ainsi le développement récent des jardins partagés (à Lyon, la majorité de ces jardins a été créée depuis 2010, selon l'association Le Passe-Jardin) témoigne d'une volonté de gestion collective des espaces.

La production agricole n'est pas l'objectif principal de cette agriculture, qui apporte plus souvent du lien social (Aubry, Pourias, 2013). Cette demande de l'agriculture dans la ville s'explique par plusieurs facteurs, à l'intersection des questions alimentaires, de développement durable, et de bien-être en ville (Poulot, 2015). En Île-de-France, la surface en jardins associatifs urbains est aussi importante que la surface de maraîchage périurbain<sup>(4)</sup>.

• **1.2 Première définition de l'agriculture urbaine**

L'approche historique telle que décrite ci-dessus nous permet de distinguer deux types d'agricultures urbaines, suivant la définition de Luc Mougeot (cité par Duchemin, 2015) : « l'agriculture urbaine est une activité localisée à l'intérieur (agriculture intra-urbaine) ou sur les bords (agriculture périurbaine) d'une ville, cité ou métropole. Elle produit ou élève, transporte ou distribue une diversité de produits (aliments ou non-aliments), et fait un large appel aux ressources humaines et matérielles (parfois les réutilise), produits et services trouvés dans et autour de la ville. À son tour elle offre des ressources humaines et



matérielles, des produits et services, principalement à l'espace urbain ».

Cette définition met tout d'abord en avant le lien fonctionnel entre l'agriculture urbaine et la ville. Au sein de cette agriculture, on peut ensuite distinguer deux sous-ensembles, en fonction de l'implantation territoriale et de l'échelle considérée.

- L'agriculture périurbaine, occupant les abords de la ville, et s'intégrant dans les dynamiques métropolitaines. Elle est

constituée d'exploitations agricoles professionnelles. Cette agriculture a principalement une fonction productive et économique.

- L'agriculture intra-urbaine, intégrée aux espaces urbains, qui se situe à l'échelle du quartier. Ces espaces peuvent prendre différentes formes (Lagneau, 2015).

## 2. MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES, PLURALITÉ DES ENJEUX

La multifonctionnalité des espaces de l'agriculture urbaine engendre des interactions multiples avec la ville :

- flux de marchandises (production agricole destinée à l'alimentation locale ou à l'extérieur via des plate-formes logistiques) ;
- flux de personnes (promeneurs citadins par exemple) ;
- conflits de fonctionnement (comme des implantations bâties déstructurant une exploitation et/ou une filière).

Ces interactions sont au cœur de plusieurs enjeux, que nous allons lister dans cette partie.

### • 2.1 L'agriculture périurbaine face à la concurrence foncière

L'un des enjeux principaux est la concurrence foncière en milieu périurbain. L'un des risques majeurs pour l'agriculture périurbaine est en effet l'impact de l'urbanisation, qui peut mettre en danger le fonctionnement de l'agriculture, avec par exemple :

- l'enclavement de parcelles, ou la difficulté de circulation des engins agricoles due aux infrastructures de transports ;
- la difficulté de maintien de filières, qui nécessitent une production minimale pour être viables.

Face à cela, les politiques publiques disposent de leviers réglementaires pour limiter la consommation d'espace agricole. La maîtrise foncière est également une possibilité, notamment via l'action des Safer.

La concurrence des différents usages du sol impose d'afficher des règles claires pour hiérarchiser les espaces, et une connaissance fine du fonctionnement du sol (qualité agronomique, pollution...).

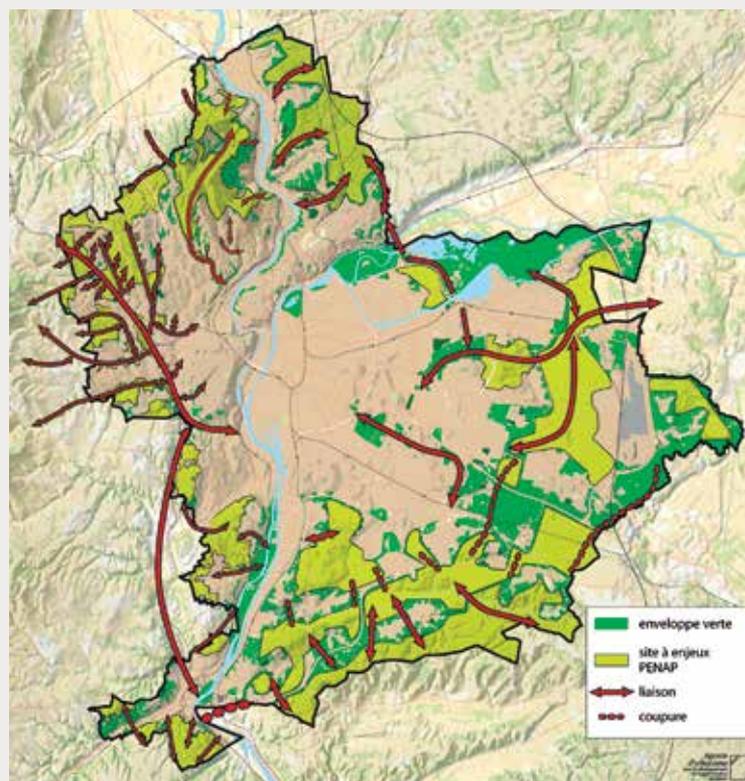
### Zoom : le dispositif PENAP-PSADER dans le SCoT de l'agglomération lyonnaise

Les différentes dimensions de cette action multi-acteurs (Région, Département, Métropole, Chambre d'Agriculture) sont les suivantes :

- une protection très forte de 70 % de l'armature verte du SCoT (réduction seulement possible par arrêté interministériel) ;
- un droit de préemption ;

- le financement de projets agricoles (installation d'agriculteurs, marchés...).

La carte ci-dessous montre la cohérence entre l'enveloppe verte, les PENAP (acronyme local pour PAEN) et les enjeux de liaison et de coupure.



### Zoom : les chiffres de la consommation d'espace

L'OENAF, dans son premier rapport<sup>(5)</sup>, dégage les tendances suivantes :

- la consommation d'espace par l'urbanisation se fait principalement au détriment des terres agricoles, les espaces naturels et forestiers restant stables ou en légère augmentation ;
- le rythme de consommation annuel moyen entre 2000 et 2012 est entre 40 000 et 90 000 hectares, avec un ralentissement depuis 2008, certainement dû à la crise.

### • 2.2 La caractérisation des franges agriurbaines

Au-delà de la concurrence foncière générale, certains espaces sont particulièrement touchés. Les principaux lieux de conflits, mais aussi d'innovation, sont les limites agriurbaines, que l'on peut classer en plusieurs catégories (Boulefrad et al., 2013) :

- limites organiques : franges perméables faisant entrer en interaction les habitants et les exploitants agricoles, et se traduisant souvent par une avancée de l'urbanisation ;
- limites franches : caractérisées par une relative imperméabilité, et un front urbain fixe ;
- enclave : espaces agricoles entourés d'urbain, ou espaces urbains au sein de l'espace agricole (mitage).

La gestion de ces interfaces constitue un enjeu fort. La qualité des projets agriurbains dans ces espaces permet en effet de fournir une limite à la ville, et de lutter ainsi contre l'étalement urbain.

#### ZOOM

#### Exemple de définitions issues de la typologie réalisée par l'Université Rennes II

##### FRONT NET ET FIXE

L'urbain et l'agriculture se côtoient, la frontière étant plus ou moins perméable. La frontière est matérialisée par un objet, artificiel ou naturel, d'épaisseur relativement mince (haie, grillage, muret, route secondaire).

##### URBANISATION ORGANIQUE

L'urbanisation progresse lot par lot au gré des initiatives des particuliers et des entreprises, sans véritable politique d'ensemble de la collectivité. La forme produite est d'autant plus diversifiée que les modalités d'aménagement varient d'un lot à l'autre.

### • 2.3 Quelle forme agricole intra-urbaine ?

L'agriculture intra-urbaine concernant les lieux de production maraîchère à l'intérieur de l'espace urbain, la question des interfaces se pose d'une manière différente : les limites sont très souvent organiques ou sous forme d'enclaves. Ces espaces peuvent prendre différentes formes (Lagneau, 2015).

Les jardins potagers constituent la forme la plus ancienne et la plus courante. On peut en distinguer plusieurs types :

- les jardins privés, tradition ancienne ;
- les jardins ouvriers ou familiaux ;
- les jardins collectifs et d'insertion ;
- les jardins partagés ;
- les jardins de "situation de crise", réduisant la paupérisation par l'autoproduction.

À cela il est nécessaire de rajouter des formes plus disparates, comme le mouvement des incroyables comestibles, et encore, une poussée des formes de culture hors-sol :

- culture hors-sol low-tech, reproduisant les cultures maraîchères en dehors du sol (sur les toits par exemple) ;
- culture hors-sol high-tech, faisant appel à la technologie, comme la culture hydroponique.

L'enjeu est alors l'intégration d'un mouvement multiple dans la planification et la gestion de la ville.

### • 2.4 L'alimentation, trait d'union entre ville et agriculture ?

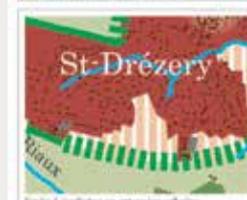
Le développement de la vente directe, des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ou encore des circuits de proximité montre le lien fort entre l'agriculture périurbaine et la ville. Et c'est la production de nourriture qui est au centre de ces dispositifs.

Dans le cas de l'agriculture intra-urbaine, l'alimentation est aussi présente. La demande croissante en jardins partagés témoigne d'une volonté de « retour à la terre ».

### Illustrations : les limites à l'urbanisation

Le SCoT de Montpellier (dans sa version approuvée le 17 février 2006) définit deux types de limites à l'urbanisation :

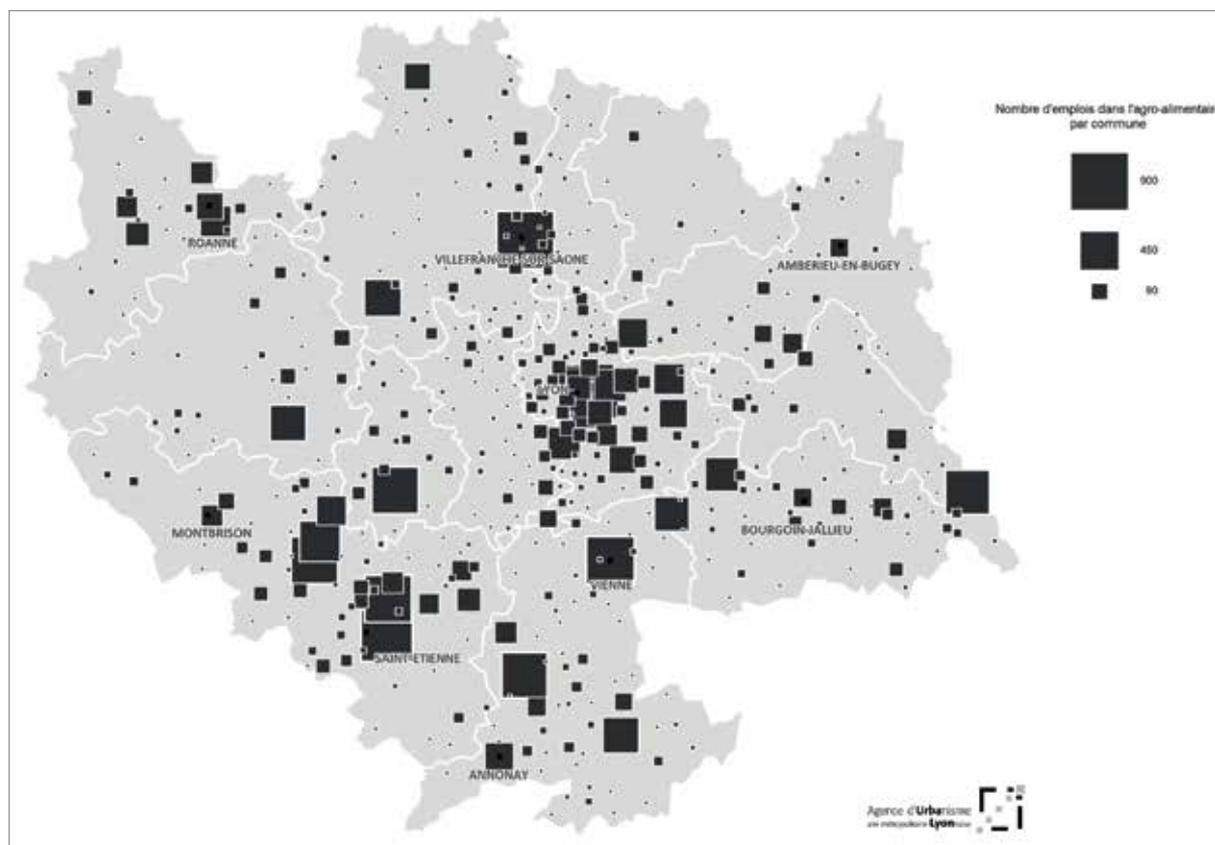
- les limites déterminées (trait continu) qui s'imposent car elle sont délimitées par la géographie par exemple ;
- les limites à conforter (trait discontinu) soit avec une extension urbaine soit directement en contact avec le tissu existant.



SCoT de l'agglomération de Montpellier

Que ce soit en termes d'activité économique, de représentation sociale ou de santé, l'alimentation est donc au cœur de l'agriculture urbaine. La question alimentaire peut alors constituer un fil rouge pour une politique locale, permettant de faire le lien entre espace urbain et espace agricole.

Il est pour cela nécessaire dans un premier temps de connaître les dynamiques territoriales en matière d'alimentation.



- 1 -

- 1 - Les emplois dans l'IAA dans l'aire métropolitaine lyonnaise en 2012 - SIREN 2015 et la réalisation : Agence d'urbanisme de Lyon

### 3. VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

La finalité de l'agriculture est de nourrir les hommes. Pour autant, l'alimentation ne serait être réduite à la question agricole tout comme l'agriculture ne saurait plus être réduite à une fonction productive, qui plus est dans les territoires périurbains et urbains. L'étude des systèmes alimentaires territoriaux permet ainsi de prendre la mesure de la diversité des champs d'actions concernés. Elle place l'agriculture au cœur d'un système dont elle n'est pas l'unique protagoniste mais qui rappelle néanmoins son rôle fondamental.

Nous allons développer dans cette partie le cas de l'aire métropolitaine lyonnaise.

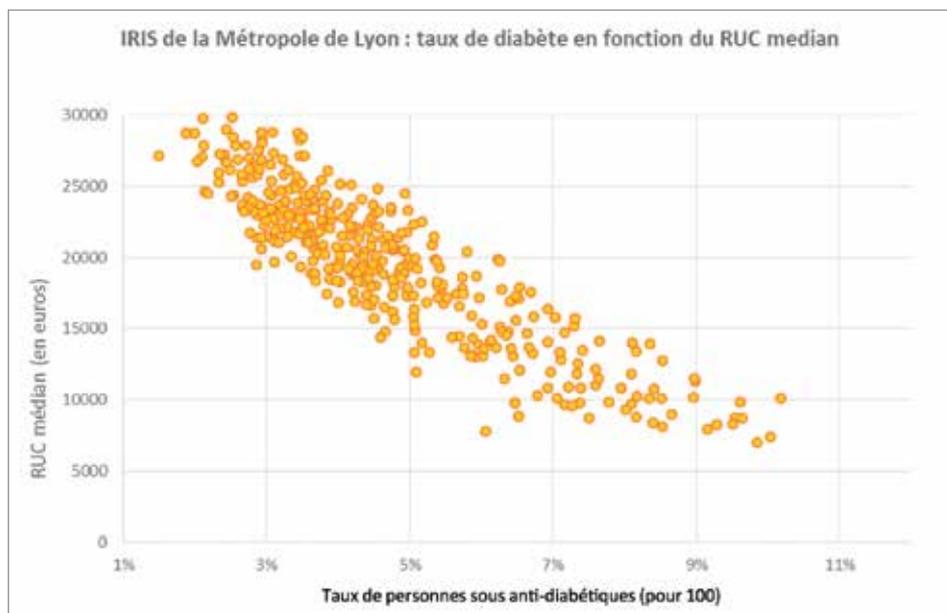
Chaque année, plus de 3,5 milliards de repas sont pris par les habitants et les actifs de l'aire métropolitaine lyonnaise<sup>(6)</sup>. Ce chiffre donne à voir l'étendue de la problématique de l'alimentation pour ce territoire : les volumes nécessaires, les flux logistiques générés, les femmes et les hommes qui œuvrent quotidiennement, l'énergie consommée, les plaisirs des repas partagés mais aussi le manque pour les personnes les plus fragiles ou la moindre qualité.

#### • 3.1 La production et la transformation

Un système alimentaire repose ainsi sur la production de denrées alimentaires, en partie sur leur transformation, puis sur leur distribution. Ces deux premières étapes - la production et la transformation - rassemblent l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire (IAA). Aujourd'hui, les 6 000 exploitations agricoles et les 22 000 emplois de l'IAA dans la grande région lyonnaise témoignent de l'ampleur de cette filière dans le territoire. Il s'agit donc d'en préserver le socle, l'un des principaux outils : la terre. Entre déprise et concurrence foncière, c'est en effet une problématique particulièrement forte dans l'aire métropolitaine lyonnaise qui a vu s'urbaniser près de 10 000 ha d'espaces agricoles entre 2000 et 2010.

- 2 - Taux de personne sous antidiabétique dans la Métropole de Lyon - Source : ARS 2013, données issues du site Balises et Insee/DGFIIP 2012. Réalisation : Agence d'urbanisme de la région Stéphanoise

- 2 -



### • 3.2 L'alimentation comme révélateur de précarité

L'alimentation résonne également socialement, parce qu'elle révèle, dans de nombreuses situations, les stigmates de la précarité et de la vulnérabilité des individus. À Saint-Etienne comme dans l'agglomération lyonnaise, la superposition des taux de personnes sous antidiabétique (pathologie liée pour partie aux habitudes alimentaires) et des revenus médians témoigne d'un déterminisme socio-économique certain : les quartiers inclus dans les périmètres d'action de la politique de la ville sont parmi les lieux les plus touchés par ces pathologies. Cela interpelle sur le droit à l'alimentation de qualité pour le plus grand nombre, qui devient donc également un enjeu de santé publique.

### • 3.3 De nombreuses représentations de l'alimentation

L'alimentation porte aussi des défis environnementaux. Dans cette perspective, l'approvisionnement local et les productions bio trouvent toute leur place, tout comme la réduction du gaspillage, des modes de production, de transformation et de distribution différents.

En évoquant l'alimentation, il est par ailleurs question de valeurs, d'identités, de modes de vie, d'éducation et de cultures. Enfin, l'alimentation c'est un pan important de l'économie du territoire : des entreprises évidemment, des emplois, différents modèles de développement, des réseaux d'acteurs, différentes façons de consommer.

## 4. UNE APPROCHE RENOUVELÉE DE L'AGRICULTURE URBAINE, PAR L'ALIMENTATION

L'alimentation est l'affaire de tous : en tant que citoyen bien sûr, mais aussi en tant qu'urbaniste, aménageur, économiste, sociologue, agriculteur, élu. L'aire métropolitaine lyonnaise devrait accueillir de l'ordre de 500 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. La question de la capacité nourricière est donc posée.

### • 4.1 L'autosuffisance alimentaire en question

En matière d'alimentation, les défis à relever sont nombreux. Et comme souvent, les clefs sont dans les articulations, les interstices. Une étude de l'Agence d'urbanisme conduite dans le cadre de l'observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels a permis d'approfondir les différents maillons du système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise et de mettre en lumière quelques grands défis dont les acteurs publics locaux pourront se saisir. Parmi ces défis, celui de l'autosuffisance alimentaire, ou tout au moins la réduction de la dépendance en matière d'alimentation.

Cette injonction repose sur quatre facteurs :

- la réduction de la vulnérabilité de la population en cas de crise alimentaire (les émeutes de la faim de 2007, en Égypte étaient liées aux fluctuations du cours du blé sur le marché mondial) ;
- la réduction des distances dans les circuits d'approvisionnement et de distribution, pour des raisons environnementales, si tant est que les conditions de production soient durables et économes en énergie ;
- le maintien de l'agriculture, des emplois liés et des nombreuses fonctions remplies par cette activité économique ;
- une exigence, de la part des consommateurs, de traçabilité et de plus grande qualité des produits ; les circuits locaux d'approvisionnement peuvent satisfaire ces demandes sous l'effet de l'identification des producteurs par les consommateurs et vice-versa.

- 3 -



- 3 - Crédit photo : Agence d'urbanisme de Lyon

D'une façon a priori théorique, et alors même que les flux actuels se jouent bien au-delà du territoire étudié, l'analyse croisée entre la production agricole de l'aire métropolitaine lyonnaise d'une part et les besoins de la population d'autre part permet d'approcher la question de la dépendance alimentaire du territoire (*voir l'étude de l'Agence d'urbanisme*).

La démarche mise en place (cf schéma ci-contre), inspirée des travaux conduits à Rennes, permet de mettre en évidence le niveau de dépendance alimentaire en fonction de l'échelle retenue.

À titre d'exemple, il est ainsi possible de conclure que le territoire de l'agglomération lyonnaise est fortement dépendant au plan alimentaire, tout comme le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise : leurs espaces agricoles ne sauraient nourrir qu'une partie de la population. Néanmoins,

à l'échelle de la grande Région Auvergne Rhône-Alpes, les besoins alimentaires des 7,7 millions d'habitants pourraient être couverts par les 2,9 millions d'hectares de surface agricole utile.

Cette démarche permet aussi d'identifier les filières pour lesquelles les volumes produits permettraient de répondre pour grande partie aux besoins locaux (fruits notamment). À l'inverse, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, quelques familles de produits sont largement déficitaires s'il s'agissait d'irriguer un bassin local de consommation ; c'est le cas notamment des légumes.

Cette approche n'a pas vocation à encourager la fermeture du système alimentaire. Il est avant tout question de prendre la mesure de la dépendance alimentaire du territoire du point de vue de sa production agricole et de croire encore à la capacité nourricière

d'un bassin de production à l'égard de son bassin de consommation, voire à l'autosuffisance. Il est aussi question de mettre en évidence les complémentarités entre des bassins de productions (territoires ruraux et périurbains) et des bassins de consommations (agglomérations urbaines notamment).

*De facto*, cela conduit à réaffirmer la nécessité de protéger l'espace agricole, voire de cultiver et de produire partout où cela est possible. Ces constats amènent aussi à imaginer, notamment entre villes et campagnes, des solidarités nouvelles qui pourraient se mettre en place pour réduire la vulnérabilité de certains secteurs, garantissant en parallèle des débouchés aux productions locales, dans des systèmes logistiques plus durables. Un premier pas vers une gouvernance alimentaire interterritoriale.

- 4 -



#### • 4.2 Pour des projets agri-urbains intégrés

Multiplicité des formes d'agriculture urbaine, multiplicité des acteurs autour de l'alimentation : l'un des enjeux pour intégrer l'agriculture à la ville est la construction de projets transversaux et pensés de manière globale.

Les quelques exemples suivants montrent des projets prenant en compte à la fois les enjeux urbains et les enjeux agricoles, à différentes échelles. Ils préfigurent ainsi ce que l'on peut appeler des projets agri-urbains.

- 4 - Crédit photo : Agence d'urbanisme de Lyon

### Deux exemples de projets agri-urbains

#### Alimentation, pédagogie et solidarité à Mouans Sartroux

L'exemple de la commune de Mouans Sartroux (Alpes-Maritimes) montre l'opportunité de la question alimentaire pour lancer une dynamique. Avec pour objectif d'assurer la production des légumes consommés dans ses cantines scolaires, la commune a en effet créé une régie municipale agricole, qui exploite un terrain lui appartenant. Outre la dimension de production, l'initiative a aussi une visée pédagogique – envers les enfants des écoles – et sociale, puisque les surplus sont donnés à l'épicerie sociale de la commune.

#### Politique multi-échelles à Rennes

L'exemple de l'agglomération rennaise est assez caractéristique. La politique agricole infuse différentes démarches, telles que :

- le schéma de cohérence territoriale, qui définit la "ville archipel" : les espaces bâtis sont délimités par des champs urbains qui assurent plusieurs fonctions (récréative, productive...), recréant ainsi un lien ville-agriculture ;
- le programme local d'agriculture, qui traduit un engagement partenarial entre la collectivité et les agriculteurs, et permet de mettre en œuvre des règles de gestion pour pérenniser l'agriculture, mais également d'informer et de mobiliser la population ;
- les réflexions en cours sur l'autonomie alimentaire, dans le cadre d'un travail de recherche.

## 5. CONCLUSION

Qu'il s'agisse du maintien des nombreuses fonctions remplies par l'agriculture dans les villes ou des défis auxquels les territoires devront faire face en matière d'alimentation, l'enjeu est double : la coopération entre territoires et la transversalité des politiques sectorielles.

L'enjeu de coopération vise à réduire les effets des spécificités territoriales, spécificités contribuant à une fragmentation fonctionnelle dont on perçoit les effets sur un système alimentaire territorial : des centres urbains concentrant la population, l'emploi, les grands équipements, les circulations ; des espaces périurbains à dominante résidentielle mais où l'agriculture, bien que fragilisée, demeure et enfin des territoires ruraux, où les espaces agricoles sont encore largement majoritaires.

Cette fragmentation fonctionnelle des territoires a conduit à une dislocation importante des liens entre production agricole et consommation, d'autant plus dans un système économique mondialisé. L'identification des enjeux propres à chaque échelle d'analyse et la connaissance des capacités nourricières de chaque territoire est une

des pistes pour que la question alimentaire soit traitée de la façon la plus opérante possible et dans un rapport équilibré entre les territoires.

La transversalité vise quant à elle une plus grande cohérence des politiques sectorielles. À l'image de la question climatique, les problématiques liées à l'alimentation devraient ainsi être relayées dans différents champs de l'action publique : l'agriculture, l'aménagement du territoire, la santé, la logistique, le commerce, la culture, l'environnement et bien sûr le social.

Ce double enjeu existe pour l'agriculture périurbaine comme pour l'agriculture intra-urbaine. La prise en compte de toutes les formes d'agriculture, dans une logique de continuum (Mundler et al., 2014), est primordiale pour faire le lien entre les territoires.

L'enjeu d'intégration est donc majeur, qu'il s'agisse des échelles ou des sujets à aborder. Il pourrait être garanti par une scène de gouvernance commune et/ou par un document cadre fixant les priorités à poursuivre communément. ☺

**NOTES**

(1) *Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains*

(2) *Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*

(3) *Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont issus de la Loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005.*

(4) *Source : résultat du programme de recherche JASSUR, repris par cet article du journal du CNRS : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/le-boom-de-lagriculture-urbaine> (consulté le 31/07/15)*

(5) *Le rapport est téléchargeable à l'adresse suivante (consultée le 6 août 2015) :*

(6) [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/140514-ONCEA\\_rapport\\_cle0f3a94.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/140514-ONCEA_rapport_cle0f3a94.pdf)

(7) *Le périmètre retenu pour l'étude a été celui de l'Inter Scot, démarche réunissant 13 syndicats mixtes de Scot de la grande région lyonnaise et stéphanoise (968 communes au total.*

**BIBLIOGRAPHIE**

Aubry, Christine. « Les agricultures urbaines et les questionnements de la recherche. » *POUR Agricultures urbaines*, n° 224 (2015).

Aubry, Christine, et Jeanne Pourias. « L'agriculture urbaine fait déjà partie du "métabolisme urbain" ». In *Nature et Agriculture pour la Ville, Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent*, Déméter., 2013.

Boulefrad, Philippe, Marie Chapron, Mathieu Cirou, Chloé Jaguin, et Marine Poder. « Intégration des interfaces agri-urbaines dans l'aménagement du territoire ». *Université Rennes 2 / Terres en villes / Rennes Métropole*, 2013.

Darrot, Catherine. « Rennes, ville vivrière ? Une prospective proposée par les étudiants de l'option "Agriculture durable et Développement Territorial" d'Agrocampus Ouest ». *POUR Agricultures urbaines*, n° 224 (2015).

Duchemin, Éric. « L'agriculture urbaine d'hier à aujourd'hui, en Île-de-France, en France et dans le monde ». In *Agriculture urbaine : vers une réconciliation ville-nature, Le passager clandestin*. Natureparif, 2015.

Fouchier, Vincent, Thibault Christian, Comment prendre en compte le fonctionnement des espaces ouverts ? *Les carnets pratiques 5*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île de France, 2011.

Lagneau, Antoine. « Lieux et pratiques culturelles ». In *Agriculture urbaine : vers une réconciliation ville-nature, Le passager clandestin*. Natureparif, 2015.

Patrick Mundler, Jean-Noël Consalès, Gil Melin, Cyril Pouvesle et Perrine Vandembroucke, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour*, 89/1-2 | 2014, 53-63.

Poulot, Monique. « Agriculture et ville : des relations spatiales et fonctionnelles en réaménagement. Une approche diachronique. » *Pour Agricultures urbaines*, n° 224 (2015).

Terres en Villes. *L'agriculture dans les SCOT*. Certu, 2012.

« Le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise - 50 cartes et schémas commentés pour connaître, comprendre, agir ». *Agences d'urbanismes de Lyon et de Saint-Étienne*, 2016.

- 1.0 -



- 1.2 -



- 1.3 -

- 1.0 à 1.3 - Nouveau Potager  
Source : service rénovation urbaine -  
Ville d'Aix-les-Bains.



- 1.1 -

## Nouveau Potager

Esthère BARTHELEMY

Urbaniste qualifiée - Chef de projet rénovation urbaine  
Ville d'Aix-les-Bains

Le quartier Sierroz/Franklin-Roosevelt, situé en entrée de ville sur la commune d'Aix-les-Bains (Savoie, France), fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine multi-partenarial depuis 2008.

Au-delà des opérations classiques de réhabilitations, démolitions et de reconstructions, ce territoire communal, fait également l'objet d'une transformation sur ces espaces publics ; certains ont été réaménagés, d'autres ont été créés. La Ville d'Aix-les-Bains a tenu à accompagner cette mutation par des projets et des actions qui agissent sur le rapport des citoyens à la fois à l'espace public et au bâti mais aussi à la nature et au vivant.

Aujourd'hui, de nombreux chantiers se poursuivent encore et la gestion des espaces demande aux équipes opérationnelles de « s'investir intellectuellement » pour

demain. Ici, l'agriculture urbaine s'est traduite, à l'échelle du quartier, par des aménagements visant à réintroduire la nature en ville et à développer la culture de proximité, grâce à des produits sains.

Il existe déjà une vingtaine de jardins familiaux sur le périmètre « ANRU », et dernièrement un jardin pédagogique a vu le jour grâce à l'adjonction d'un terrain mitoyen à l'école du Sierroz (près de 400m<sup>2</sup>) regroupant une école maternelle, une école élémentaire et le multi-accueil « Les moussaillons » (crèche) recevant ainsi un jeune public (130 élèves environ) âgés de 2 à 12 ans. Le service de rénovation Urbaine de la Ville a co-construit ce projet avec les principaux acteurs concernés : éducation nationale, petite enfance, et autres services de la Ville (services techniques, parcs et jardins...).

Une équipe pédagogique anime ce jardin avec les élèves tout au long de l'année scolaire. Pendant les vacances, les enfants et les équipes des accueils de loisirs ainsi que les animateurs des jardins familiaux prendront le relais du suivi, de l'entretien et de l'animation.

Plus qu'un simple potager, le lieu est un espace de biodiversité dans lequel les enfants peuvent voir et comprendre concrètement le cycle de la vie, de la graine à l'assiette, et se rendre compte du rôle de la nature (y compris oiseaux, insectes et autres amphibiens) sur la culture des fruits et des légumes biologiques.

La Ville ayant rompu avec les traitements chimiques et phytosanitaires, elle a tenu à poursuivre cette bonne pratique.

Tout au long de l'année, des activités de jardinage et de dégustation sont prévues. Ce lieu est éminemment pédagogique et intergénérationnel.

Dans cette démarche, la Ville est soutenue par la région Auvergne-Rhône-Alpes et est accompagnée par les professionnels des « Nouveaux Potagers ». ☺

## UN POTAGER BIOLOGIQUE ET DES P'TITS FRUITS !

Le potager s'organise autour de deux mandalas dont les branches indiquent les points cardinaux et la course du soleil. Divisés en plusieurs parcelles cultivables, on y circule librement. Un verger et des espaces de biodiversité occupent le restant de l'espace.

Dans la haie existante, ont été plantés myrtilliers, framboisiers et groseilliers, tandis que les arbres fruitiers offrent à la belle saison de beaux fruits à cueillir et à croquer ! La culture du potager se fait sur butte, afin de faire pousser les légumes, aromates et fleurs sur une terre légère et auto-fertile. Cette technique de superposition de matériaux organiques permet de reconstituer un sol qui se décompose dans le temps et apporte aux plantes les nutriments dont elles ont besoin.

Les fruits et légumes sont cultivés de manière naturelle - selon les principes de la permaculture\* - et la lutte biologique\*\* est privilégiée à l'usage des pesticides.

Ce lieu est également le lit de variétés anciennes de légumes. L'occasion de redécouvrir la richesse des aliments que nous prodigue la nature.

Autre curiosité du jardin, une spirale à aromates offre, grâce à son relief, une grande variété de plantes aromatiques de la menthe au romarin !

En haut de la spirale la terre est sèche et accueille des plantes de climat méditerranéen (thym, romarin, sauge), tandis que la pente est plantée d'espèces de climat d'Europe centrale (pimprenelle, persil, origan). La partie basse, plus humide et plus riche en humus, est quant à elle adaptée à la culture de basilic, ciboulette et menthe. Les plantes aromatiques étant pour beaucoup mellifères, elles attirent les insectes pollinisateurs.

Des composteurs et châssis de culture sont mis à disposition des enfants pour compléter le nécessaire à la culture du jardin.



# Une démarche d'éco-jardinage en milieu urbain

Benoît ALLARD

Paysagiste DPLG - associé Les Nouveaux Potagers

## DES HABITATS FAVORABLES POUR LA FAUNE ET LA FLORE.

Le jardin dans son ensemble reconstitue un écosystème équilibré destiné à accueillir les insectes dits « auxiliaires de cultures », utiles à la pollinisation et à la défense des fruitiers et plants de légumes cultivés.

Pour compenser la disparition des habitats d'hivernage et de reproduction des animaux en ville, un hôtel à insectes, abri à hérisson et nichoirs à oiseaux ont été disposés dans le jardin. La dimension du trou d'entrée de ces derniers permet de sélectionner les hôtes privilégiés.

Une prairie fleurie est créée pour favoriser la diversité en fleurs et en insectes, fauchée une fois par an, elle permettra la libération des graines et l'accomplissement des cycles naturels des sauterelles et autres insectes associés. ©

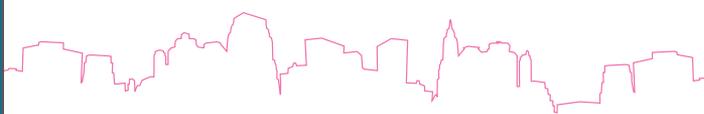
**Durée du chantier :** une semaine

**Accompagnement :** 1 an

\* **Permaculture :** Méthode de conception de systèmes agricoles prenant en considération la biodiversité des écosystèmes, visant à créer une production agricole durable, économe en énergie.

\*\* **Lutte biologique :** Utilisation d'organismes vivants pour prévenir ou réduire les dégâts causés par des ravageurs





# Animal et bien être en ville

## **LE RÔLE DE L'ANIMAL COMME SENTINELLE des maltraitances humaines**

Dominique Autier-Dérian ..... **p.178**

## **ACTIVITÉ DE MÉDIATION ANIMALE OU UTILISATION DE L'ANIMAL POUR LE SOIN THÉRAPEUTIQUE EN VILLE : quelles sont les conséquences en terme de santé publique vétérinaire ?**

Anne-Claire Lomellini-Dereclenne ..... **p.186**

## **LE CHIEN : un des piliers de la vie urbaine ?**

Geneviève Bernardin & Laurette Wittner ..... **p.194**

## **NATURE, QUI ES-TU ? Du concept au terrain : approches géographiques au sein de la métropole lyonnaise**

Inès Méliani & Karim Méliani ..... **p.202**

## **LES FERMES PÉDAGOGIQUES EN VILLE**

Sandrine Hirschler ..... **p.212**

# Le rôle de l'animal comme sentinelle des maltraitances humaines

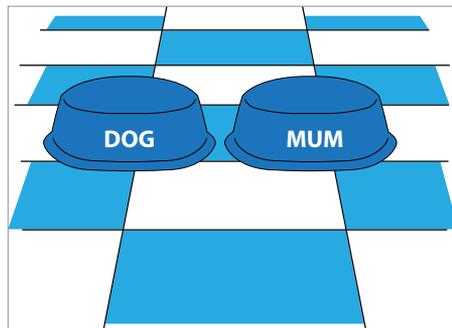
} Dominique Autier-Dérian

ANIMAL WELFARE CONSULTING Consultante, Vétérinaire comportementaliste,  
PHD en Éthologie



**L**e Mahatma Gandhi affirmait qu'«on peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités». À l'échelle d'un individu, pourrait-on de la même façon juger de la bienveillance d'un humain par la qualité des interactions qu'il entretient avec les animaux ? Par "animaux", il faut entendre les siens, ceux dont il a la charge, mais aussi les animaux sauvages ou domestiques, qu'il est amené à rencontrer hors de son domicile. De Pythagore à Saint-Thomas-d'Aquin, de Schopenhauer ou Bentham à Schweitzer, et aujourd'hui à travers les écrits de Matthieu Ricard et autres journalistes populaires, cette idée traverse les temps, toujours soutenue par d'illustres philosophes et penseurs. Mais depuis ces vingt dernières années, elle est solidement étayée par des études universitaires, issues tant des sciences médicales que sociales. Ces travaux mettent clairement en évidence les analogies qui existent entre les maltraitances commises envers les animaux et celles commises envers les humains. D'où la question qui a peu à peu émergé : *les animaux pourraient-ils être des sentinelles des maltraitances humaines ?*

- 1 -



- 1 - Les femmes et les enfants sont les victimes les plus fréquentes de maltraitements. Dessin Clémence Vedel.

- 2 - La plupart des maltraitements commis envers les personnes vulnérables sont le fait de proches des victimes. Photo libre de droit

- 2 -



## 1. QU'EST-CE QU'UNE MALTRAITEMENT ?

Les médecins ont été les premiers à définir quels actes pouvaient être considérés comme des maltraitements. En 1962, un docteur américain nommé Kempe jetait un pavé dans la mare en définissant une nouvelle maladie, "le syndrome de l'enfant battu" (Kempe et al, 1962). Ainsi, lors d'une consultation pédiatrique, la maltraitance pouvait être envisagée par les praticiens, elle devenait une *possibilité diagnostique*. Aussi étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui, nul n'y avait pensé avant eux. Si des enfants battus étaient présentés en consultation, leurs blessures étaient prises en charge médicalement sans que les médecins n'aient les moyens d'en suspecter l'origine, ou d'énoncer un diagnostic complet, faute d'avoir reçu une formation en ce sens. Dès que l'article de Kempe parut, il eut un retentissement international. Nul praticien ne pouvait plus ignorer cette hypothèse, dès lors qu'un certain nombre de signes cliniques, comportementaux et contextuels apparaissaient en consulta-

tion : *"Le syndrome de maltraitance doit être envisagé chez tout enfant présentant une fracture osseuse, un hématome sous dural, un retard de croissance, un gonflement des tissus, ou des ecchymoses, lors de toute mortalité infantile, ou chaque fois que le degré et le type de blessure est en contradiction avec l'histoire avancée pour expliquer la survenue du traumatisme"* (Kempe et al, 1962)". Confrontés à certaines lésions, les médecins ont dû "raisonner différemment", jusqu'à envisager leurs patients sous un jour nouveau, allant à l'encontre de l'alliance thérapeutique nécessaire à tous soins. Le doute, si souvent refoulé, devait désormais être présent en première intention, quelque soit l'origine sociale des familles. C'est ainsi que depuis une cinquantaine d'années (seulement), le syndrome de l'enfant battu (the battered-Child Syndrome) fait partie de la nosographie pédiatrique. Jusque là, aucune forme de maltraitance infantile ne pouvait être détectée, ni prise en charge, puisque ces actes n'existaient ni d'un point de vue médical ni d'un point de vue juridique. L'article de Kempe ouvrit la voie à un nouveau

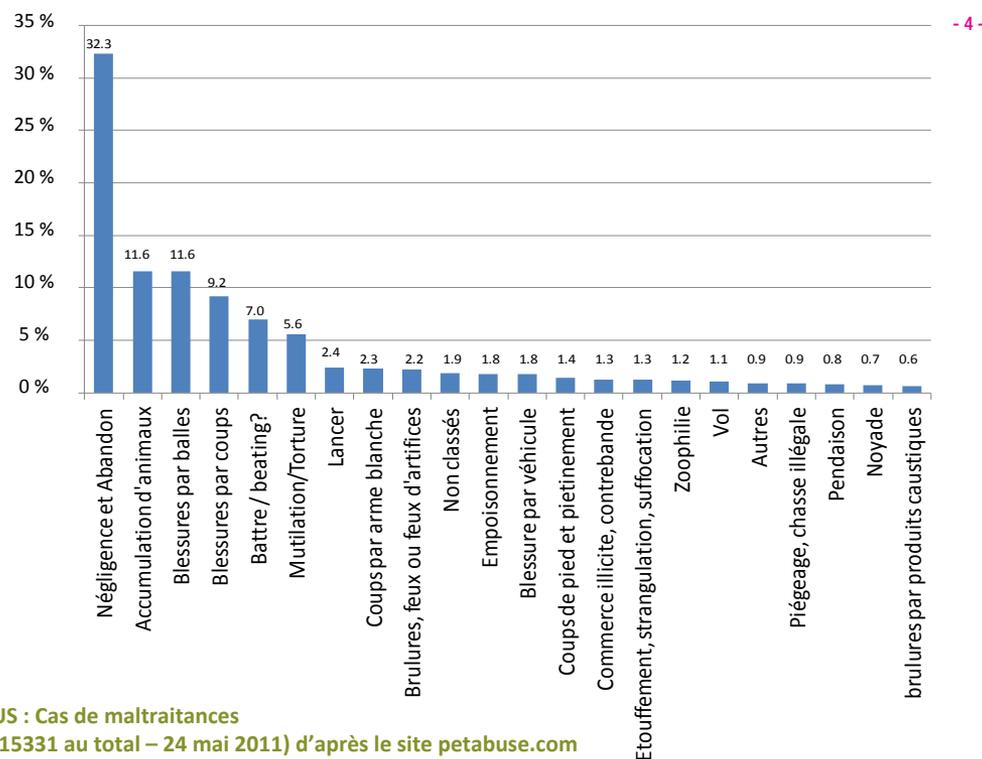
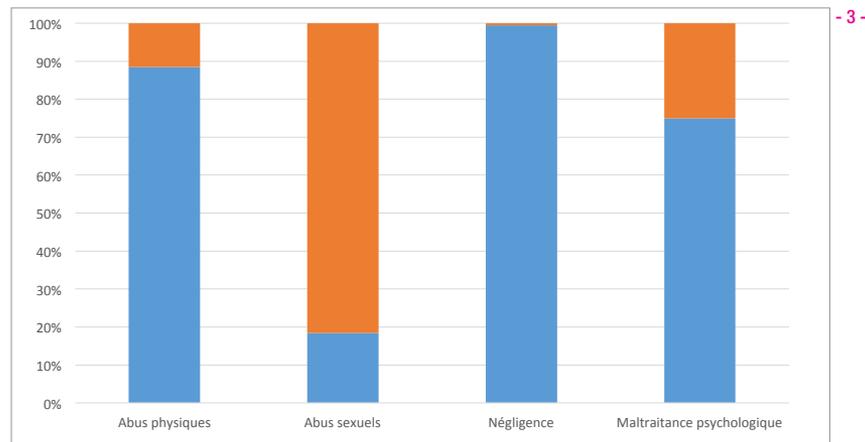
domaine de recherche apportant chaque jour, hélas, de nouvelles connaissances sur les mécanismes psychologiques qui aboutissent à ce qu'un humain fasse subir des sévices à ses proches (cf. figure 1 et 2).

Avec un décalage d'une cinquantaine d'années, les vétérinaires ont fait le même constat : ils ne pensaient pas d'emblée que les blessures qu'ils soignaient chez leurs patients pouvaient avoir été causées par un maître malveillant puisque l'enseignement vétérinaire ne les avaient pas formés à un tel diagnostic différentiel. Mais en 1998, en s'appuyant sur les similarités cliniques entre les maltraitements humains et animaux, Helen Munro s'inspire de la médecine pédiatrique pour définir les divers types de maltraitements animaux (Munro, 1998). Quatre catégories sont définies, pouvant mutuellement coexister : les **négligences**, qui représentent chez l'animal comme chez l'homme la grande majorité des cas de maltraitements ; les **blessures non accidentelles** appelées aussi **abus physiques**, comprenant les coups, les brûlures, les blessures

par arme à feu, les noyades, les asphyxies par strangulation, et les empoisonnements ; les **abus psychologiques** causant de la peur, de l'anxiété, ou de la dépression chez l'animal comme chez l'homme; et les **abus sexuels**, dont la fréquence envers les animaux domestiques est loin d'être anecdotique. Ainsi en témoignent les milliers de connexions internet quotidiennes sur des sites zoophiles (15 000 à 20 000 selon les sources du quotidien "Libération" en 2007, sans doute beaucoup plus aujourd'hui). Tous les actes sexuels pratiqués avec des animaux sont considérés comme des désordres psychiatriques, et répertoriés comme tels dans le *Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux* (DSM IV, référence internationale pour les désordres psychiatriques). Munro et Thrusfield (2001) ont mis en évidence que les abus sexuels concerneraient presque 3 % des cas de maltraitements animaux. Une étude de l'urologue Stenio de Cassio Zequi, publiée dans le *Journal of Sexual Medicine* (2012), conclut que les pratiques zoophiles sont un facteur de risque important des cancers vénériens de l'homme. Les proportions relatives des cas de maltraitements suspectés par un panel de 228 vétérinaires choisis au hasard parmi la population de vétérinaires praticiens français sont représentées **figure 3**. Cette répartition est tout à fait comparable à celle publiée par le site de l'association américaine "Petabuse" (**Figure 4**). Pour information, il n'existe pas de données semblables disponibles en France.

- Figure 3 - Représentativité des types de maltraitance animales : Réponses à un questionnaire envoyé à un échantillon de 228 vétérinaires (Fouquet, 2011).

- Figure 4 - Répartition des types de maltraitance animale, d'après le site internet petabuse.com



US : Cas de maltraitements  
(15331 au total – 24 mai 2011) d'après le site petabuse.com

## 2. QUELS SIGNES PERMETTENT DE DETECTER ET DE DIAGNOSTIQUER LES MALTRAITANCES ?

Après avoir mis en évidence que les maltraitements revêtaient les mêmes formes chez l'homme et chez l'animal, des praticiens vétérinaires ont cherché à préciser comment les détecter : quels signes conduisent à les suspecter ? Quels examens complémentaires permettent ensuite de les confirmer ? Jusqu'à très récemment, les actes de maltraitements animaux étaient rarement mis en évidence par les vétérinaires français, faute de formation pendant leurs études. Face à une blessure, comment penser à un acte malveillant si le propriétaire qui est aussi le client soutient que son animal s'est fait percuter par une voiture ? Confronté à des fractures récidivantes, et manipulé par les allégations du maître, le vétérinaire est plus enclin à croire que l'animal est particulièrement téméraire, a les os fragiles, plutôt qu'imaginer que ces fractures peuvent être causées par des coups volontaires.

Construite à partir d'indicateurs multiples, la détection de maltraitements est un exercice délicat. À maintes reprises, l'histoire a montré qu'il est aussi grave et lourd de conséquences d'ignorer des faits délictuels commis envers des enfants, que d'accuser des personnes innocentes de faits inventés ou amplifiés. Une fois de plus, un même raisonnement s'applique aux deux médecines, humaine et vétérinaire.

Il y a une quinzaine d'années, une jeune femme m'amena son berger allemand en consultation de comportement. À ses dires, il était devenu soudainement agressif. Elle se déplaçait en fauteuil roulant, victime à vingt ans d'une rare maladie. Elle disait adorer son chien, elle le couvrait de baisers. J'avais remarqué quelques réticences de l'animal à s'approcher de sa maîtresse, mais elles étaient discrètes, et je les avais expliquées par la peur de s'approcher d'un objet volumineux placé à côté d'elle. Aucun traitement, aucune thérapie comportementale ne permit d'améliorer le comportement de ce chien. À la sixième consultation, l'accompagnante de la maîtresse du chien demanda à me parler en aparté. Elle m'expliqua la vie difficile de son amie. Elle raconta les

### Indicateurs permettant de suspecter une maltraitance animale :

- Le profil et le comportement de la personne qui amène l'animal en consultation
- Les commémoratifs des blessures
- Les caractéristiques de l'animal concerné : âge, état général, état corporel, comportement spontané et provoqué
- Type de blessures

crises de douleur, les crises de rage, les cris, la drogue, et les coups sur le chien auquel sa compagne était pourtant si attachée. Le chien était devenu anxieux, ne comprenant pas pourquoi il était tantôt battu, tantôt couvert de caresses. Il ne comprenait pas les raisons des changements d'attitudes imprévisibles de sa maîtresse. Je n'avais rien suspecté ! À aucun moment, je n'avais su envisager qu'une telle situation puisse être à l'origine de l'agressivité du chien. Je réalisais alors qu'aucun enseignement au cours de mes études vétérinaires ne m'avait jamais alerté à ce sujet.

Peu de temps après, l'échec d'un traitement pour un autre cas fort semblable (il s'agissait cette fois-ci d'abus sexuels pratiqués sur un caniche) me fit vraiment prendre conscience de mes difficultés à détecter les cas de maltraitements animaux. Je fis quelques recherches bibliographiques, et me rendis compte que nos confrères anglo-saxons étaient bien mieux formés que nous pour identifier les maltraitements animaux. Dans le cadre de leur travail de thèse de fin d'études, je confiai alors à deux jeunes consœurs le soin de remédier à cette situation. Elles furent remarquablement encadrées par Denise Rémy, Professeur vétérinaire à l'école de Lyon (VetAgro-Sup). À la première, Marine Fouquet, je demandai de répertorier et de décrire les différents cas de maltraitements animaux, ainsi que les altérations physiques et mentales pouvant y être associées (Fouquet, 2011). Marine réalisa aussi une enquête auprès des vétérinaires français. Parmi les 192 confrères ayant répondu au questionnaire

envoyé à 228 praticiens, 84 % avaient déjà été confrontés à des situations de maltraitance animale avérée ou suspectée. Par ordre d'importance, les négligences, les abus physiques et psychologiques représentaient l'essentiel des cas répertoriés (cf. figure 3). Cependant 11 % des vétérinaires avaient déjà été confrontés à des cas d'abus sexuels. Il est vraisemblable que l'importance des maltraitements commises soit bien supérieure aux résultats de ce sondage. À une autre étudiante, Hélène Berthaut, je demandai de mettre en évidence les faisceaux d'indices pouvant permettre à un vétérinaire libéral de suspecter et de diagnostiquer les maltraitements animaux (Berthaut, 2015). Lors de la rédaction de ce travail, et plus encore au moment de sa présentation devant un jury dont le président n'était autre que le Pr Laurent Fanton, Chef de service de médecine légale aux Hospices Civils de Lyon, il est apparu indispensable qu'une médecine forensique vétérinaire se développe en France, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans bon nombre de pays anglo-saxons. Cette science permet de dater le moment de la mort d'un animal et de constituer un dossier de preuves utilisable par la justice. En médecine vétérinaire, cet exercice est rendu compliqué par l'extrême diversité des espèces et des races, dont les organes réagissent différemment à un même traumatisme, du fait de leurs constitutions et de leurs couleurs très variables.

Un guide publié par l'association des vétérinaires américains précise que le diagnostic de maltraitance repose sur la concordance de différents indicateurs. Le profil et le comportement de la personne qui amène l'animal en consultation sont d'abord à prendre en considération. Par exemple, elle refuse de donner son adresse ou dicte une adresse erronée; elle montre peu d'intérêt pour l'animal ou pour sa blessure; elle a tardé à soigner l'animal qui présente des lésions anciennes; elle change souvent de cliniques vétérinaires; elle possède de nombreux animaux, et ceux-ci sont généralement jeunes. Les commémoratifs sont souvent confus, vagues et imprécis. L'histoire n'est pas la même si elle est racontée une seconde fois, ou par une autre personne. Pour résumer, une maltraitance doit être suspectée à chaque fois qu'il existe la

moindre incohérence entre les découvertes cliniques et l'histoire telle qu'elle est rapportée par la personne qui amène l'animal. C'est ainsi que le Royal Collège des chirurgiens vétérinaires du Royaume Uni avertit ses membres : *"Lorsqu'un animal blessé est présenté en consultation, et que les signes cliniques ne correspondent pas à la description de l'évènement racontée par la personne qui amène l'animal, le chirurgien vétérinaire doit immédiatement penser à l'hypothèse d'une blessure non accidentelle (i.e., volontaire), et l'évoquer dans son compte rendu."*

« Qui bat son chien,  
bat les siens »

Les caractéristiques propres à l'animal sont également à considérer : il s'agit en général d'un animal jeune, présenté dans un mauvais état général, mal toiletté, maigre, affaibli. Son comportement est particulier, agressif et/ou anormalement inhibé. Peureux, il peut réagir exagérément à certains mouvements de son maître (lever de bras, approche); il peut présenter de multiples lésions ou fractures, à des stades de cicatrisation variés (la tonte de l'animal est indispensable pour révéler d'anciennes cicatrices, car celles-ci sont difficiles à mettre en évidence sur des

animaux à pelage épais); il a parfois des dents cassées. Certains signes sont très évocateurs d'un coup (fractures du crâne ou des côtes). Toutefois, la mise en évidence d'un seul des indicateurs peut permettre de suspecter une maltraitance mais permet rarement de la confirmer.

En résumé, que la maltraitance s'exerce à l'égard d'un animal ou d'un humain, les personnes maltraitantes ont en général des profils et des discours semblables. Les conséquences physiques et psychologiques sont cliniquement comparables pour l'individu maltraité, enfant (ou toute autre personne vulnérable) ou animal. Ce constat est vérifié quelque soit le type de maltraitance, négligences, abus physiques, abus psychologiques, ou abus sexuels (cf figure 5).

Indicateurs de maltraitance	Green & Gullone, 2005, Australie	Munro & Thrusfield, 2001	Williams et al, 2008, Nouvelle Zélande	MacGuinness et al, 2005, Irlande	Fouquet, 2011, France
Certains aspects des commémoratifs	49 %	92,8 %	10 %	8,6 %	80 %
Aspect répétitif des lésions	6,7 %	16,4 %	3 %	1,7 %	17 %
Type de lésions	64,4 %	51,3 %	58 %	20,7 %	53 %
Comportement du propriétaire	57,7 %	13,3 %	13 %	6,7 %	53 %
Comportement de l'animal	-	3,6 %	-	6,7 %	35 %

- Figure 5 - Fréquence des éléments permettant la suspicion d'une maltraitance animale dans différentes études s'y rapportant. Ce tableau est extrait de la thèse de Marine Fouquet (2011).

- 5 -

### 3. LES ANIMAUX PEUVENT-ILS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES SENTINELLES DES MALTRAITANCES HUMAINES ?

Dès 1992, Arkow établissait dans le *Canadian Veterinary Journal* des corrélations entre les maltraitances commises sur des animaux et les violences faites aux enfants (Arkow, 1992) et il s'interrogeait sur les conséquences de cette corrélation pour la pratique vétérinaire. La mise en évidence de cette concordance ne pouvait qu'inciter les vétérinaires à devenir plus vigilants et exemplaires pour détecter les maltraitances animales. L'idée sous-jacente était que des cruautés commises envers des enfants pourraient être évitées si les maltraitances animales étaient mieux diagnostiquées. En France, deux drames auraient pu être évités si le Procureur de la République avait été plus sensible aux alertes d'une association de protection animale. À deux reprises, en vain, celle-ci avait dénoncé les violences commises envers le chien de la famille, arguant du fait, études scientifiques et sociologiques à l'appui que si le chien était si violemment battu, l'enfant du foyer était lui aussi potentiellement en danger. La justice était restée sourde à cet avertissement, et deux enfants en étaient décédés. Une femme battue a statistiquement plus de risques d'être tuée si elle vit dans un foyer où un animal est également maltraité (Ascione et al, 1997). Sur un groupe de 164 femmes battues, comparé à un échantillon témoin de 199 femmes, il a été montré que la cruauté envers les animaux était un indicateur de la violence envers les femmes. Dans leur ouvrage *"Cruelty to Animals and Violence to people"*, M.L. Petersen et D.P. Farrington citent plusieurs études qui vont dans le même sens. Ainsi, en 1979, les investigations auprès de 429 patients admis dans des hôpitaux psychiatriques ont montré que 23 % des patients agressifs avaient déjà tué volontairement des animaux, chats ou chiens, contre 10 % des patients non agressifs, et que 18 % des patients agressifs avaient torturé des animaux contre 5 % des patients non agressifs. Une étude de 1985 portant sur 152 délinquants montrait une plus forte propension des individus agressifs (25 % versus 6 % chez les non agressifs) à être cruels envers les animaux.

« La protection de l'animal, c'est au fond le même combat que la protection de l'homme »

M. Yourcenar

Une personne cruelle envers les animaux (ou qui l'a été pendant son enfance) présente des risques très accrus d'être violent envers ses pairs. Ce n'est pas un lien de cause à effet : ce n'est pas parce qu'un enfant a arraché les ailes d'un papillon ou la queue d'un lézard, qu'il deviendra cruel envers ses pairs, une fois arrivé à l'âge adulte. Mais parmi les adultes cruels envers les enfants ou d'autres personnes vulnérables (femmes, personnes âgées ou handicapées), une proportion significative d'entre eux exerçaient ou avaient exercé dans leur enfance des actes cruels envers des animaux. Dans une étude menée auprès de 3600 adolescents suisses, les 12 % de jeunes ayant reconnu avoir volontairement maltraité des animaux avaient déjà commis trois fois plus de délits graves (vandalisme, agressions avec blessures) que les autres. Les fusillades sur les campus universitaires sont des événements récurrents aux États-Unis, comme en Norvège et en Allemagne. Des chercheurs ont étudié le comportement d'adolescents impliqués dans neuf fusillades mortelles en milieu scolaire. Il s'est avéré que 45 % d'entre eux avaient déjà exercé des actes de cruautés envers des animaux.

À travers le monde, de très nombreuses études ont confirmé le lien entre violence domestique et maltraitance animale (Pour revue, cf. Fouquet 2011, Linzey, 2011.). La maltraitance animale et les autres formes de violence domestique coexistent fréquemment. Comme dit l'adage populaire, *"Qui bat son chien bat les siens"*. Quand un animal

est menacé, blessé ou tué, il devient alors probable qu'un enfant ou un autre membre de la famille soit victime d'abus, et réciproquement. Les données issues de toutes ces études doivent cependant être interprétées avec une grande prudence. Les comparer est source d'erreur, car il existe des biais méthodologiques qui ne sont, à chaque fois, que partiellement résolus : est ce que, par exemple, "être cruel envers un animal" a exactement la même signification pour les auteurs des différentes études ? Quoiqu'il en soit, cette cooccurrence des violences est aujourd'hui prise en compte par les services de police de nombreux États. Pour le FBI, le fait d'être cruel envers un animal, ou de l'avoir été, est un facteur qui majore la dangerosité d'un individu (cf. Linzey, 2011). Différentes théories ont été proposées pour expliquer cette corrélation. Certaines soutiennent que la violence s'apprend (théorie de l'apprentissage socio-cognitif), d'autres que la violence fait partie des troubles de la personnalité et du développement. La violence pourrait aussi être une réponse aux frustrations, à l'impuissance, tout comme elle peut être causée par la prise de drogues, d'alcool ou de médicaments.

- 6 -



- 6 - <http://www.thelinksgroup.org.uk/>

Marie-José Enders-Slegers, Professeur de Psychologie et de Sciences de l'Éducation à l'Université d'Heerlen aux Pays-Bas, a mené une enquête auprès de 108 vétérinaires de son pays (2009), qui a concerné 365 cas de maltraitance animale. Soixante pour cent d'entre eux ont remarqué ou suspecté de la maltraitance animale, et dans 30 % de ces cas, de la violence domestique a été remarquée ou suspectée. Mais seulement 40 % de ces cas ont été signalés à la police. Comme en France, il existe de nombreux obstacles empêchant ou retardant la déclaration des cas de maltraitance par les vétérinaires : difficultés pour fournir des preuves, crainte de compromettre la relation avec le client, crainte d'être confronté à la violence de la personne maltraitante, crainte de violer le sacro saint secret médical, etc. Toute suspicion de maltraitance doit amener le praticien à évaluer les conséquences de ses choix : qu'il décide ou non d'en référer aux services vétérinaires ou à la justice, son positionnement portera nécessairement à conséquences. Dans un cas comme dans l'autre, tout comme le médecin vis-à-vis d'une suspicion de maltraitance familiale, le vétérinaire doit évaluer les risques qu'il prend et fait prendre à autrui : risques pour l'animal concerné, risques pour la personne suspectée de maltraitance, risques pour l'entourage de celle-ci, mais risques aussi pour lui-même et pour ses proches (personnel de la clinique et famille). S'il dénonce

une maltraitance avérée, l'auteur de cet acte est passible de condamnations parfois sévères (délits pour actes de cruauté envers un animal pouvant même entraîner des peines de prison), et peut être tenté de se venger ensuite. S'il dénonce par erreur une maltraitance, les conséquences peuvent être dramatiques, comme à chaque fois que des personnes innocentes sont injustement condamnées. En France, déclarer une suspicion de maltraitance pose un problème de confidentialité au praticien vétérinaire. Par le code de déontologie vétérinaire, le praticien est tenu au secret professionnel, même si une évolution récente de la réglementation lui permet une plus grande liberté quand il s'agit de protection animale. Que faire ? Signaler et trahir le secret professionnel ? Ou se taire, et trahir sa conscience ? À l'inverse de la France, aux États-Unis et au Royaume Uni, les vétérinaires ont une obligation morale de signaler toute suspicion d'acte malveillant envers un animal. Dans certains états américains, il s'agit même d'une obligation légale puisque le praticien qui aurait omis de signaler un cas de maltraitance peut être poursuivi et passible de sanctions disciplinaires. La connaissance du lien qui existe entre les violences animales et domestiques peut orienter la décision du vétérinaire, s'il considère qu'il est de son devoir de protéger les personnes vulnérables du foyer où réside l'animal.

#### 4. DES ACTIONS DE PREVENTION DES MALTRAITEMENTS COMMUNES HOMME/ANIMAL SONT DÉJÀ EN PLACE DANS DIFFÉRENTS PAYS

Fort du constat que l'animal peut être révélateur de maltraitements humains, de nombreuses actions se sont déjà mises en place de part le monde, qui toutes ont des démarches très similaires. Comme le promeut l'AHA, Protecting Children & Animals aux Pays-Bas, "Quand les animaux sont maltraités, les personnes sont en danger; lorsque les personnes sont victimes de violence, l'animal est en danger". Partant du principe que les animaux de compagnie font partie intégrante de la cellule familiale (ils sont passés du statut de "compagnon" à celui de "membre de la famille" comme le montrent les derniers sondages ARCO), et que les mauvais traitements infligés aux animaux suggèrent un comportement déviant révélateur de possibles violences subies, de troubles du développement, d'actes de délinquance potentiels, il s'avère indispensable de mettre en place des actions de prévention impliquant le rapprochement de toutes les professions concernées par la protection familiale et animale.

En Grande Bretagne et aux États-Unis, *The LinksGroup*<sup>®</sup>, est une association, qui rassemble médecins, dentistes, vétérinaires et psychologues, dans le but de prévenir les violences communes. Dentistes et vétérinaires étant aux avant-postes pour reconnaître les signes de maltraitance lors de traumatismes faciaux en médecine humaine ou de blessures non-accidentelles chez les animaux de compagnie, ils reçoivent une formation spécifique leur permettant de mieux détecter les cas de maltraitance, et de pouvoir échanger facilement avec tout un réseau de professionnels en cas de suspicion. Les dentistes écossais ont choisi d'offrir à leurs patients un tube de rouge à lèvres, sur lequel le numéro vert de la ligne verte Violence est inscrit.

Aux USA, en réponse à des situations tragiques où les femmes battues ne fuient pas leur agresseur par peur qu'il ne se venge sur l'animal du foyer, 900 refuges



proposent des programmes "Safe Havens". Outre la garde de l'animal, ces programmes proposent d'accueillir des femmes victimes de violence et de les mettre en relation avec de nombreux professionnels leur permettant de se protéger et de protéger leurs enfants et leur animal (travailleurs sociaux, juristes, vétérinaires, associations de protection animale, etc.). Ainsi plusieurs refuges animaliers ont construit des unités SAF-T (hébergement accueillant mères, enfants et animaux et permettant ainsi de maintenir l'intégrité familiale). Le Centre National de la Violence Domestique et de la Maltraitance Animale recommande aux organismes qui prennent en charge la violence conjugale d'inclure systématiquement dans leurs procédures les mesures à prendre pour assurer la prise en charge des animaux.

Aux Pays-Bas, le gouvernement a mis en œuvre une campagne de sensibilisation sur les violences communes. Dans une première étape, les agents de l'état suivent une formation au sujet des violences domestiques et des maltraitances animales. Celles-ci représentent désormais une thématique à part entière dans le cursus vétérinaire, et un guide de recommandations à l'usage des praticiens déjà installés a été publié en 2011. Un manuel officiel concernant les violences faites aux enfants a été édité en 2013 pour les professionnels et non professionnels, afin de leur permettre de signaler les cas de mauvais traitements à l'égard

d'enfants, où il est également précisé qu'il faut prêter attention aux maltraitances animales. La démarche à suivre étape par étape est décrite pour tout signalement. Les signalements sont transdisciplinaires et interprofessionnels et favorisent des relations étroites entre les professionnels de santé, les pédiatres, les policiers, les travailleurs sociaux, et les vétérinaires, entretenues par des réunions mensuelles. Comme aux USA, des initiatives permettant la prise en charge des animaux placés au cœur de violences familiales ont été mises en place (familles d'accueil).

Et en France, quelles actions sont en œuvre ? Le bien-être animal étant devenu une préoccupation essentielle, sensibiliser les pouvoirs publics et les instances vétérinaires professionnelles est un fait acquis. Mais de nombreux obstacles demeurent avant de mettre en place, à l'instar de nos pays voisins, un programme national de prévention des violences animales et familiales. L'objectif de ce programme serait aussi de mieux comprendre l'origine de ces violences, compte tenu de nos particularités culturelles. Plus que jamais, le concept "One health : une seule approche pour la santé des hommes et des animaux" trouvera son écho dans ce projet. ☺

*Remerciements au Pr Denise Rémy, aux Drs Marine Fouquet, Hélène Berthaut, Anne-Claire Gagnon, et à Marie-José Enders-Slegers.*

## BIBLIOGRAPHIE

ARKOW, P. (1992) The correlation between cruelty to animals and child abuse and the implication for veterinary medicine. *Can Vet J* 33:518-521

ASCIONE, F.R. (2010). *The International Handbook of Animal Abuse and Cruelty. Theory, Research, and Application*. Purdue University Press, 520 pp

ASCIONE, F.R, WEBER, C.V., WOOD, DV, (1997). The abuse of animals and domestic violence. A national survey of shelters for women who are battered. *Society & Animals* 5(3): 205-218

ASCIONE, F.R. & ARKOW P. (1999). *Child Abuse, Domestic Violence and Animal Abuse. Linking the circles of Compassion For Prevention and Intervention*. F.R. Ascione & P. Arkow Edts, Purdue University Press, 479 pp

KEMPE C.H., SILVERMAN F.N., STEELE B.F. et al. (1962) The battered-child syndrome. *J Am Med Assoc* 181:17-24

LINZEY, P. (2011). *Le Lien. Violences sur les Animaux et les humains*. Edts The Voice, 440 p.

MERZ-PEREZ, L. & HEIDE, K.M. (2004). *Animal Cruelty. Pathway to Violence against People*. AltaMira Press, 191 pp

MUNRO, H. M.C. (1998). The battered pet syndrome. In: P. Olson, ed.: *Recognizing & Reporting Animal Abuse: A Veterinarian's Guide*. Englewood, Colorado, American Humane Association.

MUNRO, H. M.C. & THURFIELD, M. V. (2001). 'Battered pets': sexual abuse. *Journal of Small Animal Practice* 42: 333-337 (July).

ZEQUI SdeC. et al., (2012). Sex with animals (SWA): behavioral characteristics and possible association with penile cancer. A multicenter study. *J Sex Med* 9(7): 1860-1867

# Activité de médiation animale ou utilisation de l'animal pour le soin thérapeutique en ville : quelles sont les conséquences en terme de santé publique vétérinaire<sup>(1)</sup> ?

} **Anne-Claire Lomellini-Dereclenne**

Docteur vétérinaire, Inspectrice de la santé publique vétérinaire, Doctorante en bien-être animal (aspects scientifiques et sociologiques) INRA UMRH 12-13 Theix.



**D**epuis quelques années, l'émergence et le développement de la discipline de soin thérapeutique par l'animal appelée également « médiation animale » participent et sont également la conséquence d'une modification du rapport à l'animal, notamment, au sein des villes. La dynamique de réintroduction du « vivant animal » dans la cité pour diverses raisons, associée à la volonté de légitimer l'attention portée aux animaux dits de compagnie par la démonstration d'une utilité aussi noble que celle du soin de l'homme ont favorisé l'essor de ces nouvelles pratiques.

Après avoir fait le point des éléments contextuels ayant favorisé l'avènement de ces activités, dont nous montrerons la diversité, nous aborderons la question des risques, tant du point de vue de l'humain que du point de vue de l'animal ainsi que les questions éthiques qui y sont associées. Nous verrons que la valorisation de cette discipline, emblématique d'une évolution toujours positive du lien qui nous lie aux animaux est indissociable de la mise en place d'un encadrement scientifique, technique, éthique et réglementaire des pratiques qui y sont associées.

- 1 -



- 1 - Une « vacherie » à Paris, début XX<sup>e</sup> siècle- Carte postale

- 2 - Abattoirs de la Villette - Vue générale

- 2 -



## I. QUELS ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ONT FAVORISÉ L'AVÈNEMENT DU SOIN THÉRAPEUTIQUE PAR L'ANIMAL ?

L'implication de l'animal de compagnie auprès des personnes malades n'est pas récente. En 1997, A. Rennie (15) nous rappelle en effet que, dans la Grèce Antique, des chiens intervenaient dans les temples de guérison et que l'équitation était préconisée pour les personnes souffrant de mélancolie. Ces traditions avaient été reprises par les Romains comme en témoigne une fresque de Pompéi montrant un homme aveugle guidé par un chien. Pline l'Ancien, écrivain et naturaliste ayant vécu au premier siècle après J-C préconisait également l'utilisation de chiens de type bichons maltais pour traiter les maux de l'estomac selon le principe suivant : « Ceux que nous nommons chiens de Mélita, appliqués fréquemment à l'estomac, en apaisent les douleurs et on s'aperçoit que l'affection du malade passe à ces animaux car ils perdent la santé, et le plus souvent ils meurent. »(9). Si comme l'indiquent Katcher et Beck en 1983 (7), « Animals have always made people feel better in a general way », la documentation scientifique des pratiques de soin thérapeutique par l'animal ne débute pas avant les travaux de Boris Levinson dans les années 1960. Ayant constaté de manière fortuite une interaction positive entre son propre chien et l'un de ses patients, un petit garçon « perturbé », ce psychologue renouvelle l'expérience à de nombreuses reprises au sein de son cabinet new-yorkais avant de publier un article présenté lors du congrès

annuel de l'*American Psychological Association* de New York en août 1961. Deux autres expériences emblématiques suivront : celles des psychiatres Samuel et Elisabeth Corson, ainsi que celle du travailleur social en milieu psychiatrique, David Lee (7).

Les effets bénéfiques de l'animal pour le soin thérapeutique de l'humain étant dès lors prouvés scientifiquement, la discipline tend à se populariser au sein des institutions, avec pour acteurs principaux les animaux compagnons du thérapeute citadin, c'est-à-dire en premier lieu le chien et le chat. Coïncidant également avec un besoin de réintroduction des animaux en ville, d'autres activités impliquant d'autres espèces se développeront par la suite.

L'essor de la discipline de « médiation animale » au sein des villes s'explique donc en partie par la modification de nos modes de vie et de notre rapport à l'animal, dépendant lui-même d'une modification de la démographie animale en ville.

### • 1. Évolution de la démographie animale en ville

Dans son ouvrage « Bêtes de somme », Eric Baratay (1) nous indique que « de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, il n'y a jamais eu autant d'animaux utilitaires autour des hommes, dans les villes et les campagnes ». À cette époque, la consommation de viande et de lait se démocratisent et « les Parisiens qui buvaient un verre de lait par personne et par jour en 1845, en prennent deux en 1903 ». Des fermes laitières, les

« vacheries » sont alors créées en ville afin de fournir en lait une population de plus en plus urbanisée.

La consommation de viande, quant à elle, passe d'environ 19 kg par habitant et par an au début de la Révolution française à 26 kg cinquante ans plus tard et à 70 kg au milieu du XX<sup>e</sup> siècle(1). Comme l'indique Madeleine Ferrières, dans son ouvrage « Histoires des peurs alimentaires » (4), l'abattage « engage la ville d'Ancien Régime » avec comme injonctions primordiales le fait « que les animaux doivent entrer à pied en ville et être abattus après avoir subi un contrôle sanitaire ». Les animaux élevés pour leur chair traversent alors les villes à pied pour se rendre à l'abattoir, permettant ainsi aux citadins de côtoyer bovins, veaux, vaches, moutons, cochons jusqu'à la délocalisation des abattoirs en périphérie des villes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Utilisé également pour sa force motrice, l'animal contribue à « l'explosion du transport collectif dans les villes » (2) entraînant l'élargissement des rues pour permettre le passage des calèches et contribuant ainsi à la métamorphose urbaine.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, donc, toutes sortes d'animaux sont présents au sein des villes et ce, notamment pour des raisons utilitaires. De fait, il est dans l'ordre logique de prendre soin de ces bêtes qui sont également des outils de travail et qui participent à l'évolution et à la modernisation de la société.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la mécanisation des transports et l'exigence d'hygiène au sein des villes vont favoriser la volonté d'exclure les animaux « utilitaires » des cités. De fait, les abattoirs sont relégués en périphérie des villes et grâce aux nouveaux procédés de conservation des produits laitiers (pasteurisation et stérilisation), les « vacheries » disparaissent à la faveur également d'une agriculture de plus en plus sophistiquée et spécialisée, dans les « nouvelles campagnes ». À partir des années 1950, l'animal « utilitaire » n'a plus sa place en ville. Dès lors le citadin va développer une relation qui semble de plus en plus forte avec ses animaux de compagnie dont le statut va évoluer leur permettant de devenir membre à part entière de la famille en étant considérés comme « animaux familiers ». Comme pour combler le vide laissé par le départ des animaux utilitaires, on assiste alors à une augmentation du nombre de ces animaux familiers. En effet, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, on dénombre environ 9 millions de chiens, 10 millions de chats, 24 millions de poissons, 8 millions d'oiseaux, 6 millions de rongeurs, serpents et tortue (1).

De nouvelles activités sont alors créées pour répondre aux nouveaux besoins, conséquence d'une nouvelle relation à l'animal : les chiens sont toilettés, entretenus, et un commerce se développe autour de ce que certains appellent déjà la zoolâtrie.

### • 2. Zoolâtrie et prémices de la recherche d'une nouvelle légitimation de l'animal

Si, initialement, par « zoolâtrie » on entend le culte que certaines sociétés, comme les Hindous, vouent à certains animaux (36), force est de constater que le terme a été détourné pour dénoncer les excès d'attention que certains portent à leurs « animaux familiers » en les apprêtant comme des poupées ou en leur consacrant un budget de soins vétérinaires jugé parfois déraisonnable.

Certains auteurs se sont interrogés sur cette zoolâtrie, et notamment sur la signification qu'elle pouvait avoir dans notre société. Jean-Pierre Digard, notamment, s'est intéressé plus particulièrement à la différence de traitement qui est faite entre les animaux utilitaires qui nous fournissent des

denrées animales et les animaux familiers, « substituts pédagogiques, en ce sens qu'ils satisfont en même temps la soif d'autorité des hommes et le besoin de mater des femmes » (17). À cela doit également s'ajouter, sans doute, le besoin de contact avec un animal vivant au sein de villes de plus en plus dénaturées.

Mais au-delà des critiques souvent acerbes proférées à l'encontre des propriétaires, la remise en cause des « excès » d'attention et par-delà des excès financiers dont bénéficient les « animaux familiers » tend à mettre en danger tout un système économique qui s'est développé autour de ces comportements. Aussi, il semble qu'il ait été indispensable pour les professionnels de l'animal de compagnie de prouver, à juste titre, tous les bienfaits pour l'humain de développer et maintenir une relation forte avec ces animaux. Les recherches effectuées sur le soin thérapeutique par l'animal et la multiplication de ces pratiques ont été développées et amplifiées dans ce contexte. C'est la thèse que soutient J. Michalon (7) qui indique : « Le soin par le contact animalier et les recherches sur les Interactions avec l'Animal à but thérapeutique (IAT) naissent dans ce contexte de massification de la possession d'animaux de compagnie, et on peut même dire qu'elles naissent de ce contexte : à la fois en tant qu'entreprise de valorisation de la présence animale, orchestrée par l'industrie animalière et la mouvance animalitaire, tout autant que comme réponse aux critiques vis-à-vis des animaux de compagnie. ».

Concomitantes ou bien conséquentes du phénomène animal de compagnie, lui-même pouvant être expliqué par la modification de notre rapport aux animaux suite, entre autres, aux changements de nos modes de vie et à la transformation des villes, les activités de soin par le contact animalier constituent, quoi qu'il en soit, une nouvelle forme d'utilisation de l'animal s'inscrivant dans une évolution toujours positive de notre histoire commune.

## II. QU'EST-CE QUE LE SOIN THÉRAPEUTIQUE PAR L'ANIMAL ?

### • 1. Des activités variées utilisant différentes espèces.

L'expression « soin thérapeutique par l'animal » est explicite : il s'agit d'utiliser les animaux pour soigner les humains par le biais du contact homme-animal. En France, on parle également « médiation animale » même si on peut également trouver le terme « interaction homme-animal », expression privilégiée par les anglo-saxons. De nombreuses autres dénominations peuvent être relevées dans la littérature comme « zoothérapie », « soin par le contact animalier », certaines privilégiant l'espèce utilisée pour le soin : « équithérapie », « cynothérapie », « delphinothérapie », « caprithérapie ». La multiplicité des termes est révélatrice d'une multiplicité de démarches, toutes ayant a priori pour but de favoriser le bien-être de l'humain par l'animal. Effectivement, en 1999, une jurisprudence attribuait au chien guide d'aveugle la dénomination de « prothèse vivante » (28), alors qu'Hubert Montagner indiquait en 2002 que « l'animal familial joue malgré lui un rôle de prothèse affective et cognitive qui permet à l'individu de compenser ses carences relationnelles » (8).

Dans les faits, les activités de soin par le contact animalier impliquent une mise en relation plus ou moins prolongée entre un animal vivant et un être humain fragilisé ou en souffrance physique ou psychique. C'est le cas par exemple de l'introduction de chiens, de chats ou d'oiseaux dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou les visites de fermes pédagogiques itinérantes dans des centres médicaux éducatifs, des foyers médicalisés. Dans ce cas, c'est surtout la présence de l'animal en tant que telle qui est recherchée, pas forcément un contact physique. Selon l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, « La présence d'un animal permet de limiter le sentiment de déracinement, d'avoir une présence rassurante et ainsi de renforcer la qualité de vie des résidents » (32).

- 3 -



- 3 - « Therapeutisches Reiten 3 » par Prof. Carola Dillenburger  
- Prof. Carola Dillenburger. Sous licence Domaine public via  
Wikimedia Commons – Auteur : Stefan Thiesen [Buntrabe]

Dans cette même veine, l'utilisation d'animaux en milieu carcéral est également en plein développement et encouragée par le ministère de la justice. La mise en contact de chiens auprès de détenus permettrait en effet de travailler sur l'estime de soi et favoriser les conditions de la réinsertion (31,34).

Par le contact physique, le soin thérapeutique par l'animal peut également permettre une meilleure mobilisation du corps. Ainsi, les activités d'équithérapie favorisent une réadaptation physique et motrice par le contact direct avec un cheval. Selon les premières études menées par R. Chassaing en 1870 (15), l'équitation apporterait un bénéfice pour traiter l'hémiplégie et la paraplégie en renforçant les muscles et articulations des patients.

De la même manière, des activités de soin thérapeutique par les dauphins ont également été initiées avec succès par la mise en relation d'enfants autistes avec des dauphins détenus en captivité dans des delphinariums dans le but d'établir un contact visuel, auditif et par le toucher.

## • 2. Des professionnels dont les compétences commencent à être reconnues.

Fruit d'initiatives diverses et variées, la médiation animale est une discipline nouvelle dont les pratiques ne sont pas encore encadrées scientifiquement, techniquement et réglementairement (22).

Afin de valoriser les pratiques existantes, dont les bénéfiques sont désormais connus et prouvés, et de les faire connaître, la fondation A et P Sommer (29) soutient, notamment financièrement, leur développement en favorisant la publication d'ouvrages traitant du sujet et en organisant des journées de sensibilisation et de témoignages comme le colloque « Justice et médiation animale » consacré à l'utilisation d'animaux en milieu carcéral, qui s'est tenu le 30 novembre 2015 à Lyon.

S'il n'existe pas encore à proprement parler de diplôme d'État de « médiateur animal » (d'ailleurs dans ce cas, il faudrait plutôt attribuer un diplôme de médiateur à l'animal et un diplôme de facilitateur à l'humain encadrant l'activité), des diplômes universitaires sont disponibles pour permettre l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques à destination notamment des équipes de soignants désirant inclure des animaux dans leur programme de soins thérapeutiques. Ces formations sont axées sur les bénéfices apportées par ce type de thérapie mais également sur la connaissance des animaux qui seront utilisés et notamment leur comportement.

En matière de médiation par le cheval, le métier d'« équicien » est officiellement reconnu depuis le 30 janvier 2014, date de la parution au journal officiel de l'enregistrement du métier d'équicien au Répertoire National des Certifications Professionnelles (30). Cette date est une étape clé dans le début de la reconnaissance globale de la discipline puisque c'est la première fois en France et en Europe qu'un métier en lien avec la médiation animale a été officiellement reconnu.

L'école française d'équicie permet de délivrer un diplôme par le biais d'une formation initiale de trois ans en post-bac et une for-

mation continue est également disponible pour les adultes. L'objectif de cette formation et de la reconnaissance de ce métier souhaitée par la Fédération Nationale Handi-Cheval depuis une dizaine d'années est de délimiter et structurer les champs de compétence, d'identifier les pratiques en apportant un éclaircissement des rôles et fonctions des différents acteurs.

Afin de garantir le professionnalisme des intervenants tant sur le plan des thérapies mises en œuvre que sur le plan du respect des animaux utilisés, il semble indispensable qu'une reconnaissance officielle des intervenants du secteur de la médiation animale soit mise en place quel que soit le type d'espèce utilisée. Par ailleurs, ces pratiques comportant un certain nombre de risques au regard de la santé publique vétérinaire, il conviendrait qu'elles s'inscrivent dans un cadre légal, gage de la prise en compte et de la gestion desdits risques.

## III. PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE MÉDIATION ANIMALE

L'utilisation d'un animal quelle qu'elle soit, aussi noble et respectueuse qu'elle puisse être, comporte un certain nombre de risques liés à la mise en relation de deux êtres vivants doués de sensibilité. Il convient de considérer les risques sanitaires que cela représente pour l'un et l'autre des deux partenaires, surtout si l'un des deux est fragile ou en souffrance, comme c'est le cas dans les activités de médiation animale. Il convient également de tenir compte de la souffrance potentielle d'un animal auquel on demande d'effectuer un certain nombre de tâches. Les personnes exerçant des activités de médiation animale doivent par conséquent être en mesure de reconnaître les signes propres à chaque animal indiquant que leur bien-être est compromis. Par ailleurs, l'utilisation de certaines espèces impliquant des conditions de détention ou d'utilisation perturbant de manière considérable leur mode de vie optimal, devrait faire l'objet de questionnements éthiques.

## • 1. Risques pour les personnes

Les risques liés aux activités de médiation animale sont de plusieurs types : risques de traumatismes, risques d'allergies, risques de transmission de germes infectieux (comme les virus et les bactéries). En fonction des espèces utilisées et de leur format, des risques différents peuvent survenir (cas de chute avec les chevaux ou maladies particulières liées à la manipulation d'oiseaux par exemple). Nous nous limitons à présenter ici quelques risques associés aux activités de médiation animale les plus fréquentes, étant entendu que chaque activité devrait faire systématiquement l'objet d'une analyse de risques adaptée au type de patients, à l'espèce utilisée pour le soin et à son contexte particulier.

### 1.1 Risques traumatiques

Les activités de soin thérapeutique par l'animal mettant en contact des chiens dans des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes doivent prendre en compte le risque physique de morsure mais également de chute.

Selon le Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance, le nombre de morsures déclarées en France est d'environ 500 000 par an, dont 60 000 cas nécessitant une hospitalisation. (35). Les morsures infligent une blessure aux personnes et peuvent également être responsables d'infections bactériennes.

En ce qui concerne les chutes, elles sont provoquées par un déséquilibre dus par exemple à un mouvement brusque. Aussi, il convient de s'assurer que les personnes âgées tenant un chien en laisse dans une maison de retraite, par exemple, aient les forces suffisantes pour résister aux mouvements brusques des animaux.

Toutefois, une étude rétrospective menée entre 1991 et 1995 sur des données de chiens « Handi' chiens » ne comptabilise que deux chutes et un déséquilibre lors de jeux (13).

Afin de gérer ce risque au mieux, toute activité de médiation animale mettant en contact des chiens avec des personnes affaiblies devrait faire l'objet de recommandations minimales en lien avec la connaissance du comportement des chiens. Si le chien est à demeure dans l'établissement,

des règles doivent être établies comme par exemple : ne pas déranger l'animal pendant ses repas ou son sommeil, ne pas lui tirer la queue ou les pattes, favoriser les sorties en double laisse afin qu'un accompagnateur puisse maîtriser la force du chien.

### 1.2 Risque d'allergies

En France l'allergie aux animaux de compagnie toucherait 2.5% de la population totale (14). Il semblerait que les chats soient beaucoup plus responsables d'allergies que les chiens, bien qu'il existe des différences notables entre races ceci étant dû à la variation du taux d'allergènes. Par exemple, les Labrador Retriever présenteraient les plus faibles taux (21), ce qui explique qu'une personne peut être allergique à un chien de race Colley et non allergique à un chien de race Labrador.

De manière générale, les molécules d'allergènes se situent dans les poils, la salive, l'urine ou les autres sécrétions des animaux. Les réactions provoquées sont d'intensité différente en fonction des sujets. Les symptômes les plus fréquents sont l'asthme, la conjonctivite, l'eczéma, les rhinites et l'urticaire de contact. Non traités, ces symptômes peuvent s'aggraver et devenir plus fréquents, voire violents.

Dans le cadre d'activité de médiation animale mettant en contact des chiens ou des chats avec des personnes il conviendra de savoir quelles personnes présentent des risques d'allergie. Si une thérapie avec l'animal peut être intéressante pour une personne allergique, il faudra évaluer les bienfaits de la thérapie en comparaison des désagréments provoqués par la réaction allergique. Des mesures préventives peuvent également être préconisées sur les animaux comme l'utilisation de shampoings anti-allergènes 24 heures avant la séance de médiation ou le port d'un chandail par l'animal afin de limiter la diffusion des poils.

Par ailleurs, l'utilisation des « nouveaux animaux de compagnie » comme les lapins, les cochons d'Inde ou les oiseaux (utilisés par les fermes itinérantes par exemple) peut générer des risques d'allergie méconnus au contact des animaux eux-mêmes ou par le biais de la nourriture distribuée aux animaux. Il a été rapporté par exemple

des cas d'allergie respiratoire dus à l'utilisation de graines pour nourrir des oiseaux domestiques (16). Chaque cas étant différent, il appartient à la personne en charge des activités de médiation animale d'être vigilante sur les risques allergiques potentiels véhiculés par les animaux entrant dans le cadre du soin.

### 1.3 Risques infectieux

Dans le cadre des activités de médiation animale, les animaux peuvent transmettre des zoonoses à l'homme, c'est-à-dire des maladies qui franchissent la barrière inter-espèce. Ces zoonoses peuvent être d'origine parasitaire, fongique, bactérienne ou virale.

Les germes incriminés entrent alors dans l'organisme humain par la peau, par la voie orale ou par inhalation. De fait, une simple caresse peut permettre la transmission de parasites (comme la teigne ou la gale), le simple fait de se faire lécher par un chien ou un chat peut engendrer la transmission de bactéries ou virus contenus dans la cavité orale de l'animal (c'est ainsi qu'un chien peut transmettre la rage sans aucune agressivité).

Le contact avec les déjections d'un animal infecté peut également être responsable de maladies pouvant avoir des conséquences graves. C'est le cas par exemple de la Toxoplasmose, une maladie parasitaire véhiculée entre autres par les selles des chats et qui peut présenter des formes graves chez des personnes ayant peu de défenses immunitaires, comme cela peut être le cas chez les personnes âgées.

Enfin, les morsures et griffures peuvent également être responsables d'infections localisées, entraînant potentiellement des symptômes généraux (fièvre) et dans de rares cas des complications plus sérieuses. Dans le cas de la maladie des griffes du chat par exemple, due à la transmission d'une bactérie, on peut observer, dans 5 à 10% des cas des complications pouvant toucher tous les organes et en particulier, les yeux, le cœur et les poumons.

## • 2. Risques pour les animaux

Sans entrer dans les détails de la médecine vétérinaire, il apparaît que les risques sanitaires encourus par les animaux utili-

sés pour les activités de soins soient théoriquement les mêmes que ceux encourus par les humains, à ceci près que, dans les collectivités où les animaux sont utilisés, les patients font souvent l'objet d'un suivi médical et l'ambiance des locaux est maîtrisée afin de limiter la présence de germes pathogènes.

Ce n'est pas tant le risque de contamination des animaux qu'il est à craindre mais a priori une utilisation inadaptée ou trop intense qui pourrait mettre en cause leur bien-être, toute la difficulté étant pour le soignant et les patients de savoir reconnaître les signes spécifiques indiquant un début de souffrance.

Enfin, l'utilisation de certaines espèces d'animaux, malgré une efficacité prouvée peut poser une question d'éthique dans la mesure où il ne s'agirait pas d'animaux domestiques ni familiers et que leur utilisation pour le soin de l'homme pourrait mettre en jeu la survie de l'espèce.

## 2.1 Risque individuel : mise en jeu du bien-être animal

### - Le débat éthique

Depuis environ une trentaine d'années la thématique du bien-être animal tend à devenir de plus en plus importante pour l'ensemble de la population, ce qui s'est traduit par l'élaboration et la mise en application d'un corpus réglementaire visant à protéger des mauvais traitements les animaux qui sont utilisés par l'homme.

Le questionnement éthique et scientifique sur la sensibilité de l'animal et l'utilisation que nous en faisons semble néanmoins avoir débuté en même temps que la relation homme-animal, avec un animal tantôt vénéré, tantôt méprisé, tantôt relégué au rang de machine avec la fameuse théorie de Descartes au siècle des Lumières. Descartes affirme que l'animal n'est rien d'autre qu'une machine perfectionnée et qu'un artefact fabriqué par l'homme n'est pas ontologiquement distinct d'un animal. La Lettre au Marquis de Newcastle (23 novembre 1646) le compare explicitement à une horloge, composée de pièces mécaniques et de ressorts (5).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion d'autres philosophes comme Jean-Jacques Rous-

seau ou Jérémy Bentham l'idée se répand que le comportement que nous devons avoir envers les animaux n'est pas tant dû à leur capacité intellectuelle qu'à leur capacité à ressentir de la souffrance. Ainsi Jean-Jacques Rousseau écrit en 1755 dans son Discours sur l'origine de l'inégalité : « Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible » (10). En parallèle, les progrès de la science et notamment la parution de la théorie De l'origine des espèces de Charles Darwin en 1859 (3) tendent à gommer les différences entre homme et animal et à relancer le débat éthique autour de l'utilisation des animaux, bouleversant complètement le système de valeurs inscrit depuis des siècles dans l'histoire de l'humanité.

### - La mise en place des réglementations

Si le débat sur la différence homme-animal continue à passionner et à questionner, la reconnaissance de la sensibilité de l'animal a permis toutefois de faire avancer la réglementation relative à la protection des animaux. En France, à partir de 1850, la loi Grammont condamne toute violence exercée publiquement envers les animaux. Il faudra attendre 1959 pour que le Code Pénal prévoie des sanctions à l'encontre de ceux qui exercent des mauvais traitements envers les animaux dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Depuis, d'autres réglementations ont été adoptées pour garantir le respect des animaux à chaque étape de leur vie et ce, quelle que soit leur utilisation : qu'il s'agisse d'animaux élevés pour leur chair, pour le loisir ou bien pour l'expérimentation animale. Fait remarquable, l'animal est reconnu comme un « être sensible » en France depuis la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 (24), texte à l'origine des actuels Code rural et de la pêche maritime et Code de l'environnement. Au niveau européen, depuis le Traité de Lisbonne, le fait que l'animal soit considéré comme un être sensible figure au sein même du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne (article 13) (23).

Enfin, évolution toute récente mais très médiatisée, l'animal a été reconnu comme

un « être sensible » dans le Code Civil français depuis le 16 février 2015, date à laquelle l'article suivant a été créé :

« Art. 515-14. - Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. » (25).

En ce qui concerne les activités de soin thérapeutique par l'animal ou médiation, à l'heure actuelle aucune réglementation spécifique n'existe précisant les soins particuliers (22) qu'il convient de prodiguer aux animaux utilisés dans le cadre de ces activités. Néanmoins si les animaux utilisés sont des animaux domestiques, l'arrêt du 25 octobre 1982 relatif à la garde et à la détention des animaux s'applique (27) De plus, quelle que soit l'espèce et l'activité, selon l'article L 214-1 du code rural et de la pêche maritime :

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » (26).

### - L'évaluation scientifique du bien-être animal

Si les réglementations existent bien, force est de constater qu'elles ont été mises en place sur une volonté de limiter les mauvais traitements commis envers les animaux, les scientifiques ayant eu du mal à s'accorder précisément sur une définition officielle du bien-être animal, tant le concept est vaste et pluridisciplinaire, le rendant d'autant plus complexe (19).

Néanmoins, en 1992, le Farm Animal Welfare Council, organe consultatif indépendant créé par le gouvernement de Grande-Bretagne en 1979 et ayant pour but d'examiner le bien-être des animaux de ferme, a proposé une définition basée sur le respect de 5 libertés (cf Tableau 1). Cette définition a été officiellement reprise par l'Organisation mondiale de la santé animale comme proposition de définition au niveau du chapitre 7 consacré au « bien-être animal » du Code Sanitaire pour les animaux terrestres.

- 4 - les cinq libertés du Farm Animal Welfare Council (1992).

1. Ne pas souffrir de la faim ou de la soif
2. Ne pas souffrir d'inconfort
3. Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
4. Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce
5. Ne pas éprouver de peur ou de détresse

Si, comme on peut le voir, les deux premières libertés sont assez faciles à respecter, il apparaît que la connaissance du comportement des animaux propres à chaque espèce soit un prérequis obligatoire pour assurer le respect des 3 autres libertés. Aussi, dans le cas des activités de soin thérapeutique par l'animal, et comme préconisé par R. Kohler (6), il convient que les personnes en charge du projet soient accompagnées dans leur démarche, dès la conception, par un professionnel des animaux et notamment un vétérinaire. Il est en effet indispensable pour les personnes en charge de l'activité de pouvoir reconnaître les comportements spécifiques à chaque espèce qui pourraient indiquer des premiers signes de stress ou de souffrance chez les animaux.

On peut d'ores et déjà penser à un exemple de pratiques qui semble mettre en jeu le bien-être des animaux participant. Dans le cadre de l'activité des fermes itinérantes des lapins et rongeurs peuvent être utilisés. Or, ces deux types d'animaux sont facilement stressés par un environnement nouveau ou des manipulations longues. Ils adoptent dès lors une posture particulière (pour le lapin, oreilles plaquées, pattes sous le corps, yeux exorbités) et leur rythme cardiaque peut s'accélérer considérablement. Aussi, il conviendrait de savoir si il est vraiment indispensable de prévoir des thérapies avec ces animaux et, le cas échéant, trouver des spécimens particulièrement calmes ou habitués aux personnes extérieures pour réduire au maximum le stress infligé aux individus.

Cet exemple pose le problème de l'utilisation de certaines espèces de manière générale dans le cadre d'activité de médiation animale, notamment les espèces qui sont particulièrement stressées par une modification de leur mode de vie ou celles dont on a du mal à reconnaître les signes d'anxiété ou de mal-être.

#### • 2.2 Risque pour l'espèce : question éthique

S'il semble préférable de ne pas conseiller l'utilisation de certains types d'animaux dans le cadre des activités de médiation animale en vertu de comportements particuliers de certaines espèces particulièrement stressées, se pose également le cas de l'utilisation d'espèces sauvages détenues en captivité pour la réalisation de ces pratiques. C'est le cas de la « delphinothérapie » ou l'utilisation de dauphins auprès d'enfants autistes. Les effets bénéfiques de cette mise en contact ont été prouvés (7) et l'image du dauphin n'en est que plus fascinante. Néanmoins, si ces activités ont été initiées auprès d'animaux déjà détenus captifs dans des parcs d'attraction, il est à craindre que leur développement tende à légitimer l'existence même de ces parcs et donc la capture de spécimens en milieu sauvage. En effet, si la reproduction en captivité des dauphins s'est nettement améliorée et si de nombreux parcs aquatiques suivent des règles éthiques et assurent un renouvellement des générations uniquement à partir des spécimens existants et donc sans aucune capture (33), il semblerait que ce ne soit pas le cas dans tous les pays.

De plus, comme l'indique Sophie Desclefs en 2006(11), en milieu naturel, les dauphins peuvent parcourir jusqu'à 100 kms par jour et effectuer des plongées à plus de 300 mètres. Dès lors il semble difficile pour eux de s'adapter à un bassin de 16 mètres sur 12 ayant une profondeur maximale de 2,5 mètres.

Qu'il s'agisse donc des dauphins ou d'autres espèces sauvages dont la capture serait nécessaire pour assurer l'activité, il semble que la médiation animale, comme toute autre activité impliquant le prélèvement de spécimens dans la nature doive faire l'objet d'un questionnement éthique

afin que celle-ci puisse être effectuée dans les meilleures conditions et dans le cadre de la relation privilégiée et toujours respectueuse que nous choisissons de construire collectivement avec le Règne animal et la Nature dans son ensemble.

## CONCLUSION

Le développement des activités de soin thérapeutique par l'animal en ville suit de manière logique la modification de nos modes de vie et le besoin de faire évoluer notre relation avec les animaux. Si l'essor de cette activité peut être interprété comme la volonté de maintenir voire d'améliorer le lien avec le Règne Animal et par extension avec le Vivant au sein des villes, son maintien et sa valorisation ne peut s'envisager que dans le cadre de la mise en place de règles et donc de réglementations garantissant une utilisation raisonnée et choisie par la collectivité, et s'inscrivant comme étape supplémentaire dans l'Histoire commune de l'Homme et de l'Animal. ☺

## NOTES

(1) *La santé publique vétérinaire est l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'Homme, c'est à dire son bien-être, physique, moral et social."*

**BIBLIOGRAPHIE****Livres**

- (1) BARATAY, E. Bêtes de somme: des animaux au service des hommes. Éd. de La Martinière, 2011. [https://books.google.fr/books?id=eCD\\_tgAACAAJ](https://books.google.fr/books?id=eCD_tgAACAAJ).
- (2) BARATAY, E. Point de vue animal: Une autre version de l'histoire. Seuil, 2012. <https://books.google.fr/books?id=jjXPbxzlspgC>.
- (3) DARWIN, C., et E. BARBIER. De l'origine des espèces. Ligarán, 2015. <https://books.google.fr/books?id=Kk3lCQAAQBAJ>.
- (4) FERRIERES, M. Histoire des peurs alimentaires: Du Moyen Age à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Seuil, 2010. <https://books.google.fr/books?id=ulpxMxgTI5IC>.
- (5) GONTIER, T. De l'homme à l'animal: Montaigne et Descartes ou les paradoxes de la philosophie moderne sur la nature des animaux. J. Vrin, 1998. <https://books.google.fr/books?id=PQZXlwxQxKYC>.
- (6) KOHLER, R., M.C. LEBRET, S. MARTINOT, et M.F. CALLU. État des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite. De la théorie vers la conception d'un cahier des charges. Kunheim: Robert Kohler, 2011.
- (7) MICHALON, J. Panser avec les animaux: sociologie du soin par le contact animalier. Mines ParisTech, 2014. <https://books.google.fr/books?id=xSWPoAEACAAJ>.
- (8) MONTAGNER, H. Enfant et l'Animal (L'): Les émotions qui libèrent l'intelligence. Editions Odile Jacob, 2002. <https://books.google.fr/books?id=WQM2AAAAQBAJ>.
- (9) PALMIERI, N. Rationnel et irrationnel dans la médecine ancienne et médiévale: aspects historiques, scientifiques et culturels : [actes du colloque international organisé par le centre Jean Palerne à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne les 14 et 15 novembre 2002]. Publications de l'université de Saint-Etienne, 2003. <https://books.google.fr/books?id=GSBTYLSvTvsC>.
- (10) ROUSSEAU, J. J. Discours sur l'origine & les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Marc Michel Rey, 1755. <https://books.google.fr/books?id=ZHoHAAAAQAAJ>.

**Thèses de doctorats vétérinaires**

- (11) DESCLEFS, Sophie DI PONIO, Maguy (2006), Equithérapie et delphinothérapie : comparaison de deux méthodes de

"zoothérapie" et approche éthique du bien-être animal. Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 184 p.

- (12) GRANGE Adeline (2011), Le chien de l'accompagnement social de l'association Handi'chien Ecole nationale vétérinaire de Lyon, 111p.
- (13) HEILLAUT G. (1999), Évaluation rétrospective des couples personne handicapée-chien éduqué par l'ANECAH de 1991 à 1995, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 141 p.

**Thèse de doctorat de médecine :**

- (14) LEBRET-ABAJANES (2004), Bras dessus, patte dessous ; la thérapie facilitée par l'animal, étude et analyse critique de l'exemple du chien d'assistance pour handicapé. Faculté de Médecine de Bobigny, 144 p.
- (15) CHASSAIGNE R., Physiologie de l'équitation. De son application à l'hygiène et à la thérapeutique., Paris, coll. « Collection des thèses soutenues à la Faculté de Médecine de Paris, T. 2 », 1870, 118 p

**Articles scientifiques**

- (16) BRAJON D., WATON J., SCHMUTZ J-L, BARBAUD A (2014), "New Pets allergens and allergic dermatitis", Annales de Dermatologie et de vénéréologie. 141 581-587
- (17) DIGARD J-P. (1993), « Les nouveaux animaux dénatrés », Études rurales, Volume 129 Numéro 1 pp. 169-178
- (18) GEFFRAY L.(1999), « Infections transmises par les animaux de compagnie ». La Revue de Médecine Interne. 10/1999; 20(10):888-901. DOI: 10.1016/S0248-8663(00)80094-6
- (19) OHL F, VAN DER STAAY J (2012) "Animal welfare: At the interface between science and society". The Veterinary Journal 192, n° 1: 13-19.
- (20) ORMEROD, E. J., A. T. B. EDNEY, S. J. FOSTER, et M. C. WHYHAM (2005) « Therapeutic applications of the human-companion animal bond ». Veterinary Record 157, nD 22 : 689-91.
- (21) RAMADOUR M., GUETAT M., GUETAT J., EL BIAZE M., MAGNAN A., VERVLOE D. (2005) « Dog factor differences in Can f1 allergen production ». Allergy, 60, 8, 1060-1064

**Article de revue**

- (22) LOMELLINI-DERECLENNE Anne-Claire (2015), « Médiation animale : un encadrement des pratiques est nécessaire », revue trimestrielle de La Fondation Droit Animal Ethique et Sciences, juillet 2015, n°86.

**Textes juridiques**

- (23) Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 13, Journal officiel de l'Union européenne, C 306, 17 décembre 2007.
- (24) Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. JORF du 13 juillet 1976, p. 4203. (Rectificatif, JORFDu 28 novembre 1976, p. 6835)
- (25) Code civil, article 515-14
- (26) Code rural et de la pêche maritime, articles L 214-1
- (27) Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux Version consolidée au 08 avril 2015
- (28) Jurisprudence, TGI de Lille, 23 mars 1999, Dalloz 1999, p. 350

**Sites Internet- pages consultées les 30 et 31 octobre 2015**

- (29) <http://www.fondation-apsommer.org/mediation-animale-france/>, page consultée le 20/10/2015. <http://www.fondation-apsommer.org/>
- (30) <http://www.handicheval.asso.fr/formations/formation-initiale/>
- (31) <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/prison-se-reinsere-grace-a-la-meditation-animale-28323.html>
- (32) <http://www.maisons-de-retraite.fr/Actualites/Actualites-generales/Accueillir-un-animal-en-Ehpad-se-revele-plus-benefique-que-risque>
- (33) <http://www.marineland.fr/fr/blog/position-du-marineland-sur-les-captures-et-massacres-de-dauphins-dans-la-baie-de-taiji-japon>
- (34) <http://www.mediation-animale.org/une-experience-de-meditation-animale-en-milieu-carceral/>
- (35) <http://www.techni-chien.fr/index.php/prevention-morsure>
- (36) <https://fr.wikipedia.org/wiki/Zool%C3%A2trie>

# Le chien : un des piliers de la vie urbaine ?

} Geneviève Bernardin

Praticienne Tellington TTouch– Bien-être animal et vivant en ville, médiation animale

} Laurette Wittner

Docteure en urbanisme – chercheuse associée au Laboratoire Rives UMR-CNRS 5600



**L**es humains, les animaux, les végétaux sont liés et dépendants les uns des autres pour leur survie, leur vie, leur bien-être.

L'espace urbain, qu'on suppose totalement maîtrisé par l'homme, est en fait un immense lieu d'échanges, d'interactions entre les vivants, faisant ressortir cette interdépendance.

S'il est aujourd'hui acceptable, correct, voire incontournable d'évoquer la nature en ville, il demeure délicat d'aborder la question animale sous ses divers aspects, étant donné que la représentation de l'animal en zone urbaine est presque toujours évoquée comme une nuisance.

Les 3 Symposiums Internationaux : échanges le vivant en ville initiés et réalisés par la Mission animalité urbaine du Grand Lyon ont mis en évidence l'importance de cette présence et ouvert de nouvelles voies possibles de cette cohabitation indispensable à l'équilibre des sociétés urbaines. Il s'agit donc d'une question d'importance capitale.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre d'individus vivant en zones urbaines a dépassé celui des zones rurales. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies<sup>(1)</sup>, le taux d'urbanisation mondiale va encore s'accroître au cours des prochaines décennies. Selon Lewis Mumford<sup>(2)</sup>, « *le monde tout entier, serait devenu une ville* » et il serait impossible à l'être humain d'échapper à sa « *condition urbaine* »<sup>(3)</sup>.

À la tendance de l'humanité de devenir urbaine, s'ajoute le phénomène de vieillissement de la population des pays industrialisés, « scénario inéluctable »<sup>(4)</sup>. L'individualisation de la société est privilégiée et engendre une solitude qui, tout en étant devenue normalisée, est peu compatible avec le souhait profond d'attachement affectif de l'être humain, l'homme étant une des seules espèces qui materne d'autres espèces.

Pour comprendre la place de l'animal en ville il nous faut prendre conscience des représentations que nous nous faisons de la nature. La nature en ville est, dans les représentations collectives synonyme de végétal. Le végétal en ville est reconnu, désiré, exalté, l'animal beaucoup moins. Le végétal est d'autant plus aimé qu'il est plus facilement contrôlable, et que les services urbains font écran entre les débordements de la nature et l'imaginaire de la nature que se font les citoyens. Les feuilles mortes sont ramassées, les espaces verts entretenus et fleuris à grands frais jusqu'en novembre.

Il s'agit d'une nature disciplinée, traitée par les services publics, comme un écran entre la nature et les citoyens, une nature jardinée, organisée, entretenue, renouvelée. Même les pieds des arbres urbains posent problème : L'arbre est apprécié en milieu urbain, mais la terre ou la présence d'herbe à son pied exprime malpropreté et négligence pour certains ce qui complique la tâche des services chargés des espaces verts et de la propreté qui lui préfèrent un revêtement perméable mais inerte, nommé stabilisé. Ainsi on trouve désormais aux pieds des arbres un revêtement stabilisé et poreux, souvent une granulat enrobé de résine, jugé plus propre.

Quand la nature se pointe, des herbes (dites folles) se frayent un chemin entre les pavés du trottoir, la collectivité est immédiatement submergée de plaintes, accusée d'entretien défaillant. Les qualificatifs accusateurs de la nature (spontanée) mériteraient une étude approfondie des représentations citoyennes de nature.

L'espace urbain, est en réalité un lieu d'échanges entre les vivants, les animaux y sont beaucoup plus nombreux que les humains. Comme le souligne Gilles Clément : par une forte altération des mécanismes d'échange en milieux naturels (écosystèmes naturels), la ville parfois moins malmenée que la campagne devient, pour certaines espèces, un véritable territoire d'accueil. Les espèces chassées des surfaces d'exploitation de la « campagne » y trouvent refuge : insectes, oiseaux, petits mammifères occupent désormais des niches urbaines, circonscrites aux

délaissés urbains et industriels mais profitant, à la façon d'un continuum biologique de l'ensemble végétalisé de la ville, qu'il s'agisse de parcs, de jardins, d'espaces verts ou de délaissés (nommés Tiers Paysage par Gilles Clément<sup>(6)</sup>). Dans les friches urbaines, les biologistes retrouvent certaines espèces ayant disparu de leur habitat naturel devenu trop pollué. En conséquence, nous sommes en ville, entourés de nombreux animaux avec lesquels nous apprenons à cohabiter. Il s'agit d'un « fait socio-animal »<sup>(6)</sup> auquel l'urbanisation a imprimé de nouvelles pratiques, qui évolue dans ses formes d'appropriation et d'existence mais ne diminue pas. Les relations homme-animal sont multiples, diverses, contradictoires et toujours en évolution, faites d'alliances et de conflits.

De plus en plus de citoyens partagent leur vie avec des animaux familiers, les nourrissent, les promènent, les visitent, les soignent, tandis que d'autres s'en plaignent, les rejettent et revendiquent l'interdiction de leur présence sur l'espace public et dans tout lieu public ou lieu de vie. Ces plaintes constituent une part non négligeable des courriers adressés aux services municipaux et collectivités locales, et des temps d'échanges lors des réunions publiques. Ainsi, lors d'un entretien, un élu municipal affirmait que « *les chiens peuvent cristalliser tout ce que les personnes n'aiment pas dans la ville si la municipalité s'y prend bien.* » Bien s'y prendre serait décharger sur les chiens et leurs maîtres la responsabilité de tout inconfort urbain. En caricaturant, le chien serait réduit à un tube digestif armé de crocs d'un côté et de déjections dans l'autre : danger et salissure, de la responsabilité unique de son propriétaire, un délinquant par destination que rendrait inutile tout effort de la municipalité. Cette caricature, comme toute constitution d'un bouc émissaire, amène évidemment à des impasses. Une étude sur la ville ne devrait pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur les agencements hommes animaux.

Les personnes qui s'occupent d'un chien, savent à quel point cela peut être gratifiant. Cela les invite à se lever, le nourrir, sortir, le promener, croiser et parfois rencontrer les autres urbains, en retour, recevoir de leur animal une affection et une fidélité

sans faille ni jugement. De plus, observer un animal est source d'étonnement, de découvertes, de connaissances et de profondes réflexions sur la vie, la nature, et par extension sur les êtres humains. Nous qui, à la fin de notre enfance avons compris avec l'inexistence du Père Noël l'impossibilité sociale du don gratuit, avons peut être besoin de cet animal qui semble nous aimer avec intensité sans exiger de contrepartie. La confiance qu'il dépose en nous soigne nos blessures narcissiques, et est le miroir dans lequel nous pouvons nous ressourcer en confiance en nous mêmes dans une société trop concurrentielle. Il serait pertinent et nécessaire de traiter de la représentation et de la place contemporaines des animaux dans la ville et de leur rôle dans notre vie quotidienne.

Notre présentation s'appuie les observations, études, recherches pluridisciplinaires conduites depuis plusieurs décennies et sur notre travail de terrain urbain métropolitain, elle porte tout particulièrement sur la situation des chiens et de leurs maîtres en ville. Nous nous limiterons à interroger la place qui est réservée et celle qui est tenue par cet animal singulier qu'est le chien. De fait, parmi tous les animaux urbains ou devenus urbains, le chien occupe une position tout à fait particulière.

Une représentation largement partagée, est que le chien n'est pas un animal, ou du moins pas un animal comme les autres. Il lui reste très peu de défenseurs dans un monde qui se préoccupe, d'ailleurs à juste titre, des baleines, pandas, kangourous, castors, rats laveurs. Il se trouve ainsi privé des droits des animaux<sup>(7)</sup>, et étant donné qu'il n'est pas humain (même s'il est souvent anthropomorphisé), on ne peut revendiquer pour lui l'application des Droits de l'Homme. Pour les défenseurs des animaux il n'est pas assez « sauvage ». On pardonne mal au chien d'être un animal domestique, tellement suiveur et proche que son habitat naturel est, pour partie celui de l'homme. Le chien est donc devenu au fil des siècles, du moins dans nos contrées, où la ville concentre 80% de la population, un animal aussi urbain que son maître. Mais il s'agit d'un urbain auquel une grande partie de la

ville est interdite pour raison de nuisances ou d'insécurité même si les études menées pour le vérifier<sup>(8)</sup> prouvent que celles-ci sont mineures par rapports aux bienfaits. Des interdictions qui, disons-le au passage, atteignent son maître par la même occasion, lorsqu'ils sont ensemble, liés l'un et l'autre par la même laisse. Les chiens étant considérés « propriété » de leur maître, qui en est civilement et pénalement responsable, sa présence est renvoyée à la seule sphère privée. Mais tout interdit et inhospitalier qu'il puisse être, l'espace urbain est devenu l'espace *naturel* des chiens à destin urbain, ceux qui accompagnent des hommes et des femmes vivant en ville. Le chien, ce commensal de l'homme depuis tant de siècles, a toujours su se rendre utile. Au début de sa domestication il alertait l'homme des dangers potentiels, c'est ainsi, d'ailleurs qu'il acquit sa place parmi les hommes, qui pouvaient avoir, en échange des restes de nourriture, un gardiennage de qualité. La société a évolué et les chiens sont encore nombreux à partager le foyer des humains en ville, ce qui signe la nécessité ou le besoin de leur présence.

Quels sont donc les nouveaux « services » du meilleur ami, et peut être meilleur serviteur de l'homme, pour notre société urbaine? L'étendue du potentiel du chien est encore inexploitée, les services rendus par les chiens d'utilité sont reconnus sans contestation. Personne met en doute la capacité spécifique des chiens d'aveugles ou d'handicapés, d'accompagnement social, d'avalanche, de décombres, de pompiers, de police, de l'armée, chercheurs de drogues ou explosifs (liste non exhaustive). Ce qui nous semble essentiel et rarement mis en avant sur la liste des fonctions du chien qu'il soit « d'utilité » ou pas, est avant tout son compagnonnage quotidien de l'homme et son rôle de co-équipier en toute circonstance. Prenons pour exemple l'éloge fait à Diesel, chienne d'assaut du Raid décédée lors de la fusillade le 18 novembre 2015 à Saint Denis, par son maître, un policier d'élite du Raid. Il s'exprime ainsi : « *elle était arrivée au chenil il y a 5 ans, et ça faisait 4 ans que j'assurais les interventions avec elle* ] Une confiance s'acquiert au quotidien, par le temps passé avec le chien, les épreuves traversées

*ensemble. J'avais parfaitement confiance en elle, et elle en moi. C'est triste.*<sup>(9)</sup> ». Il ajoute aussi « *un grand merci* » à tous ceux qui ont regretté la perte de Diesel, et par le hashtag #jesuischien, partagé en masse sur Twitter. Il semble impossible de ne pas voir dans cette déclaration ce double rôle de compagnonnage et de co-équipier.

Trois expériences conduites dans le cadre de la Mission Animalité Urbaine du Grand Lyon, en référence, comparaison, adaptation d'approches similaires réalisées sur d'autres territoires urbains (France, autres pays européens, Suisse, Brésil, Chili) nous permettent de repérer quelques traits de ce potentiel insoupçonné. Dans le cadre de cet article nous avons étudié les chiens visiteurs à l'Hôpital Gériatrique, les balades canines urbaines et la présence des chiens auprès de leurs maîtres dans les transports en commun.

## LES CHIENS VISITEURS À L'HÔPITAL GÉRIATRIQUE DUGOUJON HCL DE LYON

Cette action initiée en 2006, a été honorée du Prix de la Fondation Sommer en 2011. Elle est surprenante à plus d'un titre tant elle a dépassé l'hypothèse de départ et permis d'entrevoir les rapports persistant qui lient l'homme et le chien<sup>(10)</sup>.

Selon le code de Santé Publique, la présence animale, à l'exception du chien guide pour aveugle n'est pas autorisée en milieu hospitalier. Il y a une raison hygiéniste (considéré comme sale, le chien, comme la bactérie ou le microbe, est assimilé à un parasite dont l'hôpital a le devoir de se protéger) et une raison de surcroît de travail, à laquelle des services surchargés sont particulièrement sensibles. Pourtant, plusieurs études médico psycho sociales ont souligné ce que la présence d'un chien apportait à la qualité de vie des personnes âgées et/ou malades.





Sur un plan individuel, par exemple, la présence d'un chien peut améliorer le bien-être et la santé d'une personne. À titre d'illustration, il a été démontré, que caresser un animal faisait baisser la tension artérielle, le chien peut alerter l'entourage dans différents cas de mal-être type Epilepsie Cancérologie... ou le patient lui-même s'il est adulte, dans une maladie comme la diabète, car il détecte, par l'odorat, un changement du taux de sucre dans le sang. Sur le plan social, la présence d'un animal facilite les contacts entre individus<sup>(42)</sup>.

L'accès des chiens à l'Hôpital Dugoujon a néanmoins exigé d'innombrables contacts et négociations. Dans un premier temps, les binômes maîtres et chiens visiteurs ont suivi une formation régulière mensuelle pendant 18 mois, validée par le diplôme « accompagnateur », leur permettant d'être ambassadeurs des « bonnes conduites » à tenir. Cette formation est régulièrement complétée au fil des années d'exercice. Les chiens ont été soigneusement examinés par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et suivis régulièrement par leur propre vétérinaire. Le personnel hospitalier a été et est régulièrement formé à l'approche des chiens, et les accompagnateurs ont été et sont formés à l'approche des personnes âgées résidentes à l'hôpital. Le programme initial inscrit au titre d'une animation collective fût étendu à des visites indivi-

duelles en chambre selon un protocole établi en accord avec le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales). Depuis décembre 2015, ces visites figurent sur la palette des outils de soin.

Au démarrage de cette action nous étions convaincus des bienfaits potentiels que l'interaction entre les chiens et les patients pouvait apporter, que certains gestes, comme brosser un chien, ou simplement le caresser, pouvaient être une aide à la réacquisition de certains mouvements, que cette visite régulière servirait de stimuli à l'entretien de la mémoire...

Les résultats constatés au fil des séances a totalement dépassé les espérances, et a imposé un travail d'observation scientifique<sup>(43)</sup>, et plusieurs actions de type *recherche-action* menées de front par l'équipe soignante et les accompagnateurs des chiens visiteurs. Cette *recherche-action* est en constante évolution, tant le personnel qui participe aux séances s'approprie la démarche et affine les outils d'observation. Entre autres, cette action oblige à une attention accrue des formes (et du sens) de communications non verbales<sup>(44)</sup> parfois les seules disponibles.

Les conclusions de cette action sont surprenantes à plus d'un titre.

Le chien permet en fait aux patients d'être acteurs, et pas seulement receveurs de soins. Ces personnes, déçues de leur autonomie par la maladie et le grand âge se retrouvaient face aux chiens autant que possible en position de donneurs. Ainsi nous avons des questions interminables à propos du bien être des animaux, s'ils n'étaient pas fatigués, s'ils avaient bu, s'ils n'avaient pas trop chaud, s'ils étaient correctement alimentés... et même s'ils avaient besoin de travailler pour vivre.

Encore plus délicat à expliquer et peut être à comprendre, le rapport au toucher, à la caresse. À l'hôpital, le contact par le toucher se borne à des gestes de soin, médicalisés ou d'hygiène. En l'absence ou la défaillance de la famille, c'est alors le seul contact physique disponible. Personne ne peut, évidemment avoir un geste physique de tendresse envers un inconnu. Dans la société humaine, en raison de leur connotation sexuelle, les contacts physiques sont très régulés. Ils ne s'effectuent que selon des rituels très codifiés (la bise d'arrivée, le bisou familial, les accolades viriles des sportifs, la danse...). La suspicion de pédophilie a fortement diminué l'acceptabilité de caresses aux enfants. Les câlins naturels, prodigués sans raison particulière, le toucher, le contact physique, si nécessaires à l'équilibre, sont par contre tolérés de nos compagnons à quatre pattes, chat ou chien.

Les vibrations perçues par nos récepteurs cutanés (corpuscules de Pacini) font sécréter des endorphines d'action très courte (quelques minutes) mais puissantes.

En somme, un nuage de molécules calmantes, mêlé de pulsions émotives apaisées dont l'effet rivalise avec bien des antidépresseurs et des somnifères.

Le chien, lui, rendait possible un contact corporel que nous avons ainsi découvert indispensable pour le bien être des résidents qui participaient aux séances des chiens visiteurs. Ce contact corporel avec l'animal leur était profondément bénéfique et dépassait de loin le « divertissement » que nous pensions offrir au départ.

Nous sommes désormais dans une nouvelle phase d'apports prometteurs quant aux relations que peuvent nouer les patients, le personnel, les familles et les chiens visiteurs à l'Hôpital.

Cette expérience s'est révélée tellement puissante sur un registre fermé à d'autres méthodes qu'à la question « *Quel patient doit être visité par les chiens ?* » un soignant a répondu très naturellement : « *Le chien doit aller là où nous (les soignants) ne pouvons plus rien faire ; où il n'y a plus d'échange, de communication possible* ».

Ce qui voudrait dire que sur certains points, dans cette expérience là ou l'homme n'a plus de prise commencerait le registre de l'apport du chien ? Le chien apprend à entrer en contact avec son maître par les moyens auxquels il est plus sensible ou qui lui sont les plus facilement accessibles. Lors du symposium « Entre chien et loup »<sup>(15)</sup>, Florence Gaunet, docteure en éthologie et chercheuse au CNRS, a montré que les chiens guides d'aveugle, ayant compris que les autres moyens sont inutiles, privilégiaient les moyens sonores de communication avec leurs maîtres. Les chiens ont une immense capacité d'adaptation à la situation et à la personne avec lesquelles ils sont en interaction. Ce qui fait dire à Vinciane Despret dans une de ses interventions au Symposium International #2009 échanges le vivant en ville « que les chiens deviennent ce qu'on souhaite qu'ils soient ». Dans le cas de cette recherche-action, la capacité d'adaptation des chiens a permis de mettre en lumière des capacités qui semblaient



disparues mais encore présentes chez les personnes visitées. Citons comme exemple la construction et l'expression d'une phrase sensée et opportune venant d'une personne qui ne parle plus, ou le déploiement des membres crispés, ou encore la cessation temporaire de tremblements.

Comme l'a régulièrement souligné Jean Luc Vuilleminot Secrétaire Général de l'AFIRAC (Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie) « *l'animal fait société, tant il permet la permanence ou le rétablissement de passerelles sociales. Débats, en jeux, rejet, acceptation, information, éveil, aménagements techniques et éducation sont les ingrédients à utiliser pour réussir le pari ambitieux d'une ville vivante* ». Depuis 3 ans, l'ONG Comité OKA décline à Paris cette réalité avec succès sous le slogan « *parce que une ville sans chien est une ville sans âme* », reprise d'un constat fait par Catherine Pinguet sur la vie en ville à Istanbul<sup>(16)</sup> lorsque, à partir de mars 2006 les chiens ont été - à nouveau - éradiqués, et que la population humaine a consécutivement été victime de maladies et décès en série.

### LES BALADES CANINES URBAINES BI-HEBDOMADAIRES

Elles ont été créées à fin de retrouver, d'identifier les valeurs du compagnonnage homme-chien, de changer les regards que l'on porte sur eux, de renverser par démonstration certaines des représentations du chien sur l'espace public comme une nuisance, de mettre en lumière leur potentiel. L'accroche invitant à participer étant la suivante :

« *Être bien dans la tête, bien dans les jambes - et les pattes -, bien avec les citoyens - et autres congénères -. Être en bonne santé et bonne place parmi les vivants en ville, être respectueux des espaces urbains pour le bien-être de tous ceux qui les fréquentent, les côtoient, ou les observent. Le bien vivre ensemble des humains, des animaux et des végétaux pour une Métropole épanouie, accueillante, référente et tournée vers l'avenir.* »<sup>(17)</sup>

Une pratique qui développe tout simplement les qualités requises pour bien vivre, vivre mieux, avec son chien, le chien des autres, les autres et tisser des liens multiples évolutifs à souhait...

Le film fait à partir des balades "Rêve de chiens" par Virginie Legeay et Philippe Lasry en atteste<sup>(18)</sup>. Les 1 200 balades canines que nous avons accompagnées, ont eu une moyenne de 25 à 30 participants (25 humains et 25 chiens), parfois jusqu'à 50, une population plutôt jeune (avec une grande représentation des 25-30 ans) qui présentait une réelle mixité de sexe, de classes, de professions, âges. Nous avons reçu au long de ces balades de véritables leçons de communication venues des chiens. Elles ont ouvert un immense champ d'observations, et de nouvelles connaissances sur ce que sont les chiens urbains contemporains, ce qu'ils peuvent développer avec leurs congénères et les autres vivants (animaux-végétaux-humains). Cette déambulation - détente collective commune a mis en évidence leurs instincts relationnels de jeux entre chiens de toutes catégories et de diverses races, entre chiens et humains, entre chiens et éléments naturels, elle mit en valeur leurs capacités d'adaptation, d'éclairage, de complémentarité avec l'homme.

La balade a ouvert l'espace public aux chiens, à leurs maîtres ainsi qu'aux passants et résidents. Elles ont ouvert des opportunités d'appropriation et de partage de l'espace urbain. Du fait que les balades faisaient se rencontrer un grand nombre de couples maître/chien, elles donnaient une très forte visibilité à la présence du chien en ville. Cette action bi-hebdomadaire pendant plus de sept ans a permis de voir que cinquante chiens pouvaient marcher ensemble dans la ville sans y apporter aucune nuisance. Sa régularité a même crée des « rendez-vous » avec des non possesseurs de chiens, pour lesquels le passage a fini par être un spectacle bienvenu et attendu. À l'intérieur du groupe des formes de solidarité - et d'amitié - se sont développées. Ce groupe était formé par des personnes dont la rencontre était improbable en dehors de cette action, tant il a accueilli une grande diversité de milieux sociaux, de professions, de situations. Il a créé un lien entre les participants. Par chien interposé les personnes qui se rencontrent peuvent communiquer entre elles, leur animal leur procurant un premier sujet de conversation. Dans une société au sein de laquelle la communication entre personnes inconnues ne va pas de soi, cette construction de lien et de mixité est un grand bénéfice.



## LES CHIENS ÉDUQUÉS AUX CÔTÉS DE LEURS MAÎTRES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'habitant des villes actuelles est un être mobile. L'homme s'est toujours déplacé, mais la nécessité de déplacement a exponentiellement augmentée avec le développement des villes. La distance entre le domicile et le travail, et les autres lieux de passage obligé (écoles, commerces...) ainsi que le temps dédié aux loisirs ont augmenté la nécessité de mobilité. Selon les premiers résultats de l'Enquête Ménage Déplacements 2014/2015 un habitant de la Métropole réalise 17 kilomètres pour ses déplacements dans une journée et la distance moyenne d'un déplacement est de 5 kilomètres. Les résultats de l'EMD montrent aussi une forte diminution des déplacements automobiles<sup>(19)</sup>. Dans une grande agglomération comme Lyon Métropole les déplacements sont longs. Les transports en commun sont donc un enjeu majeur.

Il s'avère que bon nombre de possesseurs de chiens n'ont pas de voiture. Ils devraient, comme tout citoyen avoir accès à l'ensemble des aménités urbaines offertes par l'ensemble du territoire métropolitain. Il fallait donc envisager leur accès aux transports en commun, lequel est autorisé dans d'autres villes comme Grenoble<sup>(20)</sup>, Saint-Étienne<sup>(21)</sup>, Bordeaux<sup>(22)</sup> qui ont sans doute compris que réglementer est ouvrir, et aussi contrôler le champ des possibles... Une approche expérimentale progressive fut mise en place à partir des binômes chiens visiteurs et accompagnateurs et étendue aux chiens et maîtres diplômés autorisés avec passeport et tenue canine visible (harnais de couleur rouge bordeaux).

De 2009 à 2012, pour étudier cette opération, nous avons conduit simultanément une recherche-action associant étroitement les accompagnateurs, ils disposaient de grilles d'observation, les transmettaient à chaque sortie et participaient tous les deux mois à une réunion d'analyse et de synthèse. En qualité de participante à l'expérience et à la Recherche-Action j'ai fait une recherche exploratoire qui consistait à me promener avec ma chienne, autorisée à circuler dans les transports en commun sur de longs tra-



jets, surtout sur une ligne réputée "difficile". Je n'ai jamais eu à affronter, à son égard, de manifestations de crainte ou de rejet absolu. Souvent, on la caressait à la dérobée. Parfois on m'avertissait que les chiens étaient ici interdits. Je montrais son passeport et sa tenue et alors nous étions autorisés à monter à bord. Ce premier contact permettait la poursuite de l'échange; autour du chien, débordant en considérations de tous ordres. Une fois la conversation s'est élargie à huit personnes formant un groupe. Le chien offrait la possibilité d'entrer en contact avec un inconnu. Tout n'était cependant pas entièrement rose. Ainsi, pendant le ramadan, les passagers musulmans évitaient de manière plus ostentatoire le contact avec cet animal impur. Il fallait alors la rendre discrète, ce qui n'est guère facile vu la corpulence d'un chien golden retriever. Je cherchais à savoir si la présence de la chienne incitait à une représentation neutre, de sécurité ou d'insécurité. La réponse à cette question m'a été donnée lors de la conversation avec un conducteur de cette ligne. C'était quelques jours après un arrêt d'exploitation motivé par une agression. J'ai pris le parti de questionner directement le conducteur : « Vous exagérez, tous autant que vous êtes », lui dis-je. « Je prends cette ligne pratiquement tous les jours et je n'ai jamais rien vu d'agressif ». Et il me répond : « Mais... vous venez avec votre chien : vous voulez voir quoi ? » Effectivement, la chienne devenait vite le centre



des attentions, ce qui selon ce conducteur déviait certains comportements. C'était sans doute ce qu'il fallait démontrer. Cette action de mobilité partagée homme - chien nous ouvre des perspectives à prendre en compte dans l'évolution de l'aménagement et du déplacement urbain sécurisé. Les chiens ont fait preuve d'une capacité d'adaptation plus rapide que celle des humains et à trouver un certain plaisir dans cet usage, ils ont mis en évidence divers éléments techniques d'insécurité des différents passages, accès, revêtements, éclairage... Leur présence a régulièrement créée la surprise, l'intérêt, le dialogue et par la même une réelle diminution du niveau de tension, de stress apporté par les voyageurs. Ils ont repéré et signalé par leur attitude tout élément perturbateur. Les accompagnateurs ont découvert de nouveaux aspects de développement urbain auquel ils étaient totalement étrangers jusqu'alors et chemin faisant sont devenus des citoyens participatifs.

Comment lever cette situation paradoxale qui aujourd'hui fait que malgré ces expériences "sans faute, sans accident" avec de nombreuses voies nouvelles à explorer, des bienfaits incontestables, se déplacer avec son chien en ville reste du niveau d'un parcours du combattant tant la multiplicité des interdits d'accès voire même de simples passages bloque toute mobilité ?

Les réglementations en vigueur nécessitent une approche nouvelle globale et cohérente. Les propriétaires de chiens sortent souvent, même le soir, et parfois très tard. Ainsi, ils animent la ville de leur présence. En tant que propriétaires de chiens ils sont pourtant malmenés : si nous acceptons le fait que les propriétaires de chiens ne sont ni des délinquants ni des contrevenants par destination, ils devraient avoir droit comme n'importe quel citoyen de s'asseoir sur un banc public, en obéissant aux classiques règles de bienséance (chien en laisse, ramassage...). Or les règlements leur interdisent l'accès sans qu'une déviance autre que le fait d'être accompagné d'un chien soit constatée.

Les propriétaires de chiens ne sont pas exclusivement des personnes âgées, solitaires et/ou en grande détresse mais tous simplement des couples, des familles. Séparer les circulations des chiens de celles des enfants ne sert qu'à poser des problèmes aux familles qui ont à la fois des enfants et des chiens - et c'est contre productif quant à la sécurité des enfants : comme il y aura toujours des chiens en ville, il serait prudent que les enfants sachent comment croiser et respecter un animal, tout comme ils apprennent à circuler, traverser les rues, s'arrêter aux feux rouges des passages pour piétons.

Le chien, s'il n'est pas considéré comme un tube digestif armé de crocs à l'une des extrémités et producteur de déjections à l'autre, peut être une animation sécurisante de l'espace urbain. Il a une indéniable fonction de médiation ; il favorise les échanges et il a ainsi une réelle fonction urbaine : n'est-il pas primordial que la ville soit un lieu de diversité et de communication ?

Ces expériences prometteuses sont aujourd'hui en attente d'une prise en considération et d'une décision politique en faveur d'une nouvelle cité hybride ou l'espace soit réellement partagé et non cloisonné, afin que chacun des vivants puisse vivre, circuler, s'épanouir et participer activement au bien-être de tous..

Reconnaître la place et le rôle du chien dans l'espace public urbain est un geste politique qui nous projette vers l'avenir d'une cité plus respectueuse de la mixité urbaine. Les trois exemples que nous avons présentés laissent entrevoir les potentialités des chiens dans la « réhumanisation » de la société.

Le plus grand bénéfice que nous apporte aujourd'hui la collaboration ancestrale homme/chien ne se situe peut être pas dans les services qu'il peut dispenser nous offrant sa force, son odorat et sa ouïe dans des multiples métiers qui sont les siens. Son plus grand apport est peut être celui de préserver et donner du sens à l'humanité de l'homme.

Il est, en quelque sorte, un pilier qui soutient la société en colmatant certains de ses déficits. Mais il s'agit d'un pilier qui n'est pas reconnu en tant que tel, et ce manque de reconnaissance prive la société de l'étendue des bénéfices qu'elle pourrait tirer de ce compagnonnage ancestral, vers plus d'humanité. ☺

## NOTES

- (1) Organisation des Nations Unies, « World urbanization prospects. The 2007 revision population database », Department of Economic and Social Affairs, New-York, 2008.
- (2) Mumford Lewis, *City in History : Its Origins, Its Transformations, and Its Prospects*, Harcourt Brace International, New-York, 1986.
- (3) Mongin O., *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Editions du Seuil, 2005.
- (4) Robert-Bobée I., *Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050, Rapport INSEE n°1089, juillet 2006*.
- (5) Le Bart Christian, *L'individualisation Paris*, Presses de Sciences Po, 2008.
- (6) Piette Albert, « Entre l'homme et le chien », *Socio-anthropologie* [En ligne], 11 | 2002, mis en ligne le 15 novembre 2003, consulté le 15 décembre 2015. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/141>
- (7) *Les droits des animaux sont la rédaction juridique des notions de protection animale ou libération animale. Ils sont fondés sur l'idée que les besoins et les intérêts des autres espèces animales (se nourrir, se déplacer, se reproduire, éviter la souffrance, par exemple) sont suffisamment complexes et liés à un développement cognitif leur permettant d'avoir des droits moraux et légaux. La première Loi de Protection Animale au monde fût adoptée en 1822 par le Parlement du Royaume Uni. La Déclaration Universelle des Droits de l'animal a été proclamée solennellement le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO à Paris. Elle constitue une prise de position philosophique sur les rapports qui doivent désormais s'instaurer entre l'espèce humaine et les autres espèces animales. Son texte révisé par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal en 1989 a été rendu public en 1990.*
- (8) Pari-Perrin Elodie, *Les agencements des propriétaires de chiens et leurs chiens en milieu public urbain*, Thèse de Doctorat en Ethnologie, octobre 2012, Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.
- (9) Voir : <http://www.ladepeche.fr/article/2015/11/23/2223056-policier-raid-raconte-emotion-mort-chien-diesel.html?ref=yfp>
- (10) Vuilleminot Jean-Luc (dir), *La personne âgée et son animal – pour le maintien du lien*, Ed. Erès, Ramonville Saint Agné 1997.

- (11) Katcher A. H., Lynch J. J. and Thomas S.A., « Social Interaction and Blood Pressure: Influence of Animal Companions », *The Journal of Nervous and Mental Diseases*, vol. 171, n°8, 1983, pp. 461-465.
- (12) Messent P., « Social Facilitation of Contact with Other People by Pet Dogs », in Katcher A. H. and Beck A. M. (eds.), *New Perspectives with Our Live with Companion Animals*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1983. pp. 37-46.
- (13) Vicart Marion, alors doctorante en Sociologie, a écrit un rapport d'observation à ce sujet pour la Mission animalité urbaine du Grand Lyon
- (14) Cyrulnik Boris, *Mémoire de singe et paroles d'homme*, Fayard, Paris, 2010
- (15) *Mission Animalité Urbaine Grand Lyon, et Muséum de Histoire Naturelle de Paris*, février 2006.
- (16) Pinguet Catherine, *Les chiens d'Istanbul, Des rapports entre l'homme et l'animal de antiquité à nos jours*, éd. Bleu autour, Saint-Pourçain-sur-Sioule, 2008.
- (17) Texte du flyer de promotion de l'action
- (18) Cf. Dvd du symposium 2011 de la Mission Animalité Urbaine.
- (19) Dossier de Presse de l'Enquête Déplacements de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise – janvier 2016 Sytral ( premiers résultats)
- (20) Extrait du règlement d'exploitation : « Les chiens d'attaque sont interdits sur tout le réseau. Les gros chiens doivent être muselés et tenus en laisse. Les petits animaux (chiens, chats), les chiens d'aveugle, les chiens de la Police et la Gendarmerie voyagent gratuitement ».
- (21) À Saint-Étienne les gros chiens sont tolérés dans les bus et tramways, ce à la discrétion du chauffeur, et à condition d'être muselés et tenus en laisse.
- (22) Extrait du règlement d'exploitation : Sont admis les chiens guides de non-voyants. Les autres chiens doivent être tenus en laisse ou transportés dans un panier. Les chiens "dangereux" de classe 1 et 2 sont interdits dans les rames et dans les bus.

## CRÉDITS PHOTOS

Chantal Alvarez

# Nature, qui es-tu ? Du concept au terrain : approches géographiques au sein de la métropole lyonnaise

} Inès Méliani  
Chercheure associée, CNRS, UMR5600-EVS, Ens de Lyon

} Karim Méliani  
Responsable de la Roseraie Internationale de Lyon, Mairie de Lyon



À l'heure où les travaux portant sur les rapports entre la ville et la nature sont reconnus comme objet d'étude, l'analyse systématique de la biodiversité en ville en est au stade des balbutiements. Dans les discours, deux formes de nature s'opposent. Selon Paul Arnould & al. [2011], « le caractère fondamentalement hybride et composite des questions de biodiversité en ville, qui combine constamment le sauvage et le domestique, le public et le privé, l'esthétique et le nourricier, le local et le mondial, l'indigène et l'exotique, l'ordonné et le fouillis, le contrôlé et le rebelle, le trop connu et le mal connu, etc., contribue à brouiller les discours ».

À la lumière de cette affirmation citation du géographe Paul Arnould, cet article propose de mettre en évidence, en s'appuyant sur quelques exemples pris au sein des

territoires de l'agglomération lyonnaise, la complexité du rapport ville-nature liée à la diversité des aspects culturels et sémiotiques qui ont conduit à brouiller les discours sur la nature [Arnould & al. 2011].

Nous nous attachons à explorer ici les sens à donner au mot « nature » en contexte urbain, selon une approche qui joue sur différentes paires en tension, sur le modèle des couples de caractères antinomiques suggérés par la citation qui introduit cette réflexion : sauvage/domestique, artificiel/naturel, sauvage/cultivé, ordinaire/emblématique, ici/ailleurs. Ce choix nous permet de varier les éclairages sur les multiples ambiguïtés que revêtent les manifestations de la nature en ville.

## 1. LORSQUE LE DOMESTIQUE SE RÉ-ENSAUVAGE

La vision occidentale selon laquelle le monde du vivant serait dominé par l'opposition domestique/sauvage est une hypothèse qui, selon Philippe Descola [1986], ne serait pertinente que dans un certain nombre de sociétés - la nôtre en particulier -, et ne vaudrait peut-être que dans le contexte d'une époque circonscrite.

Nous nous attachons ici à discuter de l'opposition sauvage-domestique en montrant, à travers divers exemples empruntés à la littérature grise, que l'animal en ville se trouve parfois à la frontière du domestiqué et du sauvage. La présence de la nature sur un territoire est en effet une juxtaposition des deux éléments, le sauvage et le domestique. En outre, même si les jeux de domination et de concurrence sont bien réels, ces éléments créent un écosystème particulier où chacun peut trouver sa place, dès lors et d'autant plus que l'homme se positionnera en gestionnaire de ce tout.

Ainsi par exemple, le chat errant illustre bien ce statut ambigu. Vivant dans les rues, son existence et sa survie sont largement favorisées par l'intervention de l'homme qui, volontairement ou indirectement, lui fournit de quoi se nourrir quotidiennement. Sa présence dans l'écosystème d'un territoire urbain dépend du degré d'acceptation ou de rejet de l'espèce sur l'espace concerné. Une espèce animale peut ainsi être considérée indésirable du fait de caractéristiques qui la rendent potentiellement invasive [Cooper, 1987 ; Clergeau, & al, 1996]. Dans les pays du Maghreb, les chats errants ne sont pas nourris par les populations. Le potentiel invasif est par conséquent absent. La régulation s'opère de manière naturelle et l'espèce demeure confinée dans une portion congrue de l'espace. La question du désir ou du rejet s'inscrit fortement dans l'échange humain. Les travaux de Nathalie Blanc [1995] sur l'animal en milieu urbain montrent combien cette présence animale cristallise les points de vue, qu'elle soit objet de désirs (animaux de compagnie) ou de rejets (pigeons ou blattes). Selon Philippe Clergeau [2007], le citoyen veut une nature de « proximité,

riche en espèces animales et végétales, et pas n'importe quelles espèces... ». Dans son étude sur la présence et la diversité des oiseaux à Rennes, il décrit les disparités de comportements des habitants, entre ceux qui accueillent et ceux qui rejettent les volatiles. Lorsqu'on s'approche de la campagne, le rapport à la nature évolue. L'attention portée à l'existence et à la diversité des oiseaux augmente. Nourrit, attiré ou rejeté, l'oiseau sauvage dans la ville reflète les ambivalences du citoyen vis-à-vis de la nature.

Source de conflits (bruits, déchets, odeurs, chiens dangereux) ou de consensus (cygnes et canards), l'animal en ville fait l'objet d'un regain d'attention sociale et politique aujourd'hui. À travers la notion de « communauté hybride » définie comme « une association d'hommes et d'animaux, dans une culture donnée, qui constitue un espace de vie pour les uns et pour les autres, dans lequel sont partagés des intérêts, des affects et du sens », Dominique Lestel [2004] affirme que « comprendre l'animalité urbaine doit s'appuyer sur une vision à la fois plus subtile et plus réaliste de l'animal dans la cité. Il convient en conséquence d'élaborer une conception de l'animalité qui ne se base plus a priori sur le paradigme de la séparation de l'homme et de l'animal, mais sur celui de leur complémentarité, sur celui de la recherche de convergences entre les uns et les autres, et sur celui de la vie partagée ».

Les espèces emblématiques en ville sont les pigeons, les abeilles, les arbres - généralement platanes ou peupliers -, les chiens et les chats. La ville constitue néanmoins un refuge ou un milieu propice au développement de la faune sauvage. À Londres, les quelques 10 000 renards installés en ville en constituent un bon exemple. Il semble alors intéressant de revenir sur une question générale mais fondamentale : « Y a-t-il une place pour du sauvage dans la ville ou n'y trouve-t-on qu'une biodiversité domestique ? » [Arnould, 2006]. La main de l'homme, en créant, en artificialisant, en jouant de l'esthétique, ne domestique-t-elle pas quelque peu la biodiversité en ville ?

Selon Augustin Berque [2010], « nous associations généralement le sauvage (*silvaticus*) à la forêt (*silva*) et à ses hôtes, les bêtes sauvages et les ermites ». Pourtant, la place du sauvage dans la ville semble indiscutable [Lizet & al., 1997]. Les villes constituent en effet de véritables milieux de substitution et/ou de refuges pour de nombreuses espèces. À New-York - ou même à Lyon mais de manière plus modeste -, les faucons pèlerins nichent en haut des buildings et des tours, éléments architecturaux qui leur rappellent leur environnement naturel.

	Grand Lyon*	France
Chiens	147 000	7,26 millions
Chats	257 000	12,68 millions
Petits mammifères	57 000	2,84 millions
Oiseaux	116 000	5,75 millions
Poissons	695 000	34,22 millions
<b>TOTAL</b>	<b>1 272 000</b>	<b>62,75 millions</b>

- 1 - Population d'animaux domestiques dans le Grand Lyon et en France en 2014.

\*Mode de calcul : estimation nationale (FACCO/SOFRES) réalisée à l'automne 2014 minorée du taux que représente la population du Grand Lyon par rapport à la population française (source INSEE, recensements de la population 2012) et corrigée par le fait qu'il y a 8% de moins d'animaux domestiques en ville qu'en milieu rural.

- 2 -



Source : Réseau ecologique de Rhône-Alpes  
 En ligne sur <http://mediterranee.observatoire.fr/rapport/rapport/rapport.html>

- 2 - Bienvenue à l'animal sauvage en ville.

Les contrats de territoire et les corridors biologiques viennent à son secours. Il passe d'un état sauvage (image de gauche) à un état domestique (image de droite). En tant qu'animal domestique, il convient d'adopter une posture humaine. Le blaireau (*Meles meles*), au centre de l'image mais également au centre de plusieurs contentieux (dégâts occasionnés aux cultures et aux infrastructures ferrées notamment), se hisse ainsi sur ses deux pattes pour s'informer sur la direction à prendre pour continuer son chemin. Recherchant ainsi sa position dans la ville, le blaireau s'attarde sur un plan de ville recentré sur une trame verte et spécifiquement destiné à l'orientation de l'animal de passage (ici blaireaux, cerfs (*Cervus elaphus*) et grenouilles (*Rana sp.*)).

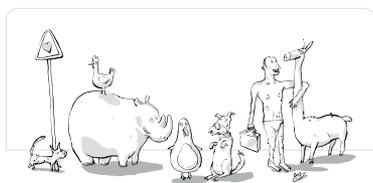
Alors, afin d'organiser la présence et la valorisation de l'animal en ville, le Grand Lyon crée en 2005 la mission « animalité urbaine ». Prônant une « démarche globale de gestion de l'animal en ville »<sup>(1)</sup>, ce groupe de réflexion décline une gestion en six axes, et parmi ceux-ci, des actions organisées autour de promenades urbaines offrant « un parcours de santé, de bien-être, d'éducation et de détente des chiens urbains et de leurs maîtres ». L'objectif de ce type d'initiative est avant tout pédagogique. Elle est une invitation à se conformer aux bonnes pratiques en ville pour permettre une meilleure cohabitation entre l'homme et l'animal en milieu urbain.

Le statut de l'animal domestique s'inscrit comme nouvelle question d'urbanisme. Discrète, opportuniste ou conciliante, la vie sauvage revendique son existence chaque fois que la possibilité lui en est laissée. Les mammifères des parcs, jardins et maisons déploient des trésors d'ingéniosité pour ne pas se faire écraser, piéger, empoisonner ou dévorer. Certains fréquentent les endroits de la ville que l'homme délaisse, du grenier au terrain vague en passant par les égouts. Beaucoup sont devenus nocturnes. Pour nombre d'entre eux (renard, abeille sauvage), la ville constitue un véritable refuge. C'est aussi le cas pour le gros bec casse noyaux (*coccothraustes coccothraustes*), passereau habitant normalement dans les forêts de feuillus et de conifères, qui est très présent au sein des parcs lyonnais. Ainsi à Lyon peut-on observer toute une faune qui, selon les espèces, trouve abri qui dans les greniers tel le rat noir (*Rattus rattus*), qui dans les caves humides ou les galeries souterraines tel le surmulot (*Rattus norvegicus*) - lequel niche également sur les bords du Rhône et de la Saône. Quoique que fort

discret, tout ce petit monde est bien présent. À Lyon, parcs et jardins, chantiers, berges des fleuves et cours d'eau sont autant de lieux de vie pour toute une faune sauvage et diversifiée qui est d'ordinaire associée à la vie à la campagne. La liste est longue de ces hôtes clandestins qui ont trouvé en milieu urbain un contexte propice à leur survie. De la taupe (*Talpa sp.*) qui vit sous terre aux musaraignes (*musaraneus sp.*), mulots (*apodemus sp.*) et campagnols (*microtus sp.*) en surface, en passant par les hérissons (*erinaceus sp.*), les écureuils (*sciurus sp.*), les grenouilles (*rana sp.*), les ragondins (*myocastor coypus*) et les castors (*castor sp.*), les abeilles (*apis sp.*), les renards (*vulpes sp.*), les blaireaux (*meles meles*), les sangliers (*sus scrofa*), certains oiseaux dont des rapaces y ont élu domicile. Pourtant, la ville n'est nullement leur milieu naturel. Il convient alors de chercher à comprendre comment et pourquoi ils y sont arrivés et s'y sont durablement établis, en dépit de la présence des citadins, du bruit et de la pollution.

Karim Lapp [2005] propose à cet égard un certain nombre d'explications. Ainsi, dit-il en ce qui concerne certaines espèces, ce ne sont pas les animaux qui sont entrés dans la ville pour s'y installer, c'est la ville qui, en étendant rapidement son emprise sur les territoires ruraux environnants, les a en quelque sorte absorbés. Une autre explication tient à l'existence de structures paysagères propices au déplacement de la faune, parce qu'elles constituent des couloirs d'accès à la ville : tels par exemple les cours d'eau aux berges verdoyantes ou les voies de chemin de fer. À la recherche de nourriture, les animaux se déplacent en empruntant ces couloirs, ce qui les rapproche progressivement des tissus urbains les plus proches

- 3 -



## Animalité urbaine

- 3 - L'animalité urbaine, un concept Made in Lyon pour développer, dans un mode de vie urbain, le rapport harmonieux entre l'animal et l'homme, ce dernier jouant la carte du naturisme pour plaire à son hôte et se fondre dans la masse.

de leur milieu naturel, les conduisant ainsi jusque dans les parcs et jardins des villes. À Lyon, des sangliers dans le secteur de Vaise (9<sup>e</sup> arrondissement) ont ainsi pu être observés ces dernières années. Mais existe aussi, explique Karim Lapp [2005], les cas où les animaux arrivent en ville par erreur. Cela se produit lorsque des animaux effrayés entrent dans les agglomérations lors de leur fuite. Dans d'autre cas, c'est l'attrait d'une nourriture facile et abondante qui explique l'émigration d'animaux de la campagne vers la ville : « Paris offre "le gîte et le couvert" à un bon nombre d'espèces » [Lapp, 2005]. Ce phénomène est d'autant plus d'actualité que l'industrialisation des méthodes agricoles conduit à un appauvrissement marqué des campagnes, amenant certaines espèces, les oiseaux notamment, à privilégier les zones urbanisées. La recherche de tranquillité constitue par ailleurs l'un des facteurs d'émigration de certains animaux vers les centres urbains : dérangés par l'agitation des campagnes de la périphérie des villes où les citadins se déplacent volontiers pour leurs activités de loisirs, ils se rapprochent du centre pour se réfugier au calme des jardins avoisinants.

La présence animale en ville décline plusieurs problématiques. Elle peut en effet être considérée comme une contrainte à gérer, parce que générant des problèmes d'hygiène et de nuisances (bruit, pollution) et des risques (morsures, infections). Mais cette présence animale peut à l'inverse être tenue pour bénéfique, au sens où elle favorise la communication et le lien social, où elle est outil d'éducation et d'éveil, où elle fait fonction d'aide à la personne dans le cas des chiens pour handicapés.

## 2. QUAND L'ARTIFICIEL FAIT CORPS AVEC LE NATUREL

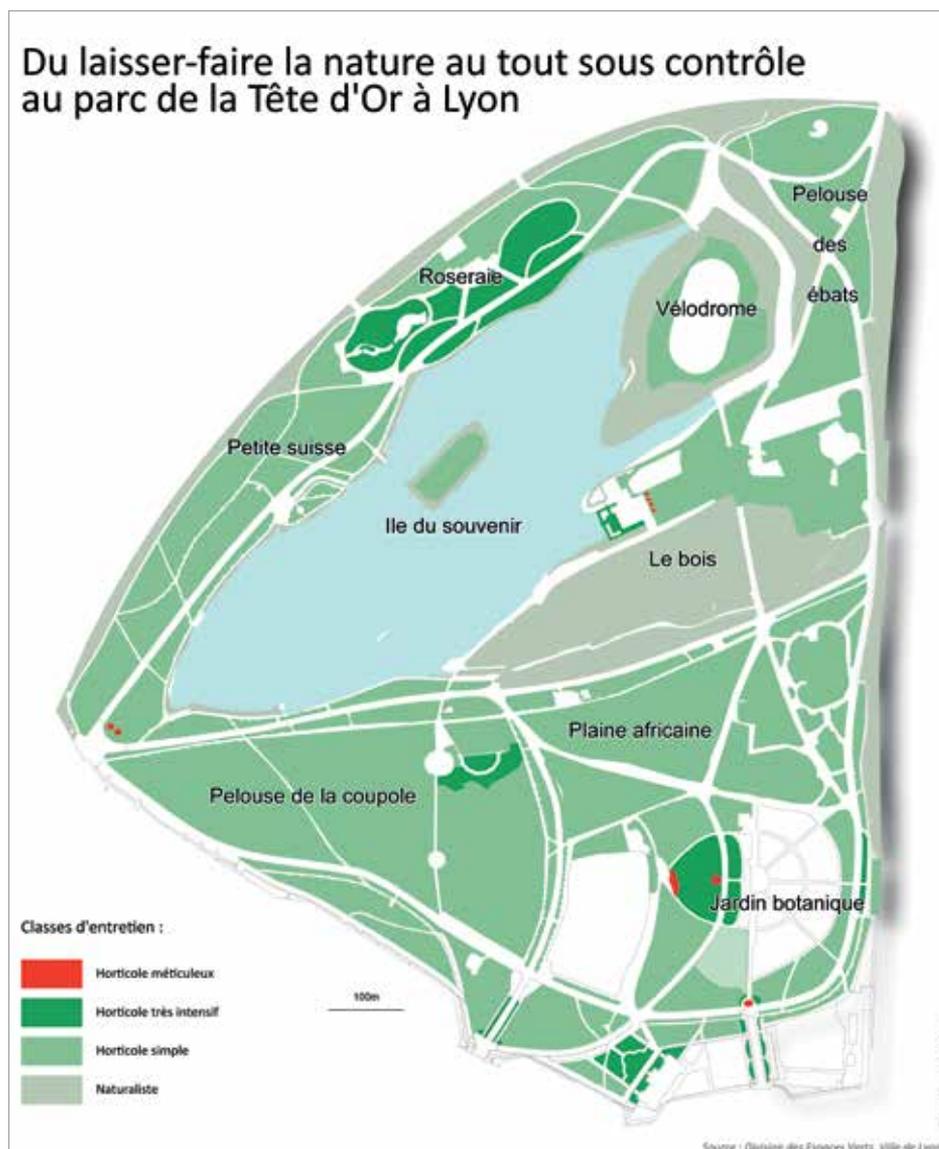
En milieu urbain, la nature est administrée, réglementée, gérée. Le concept américain de *wilderness* ou naturalité [Arnould & Glon, 2006 ; Arnould, 2006 ; Barron-Yellès, 2005 ; Donadieu & Fleury, 1997], entendue comme « un état naturel ou spontané » selon la définition du Littré, s'oppose à la nature artificialisée et à la nature cultivée. La nature *wilderness* apparaît alors comme inexistante au regard de son apparence artificielle en ville et des usages qu'elle supporte. Toutefois, si Sergio Dalla Bernardina [2001] estime que « [...] nous faisons encore semblant de croire à la nature incontaminée, à la *wilderness*, comme à une région radicalement autre par rapport au monde social », il ajoute que « [...] nous savons très bien qu'elle demeure sous la dépendance de ce dernier ». La nature sauvage, ajoute-t-il encore, « [...] est devenue un lieu public où échanger, se montrer, se confronter ». Les espaces semi-naturels ou la friche, comme le montrent François Ost & al. [1993], rendent compte de cet état de fait. Si, pour Sergio Dalla Bernardina [2001] ou François Ost & al. [1993], la nature sauvage est teintée d'usages sociaux, Daniel Vallauri [2007] introduit une dimension supplémentaire. Pour lui, la naturalité permet d'appréhender la nature au regard de trois caractéristiques qui fondent les catégories suivantes : nature organisée, nature complexe et nature spontanée. Mais en milieu densément bâti, le concept de naturalité semble demeurer inadapté. Les capacités de diversification des espaces de nature s'y/en trouvent réduites du fait que ceux-ci sont enfermés dans des cadres de gestion. De nombreuses études [Blanc, 2004 et 2004a; Calenge, 2003 ; Certu, 2012] soutiennent alors que la nature en milieu urbain est d'abord une nature artificielle. L'artificialité fait de prime abord référence au caractère inventé, fabriqué, fictif, copié, donc au caractère antinaturel de la nature. Roger Brunet [1992], pour qui la nature correspond aussi à « [...] tout ce qui, dans le monde, n'est pas « artefact » ajoute que, de son point de vue, « [...] le naturel s'oppose au calcul, à la réflexion comme à l'artifice ». Il n'exclut toutefois pas que des paysages fortement anthropisés puissent « [...] à

force de paraître "naturels" [...] ou familiers, deviennent "seconde nature" et finalement nature, quel que soit leur degré de transformation, d'artificialisation ». À cet égard, Jean Estebanez [2006] affirme que « [...] chaque société décide ainsi en permanence de ce qui est naturel et de ce qui ne l'est pas ». Les « interrelations avec les urbains » [Hucy, 2010] permettraient alors de comprendre quand, pourquoi, où et comment ces rapports nouveaux à la nature, artificielle ou naturelle, prennent corps. Déjà sous le Second Empire, les jardins en milieu urbain correspondent à une nature maîtrisée. Patrice De Moncan [2009] insiste à cet égard sur la conception d'Adolphe Alphand à propos des jardins où la nature « naturelle » n'aurait pas de place : « Il ne faut donc pas prendre pour modèle la nature simple, mais imaginer un arrangement agréable, artificiel, tout en s'éloignant du vrai qu'autant que les exigences de l'art le commandent ». Ainsi, si le jardin n'est pas synonyme de naturalité pour Adolphe Alphand, Patrice de Moncan [2009] montre que d'autres points de vue plus radicaux encore existent. Victor Fournel, dit Patrice de Moncan, est l'un de ceux qui estiment que l'« [...] on se passerait parfaitement de ce qu'on appelle nature pour arriver à tous les résultats qu'elle produit. Ce n'est plus qu'à la campagne qu'on a encore la naïveté de croire à la nécessité de la nature pour avoir des fruits et des fleurs ». Quitte à être factice, la nature devrait donc, selon Victor Fournel, être conçue pour être agréable à l'œil et attractive parce que propre et luxueuse. En effet, si le caractère naturel du végétal renvoie aux contextures naturelles du paysage, pour nombre de citadins c'est d'abord la fonction de l'objet qui prime.

### 3. LE SAUVAGE ET LE CULTIVÉ, L'IMPOSSIBLE MAÎTRISE

Selon Vincent Clément & Antoine Gavaille [1994] ou encore Laurent Piermont [2005], gérer la nature, c'est d'abord l'entretenir et la protéger, en mettant en œuvre un certain nombre de moyens techniques. À contrario, l'absence de gestion laisse la porte ouverte à l'apparition d'une nature spontanée. La gestion des lieux de nature est une question majeure pour les villes dont les densités urbaines sont importantes. La structure même de la ville impose de gérer les espaces de nature en ville. Ils sont en effet des lieux de vie d'abord conçus pour le public. Offrir aux citadins et aux touristes des espaces récréatifs diversifiés - du jardin sophistiqué à l'espace naturel sauvage - et résistant à la surfréquentation tout en considérant le rôle de la biodiversité en ville : tels sont les supports de réflexion à partir desquels on envisage une autre gestion des espaces verts. Cette « autre » gestion correspond à la pratique d'une gestion différenciée des objets de nature. Toutefois, le caractère « géré » de cette nature est aussi largement lié à la tradition des jardins français. La taille rectiligne, la symétrie et l'homogénéité des volumes sous-tendent encore aujourd'hui les techniques d'aménagement et l'identité visuelle de ces espaces. La gestion de la nature correspond donc à elle seule à une problématique conceptuelle, technique et sociale. Dans cette optique, le plan de gestion différenciée est pensé à partir de l'évaluation des usages de chaque espace. Il est ensuite élaboré à partir d'objectifs (paysagers) et d'enjeux (écologiques, sociaux, mesures conservatoires...). Et cette approche technique est appliquée à l'ensemble des espaces verts publics gérés par la ville de Lyon. Elle répond parfois à des enjeux précis. Parfois aussi, elle offre une solution pour conserver les lieux à l'identité de ceux que les concepteurs avaient envisagé, comme c'est le cas au parc de la Tête d'Or, où, accompagnée d'une charte, la gestion différenciée confère au lieu une identité constante.

- 4 -



- 4 - La gestion différenciée au parc de la Tête d'Or fractionne l'espace en classes d'entretien.

Au parc de la Tête d'Or, la gestion différenciée est réalisée en tenant compte de la Charte du parc qui implique de respecter sa physionomie initiale telle que pensée par les Frères Bühler. La gestion différenciée porte sur quatre classes d'entretien. Elles sont numérotées de une à quatre, chacune d'entre elles équivalant à un niveau de gestion d'entretien plus ou moins intense.

La description fine de ces classes d'entretien, à partir du document de travail destiné aux agents techniques de la Direction des espaces verts, permet de mettre en évidence un élément problématique. Il renvoie au choix même des termes utilisés pour gérer la nature. Utiliser les notions d'accessibilité, de naturalisation, de désiré et d'indésirable pour décrire la nature entretient le flou au sein même d'un service destiné à rendre intelligible au public les choix de gestion décidés. La construction matérielle et symbolique de ce type de nature s'en trouve complexifiée. Par ailleurs, la gestion différenciée soulève la question de la formation et de la coordination des services techniques de la ville (Direction de la propreté notamment) confrontés à l'objet de nature dans la ville. Comment doit agir la Direction de la propreté vis-à-vis des herbes qui poussent au pied des arbres d'alignement, sur les trottoirs ou dans les interstices des pavés de rues ? La laisser pousser partout ou à certains endroits seulement ? La nettoyer au karcher partout ou à certains endroits seulement ? Comment rendre compatible l'image d'une ville compétitive, rigoureuse avec une nature au visuel « imparfait » qui laisse une impression de banalité, de désinvolture et de frivolité vis-à-vis du travail « bien fait » ?

Mais parfois, l'apparence spontanée voire désordonnée de la nature telle qu'elle résulte du mode de gestion différenciée suscite de multiples réactions négatives de la part des habitants. Si pour Jean-Claude Génot [2008] « [...] l'homme parachève son œuvre de domination et contraint maintenant la nature spontanée par la gestion vers une biodiversité culturellement programmée, acceptée et aseptisée », l'aspect sauvage des espaces résultant des modes de gestion différenciée dégage plutôt une impression d'abandon.

Ainsi qu'Yves Luginbühl [1999] le théorise, les représentations sociales de la nature sauvage se sont construites en confrontation avec une nature « [...] rendant compte de la présence humaine et en particulier manifestant les signes de la culture ». Ainsi, malgré l'intérêt qu'il peut porter à la faune sauvage dans les parcs publics, [Dorier, 2006] l'individu, qui s'est forgé une culture et une histoire sociale, demeure encore parfois perméable à ce qui pourrait signifier pour lui retour à une forme de réensauvagement. Stéphan Carbonnaux [2012] traite de cette question en exposant le fait que la nature sauvage et le réensauvagement des lieux de vie des hommes, qu'il désigne par le terme anglo-saxon « *rewilding* », n'est pas possible dans nos sociétés : il faudrait plutôt parler de tentative de réconciliation entre les communautés humaines et la nature. Nature sauvage et nature cultivée ne mobilisent donc pas les mêmes ressentis. De plus, l'individu veut pouvoir bénéficier de la maîtrise de la nature qu'il choisit d'avoir au sein du territoire qu'il pratique et dans lequel il évolue. Pour Karim Lapp [2005], « [...] la démonstration rassurante que l'homme maîtrise la "sauvagerie" animale trouve l'une de ses représentations urbaines à travers les zoos. » Cette exigence s'inscrit enfin plus généralement dans une société anthropocentrée, où la nature, résultant de l'action humaine, est considérée comme un nouvel écosystème appartenant à l'homme et dont le management est requis pour guider son développement [Hobbs & al., 2006].

#### 4. L'EMBLÉMATIQUE ET L'ORDINAIRE

Concernant les modes de gestion de la nature en ville, il convient de se poser la question des critères sur lesquels opérer, dont celui de la valeur que l'on attribue aux objets de nature. Or selon la perception que l'on en a, tel objet de nature peut être considéré par les uns comme tout à fait ordinaire et d'une banalité telle qu'il n'y a même pas lieu d'en faire cas, et par d'autres comme emblématique, ce qui le place alors en haut d'une échelle de valeur dont l'appréciation est toute subjective.

Ainsi, tel passant va se pencher sur la touffe d'herbe poussée entre deux pavés et s'en

émerveillera au point de l'entretenir [Mougenot, 2003] ou la photographier, quand tel autre y verra seulement l'expression d'un inadmissible laisser-aller de la part des services municipaux. Pour le premier, cette touffe d'herbe est emblématique de la nature - pour son caractère esthétique ou parce qu'elle traduit la constance de la nature à persister et à s'adapter en dépit des obstacles que constituent les aménagements urbains ; pour le second elle n'est qu'une ordinaire mauvaise herbe à éliminer de la vue. Les objets de nature « ordinaires » peuvent donc être « emblématiques », mais sur quel critère s'appuyer pour les considérer comme tels ? Véronique Dassié [2010], dans son ouvrage « *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime* », démontre qu'affecter une valeur « [...] emblématique à un objet n'a de sens que lorsque cet objet rejoint un contexte universel, tels que les monuments, patrimoines matériels et immatériels classés au patrimoine mondial de l'Unesco. » La nature n'est emblématique que pour celui qui la perçoit ainsi. Ainsi l'araucaria, également appelé « le désespoir des singes », est un emblème pour le Chili. Il est ordinaire ailleurs...

Si la nature ordinaire est généralement qualifiée de banale et commune, la Convention Européenne du Paysage reconnaît néanmoins une valeur aux paysages dépourvus de « qualités exceptionnelles ». Considérés comme « *des lieux ordinaires* » ou « *de tous les jours* », ils demeurent « *riches de significations pour ceux qui l'habitent* » [Stein, 2003].

L'arbre est le symbole de la nature par excellence [Stefulesco ; 1993, Arnould & Cieslak, 2004]. Selon Laurent Simon [2007], il est un « "marqueur écologique", [...] un "témoin des temps passés", [...] un "support de biodiversité" [...] et un "agent de protection du milieu" ». Pour Andrée Corvol [2004], « tous incarnent la force, un sentiment d'éternité et de puissance, alors que l'homme sait qu'il est de passage ». En ville comme ailleurs, l'arbre répond à tout cela à la fois. En ville encore, l'arbre constitue une ressource sociale et culturelle. Élément de repérage, objet symbolique d'un lieu, objet intime des couples qui gravent leur union, fournisseur d'ombre pour se détendre, le roman de Didier Van Cauwelaert<sup>(2)</sup> exprime toutes les relations que l'homme est capable d'entretenir avec l'arbre, le plus souvent à l'insu de ce dernier. Les actions et réactions des hommes à l'abattage d'arbres sont également de bons supports d'analyse de cette relation. Ainsi par exemple à Meyzieu, commune de l'Agglomération lyonnaise située dans l'Est lyonnais, lors du chantier visant à créer en 2005 une maison d'accueil pour informer, orienter et aider les personnes âgées, les familles et les jeunes, un marronnier situé sur la parcelle prévue pour cet ouvrage est arraché<sup>(3)</sup>. Face à ce préjudice, les habitants manifestent leur indignation auprès des élus qui décident, pour corriger le tir, d'attribuer le nom de « marronnier » à la structure, en mémoire de l'arbre disparu, et d'en replanter un jeune. Comme le monument au mort érigé à la mémoire des soldats tombés pour leur patrie, la structure majolane<sup>(4)</sup> matérialise la mort de l'arbre qui resurgit sous une autre forme. L'arbre en ville constitue un élément d'une riche symbolique, pour deux raisons essentiellement : d'une part, il cristallise par sa valeur intemporelle, d'autre part, il reflète et confère à l'homme la conscience de sa propre vie. Sa relation puissante à l'homme conduit aussi parfois à un « *acharnement thérapeutique* » pour « [...] maintenir en place les plus vieux et les plus malades d'entre eux, avec des câbles, des béquilles, des cautères en résine... » [Arnould, 2006], comme l'illustrent les photographies ci-dessous.

## 5. L'ICI ET L'AILLEURS

La spécificité de la ville en tant qu'unité de vie par rapport à la campagne repose sur une diversité de caractéristiques qui tiennent tant à sa(ses) fonction(s) qu'à son histoire. Sa fonction d'habitat exige qu'elle réponde à toute une série de besoins d'ordre pratique en termes de vie quotidienne : vie familiale, vie de travail, vie de loisirs... Conscients alors que la nature « sauvage » ne peut être recréée en milieu urbain, les sociétés reconstituent des pseudos milieux tels que les zoos, les parcs, les plates-bandes d'ornement, les jardins botaniques...

Traitant de cette question, Stéphan Carbonaux [2012] considère que la nature oscille entre une « *biodiversité à visage humain - une pyramide écologique amputée de ses prédateurs* » et une « *biodiversité hyper médiatisée, un fruit stérile de la société de consommation* ». Mais indépendamment de son œuvre de domination, qui conduit à une « *biodiversité culturellement program-*

*mée, acceptée et aseptisée* » [Génot, 2008], l'humain impose à la planète de nombreux bouleversements liés au développement de modes de transport intercontinentaux de plus en plus nombreux et rapides. Désormais, les espèces vivantes quelles qu'elles soient se jouent des barrières naturelles et, embarquées dans le sillage des voyageurs dans leurs multiples et diverses migrations, franchissent océans, montagnes ou fleuves et viennent envahir tous les écosystèmes. Qu'il s'agisse de virus, de mousses ou de plantes supérieures, de poissons, de reptiles, de mammifères ou autres, ces voyageurs clandestins, ou volontairement introduits pour diverses raisons, se sont immiscés dans des milieux naturels qui ne sont pas les leurs, menaçant alors la diversité biologique et les espèces autochtones qui vont parfois jusqu'à être frappés d'extinction. Ils sont aujourd'hui considérés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme la seconde plus grande menace sur la biodiversité, après la destruction de l'habitat,

- 5 -



- 5 - Au parc de la Tête d'Or, un cèdre pleureur planté en 1964 est maintenu en place par une béquille afin que celui-ci ne s'effondre pas sous son poids. (Crédit photo : I. Méliani, 2013).

« À l'heure actuelle, le statut de la nature dans la ville semble acquis, et en ce sens elle peut être considérée comme un élément stable, et non plus comme une seule variable d'ajustement. »

et devant la pollution et la surexploitation des milieux par l'homme. Les espèces animales ou végétales invasives peuvent en effet être très nuisibles aux espèces locales qui, ayant évolué en leur absence, n'ont développé aucune défense contre elles, que ce soit pour répondre à une prédation ou à une compétition.

Ainsi peut-on citer l'exemple des ragondins qui, originaires d'Amérique du Sud, figurent aujourd'hui sur la liste des cent espèces exogènes les plus invasives du monde. Introduits en France à la fin des années 1920 aux fins d'élevage pour leur fourrure, ils ont commencé à s'échapper de leurs enclos à partir des années 1960 et se sont établis discrètement un peu partout dans la nature [Mougenot & Roussel, 2006], causant de nombreux dommages : s'attaquant aux cultures céréalières pour se nourrir, détruisant les nids d'autres vertébrés, s'imposant au détriment d'autres espèces, minant aménagements hydrauliques et autres en multipliant leurs terriers, ils ont peu à peu contribué à déstabiliser la biodiversité des écosystèmes où ils se sont immiscés, notamment celle des berges des cours d'eau. De même que, parmi les espèces végétales, la renouée du Japon (*fallopia japonica*), qui, originaire de l'est de l'Asie, interfère sur le milieu naturel où elle vient se fixer par son action allélopathique, et qui la met en compétition avec les ressources environnementales autochtones, telles que l'eau, la lumière et les substances nutritives ; ses rhizomes endommagent chemins, routes, voies de chemin de fer et berges des cours d'eau, ce qui, en termes d'économie, entraîne de coûteux travaux de réparation. La spartine anglaise (*spar-*

*tina anglica*), quant à elle, originaire de Grande-Bretagne, se répand un peu partout en Europe et sur d'autres continents où elle contribue à exclure certaines espèces de la flore indigène et de l'endofaune, notamment des poissons, mettant à mal oiseaux sauvages et échassiers ; sa présence sur les territoires qu'elle colonise nuit aux activités de loisirs et touristiques, et entraîne accumulation de sédiments et modification de la circulation des eaux, avec des conséquences dommageables pour l'ostréiculture. Parmi les insectes, on peut citer le frelon asiatique (*vespa velutina*) qui, passager clandestin à bord de transports de marchandises, est arrivé de Chine il y a quelques années : rôdant autour de nos ruches, il compromet l'activité de butinage des abeilles qui l'hiver venu, faute de réserves suffisantes de miel, périssent de faim par colonies entières... La liste est longue, dans le monde des vivants, des spécimens qui ainsi, émigrés ou importés de contrées lointaines, se conduisent en squatters, prédateurs et fauteurs de troubles sur des territoires qui ne correspondent pas à leur milieu d'origine. Et si l'on définit la biodiversité comme étant la diversité naturelle des organismes vivants exerçant chacun des fonctions spécifiques au sein des écosystèmes dans lequel ils évoluent, dans une dynamique d'interaction entre eux et avec leur environnement, on comprendra que, dès lors qu'une espèce exotique invasive s'immisce dans un écosystème, l'impact de son intrusion sur les milieux qu'elle colonise peut être considérablement négatif : impact sur l'équilibre biologique et la survie des espèces endogènes, impact économique, impact sur la santé...

## CONCLUSION

Ce jeu d'opposition est clairement à revisiter. Il met en évidence la confrontation entre deux points de vue. Si les animaux sont en effet très souvent distribués de part et d'autre d'une ligne de démarcation entre une approche considérant l'animal comme un élément envahissant, et une approche socio-centrée qui valorise les contributions de l'animal domestique à l'homme, les oppositions résident aussi dans plusieurs types de conflits : concurrence entre les animaux eux-mêmes pour s'approprier l'espace et les ressources ; conflit entre l'homme et les animaux lorsque ces derniers sont perçus comme indésirables ; et enfin conflits des humains entre eux au sujet des animaux [Mougenot & Mormont, 2009].

Ces oppositions fondamentales - nature/artificiel, spontané/contraint, sauvage/domestique -, socialement et historiquement produites dans des conditions déterminées, peuvent fonctionner de façon pratique dans des contextes et sur des terrains différents et se consolider mutuellement. Elles sont spécifiques du milieu urbain : « *Nulle part sans doute, cette logique du milieu ne se vit de manière plus aigüe et plus problématique que dans les grandes villes* » [Ost & al., 1993].

À l'heure actuelle, le statut de la nature dans la ville semble acquis, et en ce sens elle peut être considérée comme un élément stable, et non plus comme une seule variable d'ajustement. D'une part en effet la demande sociale de nature, bien que complexe à évaluer [Luginbühl, 1999 ; Fischesser & Dupuis, 1994] est en augmentation constante de la part des citoyens. Elle agit en centre urbain dense comme une réponse au besoin des citoyens de vivre en harmonie avec la nature. Au-delà de leur fonction première comme lieu de détente et de récréation, les squares, jardins de proximité, jardins de poche ou parcs urbains sont reconsidérés à la lumière que ce qu'ils représentent aux yeux de la population : des lieux à forte valeur symbolique. Ils dénotent un attachement affectif, un sentiment d'appartenance, une valeur d'usage. La patrimonialisation ou « construction » patrimoniale

[Rautenberg, 2003] n'est plus seulement un concept scientifique, elle est aujourd'hui devenue un enjeu de société : inscrire un objet naturel dans un patrimoine, c'est effectivement le considérer comme suffisamment important à conserver pour ainsi le transmettre aux générations futures. De ce fait, nul ne songerait plus à contester ni sa place ni sa raison d'être dans le tissu urbain. On a ainsi attribué au cours de l'histoire plus ou moins de fonctions et de valeur à la nature. La présence du végétal embellit la ville, la rend plus respirable, plus agréable à vivre. Aujourd'hui, l'action de la nature en ville ne s'arrête pas là. Elle est analysée à travers la notion de services et notamment en ce qui concerne les liens entre végétation urbaine et climat, identifiés comme un enjeu majeur aussi bien par la communauté scientifique que par les collectivités territoriales. Or, elle demeure encore largement une variable d'ajustement dans le processus de limitation de l'étalement urbain et de densification de la ville (Méliani, 2016). Par exemple au nord-ouest de Paris, dans la commune de Colombes, un terrain vague de près de 3 000 m<sup>2</sup> - où se côtoient jardins partagés, plantations expérimentales et production dédiée à la vente -, a été transformé en espace vert<sup>(5)</sup>. Sur ce lieu d'agriculture urbaine, la municipalité des Hauts-de-Seine décide en 2015 de mettre fin à ces activités pour y mener une opération d'aménagement d'un parking. Cet exemple montre qu'aujourd'hui, la nature en ville ne bénéficie pas encore tout à fait d'un statut pérenne. À l'inverse du mobilier urbain fortement connoté par la notion de permanence, les territoires de nature en ville constituent, au gré des aménagements urbains et des pressions foncières, des territoires subissant des mutations spatiales et temporelles profondes. Ils sont parfois menacés de disparition. Comment alors, malgré les fortes pressions foncières, protéger et valoriser la nature en milieu urbain, qu'ils soient destinés aux loisirs ou à la détente, à la relation sociale ou à la conservation de la biodiversité ? ©

## NOTES

- (1) <http://www.grandlyon.com/Proprete-canine.1038.0.html>
- (2) *Le journal intime d'un arbre*, Editions Michel Lafon, 2011.
- (3) *Le journal intime d'un arbre*, Editions Michel Lafon, 2011.
- (4) *Les habitants de la commune de Meyzieu sont dénommés les majolans*.
- (5) *Situé le long de la rue Jules-Michelet à Colombes, cet espace vert aménagé en 2012 porte le nom de « ferme urbaine »*.

## BIBLIOGRAPHIE

ARNOULD P., LE LAY Y., DODANE C., MELIANI I. (2011), La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, économie, société*, 13, pp. 45-68.

ARNOULD P., GLON E. (2006), Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord, *Annales de géographie*, Introduction générale, N° 649, pp. 227-238.

ARNOULD P. (2006), Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires, *Annales de Géographie*, N° 651, pp. 528-549.

ARNOULD P., CIESLAK C. (2004), Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovi : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines, Paris : *Natures Sciences Sociétés*, N°12, pp. 157-171.

BARON-YELLES N. (2005), Les politiques de la Nature et la métropolisation en Europe du sud : cas du littoral de l'Andalousie atlantique et de l'Algarve. *Méditerranée*, N°105, pp.65-72.

BERQUE A. (2010), Le sauvage construit, In BONNIN P., CLAVEL M., *Natures urbanisées*, *Ethnologie française*, N°4.

BLANC N. (2004), Des milieux de vie à l'écosystème urbain. *Écologie et Politique*, N° 29, pp.99-110.

BLANC N. (2004a), De l'écologie dans la ville. *Ethnologie française*, Tome XXXVII, pp. 601-607.

BLANC N. (1995), La nature dans la cité, Université Paris I, Thèse de Doctorat de Géographie, sous la direction de N. Mathieu, 400p.

BRUNET R. (1992), Les mots de la géographie. Dictionnaire critique. Coll. Dynamiques du territoire, Reclus, La documentation française, 518p.

CALENGE C. (2003), Idéologie verte et rhétorique paysagère. In Dubost F., Lizet B. (Dir.), « Bienfaisante nature », *Communications de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, N°74, Paris : Le Seuil, pp. 33-47.

CARBONNAUX S. (2012), Pour un rewilding à la pyrénéenne ! Colloque Les réintroductions, un atout pour restaurer les écosystèmes ?, Lyon, 10 et 11 février 2012.

CLEMENT V., GAVOILLE A. (1994), Gérer la nature ou gérer les paysages : enjeux scientifiques, politiques et sociaux, *Mélanges de la Casa de Velázquez*. Tome 30-3, pp. 239-262.

CLERGEAU P. (2007), Une écologie du paysage urbain, Rennes : Apogée

CLERGEAU P., ESTERLINGOT D., CHAPERON J., LERAT C. (1996), Difficulté de cohabitation entre l'homme et l'animal : le cas des concentrations d'oiseaux en site urbain, *Natures Sciences Sociétés*, N°4, pp.102-115.

COOPER J.A. (1987), Canada Goose Management at the Minneapolis- Saint Paul International Airport, In ADAMS L.W., LEEDY D.L. (Eds.), *Wildlife Conservation in Metropolitan Environments*, National Institute for Urban Wildlife, Columbia, pp.175-184.

CORVOL A. (2004), *Éloge des arbres*, Paris : Laffont.

DALLA BERNARDINA S. (2001), La nature sauvage et ses consommateurs : le Game Fair, *Ethnologie française*, 31-4, pp.681-694.

DASSIE V. (2010), Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime. Le regard de

- l'ethnologue, n°22, Éditions du CTHS.
- DE MONCAN (2009), Paris, les jardins d'Hausmann, Paris : Ed. du Mécène.
- DESCOLA P. (1986), La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar, Paris : Ed. de la MSH.
- DONADIEU P., FLEURY A. (1997), L'agriculture, une nature pour la ville ? Les Annales de la Recherche Urbaine, N°74, pp. 31-39.
- DORIER E. (Coord.), 2005, Ville et environnement, Paris : SEDES.
- ESTEBANEZ J. (2006), Les jardins zoologiques et la ville : Quelle nature pour le Biodôme de Montréal ? Annales de Géographie, N°652, pp. 708-731.
- GENOT J.-C. (2008), La nature malade de la gestion, La gestion de la biodiversité ou la domination de la nature, Paris : Sang de la Terre.
- HOBBS R.J., SALVATORE A., ARONSON J., BARON J.-S., BRIDGEWATER P., CRAMER V.A., EPSTEIN P.-R., EWEL J.-J., KLINK C.-A., LUGO A.-E., NORTON D., OJIMA D., RICHARDSON D.-M., SANDERSON E.W., VALLADARES F., VILA M., ZAMORA R., ZOBEL M. (2006), Novel ecosystems : theoretical and management aspects of the new ecological world order, *Global Ecology and Biogeography*, 15, pp.1-7.
- HUCY W. (2010), Modéliser la nature en ville : Expérimentation. EDP Sciences, *Natures Sciences Sociétés*, N° 18, pp. 133-146.
- LAPP K. (2005), La ville, un avenir pour la biodiversité ? In La biodiversité est-elle encore naturelle ? *Écologie et politique*, 1, 30, pp.41-54.
- LESTEL D. (2004), L'animal singulier, Paris : Le Seuil,
- LIZET B., WOLF A.-E., CELECIA J. (1997), Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine. Vol. XXXIX (2), JATBA.
- LUGINBUHL Y. (1999), Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles, *Ingénieries - EAT*, pp. 25-29.
- MATHIEU N., GUERMOND Y. (2006), La ville durable du politique au scientifique, Quae Éditions, Coll. Indisciplines.
- MELIANI I. (2016), Quand les franges urbaines se mettent au vert : la nature aux marges de la métropole lyonnaise. *Paysages des franges urbaines en projet*, Volume 13, Projets de paysage, *Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, Disponible sur : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quand\\_les\\_franges\\_urbaines\\_se\\_mettent\\_au\\_vert\\_la\\_nature\\_aux\\_marges\\_de\\_la\\_m\\_tropole\\_lyonnaise](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quand_les_franges_urbaines_se_mettent_au_vert_la_nature_aux_marges_de_la_m_tropole_lyonnaise)
- MÉLIANI I. (2013), La nature en ville, entre protection, communication et patrimonialisation. Approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon. Thèse de doctorat, Arnould P. (dir.), École Normale Supérieure de Lyon, 296 p.
- MÉLIANI I., ARNOULD P. (2012), Marchands de nature. 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009. *Natures et métropoles*, Volume 12, N°2, *VertigO*, la revue électronique en sciences de l'Environnement, 24p., Disponible sur : <http://vertigo.revues.org/12960>
- MOUGENOT C., ROUSSEL L. (2006), Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant, *Natures Sciences Sociétés*, 14, pp.22-31.
- MOUGENOT C. (2003), Prendre soin de la nature ordinaire, INRA-MSH, Paris, 230p.
- OST F., REMY J., CAMPENHOUDT L.-V., (1993) *Entre ville et nature, les sites semi-naturels*, Publications des facultés universitaires Saint-Louis.
- PIERMONT L. (2005), Gérer la nature, *Natures Sciences Sociétés*, 1, 13, pp. 62-67.
- SALOMON-CAVIN J. (2006). La ville au secours de la campagne. Une politique urbaine pour l'Angleterre rurale, *Espaces et Sociétés*, N°126, pp. 141-158.
- SIMON L. (2007), Arbre, In VEYRET Y (Dir.), *Dictionnaire de l'Environnement*, Paris : Colin.
- STEIN V. (2003), La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- STEFULESCO C. (1993), Des arbres dans la ville. *L'urbanisme végétal*, Actes Sud.
- VALLAURI D. (2007), Biodiversité, naturalité, humanité. Application à l'évaluation des forêts et de la qualité de la gestion. Rapport scientifique WWF, 86 p.

# Les fermes pédagogiques en ville

Sandrine Hirschler

Étudiante en sociologie à l'Université Lyon 2



Aller ramasser les œufs à côté de chez soi tout en restant citadin, tomber sur quelques chèvres qui broutent au détour d'un immeuble, se faire réveiller par le chant du coq... ? Les fermes pédagogiques en ville peuvent aussi bien susciter l'enthousiasme que la crainte. Mais il est souvent difficile d'imaginer à quoi elles pourraient ressembler. Alors qu'entend-on exactement par ferme pédagogique ? La circulaire interministérielle du 5 avril 2001 la définit ainsi : « *structure présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures, qui accueille régulièrement des enfants et des jeunes dans le cadre scolaire ou extra scolaire et qui souhaite développer cette activité* ». Elle nomme ensuite ferme d'animation, les fermes pédagogiques, souvent urbaines, tournées essentiellement vers la pédagogie, les distinguant ainsi des exploitations agricoles périurbaines et rurales qui accueillent des scolaires afin de faire découvrir le métier d'agriculteur et de générer un revenu complémentaire.

Alors pourquoi des fermes en ville ? La ville peut être caractérisée à la fois par la prépondérance de ses habitations et par la concentration des services. À ce titre, son espace bâti présente des obstacles à l'implantation d'une ferme car cette dernière peut augmenter la pression foncière si elle se trouve sur du terrain constructible, et générer des nuisances olfactives, auditives, des allergies et des zoonoses<sup>(1)</sup>. C'est pourquoi il convient de prendre les précautions d'hygiène nécessaires (changement régulier des litières, lavages des mains, prophylaxie des animaux...) et de bien choisir son emplacement. Pour donner un ordre d'idée, il faut compter au minimum un hectare pour quatre moutons et un hectare pour un âne. Mais la ville peut aussi générer une forte demande de services liés à la ferme (compréhension des origines de notre alimentation, de certains processus de production et de transformation, contact avec d'autres animaux, lieu de (re)connexion avec le vivant...). Dès lors, il convient de bien distinguer les fermes urbaines verticales à vocation productive,



qui utilisent des technologies de pointe telle que l'hydroponie, des fermes urbaines pédagogiques qui s'apparentent davantage à ce que peut être la paysannerie et ont une vocation pédagogique. Elles peuvent alors faire le choix de montrer le rôle de l'agriculteur dans le maintien de la biodiversité, du paysage, et de préservation de certains savoir-faire (tonte, mise bas, gestion de l'eau...). Et sont aussi des lieux favorables à la conservation des semences locales et à leurs adaptations aux changements climatiques, comme le suggère le CRBA (centre de ressources de botanique appliquée). Si cette image du paysan n'est pas toujours fidèle à la réalité, elle permet néanmoins de valoriser une agriculture résiliente, moins dépendante des hydrocarbures et des produits phytosanitaires<sup>(2)</sup>. Les fermes d'animation n'ont donc pas vocation à nourrir la popu-

lation, mais elles peuvent choisir de diffuser des savoir-faire, des connaissances et un rapport au monde indispensables aux générations futures.

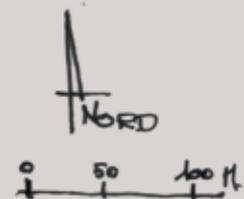
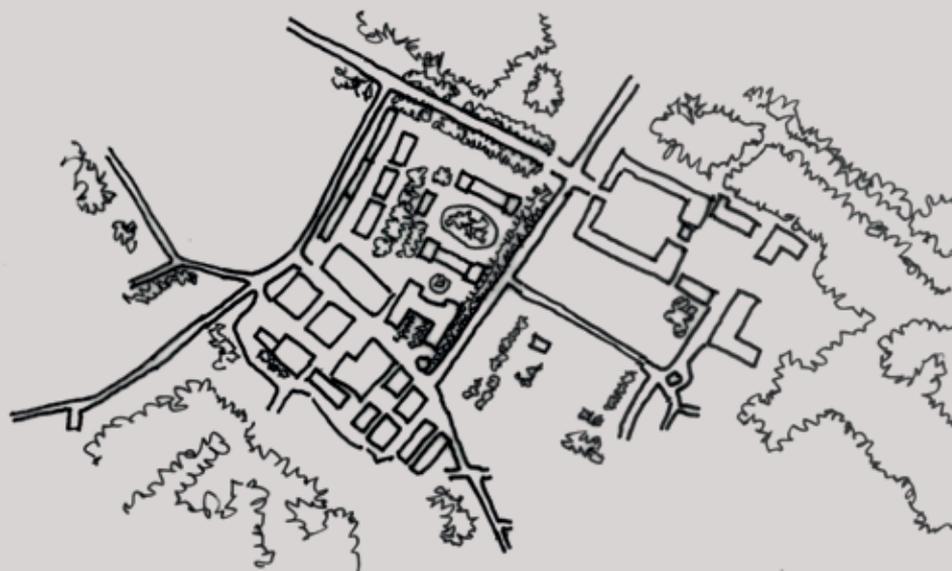
Les fermes d'animation touchent des publics de tout âge et de tout horizon, mais visent souvent les enfants que ce soit dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Leurs approches pédagogiques peuvent être extrêmement variées. Les structures de petite enfance et les parents y verront une opportunité pour l'éveil sensoriel de leurs marmots (sentir une fleur, toucher un lapin, goûter à du miel...). Les groupes scolaires ou extrascolaires et les plus grands pourront s'y rendre pour être au contact des animaux dans le respect de leur tranquillité, observer le cycle des saisons et le travail de l'agriculteur (culture, élevage...),

participer à la vie de la ferme (récupérer les œufs, faire des semis, nourrir les chèvres...) mais aussi comprendre d'où viennent nos aliments et bien d'autres choses encore. Ils pourront également s'intéresser de manière systémique à l'écosystème de la ferme et à son intégration dans la ville (le réseau d'eau, la vie du quartier, la politique de la ville...). Certaines fermes pédagogiques donnent accès à des outils scientifiques. Ainsi les petits comme les grands peuvent venir y observer des insectes à la loupe, des cellules chlorophylliennes au microscope ou la métamorphose d'une chenille en papillon. Pour les personnes âgées ayant perdu de la motricité, la ferme d'animation est alors un prétexte pour sortir prendre l'air. Elle peut aussi leur offrir la possibilité de contempler, transmettre ou participer.

Par ailleurs, l'histoire du lieu peut faire l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi à la ferme de Rambouillet, les races de moutons Mérinos font écho à l'histoire de la bergerie, ancien domaine des rois de France. La ferme peut également être support de créativité : pièce de théâtre, poésie, conte pour enfants, dessin, land art... À la ferme des Malassis à Bagnolet, un jeune en décrochage scolaire a ainsi décoré les abris des animaux.

Lieu de détente et de contemplation pour certains, elle est un lieu de convivialité et de rencontres pour d'autres. La ferme peut en effet être un lieu d'échanges de savoirs : recettes, conserves, jardinage, semences... La diversité des cultures possibles favorise la richesse des échanges : agro-foresterie<sup>(3)</sup>, jardin potager, jardin des simples (plantes médicinales), jardin aromatique, héliciculture<sup>(5)</sup>, pisciculture<sup>(6)</sup>... Aussi, l'acquisition de savoir-faire par le biais de la ferme peut passer par des démonstrations, des ateliers ou encore des expériences. Un groupe d'habitants peut ainsi découvrir la culture de pleurotes sur du marc de café quand un autre s'essaye à la création de *mulch*<sup>(6)</sup> pour s'initier à la permaculture<sup>(7)</sup>... Les associations environnementales, les enseignants et d'autres y voient parfois un support de sensibilisation à des enjeux de sociétés : prendre conscience de l'impact de notre alimentation et de notre mode de vie sur l'environnement, être sensible au bien-être animal, comprendre l'importance d'une bonne gestion des déchets, être sensibilisée aux enjeux de sécurité alimentaire et du maintien de la biodiversité... C'est aussi l'occasion de vivre la citoyenneté si la ferme le permet : apporter son compost, faire des chantiers participatifs, initier des débats sur l'alimentation... Il serait difficile de recenser tout ce qu'une ferme d'animation peut apporter comme bénéfices.

CRQUIS B. LENSEL - MAI 2016  
BERGERIE PÉDAGOGIQUE  
DE RAMBOUILLET -

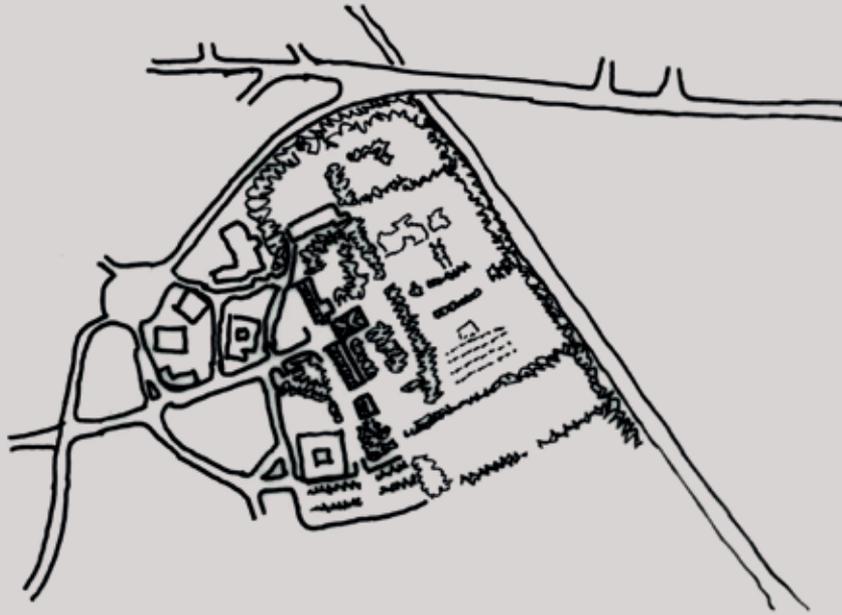


Néanmoins, si les possibilités sont multiples, le fonctionnement de la ferme impose vite ses limites.

Tout d'abord, une ferme d'animation comprenant des animaux, exige la présence chaque jour de l'année matin et soir, de quelqu'un pour s'en occuper. Il est également souhaitable qu'une présence soit là lorsque la ferme est ouverte pour s'assurer des bons comportements des gens envers les animaux. C'est pourquoi, il est souvent choisi de faire appel à des salariés qui puissent se relayer. Aussi, les fermes d'animation ont des modes de gouvernance très variables d'une structure à l'autre. Si de nombreuses structures entrent dans la définition de ferme d'animation, toutes ne revendiquent pas cette appellation. C'est le cas de la ferme de Bagnolet où les deux salariés font partie de l'association *Sors de terre* qui gère la ferme. Elle revendique son autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et a tissé des liens très forts avec la population

du quartier. Un certain nombre d'habitants y ramènent leur compost pour le jardin et participent aux activités de la ferme.

D'autres fermes pédagogiques sont des exploitations agricoles à vocation pédagogique comme c'est le cas de la Bergerie nationale, plus grosse ferme d'animation de France qui accueille environ 100 000 visiteurs par an. D'autres fermes encore, comme celle de Paris, sont rattachées à la mairie. Leurs orientations sont tributaires des mandats électoraux. Ainsi, selon leurs modèles, les fermes choisissent ou non de faire appel à des animateurs en plus des salariés agricoles. Ces différents choix déterminent le degré de participation des habitants au fonctionnement de la ferme (bénévole, force de proposition ou bien simple visiteur) mais également l'accès payant ou non.



CHRISTOPHE B. LENSEL - MAI 2016

ÉCOLOGIQUE  
SAINT JEAN DE VEDAS

Certaines fermes sont également mobiles. Elles se déplacent ainsi de parcs en parcs avec quelques animaux pour toucher des publics variés (centres sociaux, EHPAD, quartiers classés politique de la ville...) au risque parfois de générer du stress chez les animaux. Elles peuvent également s'associer aux services des espaces verts pour que les animaux entretiennent certaines surfaces, ce qui présente de nombreux avantages (lutte contre le parasitisme dans les arbres, non-utilisation de pesticides, enthousiasme des riverains...) mais nécessite une présence humaine constante, sans quoi les moutons ou les chèvres peuvent être exposés à des risques : sur-nourrissage par les habitants, vols, violence ou encore ensauvagement. Enfin, les fermes d'animation s'associent parfois à des marchés de producteurs, des AMAP ou d'autres types de circuits-courts.

L'interdisciplinarité que permet la ferme d'animation, son inscription dans des enjeux de société multiples, sa capacité à être support de créativité et de participation pour les habitants en font une structure particulièrement singulière et intéressante. Si un nombre suffisant de personnes est prêt à porter le projet, qu'un espace suffisamment grand est disponible et qu'une bonne gouvernance est trouvée, une ferme pédagogique peut voir le jour. Il revient dès lors à chaque localité de s'emparer au mieux des opportunités qu'elle offre. ☺



#### NOTES

- (1) *Maladies transmises aux hommes par les animaux*
- (2) *Produits chimiques utilisés pour soigner et prévenir les maladies des plantes, mais pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement.*
- (3) *Agriculture associée à des plantations d'arbres*
- (4) *Élevage d'escargots*
- (5) *Élevage de poissons*
- (6) *Couverture de sol organique permettant notamment de limiter son évaporation et son érosion.*
- (7) *De perma- pour permanente. La permaculture est une philosophie basée sur l'observation des liens de causalité entre les éléments et l'intégration de l'homme dans l'écosystème. En agriculture, elle consiste à associer des plantes entre elles, cultivées et sauvages, retourner le moins possible la terre pour préserver ses micro-organismes, désherber au minimum sans jamais considérer une plante comme mauvaise par nature...*



## } Lise Bourdeau-Lepage

Professeur, Université Lyon 3, France



On ne compte plus aujourd'hui les publications, les rencontres, les séminaires, les colloques, les expositions ou encore les émissions de télévision ou de radio qui traitent de la nature en milieu urbain. Peut-être parce que les politiques, les aménageurs, les urbanistes et les architectes, etc. se saisissent de cette question et redécouvrent les atouts de la nature en ville, ceux du végétal, de l'animal et de l'eau.

Les entreprises elles-mêmes, agissent dans ce domaine en particulier par le biais des actions qu'elles mènent en matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), favorisant la biodiversité et le lien social. Certaines installent des potagers sur leurs terrasses, d'autres des ruches sur leurs toits en plein centre-ville. Ainsi, la société *Facilitess* à Levallois-Perret a installé un potager-ruche sur son toit, *RSE Développement* se mobilise à Paris pour les abeilles avec le *Flow Hive*. Elles reconnaissent les bienfaits de la nature.

Le monde social dans son ensemble redécouvre que la nature est un élément constitutif du bien-être des individus. Les chercheurs montrent que la nature est bienfaitrice pour l'homme, qu'elle est un ferment de sa santé mentale et corporelle (Gueguen et Meineri 2012, Ulrich, 1984 ou Konijnendijk et al., 2013). Les individus en sont conscients. Quand on leur présente un jeu de 30 cartes représentant chacune un élément territorial constitutif du bien-être, et que'on leur demande de sélectionner les 10 les plus importantes pour leur niveau de bien-être, ils choisissent irrémédiablement au moins une carte représentant un élément naturel (Bourdeau-Lepage et Carré, 2015). De plus, il est bien connu que les citoyens veulent des espaces verts et qu'ils considèrent comme importants les moments qu'ils y passent. Ainsi, 92% des personnes interrogées à Lyon au printemps 2012 considèrent que le temps qu'ils passent dans les parcs et jardins de leur ville est important ou/et indispensable à leur bien-être. Le citoyen occidental devient un *Homo Qualitus*, un individu cherchant « à disposer des agréments de la ville tout en satisfaisant son désir de nature » (Bourdeau-Lepage, 2012, 2). Dans sa recherche d'une plus grande qualité de vie, matérielle et immatérielle, il prend conscience du rôle essentiel de la nature.

Photo ci-contre : "Manifestation pour le vivant"  
Paris Place de la République (rue du temple),  
14 Juin 2014 - Crédit photo : Lise Bourdeau-Lepage

Ce mouvement que l'on peut qualifier de processus de verdissement de la société dans son ensemble, n'est pas exempt de préoccupations économiques et financières. Dans une société globalisée, la concurrence est rude entre les villes pour attirer les investisseurs, les firmes et les travailleurs... Une présence importante de « vert » et un environnement amène, sont des facteurs d'attractivité pour une ville, expliquant, au-delà des enjeux environnementaux liés au climat par exemple, les enjeux économiques pour les gestionnaires de ces villes. La nature devient dans bien des cas, un élément de marketing urbain.

Elle est également considérée comme une réponse possible aux maux dont souffre le monde urbain. Elle est parfois instrumentalisée et devient une marchandise comme une autre, à laquelle on peut donner une valeur et un prix. Face à cette approche, surgissent des critiques fortes qui soulignent les effets et les limites de la monétarisation des services écosystémiques, comme celles faites par Virginie Maris (2014). La nature en ville produit, dans certains cas, de nouvelles inégalités entre les individus ou est utilisée pour résoudre des problèmes dans l'espace public comme à Paris à la Goutte d'or où elle empêche les sans-abris de dormir sous des arcades.

L'ouvrage « le vivant en ville : Nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalités urbaines », pose un regard original sur ce sujet de la nature en ville.

D'abord, il s'attaque à certaines questions peu appréhendées en général comme celle de la conciliation entre *l'intensité* urbaine et la présence de nature, celle de la ville perméable et de sa mise en place, ou encore celle de l'animal en ville abordée ici en lien avec la question du bien-être.

Ensuite, cet ouvrage présente des cas pratiques très intéressants issus d'expérimentations, de nouveaux modes de gestion comme les pratiques alternatives ou de nouvelles manières d'impliquer le citoyen dans la cité.

Enfin, il ne se contente pas de terrains en Europe mais va puiser dans les recherches et les expériences outre-Atlantique : en Amérique du Nord et en Amérique du Sud et également en Afrique.

Mais, le grand mérite de cet ouvrage revient aux directeurs scientifiques qui sont parvenus à montrer la difficulté d'intégrer et de pérenniser le vivant en ville. Pour cela, ils ont dû choisir l'interdisciplinarité et arriver à créer un pont entre deux mondes, celui des chercheurs et celui des praticiens et à décloisonner les disciplines. Grâce à ce travail, la pertinence d'inclure la question du vivant dans l'aménagement urbain est démontrée, le potentiel du végétal est révélé et les enjeux liés aux animaux en ville sont présentés.

Cet ouvrage peut être vu comme un plaidoyer pour modifier la manière de penser la ville, la gérer, la faire évoluer et l'habiter. En toile de fond, apparaît la question du bien-être humain, animal et environnemental cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que toute politique publique devrait avoir comme objectif d'améliorer le bien-être des individus et que ce dernier passe par son environnement (végétal, animal, aquatique...) et pas seulement social, culturel, matériel...



Photo ci-dessus : "La nature instrumentalisée"  
Paris 18<sup>e</sup> Quartier de la Goutte d'or  
13 Mai 2016 - Crédit photo : Lise Bourdeau-Lepage

## BIBLIOGRAPHIE

Bourdeau-Lepage L., 2012, Regards sur la ville, Paris, Economica (Anthropos-géographie).

Bourdeau-Lepage et H. Carré, 2015, "Tell me your preferences and I'll tell you where to live", 62nd Annual North American Meeting of the Regional Science Association International, 11-14 November, Portland.

Guéguen Nicolas et Meineri Sébastien, 2012, Pourquoi la nature nous fait du bien, Paris, Dunod.

Konijnendijk C., Annerstedt C., Nielsen M., Busse A. et Maruthaveeran S., 2013, Benefits of urban parks: a systematic review, Report for IPFRA.

Maris V., 2014, Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques, Paris, Quae.

Ulrich R., 1984, "View through a window may influence recovery from surgery", Science, vol. 224, p. 420-421.



# } Le Vivant en ville : nouvelles émergences

## Auteurs



- Benoît ALLARD**, Paysagiste DPLG, LES NOUVEAUX POTAGERS, France
- Dominique AUTIER-DERIAN**, Consultante, ANIMAL WELFARE CONSULTING, France
- Esthèle BARTHELEMY**, Chef de projet rénovation urbaine, VILLE D'AIX LES BAINS, France
- Geneviève BERNARDIN**, Bien-être animal et vivant en ville, médiation animale, LYON, France
- Laurence BERNE**, Chargée d'études, Agence d'Urbanisme Aire Métropolitaine Lyonnaise, France
- Lise BOURDEAU-LEPAGE**, Professeur, Université Lyon 3, France
- François DARRIBEAUDE**, Directeur adjoint, ENSV VETAGRO SUP, France
- Marion ERNWEIN**, Chercheuse, UNIVERSITÉ DE FRIBOURG, Suisse
- Valérie DEMERS**, Chercheuse, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Canada
- Guillaume FABUREL**, Professeur, UNIVERSITÉ LYON 2, France
- Sébastien GARDON**, Chargé de mission, ENSV VETAGRO SUP, France
- Bernard GAUTHIEZ**, Professeur, UNIVERSITÉ LYON 3, France
- Marcia GRISOTTI**, Professeure, UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DE SANTA CATARINA, Brésil
- Sandrine HIRSCHLER**, Anthropologue, UNIVERSITÉ LYON 2, France
- Ghislaine LACHUNOU**, Urbaniste, URBANISTES DU MONDE, Cameroun
- Maxime LAROSE**, Chercheur, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Canada
- Bernard LENSEL**, Urbaniste chargé des relations externes, MÉTROPOLE DE LYON, France
- Guillaume LETURCO**, Post-doctorant, UNIVERSITÉ D'ÉTAT DE CAMPINAS, Brésil
- Stéphane LÉVÉQUE**, Chef de projet, CEREMA, Territoires et ville, France
- Anne-Claire LOMELLINI-DERECLENNE**, Doctorante, VETAGRO SUP, France
- Sara de MAIO**, Géographe, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, Suisse
- Karim MÉLIANI**, Responsable de la Roseraie Internationale de Lyon, VILLE DE LYON, France
- Inès MÉLIANI**, Chercheuse associée, UMR CNRS 5600 ENS LYON, France
- Marjorie MUSY**, Chercheuse CRENAU et IRSTV, France
- Luce PONSAR**, Chargée de mission Plan Climat, MÉTROPOLE DE LYON, France
- Irina ROTARU**, Chercheuse, ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MILAN, Italie
- Mikaël SAINT-PIERRE**, Chercheur, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Canada
- Frédéric SEGUR**, Directeur service arbres et paysages, MÉTROPOLE DE LYON, France
- Anthony TCHÉKÉMIAN**, Maître de conférences, UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, France
- Laurène WIESZTORT**, Post-doctorante, UNIVERSIDAD AUTONOMA DE NUEVO LEON, Mexique
- Laurette WITTNER**, Chercheuse associée, UMR CNRS 5600 ENS LYON, France



# **LE VIVANT EN VILLE : NOUVELLES ÉMERGENCES**

## **GOUVERNANCE, INTENSITÉ URBAINE, AGRICULTURE ET ANIMALITÉ URBAINES**

### **DIRECTION SCIENTIFIQUE ET COORDINATION**

FRANÇOIS DARRIBEAUDE (ENSV-VETAGRO SUP)

SÉBASTIEN GARDON (ENSV-VETAGRO SUP)

BERNARD LENSEL (MÉTROPOLE DE LYON)

### **COMITÉ ÉDITORIAL**

GENEVIÈVE BERNARDIN (BIEN-ÊTRE ANIMAL ET VIVANT EN VILLE)

LAURENCE BERNE (AGENCE D'URBANISME AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE)

FRANÇOIS DARRIBEAUDE (ENSV-VETAGRO SUP)

GUILLAUME FABUREL (UNIVERSITÉ LYON 2, LABEX-IMU)

SÉBASTIEN GARDON (ENSV-VETAGRO SUP)

BERNARD LENSEL (MÉTROPOLE DE LYON)

STÉPHANE LÉVÊQUE (CEREMA, TERRITOIRES ET VILLE)

### **APPUI TECHNIQUE**

ANOUK DESOUCHES (MÉTROPOLE DE LYON)

OLIVIER MARTEL (MÉTROPOLE DE LYON)

BÉATRICE BODEGO (UNIVERSITÉ LYON 2)

MARIE PAUGET (UNIVERSITÉ LYON 3)

SOPHIE PAMIES (VILLE DE LYON)

MIREILLE MAQUAIRE (VILLE DE VILLEURBANNE)

### **GRAPHISME ET IMPRESSION**

UNITÉ MOBILE

29 RUE BELFORT

69004 LYON

### **ÉDITION ET DIFFUSION**

MÉTROPOLE DE LYON

20 RUE DU LAC

69003 LYON

